



Ctrl + Alt +

Rebond



RAPPORT ANNUEL
2024/2025



au cœur de l'expérience **high-tech**

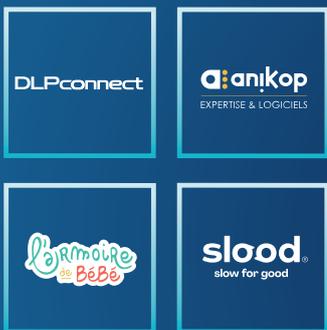
Distributeur spécialisé multimarques omnicanal

LEADER FRANÇAIS DU HIGH-TECH

High-tech *BtoB*



Autres activités



High-tech *BtoC*



Autres activités



Marques propres



Avec un back-office commun & optimisé

▼
SYSTÈMES
D'INFORMATION

▼
ACHATS
ET RÉFÉRENCEMENTS

▼
LOGISTIQUE



« Il est essentiel de maintenir **une visibilité forte** pour profiter pleinement du **redémarrage du marché.** »

Dans un contexte perturbé, marqué par des vents économiques moins favorables, nous avons fait le choix de voir plus loin en continuant à préparer avec ambition les projets de demain et en valorisant ce que nous avons déjà construit.

Bien que cette période ait nécessité des ajustements difficiles, nous restons résolument tournés vers la reprise de nos marchés grâce à des projets stratégiques ciblés qui vont à la fois renforcer notre positionnement auprès du grand public et dynamiser notre présence sur le marché. L'acquisition de Rue du Commerce dont l'ambition est de devenir l'alternative française écoresponsable aux géants internationaux, l'ouverture prochaine de notre nouvelle boutique place de la Madeleine à Paris, une boutique high-tech unique en France, et le développement de nos marques propres, sont trois initiatives ambitieuses qui nous permettront de diversifier notre offre, capter de nouvelles audiences et renforcer nos liens avec les consommateurs.

Il est essentiel de maintenir une visibilité forte même en période de crise pour profiter pleinement du redémarrage du marché. Nous sommes convaincus que l'essor de notre notoriété sera un véritable levier de croissance !

Laurent de la Clergerie
Président du Directoire
et Fondateur du Groupe LDLC

Chiffres clés au 31 mars 2025



534,5 M€

CHIFFRE D'AFFAIRES
2024-2025



>1 100

COLLABORATEURS



46 000 M²

DE LOGISTIQUE
INTÉGRÉE



JUSQU'À
25 000

COLIS/JOUR



15

ENSEIGNES DONT
8 SITES MARCHANDS



6

PAYS COUVERTS
PAYS COUVERTS : FRANCE /
BELGIQUE / LUXEMBOURG /
SUISSE / ESPAGNE / ITALIE
+ EUROPE



40 000

RÉFÉRENCES EN
CATALOGUE



127

BOUTIQUES
DONT 104 SOUS
ENSEIGNE LDLC EN
FRANCE (86 BOUTIQUES LDLC
& 18 LDLC APPLE)



900

MARQUES HIGH-TECH
PARTENAIRES



~7 000 000

FANS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



L'exercice 2024-2025 s'est inscrit dans un contexte économique et politique complexe marqué par une certaine prudence des consommateurs, aussi bien sur le marché du *BtoB* que du *BtoC*. Malgré ces incertitudes, confiant dans la solidité des fondamentaux de son marché, le Groupe LDLC a poursuivi ses projets de développement afin de bénéficier pleinement du prochain cycle de croissance. À ce titre, l'acquisition et le développement progressif de Rue du Commerce et l'ouverture prochaine d'une boutique emblématique place de la Madeleine à Paris permettront d'élargir son audience et de consolider son positionnement auprès du grand public en anticipant la reprise du marché.

Durant l'exercice, le Groupe a mis en œuvre des actions portant notamment sur des mesures organisationnelles et de rationalisation afin de faire face au repli de l'activité et renforcer la résilience de l'entreprise face à l'état du marché.

Les fondamentaux du secteur restent solides et la demande en produits high-tech est appelée à se renouveler sous l'effet des innovations technologiques et des besoins croissants des consommateurs. Grâce au travail sur ses coûts, des investissements ciblés et une assise financière solide, le Groupe LDLC est prêt à profiter pleinement d'une reprise de la demande, lorsqu'elle se présentera. Le Groupe sortira plus fort de cette période difficile et poursuivra son ambition de devenir la marque high-tech de référence auprès d'un public toujours plus large.



« Grâce au **travail sur ses coûts, des investissements ciblés et une assise financière solide**, le Groupe LDLC est prêt à profiter pleinement d'une reprise de la demande, lorsqu'elle se présentera. »

Olivier de la Clergerie
Directeur général du Groupe LDLC

Un engagement de proximité et de services pour nos clients

DANS TOUTE LA FRANCE

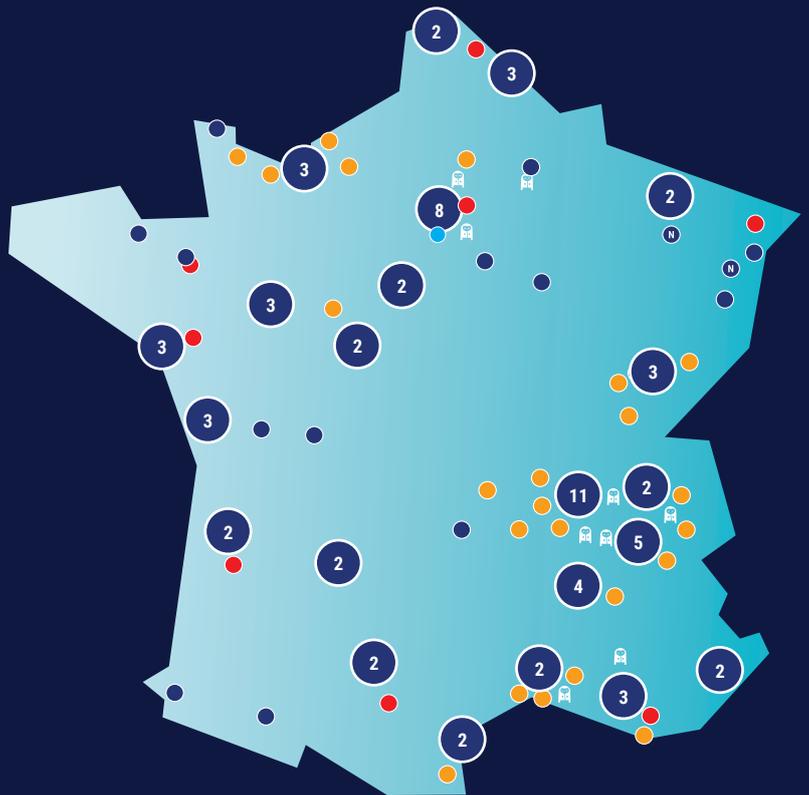
Depuis plus de 10 ans, le Groupe LDLC a fait le choix de développer un modèle omnicanal alliant à la distribution en ligne un réseau de boutiques en propre et en franchise.

Avec 127 boutiques (toutes enseignes confondues) au 31 mars 2025, le Groupe est présent sur l'ensemble du territoire et offre à ses clients un service de proximité allant du conseil à la réparation ou l'entretien de leur matériel informatique. Le réseau se compose de :

- 86 boutiques LDLC
- 18 boutiques Apple et 5 boutiques Actimag
- 8 boutiques Materiel.net
- 1 boutique CONFIGOMATIC BY TOPACHAT
- 9 boutiques L'Armoire de Bébé

Au 31 MARS 2025

- BOUTIQUES LDLC N NOUVELLES
- BOUTIQUES MATERIEL.NET
- BOUTIQUES LDLC APPLE ET ACTIMAG
- BOUTIQUES L'ARMOIRE DE BÉBÉ
- BOUTIQUE CONFIGOMATIC BY TOPACHAT



LDLC s'installe à La Madeleine : informatique et high-tech pour tous !

Fin août, LDLC ouvre sa nouvelle boutique au 21, place de la Madeleine à Paris, un emplacement stratégique pour renforcer sa proximité avec le grand public, auprès des Parisiens, particuliers et professionnels.

Sur trois étages et plus de 1 000 m², ce nouveau lieu répondra aux besoins high-techs du quotidien, en proposant une offre citadine pensée pour la mobilité et le nomadisme (PC portables, tablettes, smartphones, etc.), un espace grand public avec une offre diversifiée allant de la bureautique à la maison connectée, sans oublier les joueurs PC et consoles ou encore les professionnels !

Et bien sûr un service client digne de notre réputation !



Boutiques : conseil, expertise, réparation

L'EXCELLENCE COMME SEUL OBJECTIF

Dans le cadre de l'engagement du Groupe envers la durabilité et la responsabilité environnementale, le Groupe LDLC dispose d'ateliers de réparation dans toutes ses boutiques, offrant des services tels que le diagnostic, l'entretien, le montage, la réparation de matériel (même acheté ailleurs) et la récupération de données. Ces services sont réalisés sur place par des experts dédiés.

Certains magasins LDLC sont certifiés **QualiRépar**, un label attestant de l'expertise et de la fiabilité des services de réparation. Grâce à ce label, les magasins LDLC concernés permettent à leurs clients de bénéficier d'un "Bonus Réparation", une réduction immédiate appliquée sur le prix de la réparation d'un appareil électrique ou électronique, qu'il soit sous garantie ou non.

Atelier
LDLC

**LABEL
QUALI
RÉPAR**
Électronique Électrique et Électronique



En moyenne, chaque mois, les boutiques LDLC :

- assemblent **2 000 ordinateurs** sur mesure,
- diagnostiquent **2 700 appareils** par mois,
- sauvegardent **400 disques durs**.



11^{ème} prix consécutif

« **Élu Service Client de l'Année *** »

Avec ses 60 conseillers basés à Limonest, près de Lyon, LDLC offre un service client d'exception qui innove et anticipe les besoins. Ce service de qualité inégalé est reconnu par le titre prestigieux « Élu Service Client de l'Année » que le Groupe remporte pour la 11^{ème} fois consécutive dans la catégorie Distribution de produits techniques avec une note record de 19,71/20. La satisfaction client demeure au cœur du fonctionnement du Groupe LDLC.

*Catégorie Distribution de produits techniques – Étude BVA Xsight – Viséo CI – Plus d'infos sur escda.fr

Garantie
5 ans

**On allooooooonge
la garantie !**

Le Groupe repousse les limites de la tranquillité de son client en offrant désormais 5 ans de garantie (comprenant 2 ans de garantie légale de conformité et 3 ans de garantie commerciale¹ gratuite) sur les smartphones, les ordinateurs portables et fixes (hors PC assemblés par LDLC) neufs vendus par LDLC (hors batteries et consommables), quelle que soit la marque. Ceci traduit la volonté de LDLC d'accompagner ses clients sur le long terme et de promouvoir une consommation plus responsable, axée sur la durabilité des équipements.

¹Conditions complètes de la garantie commerciale sur le site LDLC.COM et en annexes de nos Conditions Générales de Vente.

LDLC accélère sur ses marques en propre

Rencontre
avec

Alison Duchâtel
Responsable du
développement des
marques en propre



T E X T O R M

INOVU



FOX SPIRIT

Les marques distributeurs du Groupe LDLC Inovu, FoxSpirit, Textorm ont bénéficié d'un travail en profondeur sur leur identité et leur visibilité. Elles sont aujourd'hui un axe de développement prioritaire avec une ambition claire : renforcer leur notoriété et élargir leur distribution en France et en Europe.

Comment définiriez-vous vos produits sous marque propre ?

Aujourd'hui, nos marques en propre regroupent plus de 200 références, principalement des composants et des périphériques PC. Notre philosophie repose sur un principe simple : proposer des produits offrant un excellent rapport qualité-prix, alliant simplicité, fiabilité et performance.

Nos produits sont fabriqués dans les mêmes usines que les grandes marques du secteur, et nous appliquons des exigences de qualité très élevées. Grâce à notre expertise et à notre parfaite connaissance du marché, nous assurons des marges confortables tout en maintenant des prix compétitifs. Chaque produit est soumis à des tests rigoureux dans nos laboratoires de Lyon et Nantes et bénéficie d'un transport optimisé via notre plateforme logistique.

Quelle est l'ambition du Groupe ?

L'ambition est double : la première est de créer une vraie image de marque afin que nos produits ne soient plus perçus uniquement comme des articles de marque distributeur mais comme de véritables références sur le marché ; la seconde est d'élargir nos canaux de distribution au-delà de notre réseau en France et en Europe.

Nos marques propres sont aujourd'hui distribuées à la fois dans nos boutiques et sur l'ensemble de nos sites en ligne. Dans un premier temps, nous misons sur le développement des ventes via de nouvelles marketplaces. Ce canal représente une opportunité stratégique, car il nous permet d'atteindre une clientèle plus large, à la recherche de fiabilité et d'un bon rapport qualité-prix. Aujourd'hui, nous sommes déjà présents sur Amazon Italie et notre objectif est d'étendre cette présence à un maximum de pays en Europe.

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Nous avons entrepris une refonte complète des plateformes : l'identité et le positionnement des marques ont été affinés, les sites internet dédiés ont été retravaillés, des contenus sur les réseaux sociaux ont été créés et nous avons encore de nombreux projets pour adresser la notoriété de nos marques en France et en dehors de France. Ce travail était nécessaire pour que nos marques puissent, à terme, s'imposer comme des références commerciales.

Nous avons également fait un gros travail de sensibilisation en interne pour renforcer la légitimité de nos produits auprès de nos équipes en boutique.

Rue du Commerce :

UNE PLACE DE MARCHÉ
FRANÇAISE FIABLE AU
SERVICE DU GRAND PUBLIC

Fort de son réseau d'une centaine de magasins high-tech et de sa position de leader du e-commerce informatique en France, Groupe LDLC franchit une nouvelle étape en 2024 avec l'acquisition du fonds de commerce de Rue Du Commerce. Objectif : faire de la place de marché Rue du Commerce une alternative française forte, fiable et éco-responsable aux acteurs mondiaux.

Quelle est l'ambition de Rue du Commerce ?

Aujourd'hui, Rue du Commerce est surtout reconnue pour ses catégories high-tech et informatique. Notre ambition est de devenir la place de marché généraliste de référence en France. Nous voulons offrir aux consommateurs français une alternative sérieuse et responsable aux géants internationaux. À terme, notre objectif est que les consommateurs puissent effectuer la grande majorité de leurs achats sur notre site qui mettra en avant des marchands français sélectionnés et référents sur leurs catégories de produits.

En quoi l'adossement au Groupe LDLC est-il un atout ?

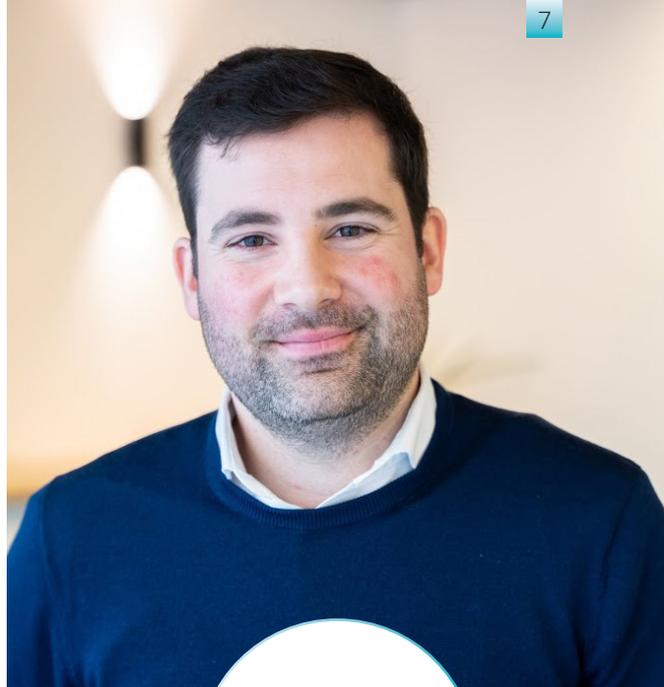
Tout comme Rue du Commerce, LDLC est un pionnier du e-commerce reconnu depuis 1996. Grâce à LDLC, nous bénéficions aujourd'hui d'une solidité financière qui nous a déjà permis de relancer la communication avec 3 campagnes publicitaires réalisées fin 2024. Nous bénéficions d'achats mutualisés puisque nous avons accès à quasi 100% des produits du catalogue LDLC. Le développement technique et informatique est une autre force que nous apporte LDLC en garantissant une maîtrise de A à Z du back office et du front office de notre site internet. Enfin, nos équipes de service après-vente sont basées en France et prennent pour modèle celles de LDLC qui ont reçues le prix « Élu Service Client de l'Année » pour la 11^{ème} année consécutive ! De quoi nous inspirer. »

Quelles sont les actions à venir ?

Nous allons enrichir notre catalogue afin d'offrir aux consommateurs une sélection pertinente et complète pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins. Depuis novembre, nous avons lancé la catégorie Culture avec les livres et prévoyons d'y ajouter les CD, DVD et vinyles. La Catégorie Maison, Jardin et Art de la table est également en plein développement. Cet enrichissement se fera progressivement en recrutant les bons vendeurs.

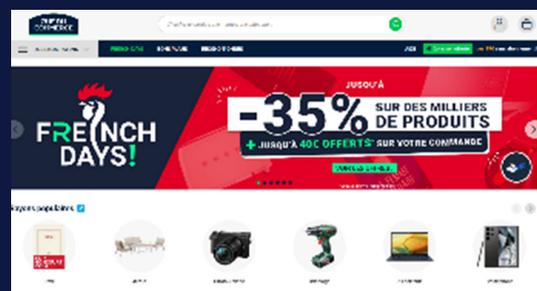
En parallèle, nous travaillons à l'amélioration de l'expérience utilisateur afin d'affiner la recherche et augmenter le trafic sur notre site. Nous avons également de grands projets pour enrichir les fonctionnalités du site, par exemple en intégrant des recommandations personnalisées ou des outils de comparaison.

au cœur de l'expérience_high-tech



Rencontre
avec

Maxime Caraboeuf,
Directeur e-commerce chez
Rue du Commerce



1 000
vendeurs

6 millions
de produits

15 000
marques

L'Armoire de Bébé :

10 ANS D'EXPERTISE
AU SERVICE DES FAMILLES

Depuis 2015, L'Armoire de Bébé offre aux parents un accompagnement de qualité dans l'univers de la petite enfance à travers un réseau de 9 boutiques et d'un site e-commerce proposant près de 13 000 références. À l'occasion de son 10^{ème} anniversaire, L'Armoire de Bébé célébrera cette décennie d'engagement avec une campagne d'affichage dans le métro parisien et remerciera ses fidèles clients avec deux jeux concours multimarques exceptionnels et des tickets d'or à gagner dans les commandes en ligne !



Slood :

UNE MARKET PLACE
RESPONSABLE,
AVEC STYLE ET SANS
GREENWASHING

Fin 2023, à l'initiative de l'une de ses salariés, Groupe LDLC lance Slood, la première marketplace dédiée à l'achat responsable dans les univers beauté, maison, mode et puériculture, 100% made in France et Europe. Son nom, issu de la contraction de « Slow For Good », reflète son engagement envers une consommation éthique et durable. En seulement un an, Slood propose une sélection de plus de 5 000 produits provenant de plus de 120 marques engagées européennes et éco-responsables, privilégiant les matériaux naturels, recyclés ou biologiques. La plateforme mise sur la transparence totale : chaque fiche produit détaille l'origine, la composition et l'impact environnemental du produit. Objectif : faciliter la consommation responsable !



Une offre sur mesure pour les professionnels



Avec un catalogue de plus de 20 000 références, des solutions personnalisées et un portefeuille de services allant de l'infogérance à l'installation sur site, Groupe LDLC, via son site LDLC.pro, est le partenaire des entreprises, des administrations et des collectivités en France et à l'export, capable de les accompagner sur l'ensemble de leurs projets informatiques.



La force de LDLC Pro ne réside pas uniquement dans l'ampleur de son catalogue accessible sur le site [ldlc.pro](https://www.ldlc.pro), mais aussi dans sa capacité à concevoir des solutions globales. Le matériel informatique proposé s'accompagne de services à forte valeur ajoutée : audit des systèmes d'information, infogérance, formations, installation sur site et intégration personnalisée grâce aux expertises de ses filiales DLP Connect et BIMP. « *Nous accompagnons nos clients à chaque étape de leur projet informatique, de la définition des besoins jusqu'à l'intégration des solutions les plus performantes* », explique Valérie Ducottet, Responsable LDLC Pro.

LDLC Pro, un partenaire global pour les projets informatiques des entreprises et des collectivités

Un exemple concret ? Dans l'Ain, une simple intervention de dépannage auprès d'un lycée a évolué en projet d'envergure. LDLC Pro a ainsi équipé une salle informatique complète, puis accompagné l'établissement lors de la rentrée scolaire, avec la mise à disposition d'ordinateurs pour les élèves à des conditions tarifaires très avantageuses, en partenariat avec les boutiques LDLC.

Composée d'une cinquantaine de collaborateurs, experts et passionnés, l'équipe LDLC Pro met un point d'honneur à conseiller ses clients avec la plus grande justesse, sur le matériel et les solutions qui feront prospérer leurs activités. Une veille technologique pointue est opérée, en permanence, pour proposer l'offre la plus pertinente. Un service financier dédié permet également de soutenir les projets grâce à des solutions de financement adaptées. Enfin, le service après-vente, mutualisé entre les activités *BtoB* et *BtoC*, assure une réactivité optimale et un suivi de qualité.

LDLC Pro ouvre un espace seconde vie

Acteur engagé dans l'économie circulaire, LDLC Pro renforce son implication en faveur d'une gestion responsable des parcs informatiques en fin de cycle. Consciente des difficultés rencontrées par de nombreuses entreprises pour gérer leur matériel obsolète, LDLC Pro propose un service de reprise, de reconditionnement et de redistribution des équipements PC auprès des petites entreprises ou des écoles, à des prix très attractifs. Afin de simplifier l'accès à ces offres, un espace « Seconde vie » sera très prochainement disponible sur le site [ldlc.pro](https://www.ldlc.pro).

La RSE au cœur de nos actions

AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT



Groupe LDLC est pleinement conscient de son rôle central au sein de son écosystème. Depuis plusieurs années, le Groupe innove en ce sens et met en place des actions vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes tout en contribuant à la préservation de l'environnement. Cette démarche se décline autour de trois axes : s'engager pour le bien-être des collaborateurs, préserver l'environnement et contribuer au développement des territoires.

Minimiser l'empreinte carbone de la logistique

Le nouveau centre de logistique de Saint-Quentin-Fallavier, mis en service en octobre 2022, a obtenu la certification BREEAM, un référentiel de certification environnementale des bâtiments, et bénéficie du label BiodiverCity® Life. Groupe LDLC est allé plus loin en investissant dans un système d'emballage automatisé de Sparck Technologies qui confectionne de manière automatique des cartons sur mesure.

Réduire l'empreinte carbone des collaborateurs

Afin de réduire les émissions carbone liées aux déplacements de ses collaborateurs, le Groupe LDLC a mis en place pour ses salariés une aide à l'écomobilité en participant à l'achat d'un vélo électrique à hauteur de 50% du prix du vélo. À ce jour, 14 collaborateurs ont bénéficié d'une aide pour l'achat d'un vélo électrique.

Bilan carbone

Depuis 2020, le Groupe LDLC s'est engagé dans le suivi de ses émissions de gaz à effet de serre. En 2024, grâce, notamment, à la réduction du nombre de bâtiments et à l'optimisation de sa flotte de véhicule via l'utilisation de véhicules hybrides et électriques, le Groupe a réduit de 38% ses émissions (scopes 1 et 2) par rapport à 2019 !

Veiller au bien-être des collaborateurs

EXPERTISE ET RÉPARATION AU SERVICE DE LA PROXIMITÉ

La semaine de 4 jours !

En janvier 2021, le Groupe LDLC révolutionne l'organisation du travail en instaurant la semaine de 32 heures sur 4 jours, sans impact sur les salaires. Une première en France – et peut-être même à l'échelle mondiale – pour une entreprise de cette taille.

L'objectif ? Améliorer le bien-être des collaborateurs en facilitant l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Le pari est réussi : les salariés, quasi unanimes, ne reviendraient pas en arrière... et LDLC non plus ! Au-delà du bien-être, cette initiative favorise une ambiance de travail plus sereine, attire de nouveaux talents, réduit la consommation énergétique du Groupe et contribue à un meilleur équilibre entre femmes et hommes.



J'en suis désormais convaincu : on travaille bien mieux en quatre jours qu'en cinq ! Nos collaborateurs travaillent 32 heures, avec le sourire et sans s'épuiser.

Laurent de la Clergerie
Président-fondateur du Groupe

Le congé parent Groupe LDLC

En juin 2023, Groupe LDLC franchit une nouvelle étape en matière d'innovation sociale en proposant un congé parental post-naissance de 20 semaines à tous ses collaborateurs, hommes et femmes. Le Groupe double ainsi le congé post-natal légal des femmes en offrant 10 semaines supplémentaires. Pour les hommes, ce sont 16 semaines supplémentaires. Entièrement rémunéré, ce congé vise à garantir une équité réelle entre hommes et femmes tout en permettant aux parents de vivre cette nouvelle étape plus sereinement, tant sur le plan personnel que professionnel. Depuis sa mise en place, 43 collaborateurs ont déjà bénéficié de cette mesure pionnière, accessible sur demande dans l'année suivant la naissance



L'idée est de recréer l'égalité hommes-femmes avec une même coupure pour le père et pour la mère.

Laurent de la Clergerie
Président-fondateur du Groupe

Partage de la création de valeur avec les collaborateurs

Depuis 2021, le Groupe LDLC a adopté une politique de rémunération ambitieuse en fixant le salaire mensuel minimum 25 % au-dessus du salaire mensuel minimum légal. Cette mesure, qui soutient le pouvoir d'achat des collaborateurs, reflète surtout la volonté de reconnaître l'importance de chaque individu dans la création de valeur au sein de l'entreprise, en assurant un meilleur partage de cette valeur.

Un engagement sociétal fort

Le Groupe LDLC met un point d'honneur à développer des initiatives concrètes et durables contribuant à l'amélioration de la société. Cet engagement se manifeste à travers diverses actions en faveur de la famille, l'éducation, de la préservation de l'environnement, reflétant la volonté du Groupe de contribuer à une société plus solidaire et inclusive.

LA FONDATION GROUPE LDLC

Fondée en décembre 2020 à l'initiative des collaborateurs du Groupe LDLC, la Fondation Groupe LDLC s'inscrit dans la volonté du Groupe de participer à des actions de responsabilité sociétale et de soutenir des initiatives qui renforcent l'égalité des chances. Les salariés eux-mêmes soumettent des projets qu'ils souhaitent voir financés et qui répondent aux missions de la Fondation : « Environnement », « Éducation » et « Famille ». 7 projets ont été soutenus en 2024 avec un financement de 42 000 euros.



Depuis la création de la Fondation

22

collaborateurs
ambassadeurs

40

ambassadeurs
formés

31

projets soutenus et issus
de 24 associations

202 000

euros de financement en 3 ans

OPÉRATION 4XTONDON

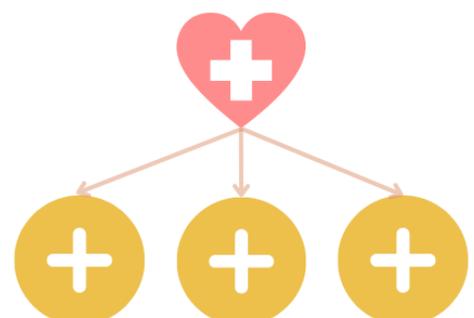
Ayant à cœur de fédérer ses collaborateurs autour de ses actions de mécénat, le Groupe LDLC lançait en 2021 l'opération « DoubleTonDon » par laquelle tout don de 20 euros minimum versé par un collaborateur à une association de son choix était abondé du même montant par le Groupe.

L'opération devient « TripleTonDon » en 2023 et « 4XTONDON » en 2024, élevant ainsi la contribution du Groupe à 4 fois le montant initial du don. En 2024, l'opération a permis de verser plus de 17 000 euros à 40 associations.



OPÉRATION
4XTONDON

VOUS DONNEZ À UNE ASSOCIATION ? ...LE GROUPE TRIPLE LA MISE !



L'École LDLC fête ses 10 ans

10 ANS
L'ÉCOLE
LDLC

APPRENDRE À GÉRER UNE ENTREPRISE ET SE FORMER
AUX TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

Lancée en 2015 par Laurent de la Clergerie, L'École LDLC propose un programme innovant, centré sur le numérique et l'entrepreneuriat, intégrant des méthodes pédagogiques actives. Son approche se distingue par un esprit start-up, encourageant les étudiants, futurs chefs de projets, à penser de manière innovante et à s'engager dans des projets concrets.

BILAN DES 10 ANS

121
diplômés

89%¹
taux net d'emploi

22
entreprises créées

Top 3 des métiers exercés :

- 1/ Chef de projet
- 2/ Chef d'entreprise / Freelance
- 3/ Consultant
(stratégie, progiciel, SEO, etc.)

ILS SONT PASSÉS PAR L'ÉCOLE LDLC



Valentin Aglietta :
Directeur Général de Acte Quatre
Agence de communication spécialisée
dans la mobilité



Jabert Si-Chaib :
Développeur Web FullStack
en freelance



Robinson Joubert :
Fondateur de Manukeo,
Somouk, Kopeaux, Le Mouk



**Baptiste Capelle,
Vianney Bartnig,
Valentin Briset :**
Co-fondateurs d'Holo-prods,
bornes holographiques



Mathilde Grandi :
Fondatrice de Hello Mathilde
Agence de développement web
sur-mesure de A à Z (webdesign,
développement, SEO, UX)



Tom-Elliott Ferrand :
Fondateur de TEF Agency, création
de site web



Théo Guichard :
Développeur & Consultant stratégique
en freelance



Nans Moustier :
Co-fondateur de Symphony,
personal car shopper



Gaël Courrège :
Analyste DeFi (finance décentralisée)
en freelance



Cyprien De Jerphanion :
Consultant SEO & Growth Hacking

LDLC Arena,

RÉFÉRENCE INTERNATIONALE CULTURELLE ET SPORTIVE

Engagé auprès de son écosystème, en particulier local, le Groupe LDLC promeut le dynamisme culturel et sportif de la région lyonnaise. Cet engagement participe au rayonnement du Groupe et des valeurs qui lui sont chères.

En décembre 2021, le Groupe LDLC concluait avec OL Groupe un accord de naming pour LDLC Arena, la plus grande salle événementielle de France, en dehors de Paris, référencée pour ses performances technologiques et environnementales. Depuis son inauguration en novembre 2023, la LDLC Arena connaît un succès retentissant. L'année 2024 a été particulièrement dynamique, avec une programmation riche et variée comprenant une centaine d'événements, mêlant concerts, spectacles et compétitions sportives. Le 10 mai 2025, la LDLC Arena accueillait son millionième spectateur !

En seulement un an, la LDLC Arena s'est imposée comme une référence internationale, attirant des événements prestigieux et des artistes de renommée mondiale tels que Justin Timberlake, Sting ou encore le WWE Backlash France. Son rayonnement a été salué en novembre 2024, avec une nomination parmi les cinq meilleures nouvelles salles de concert au monde par Pollstar, le média américain de référence dans l'industrie du spectacle, mettant en lumière le succès de sa première année d'exploitation.

En plus de ces rendez-vous internationaux, la salle accueille également les matchs de l'équipe de basket LDLC ASVEL, notamment en EuroLeague, confirmant son rôle central dans le paysage sportif et culturel lyonnais.



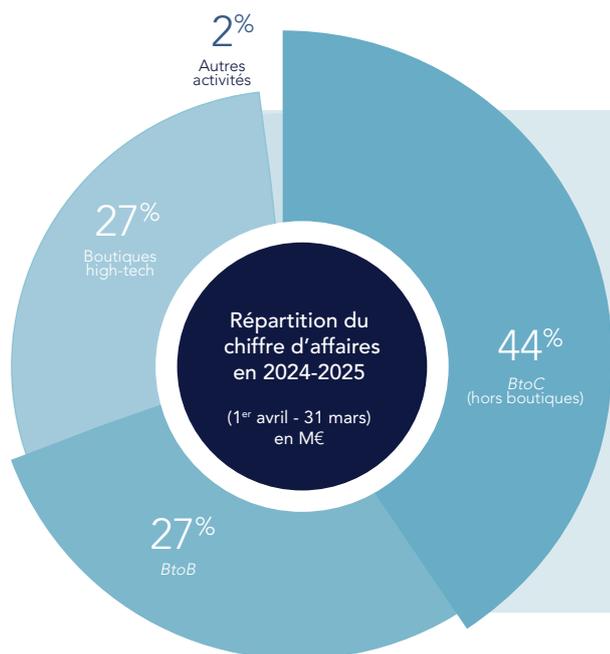
Principaux

INDICATEURS FINANCIERS

Compte de résultat simplifié (1^{er} avril - 31 mars) en M€

Chiffres audités	2024-2025	2023-2024	Variation en M€
Chiffre d'affaires	534,5	571,5	-37,0
Marge brute	113,3	122,8	-9,6
% marge brute	21,2%	21,5%	
Excédent brut d'exploitation¹	2,6	11,4	-8,9
% marge d'EBE	0,5%	2,0%	
Résultat d'exploitation	-7,3	1,4	-8,7
Résultat net des sociétés intégrées	-10,8	0,4	-11,2
Résultat net - Part du Groupe	-10,9	-0,2	-10,7

¹ Excédent brut d'exploitation = Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition + dotations & reprises aux amortissements et provisions d'exploitation



panier moyen Groupe
2024-2025

498€ HT

(contre 486 € HT en 2023-2024)

Principaux éléments du bilan (au 31 mars) en M€

Chiffres audités	2024-2025	2023-2024
Capitaux propres	90,2	103,3
Endettement net	6,3	3,6
Gearing*	7,0%	3,5%

*Endettement net sur capitaux propres

Carnet

DE L'ACTIONNAIRE

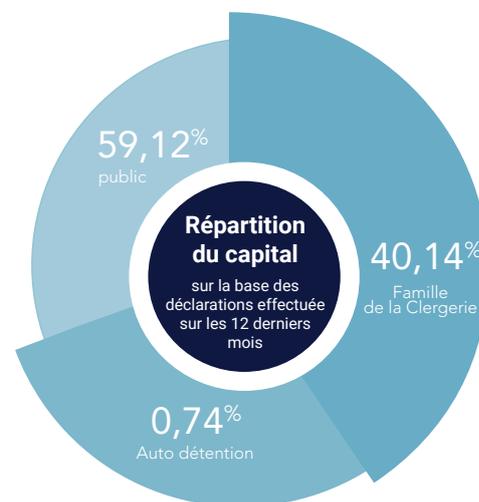
Place de cotation	EURONEXT Growth
Code ISIN	FR0000075442 ALLDL
Nombre de titres au 31 mai 2025 :	6 171 776
Indice	CAC All Shares, Euronext PEA-PME 150
Capitalisation boursière au 18 juin 2025 :	42 millions d'euros
Analystes suivant la valeur	Gilbert Dupont - Gabriel Santier Midcap Partners - Florent Thy-Tine

Agenda de l'actionnaire

Chiffre d'affaires T1 2025-2026	31 juillet 2025
Assemblée Générale	26 septembre 2025
Chiffre d'affaires T2 2025-2026	30 octobre 2025
Résultats semestriels 2025-2026	11 décembre 2025
Chiffre d'affaires T3 2025-2026	29 janvier 2026
Chiffre d'affaires T4 2025-2026	30 avril 2026
Résultats annuels 2025-2026	11 juin 2026

Performance boursière

(Du 1^{er} juillet 2024 au 18 juin 2025)



Famille de la Clergerie***

Laurent de la Clergerie : 19,80%
Caroline de la Clergerie : 10,18%
Olivier de la Clergerie : 10,16%

*** aucune action de concert, somme des participations détenues par Laurent, Caroline et Olivier de la Clergerie.



RAPPORT ANNUEL
2024/2025

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

REMARQUES GÉNÉRALES

Définitions

Dans le présent rapport, et sauf indication contraire :

- ▶ Les termes la « Société » ou « Groupe LDLC » désignent la société Groupe LDLC, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1 110 919,68 euros, dont le siège social est situé 2 rue des Erables CS 21035 – 69578 Limonest cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 403 554 181.
- ▶ Le terme le « Groupe » renvoie à la Société et à l'ensemble des sociétés rentrant dans son périmètre de consolidation.

Avertissement

Le présent rapport contient des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'aux marchés sur lesquels celui-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et le Groupe ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent rapport comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le présent document pourraient se révéler erronées sans que le Groupe se trouve soumis de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable.

Structure du rapport annuel

Le présent rapport a été arrêté par le Directoire de la Société lors de sa réunion du 12 juin 2025 puis examiné par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du même jour.

Ce rapport est établi conformément aux dispositions de l'article 4.2.1 des Règles des Marchés Euronext Growth dans leur version en vigueur à la date d'arrêté du présent rapport.

Ce rapport est composé de cinq parties :

- ▶ Partie 1 : Rapport de gestion et sur la gestion du Groupe
- ▶ Partie 2 : Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise
- ▶ Partie 3 : Comptes annuels de la Société et rapport des commissaires aux comptes y afférents
- ▶ Partie 4 : Comptes consolidés de la Société et rapport des commissaires aux comptes y afférents
- ▶ Partie 5 : Autres rapports et informations à destination des actionnaires

SOMMAIRE

PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON GROUPE.....	22
1. INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON GROUPE.....	22
1.1. Exposé de la situation de la Société et de son Groupe durant l'exercice écoulé.....	22
1.2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et son Groupe sont confrontés.....	48
1.3. Exposé de l'évolution prévisible de la situation de la Société et de son Groupe.....	60
1.4. Exposé des activités de la Société et de son Groupe en matière de recherche et de développement.....	65
1.5. Liste des succursales de la Société et de son Groupe.....	66
1.6. Exposé des évènements intervenus au sein de la Société et de son Groupe depuis la clôture de l'exercice.....	69
2. INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	70
2.1. Exposé de l'activité et des résultats de l'ensemble de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité.....	70
2.2. Prises de participation et prise de contrôle.....	76
3. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRAFINANCIÈRE.....	77
3.1. Modèle d'affaires.....	77
3.2. Méthodologie.....	79
3.3. Respect des personnes / Capital humain.....	82
3.4. Actions pour l'Environnement.....	97
3.5. Impact sur notre territoire.....	104
3.6. Sensibilisation et formation à l'éthique.....	108
3.7. Table de concordance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).....	112
3.8. Synthèse des indicateurs extra-financiers.....	114
3.9. Note méthodologique.....	116
4. INFORMATIONS SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL.....	121
4.1. Identité des titulaires de participations significatives.....	121
4.2. Opérations réalisées par les dirigeants ou les hauts cadres non dirigeants et leurs proches.....	122
4.3. Participation des salariés au capital de la Société.....	122
4.4. Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions.....	122
5. INFORMATIONS FISCALES.....	124
5.1. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement.....	124
5.2. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices.....	124
5.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025.....	124
PARTIE 2 : RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	125
1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	125
1.1. Organes de direction et de surveillance de la Société.....	127
1.2. Rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.....	140
1.3. Ratio d'équité.....	146
2. LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS.....	146
3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE SOCIÉTÉ CONTRÔLÉE.....	148
4. TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	148
5. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	150

PARTIE 3 : COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Y AFFÉRENTS.....	151
PARTIE 4 : COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ ET RAPPORT DES COMMISSAIRES Y AFFÉRENTS.....	185
PARTIE 5 : AUTRES RAPPORTS ET INFORMATIONS À DESTINATION DES ACTIONNAIRES	235
1. TABLEAU DES RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	236
2. RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS.....	237
2.1. Opérations d'attribution d'actions réalisées en vertu des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de Commerce.....	237
2.2. Actions attribuées gratuitement à chacun des dirigeants, à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, tant par la Société que par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ou par les sociétés contrôlées par la Société à raison des mandats et fonctions que ces derniers y exercent durant l'exercice clos le 31 mars 2025	239
2.3. Actions attribuées gratuitement tant par la Société que par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce à chacun des dix salariés de la Société qui ne sont pas mandataires sociaux et dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé durant l'exercice clos le 31 mars 2025.....	239
3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025.....	241
4. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (TIERCE PARTIE) SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION.....	242
5. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX 10 PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES	253
6. MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUÉS EN APPLICATION DES 1 ET 5 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS AINSI QUE DE LA LISTE DES ACTIONS NOMINATIVES DE PARRAINAGE, DE MÉCÉNAT	259

PARTIE 1 : RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON GROUPE

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles L.232-1 et L.233-16 du Code de Commerce, nous vous rendons compte au sein d'un rapport unique des informations requises par la loi s'agissant du rapport sur la gestion de la Société d'une part et sur la gestion de son Groupe d'autre part.

Les termes de ce rapport ont été arrêtés par le Directoire lors de sa réunion du 12 juin 2025 puis examiné par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du même jour.

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe « Vérifications spécifiques » du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2025 figurant respectivement en parties 3 et 4 du rapport annuel.

1. INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SON GROUPE

1.1. Exposé de la situation de la Société et de son Groupe durant l'exercice écoulé

1.1.1. Aperçus des activités de la Société et de son Groupe

1.1.1.1. Principales activités

▶ Mission et positionnement

Lors de sa création en 1996, le Groupe LDLC s'est affirmé comme l'un des pionniers du e-commerce en France. De nombreuses fois récompensé pour la qualité de sa relation clients, reconnu pour l'efficacité de sa plateforme logistique intégrée, le Groupe LDLC s'est imposé comme le leader du e-commerce sur le marché de l'informatique et du High-Tech en s'employant à répondre aux besoins croissants des particuliers, comme des professionnels, en matériel de dernière technologie.

Le Groupe LDLC exerce ses activités au travers de 15 enseignes et dispose de 8 sites marchands, couvrant très majoritairement le marché de l'informatique et du High-Tech et aussi de manière plus connexe l'univers de la puériculture. Depuis 2013, le Groupe œuvre au développement d'un réseau de magasins sur son marché principal (en nom propre ou en franchise). Au 31 mars 2025, le Groupe LDLC comptait (en nom propre et en franchise) 118 boutiques High-Tech en France dont 86 boutiques LDLC.

Au 31 mars 2025, l'effectif du Groupe s'élevait à 1135 collaborateurs.

L'offre du Groupe LDLC peut être classée en trois catégories : les activités dédiées aux particuliers (BtoC), les activités dédiées aux professionnels (BtoB) et les activités connexes.

Le Groupe LDLC exerce son activité principalement en France, mais aussi dans les zones francophones proches comme la Belgique, le Luxembourg et la Suisse. Il dispose également d'un site de commerce en ligne en Espagne et plus récemment en Italie. En 2021, le Groupe a lancé une version anglaise du site LDLC pour adresser plus largement la clientèle européenne.

Activités BtoC online

LDLC.com est le leader du High-Tech online (estimation management). Il propose un catalogue de plus de 27 000 références parmi plus de 600 marques actives en informatique, dont la marque LDLC pour certains produits, dans les univers de l'informatique, l'audio, la téléphonie, l'image...

Materiel.net a été créé en 1999 et a rejoint le Groupe LDLC en 2016. Il est également un spécialiste de la distribution online de produits High-Tech. Tout comme LDLC.com, Materiel.net bénéficie d'une forte notoriété et propose aujourd'hui un catalogue de plus de 14 000 références, avec une offre plus spécifiquement centrée sur des produits « haut de gamme ».

TopAchat a été créé en 1999. Passé dans le giron de Rue du Commerce (Groupe Carrefour) en 2009, le fonds de commerce de TopAchat a été acquis par Groupe LDLC en avril 2020. Le site est l'un des pionniers de la distribution en ligne de produits informatiques et électroniques grand public en France et jouit d'une forte notoriété auprès d'un public de passionnés soucieux de leur budget.

L'Armoire de Bébé est un e-shop lancé en 2015, spécialisé dans la puériculture. Cette enseigne en ligne propose tout l'univers de bébé à portée de clic avec plus de 13 000 références et 300 marques soigneusement sélectionnées. Après l'ouverture d'une première boutique en périphérie de Lyon (avril 2018) puis d'une seconde en région parisienne (juillet 2020), le Groupe accélère le développement du réseau avec 5 ouvertures sur l'exercice 2021-2022 et deux nouvelles boutiques à Avignon (84) et à Paris (75) au cours de l'exercice 2022-2023. En avril 2023, L'Armoire de Bébé renforce sa présence à Paris avec l'ouverture d'une nouvelle boutique et comptait ainsi 9 boutiques physiques au 31 mars 2025.

Dans le cadre de la stratégie du Groupe LDLC de renforcer son positionnement dans le BtoC, la société a annoncé le 10 juillet 2024, la finalisation de l'acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce. Rue du Commerce est un acteur historique et renommé du e-commerce en France spécialisé dans la vente en ligne de produits informatiques, composants et d'équipements High-Tech sur son site www.ruedocommerce.fr. Le Groupe LDLC ambitionne de faire de Rue du Commerce la place de marché généraliste de référence en France.

Activités BtoB

La position de spécialiste du Groupe LDLC lui a permis, à la différence de nombre de ses concurrents notamment généralistes, de mettre en place un site et des services dédiés aux professionnels.

De l'équipement informatique le plus simple jusqu'au plus spécifique, le site www.ldlc.pro est devenu rapidement un partenaire proche des entreprises, des administrations, de l'enseignement, des collectivités et des revendeurs. Conscient des impératifs techniques et financiers auxquels sont confrontées les entreprises, et des opportunités pour un acteur capable de les accompagner dans leurs choix techniques, le Groupe LDLC a décidé d'accélérer le développement de son offre BtoB. Une centaine d'ingénieurs commerciaux est à l'écoute des PME et ETI pour leur proposer des solutions personnalisées. Plus de 63 000 comptes clients LDLC.pro ont commandé sur les 3 dernières années, et environ 13 500 nouveaux comptes ont été créés en 2024-2025.

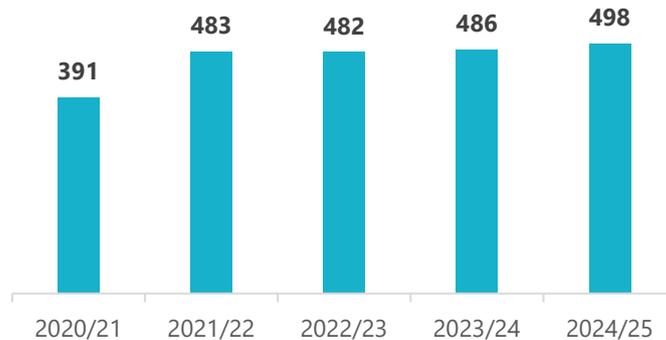
DLP-Connect est, dans le domaine des professionnels, un atout supplémentaire pour permettre aux entreprises de réaliser leurs installations et intégrations électriques et électroniques (électricité, réseau informatique, vidéosurveillance, domotique).

Acquis en 2016, le réseau BIMP Apple Premium Reseller (BIMP), devenu en décembre 2021, LDLC Apple Premium Reseller offre des solutions informatiques pour particuliers et professionnels, sous macOS, Windows et plateformes mobiles.

A.C.T.I. MAC acquis en 2023 propose une offre complète de services à destination des professionnels et compte, au 31 mars 2025, cinq boutiques dont deux boutiques Apple Premium Reseller et une boutique Apple Premium Partner sur le territoire français.

Sur l'exercice 2024-2025, 350 000 comptes clients hors magasins (BtoB et BtoC) ont été ouverts.

Évolution du panier moyen (BtoB et BtoC) hors magasin sur une période de 5 ans (en euros HT)



Activités connexes

Anikop, société éditrice de logiciels, est le leader français des solutions de traitement des titres prépayés, chèques cadeaux, chèques vacances et titres-restaurants. Filiale de Groupe LDLC, Anikop garde une avance considérable sur son marché grâce à sa technologie unique de reconnaissance d'image.

LDLC VR Studio est un studio de conception de jeux vidéo en réalité virtuelle créé en 2020. Il s'adresse aux propriétaires d'espaces de réalité virtuelle et a pour ambition de proposer des expériences immersives à la frontière du rêve et de la réalité. Le premier opus du studio s'intitule « Catch The Dragon ». Le catalogue de jeux en VR s'est enrichi avec « Mission NAR-6 », « Rune Tales : The Citadel », « Rune Tales : Underground », « Jolly Island », « Gang of Dummizz » et « Darken sum ». En 2024, LDLC VR Studio diversifie ses activités et propose de développer de nouvelles expériences immersives en concevant des applications en réalité virtuelle sur mesure pour les entreprises (formation, logistique, etc.).

LDLC VR Experience est une salle de jeux en réalité virtuelle lancée par le Groupe LDLC en juin 2021. Implanté à Dardilly, tout près de Lyon, ce nouveau complexe de 300 m² accueille tous les amateurs de VR pour des expériences immersives de réalité virtuelle statique, dites en « Pod » et en mouvement, dites « Free Roaming ».

Réseau de magasins et franchises

Convaincu de la pertinence de son modèle de distribution omnicanal incluant un réseau de franchises et de magasins en propre, LDLC propose à ses clients de retrouver dans ses boutiques jusqu'à 2 000 références en PC, smartphones, tablettes et autres accessoires de gaming, sur l'ensemble des produits figurant sur son catalogue Web.

Nombre de boutiques / points de retrait par enseigne au 31 mars	2025			2024		
	En propre	Franchise	Total	En propre	Franchise	Total
France						
LDLC	33	53	86	32	52	84
Materiel.net	8	0	8	8	0	8
LDLC (revendeur Apple)	18	0	18	18	0	18
L'Armoire de Bébé	9	0	9	9	0	9
Actimag (revendeur Apple)	5	0	5	5	0	5
Configomatic by Top Achat	1	0	1	1	0	1
Total	74	53	127	73	52	125

▪ Le concept store des boutiques LDLC

Les magasins LDLC ont pour vocation d'être les vitrines technologiques de la marque. Ils proposent une offre au meilleur rapport bénéfice client/prix, à travers des produits et services conçus pour l'informatique et le High-Tech.

Outre la qualité des références proposées, les boutiques LDLC sont reconnues pour le niveau de services qu'elles offrent : conseils adaptés, diagnostics, réparations de tous types de matériel informatique, montage rapide et personnalisation des ordinateurs...



Surface de vente



Atelier / Réserve



Services
Conseil, Montage, SAV, Clic
and Collect, Point de retrait



Implantation
Grandes et moyennes villes

▪ La franchise LDLC

Les franchisés effectuent leurs achats auprès de la centrale LDLC puis versent une redevance.

Soucieux de maintenir une grande qualité de services, le Groupe a mis en place, pour les franchisés, une formation initiale et continue réalisées et assurées en interne par une équipe dédiée. Le franchisé est ensuite accompagné tout au long de son développement.

Les franchisés LDLC sont sélectionnés entre autres sur la base de 5 critères :

- Être commerçant dans l'âme : avoir le sens du service client est indispensable.
- Avoir un attrait pour l'univers High-Tech : on ne vend bien que ce que l'on connaît bien.
- Être un bon gestionnaire : la boutique est une entreprise, il faut savoir gérer ses achats, ses ventes, ...
- Avoir l'esprit d'entreprise : ouvrir un magasin, c'est une aventure. Il faut savoir prendre des risques. Il faut avoir une bonne motivation !

- Avoir un état d'esprit réseau, marque : quand on est franchisé, on adhère aux choix du Groupe. On a l'esprit d'équipe !

Avant l'ouverture de la boutique, et afin d'accompagner les franchisés dans l'évaluation du projet, le Groupe LDLC met à la disposition des franchisés :

- Ses compétences internes (services finance, marketing, achat, développement, DSI) pour aider le franchisé dans le montage et l'évaluation de son projet.
- Des documents et méthodologies : trame d'évaluation de potentiel marché, trame d'aide à la réalisation d'étude de marché.
- Une formation initiale avant ouverture.
- Un professionnel dédié pour accompagner le franchisé dans la préparation de l'ouverture.

Le Groupe LDLC accompagne le franchisé tout au long du contrat signé pour une durée de 9 ou 6 ans : l'accompagnement au quotidien repose sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire spécialement dédiée (animateurs, marketing, merchandising, supply chain...), complétée par une démarche collaborative. Cet accompagnement inclut notamment la visite d'un animateur de réseau, une assistance téléphonique, des animations régulières, des actions de communication pour développer la notoriété de l'enseigne, ainsi que la création de supports marketing.

Au 31 mars 2025, le Groupe comptait 86 magasins à l'enseigne LDLC, dont 53 en franchises, répartis sur l'ensemble de l'Hexagone, auxquels s'ajoutent 8 boutiques Materiel.net, 1 boutique Configomatic by TopAchat et 23 boutiques LDLC revendeurs Apple. L'ensemble des boutiques « High-Tech » du Groupe (tous réseaux confondus) affiche, sur l'exercice 2024-2025, un chiffre d'affaires de 142,6 M€ en croissance de +0,9%.

Contribution des différentes activités au chiffre d'affaires sur 3 ans en millions d'euros

	2024-2025	2023-2024	2022-2023
BtoC	378,3	392,3	381,4
<i>dont boutiques high-tech</i>	142,6	141,4	121,2
BtoB	144,3	165,9	172,5
Autres	11,9	13,3	13,4
Total CA	534,5	571,5	567,4

► **Atouts concurrentiels**

Conseil et service clients

Dès son origine, LDLC a su créer une communauté de clients passionnés d'informatique en se positionnant en véritable spécialiste du High-Tech et en ouvrant dès 2007 une hotline, faisant une nouvelle fois preuve d'esprit pionnier, pour apporter du conseil et un véritable service clients.

Pilier stratégique du Groupe, le service relation clients est à la fois reconnu pour son expertise technique et sa capacité à répondre rapidement aux problématiques des clients. Le service relation clients, composé d'environ 60 conseillers, est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h. Il s'engage à répondre en moins de 4 heures aux demandes émises via les réseaux sociaux ou par mail.

L'une des particularités du service relation clients est d'avoir des temps d'échange et de conseil assez longs afin d'affiner le besoin du client ou de répondre à ses questionnements. Le temps de conversation moyen entre le support et le client dépasse ainsi bien souvent les 6 minutes. La qualité de ce service a déjà été récompensée à 25 reprises. LDLC a ainsi été élu « Service Client de l'Année » pour la 11^{ème} année consécutive en 2025 dans la catégorie Distribution de produits techniques, avec cette année une excellente note de 19,71/20, un record toutes catégories depuis la création de l'Élection (Étude BVA X sight – Viséo CI – mai à juillet 2024). Au total 205 tests, par téléphone, mail, Internet ou via les réseaux sociaux, ont été réalisés par des clients mystères afin d'évaluer la réactivité, le conseil et l'écoute dont font preuve les conseillers. (Plus d'infos sur escda.fr). LDLC a également reçu le Trophée de la Meilleure Relation Client Digitale, tous secteurs confondus lors des Trophées Qualiweb 2025.

Gamme de produits

Avec plus de 600 marques partenaires et quelque 27 000 références, LDLC est réputé pour la profondeur de son catalogue, LDLC est aussi reconnu pour la qualité du matériel de sa marque LDLC. Afin d'offrir des produits au rapport qualité/prix imbattable, LDLC diffuse en marque blanche des produits High-Tech : PC portables, tablettes, composants et accessoires informatiques...

Autre atout fort, LDLC dispose de son propre service montage sur-mesure offrant ainsi la possibilité de proposer des configurations spécifiques et de monter une machine personnalisée avec les composants sélectionnés par le client. Ce service très prisé, notamment utilisé par les gamers, est véritablement différenciant et contribue à la réputation de pure player du Groupe.

Cette reconnaissance de spécialiste se retrouve sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, le Groupe compte une communauté de fans très importante avec, au 31 mars 2025, près de 7 millions de fans sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook, X, Instagram, TikTok, etc.).

Proximité cross canal

Fort d'une longue expérience de la vente en boutique avec un premier magasin créé à Lyon en 1998, puis un deuxième à Paris en 2006, le Groupe LDLC a fait le choix de capitaliser sur cette expérience et de se rapprocher de ses clients afin de toujours mieux les écouter et les servir. Le développement d'un réseau de magasins en franchises et en propre a été retenu afin de démultiplier le champ d'actions du Groupe.

L'une des premières étapes a été de définir un concept en cohérence avec les fondements du succès du Groupe. Vitrine technologique, le magasin LDLC est différent des standards connus avec une surface comprise entre 100 et 300 m². Le magasin est articulé autour d'une zone de conseil et de démonstration.

Les clients ont accès jusqu'à 2 000 références sur les 27 000 que compte le catalogue LDLC consultable au sein même des boutiques via des bornes numériques. Pour chaque univers produit, un espace est dédié aux offres et promotions du moment.

Une cellule SAV et montages spécifiques complète le dispositif et apporte un service personnalisé et sur-mesure. Lieux de proximité et de conseil avant tout, ces boutiques viennent en complément du site LDLC qui reste l'hyperstore avec une interaction profitant à chacun des deux canaux.

Le design intérieur des boutiques a été conçu par une agence spécialisée pour être convivial et moderne.

Expertise logistique

Le Groupe LDLC s'illustre également par la qualité de sa logistique. Le Groupe dispose aujourd'hui de deux centres à Saint-Quentin-Fallavier (38) et à Nantes (44), qui représentent 46 000 m² d'entrepôts. Ils sont entièrement gérés par les équipes du Groupe et traitent jusqu'à 25 000 colis par jour.

Afin de maîtriser l'ensemble de sa chaîne de valeur et ainsi garantir un service de qualité à ses clients, le Groupe LDLC a fait le choix stratégique, en 2005, d'intégrer sa plateforme logistique et de développer son propre système d'information.

Pour faire face à l'accroissement de son activité et accompagner le développement rapide du réseau de boutiques, le Groupe LDLC a investi dans un nouvel entrepôt en remplacement de son site historique de Saint-Quentin-Fallavier en Isère qui arrivait à saturation.

Cette nouvelle plateforme, également située à Saint-Quentin-Fallavier, a un espace de stockage d'environ 28 000 m² optimisés. Intégrant les dernières technologies, une meilleure utilisation des hauteurs et des allées plus étroites, elle dispose d'une capacité de stockage triplée par rapport à l'ancien site (soit 15 000 palettes) et d'un outil largement robotisé pour les produits peu volumineux. L'objectif est d'augmenter l'efficacité de la préparation de colis et d'optimiser les coûts tout en améliorant les conditions de travail de la centaine de collaborateurs du site.

Cette nouvelle plateforme comprend également une cellule de réception, un espace d'expédition relié à 7 transporteurs choisis en fonction de la typologie des clients, et un service de montage regroupant une vingtaine de techniciens à même de réaliser des configurations techniques pointues et sur-mesure des matériels, un service SAV doté d'une quinzaine de techniciens afin de libérer les clients des contraintes liées aux défaillances des équipements. Le site est en service depuis octobre 2022.

Cette plateforme est complétée par un site logistique à Nantes d'une superficie de 18 000 m². Au total, c'est plus d'une centaine de collaborateurs qui travaillent chaque jour sur ce site pour que chaque client du Groupe reçoive, en temps et en heure, son colis et bénéficie d'un service de très haute qualité.

► Une offre adaptée à l'évolution du marché

Conscient de l'évolution rapide des besoins de ses clients et de son environnement marché, le Groupe adapte en permanence son offre technologique et propose quotidiennement des offres promotionnelles et des opérations spéciales réservées aux abonnés de ses newsletters. Positionné comme le leader français du High-Tech, le Groupe LDLC mise sur la qualité des services proposés plutôt que sur une politique de prix agressive.

Dans le cadre de cet esprit innovant, le Groupe LDLC a été l'un des tout premiers acteurs à équiper ses boutiques d'une zone d'expérimentation à la réalité virtuelle. Le Groupe a choisi d'investir plus avant dans le domaine de la réalité virtuelle début 2020, avec la création de la marque nommée LDLC VR Studio, un studio de conception de jeux vidéo en réalité virtuelle. Le Groupe développe également, en région lyonnaise, un espace de réalité virtuelle, LDLC VR Experience, qui a ouvert ses portes le 9 juin 2021.

L'expérience unique du Groupe lui a permis également de lancer des sites de e-commerce complémentaires à l'image de L'Armoire de Bébé qui rencontre un succès auprès des parents recherchant des produits tendance en puériculture.

Lancé en mai 2015 par le Groupe LDLC, L'Armoire de Bébé se fait fort d'un concept novateur dans l'univers de la puériculture et profite du succès de son offre omnicanale (site e-commerce et 9 magasins

au 31 mars 2025, du magasin péri-urbain de près de 500 m² au concept store format « city » de 70-80 m²).

1.1.1.2. Principaux marchés

► Les secteurs d'intervention du Groupe LDLC

Le Groupe LDLC est en premier lieu un pure player du High-Tech online/offline ; il distribue auprès d'une clientèle de particuliers et de professionnels des produits informatiques et multimédias (composants, ordinateurs et périphériques, image et son, téléphonie, jeux et consoles, consommables, connectiques, logiciels).

Misant sur une position de spécialiste et de qualité de services (conseil, logistique, SAV), le Groupe LDLC avait historiquement fait le choix de ne pas héberger de marketplace, à la différence des autres acteurs, plus généralistes, de la distribution online en France (Amazon, Fnac-Darty, Cdiscount...). Depuis fin 2019, le Groupe a lancé une activité de marketplace, qui lui permet d'élargir le nombre de références proposées aux clients sur des catégories de produits connexes (informatique, image & son, téléphonie & auto, jeux & loisirs, objets connectés ou papeterie), sur lesquelles un sourcing propriétaire par le Groupe LDLC n'est pas justifié. L'objectif, est de permettre au Groupe LDLC d'enrichir son offre, d'attirer de nouveaux clients et de générer des revenus complémentaires sur les activités BtoC.

Le développement du Groupe est soutenu, depuis sa création, par l'évolution du e-commerce et du marché des produits informatiques, mais également par des prises de parts de marché grâce à son positionnement de pure player.

Concernant la ventilation du montant total des revenus de Groupe LDLC par type d'activité au cours des deux derniers exercices, nous vous invitons à vous référer à la note 2.5 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en partie 4 du présent rapport.

L'e-commerce, un marché en croissance

Avant-propos : les données reprises ci-après sont issues de l'étude annuelle « Chiffres clés 2024 » ainsi que du bilan du e-commerce en France en 2024 de la Fevad, Fédération e-commerce et vente à distance, qui réalise en propre ou avec différents partenaires (instituts officiels de statistiques nationaux et sectoriels, instituts de sondage et d'opinion, fédérations professionnelles...) une veille permanente sur l'évolution économique des marchés e-commerce. Certaines données de marché figurant ci-dessous n'ayant pas été actualisées par la Fédération au 31 décembre 2024, nous avons laissé ici les données antérieures.

▪ **E-commerce BtoC en France, poursuite d'une progression soutenue après crise**

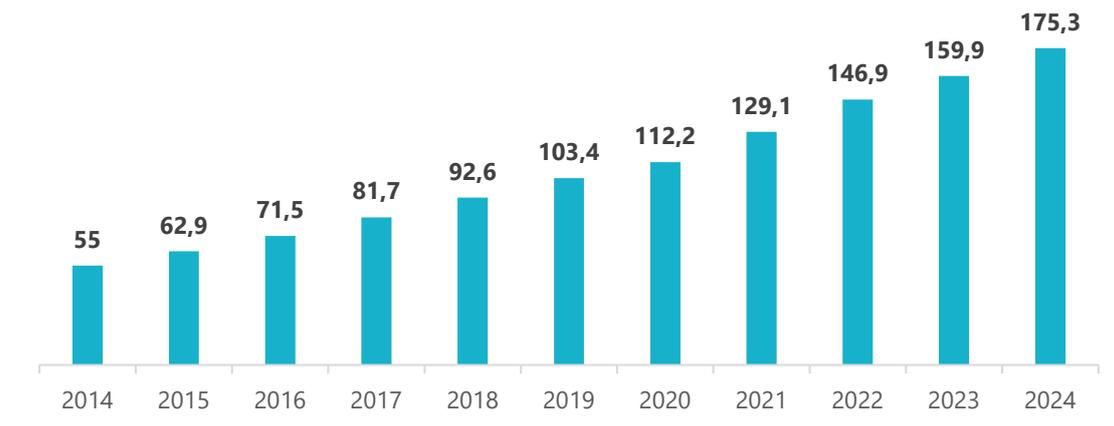
Le secteur du e-commerce (produits et services confondus) poursuit sa croissance en 2024 et atteint 175,3 milliards d'euros, soit une hausse de +9,6% par rapport à 2023. Toutefois, les ventes de produits et les ventes de services connaissent des évolutions différentes.

Les ventes de services enregistrent à nouveau une croissance solide à +12% (avec 108,4 milliards d'euros de ventes) portée par les secteurs du tourisme, de la beauté et des loisirs. Après deux années de ralentissement, les ventes de produits sont en hausse pour la première fois depuis 2021 et atteignent 66,9 milliards d'euros (+6%) portées par un volume de transactions inédit (1,28 milliard, +11%). En 2024, la part du e-commerce dans le commerce de détail progresse à 11% (10% en 2023), confirmant son ancrage dans les habitudes de consommation.

Sur l'année 2023, les sites de vente sur Internet (produits et services confondus), ont enregistré 2,6 milliards de transactions, soit une hausse de +10% en un an.

Le montant moyen d'une transaction reste stable par rapport à 2023, à 68 euros, sous l'effet conjugué de la baisse de l'inflation et des efforts de recherche d'économies des cyberacheteurs. En 2024, les cyberacheteurs ont réalisé en moyenne plus d'un achat en ligne par semaine, avec un montant moyen dépensé par acheteur de 4 216 € (+4% comparé à 2023).

Chiffre d'affaires du e-commerce en France (en milliards d'euros)



Entre 2014 et 2024, les ventes sur Internet ont enregistré un taux de croissance moyen de 10,8% par an.

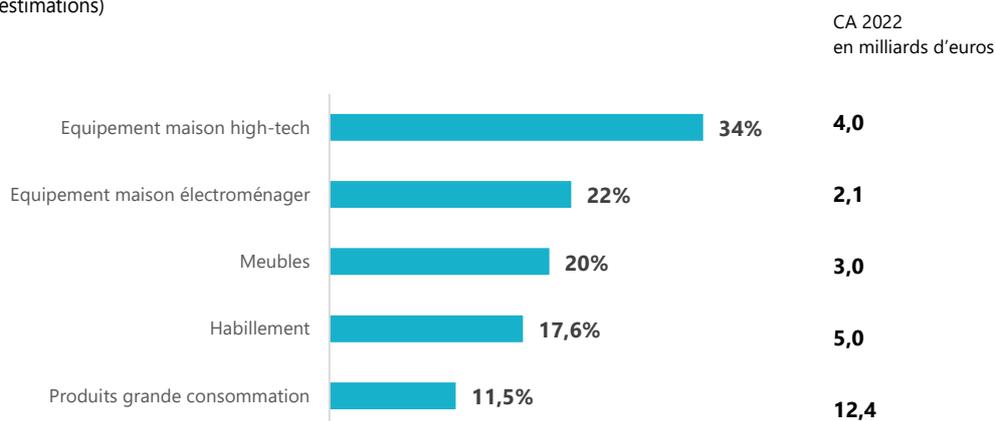
En 2020, la crise sanitaire a entraîné une forte accélération de la vente de produits sur Internet (hausse de 32%). De nombreuses entreprises et commerçants ont accéléré leur digitalisation de façon à pouvoir offrir à leurs clients la possibilité de continuer à acheter et à être livrés à domicile ou à récupérer leurs commandes en magasin (click & collect). Les ventes sur Internet ont permis à de nombreux commerces physiques fermés lors des confinements de maintenir une activité. Les consommateurs, qui se sont trouvés à expérimenter ces nouveaux services ou à davantage les utiliser, plébiscitent aujourd'hui cette dynamique omnicanale de leurs enseignes, y compris de la part de leurs commerces de proximité.

L'hyper croissance de 2020 a été suivie d'une baisse corrective en 2022 et 2023. Depuis 2022, l'inflation impacte fortement les comportements d'achat de produits hors alimentaires. Les arbitrages entre consommation et épargne, achats de produits et de voyages/loisirs et achats de produits neufs et de seconde main, pèsent sur les ventes des produits hors alimentaires. En 2024, 51% des cyberacheteurs ont acheté sur internet des produits reconditionnés ou de seconde main (Source Fevad - étude de consommation 2024).

La complémentarité online/offline est de plus en plus présente à toutes les étapes de l'achat, renforcée par l'usage croissant des écrans mobiles au long du parcours d'achat. On note (Source : Fevad-Chiffres clés 2019) que 56% des e-acheteurs équipés d'un téléphone mobile utilisent leur mobile pour faire des recherches avant l'achat d'un produit/d'un service en magasin. En 2024, les ventes sur mobiles et tablettes atteignent 54% des ventes tous écrans contre 51% en 2023 et 48% en 2022 (Fevad – iCM 2024). De plus, 80% des e-commerçants constatent un impact du site sur leurs magasins : augmentation de la fréquentation en magasin physique (79%), augmentation du CA en magasin physique (63%) et élargissement de la zone de chalandise (42%) (Source : Profil du e-commerçant spécial TPE-PME, Oxatis/Ernst&Young - janvier 2019).

Parts de marché 2022 par secteur

(estimations)



Source : GfK (Panel consommateurs pour les produits culturels, Panels distributeurs pour l'équipement maison), IFM, NielsenIQ Homescan.

Sur le segment « Équipement maison High-Tech », sur lequel se place le Groupe LDLC, les ventes e-commerce représentaient, en 2022, 34% de parts de marché (comparé à 36% en 2021) pour un chiffre d'affaires estimé à 4,0 milliards d'euros (comparé à 4,7 milliards d'euros en 2021) (Source : Estimation Fevad - Chiffres clés 2023). Le segment « Produits Techniques-Électroménager » était en baisse de 9% en 2023 et de 1% en 2024 (Fevad-Bilan 2024).

153 000 sites marchands actifs étaient répertoriés au quatrième trimestre 2024 selon les données remontées par les plateformes sécurisées de paiement du panel iCE PSP Fevad, soit une progression de 55% vs T4 2019 (+ 54 400 sites). Sur un an, 12 600 sites ont été créés (+9%) (Source : iCE FEVAD).

Le secteur du e-commerce reste relativement concentré puisque 78% du chiffre d'affaires du secteur e-commerce passe par seulement 1,2% des sites marchands. Ainsi, 1,2% des sites marchands français réalise plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023 (soit 78% du CA total), 6,5% des sites marchands français réalisent de 1 à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023 (14,9% du CA total), 92,4% des sites marchands français réalisent moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires en 2023 (7,1% du CA total) (Source : Fevad - Bilan 2023).

Autre composante du e-commerce BtoC, les places de marché maintiennent leur importance au sein de l'activité e-commerce. Bien que le volume d'affaires réalisé via les places de marché en 2023 soit en léger retrait de 1% par rapport à 2022, sa progression depuis 2019 atteint 29%. En 2024, le volume repasse en positif avec une hausse de 2% (Source : iCE/Fevad).

D'après le European E-Commerce Report 2024, le marché du e-commerce européen était estimé à 958 milliards d'euros, en hausse de 8% par rapport à 2023. L'Europe de l'Ouest représente 64% du marché avec la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne comme principaux marchés, l'Europe du Sud 19% avec l'Italie et l'Espagne comme marchés les plus actifs. La part du PIB issue du e-commerce en Europe est estimée à 4,3% en 2024 contre 4,1% en 2023.

- **E-commerce BtoB, des réserves de croissance forte**

Après une année 2020 contrastée (+10,7% traduisant une baisse au 1^{er} semestre puis une reprise soutenue au 2nd semestre) et un retour dynamique à la croissance en 2021 (+16,3%), les ventes aux professionnels sur Internet ont continué leur progression en 2022 (+9,9% par rapport à 2021) et en 2023, cependant dans une moindre mesure (hausse de 3,5% par rapport à 2022). La croissance se maintient à un rythme de 4% en 2024 (Source : iCE / Fevad – bilan 2024).

Une étude de 2021 réalisée par la Fevad (« Achats B2B & e-commerce » - Médiamétrie / Fevad), souligne en effet l'accélération de la digitalisation des pratiques d'achats en B2B, notamment au sein des TPE et PME. Les entreprises ont davantage recours à Internet à toutes les étapes des relations commerciales, préparation des achats, négociation... Mais si l'usage du numérique dans les échanges et la relation client-fournisseur est désormais passé dans les habitudes, l'enquête révèle aussi moins de certitude dans le fait qu'il continue à progresser et surtout ces nouveaux usages cohabitent avec une nette reprise des échanges physiques avec les fournisseurs depuis 2021 : 40% des entreprises interrogées considèrent que la crise Covid-19 les a conduits à développer les commandes sur Internet, +8 points vs 2020, et 28% pensent que cela sera durable.

D'après une étude récente de la Fevad (« Achats & commerce B2B enjeux, stratégies, impacts la vision des fournisseurs et des acheteurs B2B » – Fevad et Next Content), les principaux défis à l'horizon 2025 selon les décideurs des acheteurs BtoB est en premier lieu la négociation fournisseurs dans un contexte inflationniste. Ce renforcement de l'inflation est également pour 56% d'entre eux un facteur d'accélération des commandes électroniques. Cette accélération devrait être continue et progressive d'ici à 2025 et être portée par les sites e-commerces des fournisseurs pour 60% des acheteurs interrogés ainsi que par les marketplaces BtoB spécialisées ou sectorielles pour 59% des sondés.

Parmi les critères de choix d'un fournisseur BtoB, la sécurité de l'approvisionnement est devenue un critère majeur depuis la période Covid et les difficultés d'approvisionnement induites. À noter également la progression des critères liés à la politique et à la performance RSE, aux garanties sur la qualité du produit ou du service et aux services numériques (digitalisation des processus d'achat, qualité des solutions e-commerce et e-procurement proposées). Enfin, la localisation des fournisseurs en France ou dans la région de l'entreprise, et les garanties sur les délais de livraison restent des critères importants.

Un marché des produits informatiques au ralenti

Le marché des produits techniques est notamment porté par i/ les cycles d'innovation à l'image de l'explosion des ventes de smartphones par exemple ; ii/ le taux d'équipement des ménages ; iii/ la rapidité de remplacement/renouvellement des équipements ; et iv/ la conjoncture économique et notamment l'évolution du revenu des ménages et leur allocation.

▪ Marché des PC

Après une longue période de déclin et occasionnellement de croissance modeste, la pandémie avait relancé l'industrie du PC avec une forte croissance continue sur la fin de 2020 et l'année 2021 et ce bien qu'il y ait eu des pénuries d'approvisionnement en raison de cette forte demande. Le marché a bénéficié de l'essor du télétravail et d'une utilisation accrue par les foyers.

La fin de l'année 2021 et l'année 2022 marquent un tournant avec une baisse significative des livraisons de PC dans le monde. Le quatrième trimestre 2022 enregistre ainsi la plus forte baisse trimestrielle des livraisons depuis que Gartner a commencé à suivre le marché des PC au milieu des années 1990. Les livraisons au quatrième semestre se sont élevées à 65,3 millions d'unités, représentant une baisse de -28,5% par rapport à la même période un an auparavant. Sur la totalité de l'année 2022, les livraisons de PC ont atteint 286,2 millions d'unités, soit une baisse de 16,2% par rapport à 2021, en 2023, la baisse se poursuit avec un repli de -15,3%. Ceci s'explique par une diminution de la demande de PC des particuliers et des professionnels, un allongement du cycle de renouvellement, en raison des anticipations d'une récession mondiale, de la progression de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt. En 2024, les livraisons mondiales de PC affichent une légère reprise de +1,3% avec 245,4 millions d'unités livrées (Source : Gartner). Malgré les attentes croissantes concernant l'adoption des PC dotés d'IA et le cycle anticipé de renouvellement des PC sous Windows 11, le marché mondial du PC n'a enregistré qu'une croissance modeste en 2024. Pour les consommateurs, le prix des PC avec IA a constitué un frein à une

adoption massive, tandis que les incertitudes économiques dans certaines régions, comme la Chine et une partie de l'Europe, ont continué à freiner la demande. Gartner prévoit une reprise de la demande de PC et une croissance solide du marché en 2025, portée par la demande différée de renouvellement des PC sous Windows 11 et par la valeur croissante des PC avec IA à mesure que les cas d'usage se précisent. International Data Corporation prévoit une hausse de +3,7% du marché mondial des PC en 2025 (Source : IDC, mars 2025).

Au premier trimestre 2025, le nombre de PC livrés enregistre une hausse de 4,8% par rapport au premier trimestre 2024, portée par les États-Unis (+12,6%) et le Japon (+15,6%). Aux États-Unis, la hausse du marché du PC s'explique par l'augmentation des stocks des fournisseurs en prévision d'annonces tarifaires. Cependant, la demande réelle des utilisateurs finaux est restée prudente, même avec l'effet de levier apporté par les mises à niveau d'ordinateurs en entreprise pour Windows 11. Au Japon, la forte demande en PC professionnels, stimulée par les remplacements liés à Windows 11, combinée à l'adoption des Chromebooks, a fortement contribué à une croissance des livraisons. Les fournisseurs participant au programme de remplacement de Chromebooks pour l'éducation GIGA ont saisi cette opportunité en proposant des mises à niveau pour les appareils plus anciens, ce qui a permis de maintenir la dynamique du marché (Source : Gartner).

Selon une étude de NielsenIQ & GfK, le marché informatique et bureautique en France a atteint 5 milliards d'euros en 2024 (-3% par rapport à 2023). Le marché des IT Hardware (ordinateurs portables et fixes, tablettes et écrans) était en recul de -0,6% intégrant un repli de -7% pour les PC fixes, une hausse de +5% pour les tablettes et de +0,4% pour les PC portables. L'étude indique que le cycle de vie des PC portables se rallonge et pénalise les ventes en BtoC (en baisse de -5%) en raison de la baisse du pouvoir d'achat et de l'inflation. Au global et en volume, le marché des PC portables est en recul de -0,8% sur l'ensemble de l'année. Le spécialiste des études de marché anticipe une hausse de +1% du marché du PC portable en 2025 en France.

▪ **Marché des smartphones et des tablettes**

Les livraisons mondiales de smartphones ont également été impactées et ont diminué de -11,9% en 2022. Les consommateurs conservent leur téléphone plus longtemps que prévu, de six à neuf mois, et ont privilégié les contrats fixes au profit de contrats flexibles en l'absence de nouvelles technologies significatives. En outre, les fournisseurs ont répercuté l'inflation des coûts des composants sur les utilisateurs, ce qui freine d'autant plus la demande (Source : Gartner Janvier 2023).

En 2023, les livraisons mondiales de smartphones ont diminué d'environ 3%, pour s'établir à 1,17 milliard d'unités expédiées. En 2024, les livraisons affichent une hausse de +6,4%. Les analystes de International Data Corporation (IDC) expliquent que les fournisseurs ont su adapter efficacement leurs stratégies pour stimuler la croissance en misant sur des promotions, le lancement d'appareils dans plusieurs segments de prix, des plans de financement sans intérêt et des offres de reprise agressives, favorisant à la fois la montée en gamme et le dynamisme du segment d'entrée de gamme. IDC reste optimiste quant à une croissance soutenue en 2025, cependant la menace de nouveaux droits de douane, ou de leur augmentation, émanant de la nouvelle administration américaine, accroît l'incertitude dans l'ensemble du secteur.

Gartner anticipe une croissance de +4,6% du marché mondial des smartphones en 2025.

En 2023, les expéditions mondiales de tablettes ont totalisé 128,5 millions d'unités, soit une baisse de 20,5% par rapport à 2022 et le volume annuel le plus bas depuis 2011. En l'absence d'améliorations significatives de l'économie et du fait que les consommateurs consacrent leur argent à des choses autres que l'électronique grand public, les tablettes ne figurent pas en tête de la liste des priorités. Les retards dans les projets et le gel des dépenses ont également conduit à un report des achats pendant une

grande partie de 2023. 2024 devrait offrir des opportunités de rebond, à condition que l'année soit plus saine sur le plan économique. Cependant, des défis globaux demeurent sur le marché des tablettes, et les avancées technologiques autour de l'IA se concentreront probablement davantage sur les PC et les smartphones au cours des deux prochaines années (Source : International Data Corporation).

Selon Canalys, les livraisons mondiales de tablettes ont augmenté de +9,2% en 2024. Cependant, malgré cette reprise, les perspectives pour 2025 sont plus prudentes. IDC prévoit ainsi une légère baisse des livraisons mondiales de tablettes de 0,8%, en raison d'une saturation du marché grand public et de contraintes budgétaires persistantes.

► Stratégie

Le Groupe LDLC s'est engagé depuis plusieurs années dans une stratégie de distributeur spécialisé multi-marques et multi-canal qui vise aujourd'hui les marchés BtoC et BtoB. Le développement du Groupe LDLC est jalonné d'étapes importantes : le déploiement d'un réseau de magasins (en propre (prise à bail, achat droit au bail, achat fonds de commerce (Giga-Hertz en 2022) et en franchise), le renforcement de l'offre professionnelle (lancement d'un nouveau site LDLC.pro en 2015, acquisition du Groupe A.C.T.I. MAC en 2023) et la conquête de parts de marché par croissance externe avec le rachat de son principal concurrent (Materiel.net) puis du groupe OLYS (Premium Reseller Apple), du fonds de commerce TopAchat en 2020 et du fonds de commerce Rue du Commerce en 2024.

Le Groupe LDLC dispose ainsi d'une offre complète, couvrant ses différents segments de marché adressables, soutenue par une expertise métier et logistique permettant de délivrer un service client de qualité et une bonne performance économique.

Dans le BtoC online, les sites LDLC.com, Materiel.net, TopAchat, Rue du Commerce, étant donné leurs notoriétés, leurs positions de spécialistes et leurs positionnements différenciés et complémentaires, devraient continuer à gagner des parts de marché avec une croissance régulière du chiffre d'affaires.

Le Groupe continue d'investir dans des moteurs d'accélération de la croissance tels que :

1. le déploiement du réseau de magasins avec un chiffre d'affaires qui croît à un rythme soutenu au fur et à mesure de l'ouverture des nouveaux magasins en propre ou franchisés ;
2. l'accroissement de la notoriété de la marque LDLC auprès du grand public ;
3. le marché BtoB, porté sur le moyen-terme par des tendances de fonds favorables (renouvellement des flottes informatiques, nouveaux produits, développement des achats e-commerce) ;
4. le développement des activités complémentaires et connexes, en particulier L'Armoire de Bébé ;
5. le déploiement progressif d'une activité de place de marché pour les produits où un sourcing propriétaire n'est pas pertinent.

1.1.1.3. Positionnement concurrentiel en France

Les concurrents du Groupe LDLC sont à la fois des enseignes généralistes et notamment les enseignes de la grande distribution et des enseignes spécialisées comme Fnac-Darty, Boulanger, But, Cultura... via un réseau de points de vente et le cas échéant d'un site Internet ou encore des pure players online qui rassemblent ; i/des acteurs généralistes (Amazon ou Cdiscount par exemple) ; et ii/des spécialistes (Grosbill par exemple). L'un des avantages notables des enseignes spécialisées et encore des pure players en ligne réside dans la profondeur de gammes qu'ils proposent auxquelles ils associent des conseils et des services (livraison à domicile, SAV...).

Depuis sa création, le Groupe LDLC poursuit une stratégie invariante qui repose sur un positionnement de spécialiste du High-Tech et garde ainsi une identité claire avec des produits et des services de qualité. Ce positionnement affirmé permet au Groupe d'appliquer une politique de prix moins agressive que certains de ses compétiteurs et notamment des acteurs comme Amazon ou Cdiscount qui mènent une politique de prix plus agressive non compatible avec le développement maîtrisé recherché par le Groupe LDLC.

Dans un marché en concentration qui a enregistré ces dernières années de nombreux mouvements (M&A, disparition de certains acteurs...), le Groupe LDLC s'affiche clairement comme un pôle de regroupement de par les opérations de rapprochement effectuées depuis 2016.

Principales opérations intervenues en France dans le secteur :

- ▶ En 2013, Darty procède au rachat de MisterGoodDeal spécialisé dans la distribution online de produits électroménagers.
- ▶ En 2014, le holding allemand Mutarès rachète Pixmania qui est mis quelques mois plus tard en redressement judiciaire puis est racheté par Ventes du Diable.
- ▶ En 2016, 4 opérations majeures ont été réalisées :
 - Mutarès rachète également Grosbill détenu auparavant par le groupe Auchan.
 - Rue du Commerce est racheté par le groupe Carrefour qui était détenu auparavant par la foncière Altarea. Le rachat de Rue du Commerce amène également à Carrefour TopAchat (intégré à Rue du Commerce depuis 2009).
 - Rapprochement de deux majors de la distribution spécialisée Fnac-Darty.
 - Acquisition de Materiel.net par le Groupe LDLC. Ce qui renforce le leadership du Groupe dans le High-Tech online et lui confère une taille de près de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires, le plaçant parmi les 15 premiers intervenants français.
- ▶ En 2017, le groupe OLYS est racheté par le Groupe LDLC. Ceconomy acquiert les actions détenues par Artemis (holding de la famille Pinault) détenues dans Fnac-Darty, soit 24,3% du capital.
- ▶ En 2018, la société française de courtage en assurances SFAM acquiert une participation de plus de 11% dans Fnac-Darty. Cybertek a remporté la procédure de rachat de l'enseigne Grosbill.
- ▶ En 2020, Carrefour se sépare de Rue du Commerce, racheté par Shopinvest, alors que le Groupe LDLC fait l'acquisition du fonds de commerce de TopAchat.
- ▶ En 2024, Groupe LDLC fait l'acquisition du fonds de commerce Rue du Commerce. FNAC Darty rachète Unieuro, numéro un de la distribution de produits électroniques et d'électroménager en Italie.

(Sources : communiqués de presse des sociétés)

1.1.2. Analyse de la situation financière et du résultat du Groupe

Définitions et indicateurs alternatifs de performance :

Définition de la trésorerie nette

La trésorerie nette est constituée de la trésorerie brute et des équivalents de trésorerie, diminués de l'endettement financier brut.

Définition du taux de marge brute en% du chiffre d'affaires

La définition est donnée dans la note 1.1.2.1. du présent rapport.

Définition du taux de marge d'exploitation en % du chiffre d'affaires

La définition est donnée dans la note 1.1.2.1. du présent rapport

Les informations financières publiées présentées ci-dessous sont issues des états financiers consolidés de l'exercice clos les 31 mars 2025 et 31 mars 2024 préparés conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises prévues par les dispositions du règlement ANC N° 2020-01 du Comité de la réglementation comptable, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les données financières présentées ci-dessous doivent être lues en parallèle avec les états financiers consolidés de l'exercice clos les 31 mars 2025 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

1.1.2.1. Principaux chiffres clés du Groupe

► Principaux chiffres clés du compte de résultat du Groupe

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024
Chiffre d'affaires	534 462	571 458
Marge brute	113 258	122 819
Taux de marge brute en pourcentage du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	21,2%	21,5%
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ⁽²⁾	(7 292)	1 774
Taux de marge d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires ⁽³⁾	(1,4%)	0,3%
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(36)	(396)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(7 328)	1 377
Résultat net des sociétés intégrées	(10 794)	367
Résultat net de l'ensemble consolidé	(10 893)	(174)
Résultat net par action (en euros)	(1,77)	(0,03)
Résultat net dilué par action (en euros)	(1,77)	(0,03)
EBE ⁽⁴⁾	2 567	11 429

⁽¹⁾ Le taux de marge brute en pourcentage du chiffre d'affaires correspond au rapport de la marge brute sur le chiffre d'affaires.

⁽²⁾ Le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition correspond au cumul des produits d'exploitation sur lequel sont déduites les charges d'exploitation (hors dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition).

⁽³⁾ Le taux de marge d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires correspond au rapport du résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition sur le chiffre d'affaires.

⁽⁴⁾ L'EBE correspond au résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition augmenté des dotations nettes aux amortissements et provisions incluses dans le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition (voir note 2.5 des états financiers consolidés au 31 mars 2025).

► Principaux chiffres clés du bilan du Groupe

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024
Actif immobilisé	101 755	94 693
Actif circulant	162 187	169 472
Capitaux propres	90 215	103 253
Provisions	12 190	7 284
Total des dettes	161 537	153 628
<i>Emprunts et dettes financières</i>	<i>43 292</i>	<i>38 182</i>
<i>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</i>	<i>36 962</i>	<i>34 627</i>
Trésorerie nette	(6 330)	(3 555)

Au 31 mars 2025, le Groupe LDLC dispose d'une assise financière solide avec une dette financière nette de 6 330 milliers d'euros pour des capitaux propres de 90 215 milliers d'euros, soit un gearing net de seulement 7%.

Les principaux chiffres clés du bilan du Groupe LDLC sont analysés dans la note 1.3 jusqu'à la note 3.16 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

1.1.2.2. Informations sur le financement et la trésorerie du Groupe

► Informations sur les ressources financières à court terme et à long terme du Groupe

La trésorerie : le montant des disponibilités et valeurs mobilières de placement est de 36 962 milliers d'euros au 31 mars 2025 contre 34 627 milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'endettement : le 10 juillet 2024, le Groupe LDLC a réalisé l'acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce pour un montant de 6 millions d'euros, entièrement financé par voie d'endettement bancaire.

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2025, le Groupe LDLC a souscrit un emprunt de 4 millions d'euros afin de financer les investissements du Groupe. Au 31 mars 2025, cet emprunt n'a pas été débloqué.

Le Groupe LDLC a également contracté deux nouveaux emprunts de respectivement 5 millions d'euros et 4 millions d'euros au 31 mars 2025 dans l'optique de financer son besoin en fonds de roulement.

Les emprunts sont analysés dans la note 3.14 des états financiers consolidés du Groupe LDLC de l'exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

D'une façon générale, le Groupe a recours à des emprunts qui ont pour vocation à soutenir sa stratégie, avec notamment l'extension de son réseau de boutiques physiques en propre et l'accroissement des activités dans les années à venir.

La trésorerie nette du Groupe est déficitaire au 31 mars 2025 et se ventile de la façon suivante :

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024
Dettes financières brutes	43 292	38 182
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	36 962	34 627
Trésorerie nette	(6 330)	(3 555)

► **Principaux chiffres clés du tableau des flux de trésorerie du Groupe**

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024
Capacité d'autofinancement avant impôt	(214)	10 129
Variation du BFR	13 530	14 780
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	15 659	24 127
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	(16 005)	(22 837)
Flux nets de trésorerie liés aux financements	2 644	(9 931)
Trésorerie nette	(6 330)	(3 555)

Au 31 mars 2025, la trésorerie nette du Groupe est négative avec un montant de (6 330) milliers d'euros contre une trésorerie nette négative avec un montant de (3 555) milliers d'euros au 31 mars 2024.

Au 31 mars 2025, les flux nets de trésorerie générés par l'activité restent bénéficiaires malgré une conjoncture économique et politique défavorable.

Le Groupe poursuit sa politique d'investissements sur l'exercice clos au 31 mars 2025, principalement liés à l'acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce, à la prise de participation dans la salle LDLC Arena, et des investissements relatifs à de nouvelles boutiques.

Les flux nets de financements sont positifs à hauteur de 2 644 milliers d'euros, avec notamment 15 000 milliers d'euros de nouveaux emprunts et 9 921 milliers d'euros de remboursements.

Le détail du tableau des flux de trésorerie du Groupe est donné dans la note 1.4 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

► **Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe**

Les principaux besoins en capitaux du Groupe LDLC proviennent de ses besoins en fonds de roulement et de ses investissements opérationnels

○ **Politique de financement**

- **Actifs immobilisés : financement des autres immobilisations (hors opérations de croissance externe)**

Au 31 mars 2025, un emprunt de 4 millions d’euros a été contracté en vue de financer les investissements du Groupe. A cette même date, les fonds n’ont pas été débloqués.

Les emprunts sont analysés dans la note 3.14 des états financiers consolidés du Groupe LDLC de l’exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

- **Financement du besoin en fonds de roulement (BFR)**

Le besoin en fonds de roulement du Groupe est financé par des crédits court terme et long terme (voir note 3.14 des états financiers consolidés de l’exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 4 du présent rapport).

Au 31 mars 2025, le Groupe a également contracté deux nouveaux emprunts, d’un montant respectif de 5 millions d’euros et 4 millions d’euros, destinés au financement de son besoin en fonds de roulement.

Les autorisations de découverts accordées au Groupe s’élèvent à 25 millions d’euros au 31 mars 2025.

Le Groupe procède à des cessions de créances sans recours. En mars 2022 le Groupe a signé un avenant au contrat d’affacturage conclut en mars 2017 avec Eurofactor.

○ **Synthèse des emprunts par échéance de remboursement au 31 mars 2025**

Montants en milliers d’euros	Capital Restant dû	Capital à -1 an	Capital de 1 an à 5 ans	Capital de + 5 ans
Emprunts	42 885	11 735	29 864	1 286
Contrats de locations financement	1	1	0	0
Total	42 886	11 736	29 864	1 286

Afin de financer l’acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce, la société Groupe LDLC a contracté le 5 juillet 2024 un emprunt de 6 millions d’euros remboursable sur une durée de 7 ans.

- ▶ **Informations concernant toute restriction à l’utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe**

○ **Information sur les ratios bancaires à respecter**

Les emprunts souscrits par le Groupe n’incluent aucun engagement financier ou restrictif. Le Groupe a ainsi une pleine agilité financière et opérationnelle.

○ **Information sur les risques de marché, de crédit, de taux d’intérêt et de liquidité**

Au 31 mars 2025, l’exposition aux différents risques est analysée dans la note 2.4 des états financiers consolidés de l’exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

Au 31 mars 2025, aucune analyse de sensibilité n'est réalisée dans la mesure où le Groupe n'a souscrit aucun emprunt à taux variable.

► **Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus**

Sur l'exercice la société Groupe LDLC pourra éventuellement souscrire de nouveaux emprunts pour financer tout ou partie de ses investissements.

1.1.2.3. Informations sur le chiffre d'affaires du Groupe

► **Ventilation du chiffre d'affaires du Groupe**

Le tableau suivant présente la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique :

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024	Variation 03/2024 - 03/2025	
			En milliers d'euros	En %
Ventes de marchandises France métropole	451 545	486 560	(35 015)	(7,2%)
Ventes de marchandises Export	54 238	56 912	(2 674)	(4,7%)
Total ventes de marchandises	505 783	543 472	(37 689)	(6,9%)
Production de services France métropole	24 295	24 236	59	0,2%
Production de services Export	4 384	3 750	634	16,9%
Total production de services	28 679	27 986	693	2,5%
Total chiffre d'affaires net	534 462	571 458	(36 995)	(6,5%)

Le chiffre d'affaires du Groupe est analysé dans la note 4.1 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

Saisonnalité

L'activité du Groupe est fortement saisonnière et marquée par une augmentation significative de la fréquentation des magasins et du trafic sur les sites internet en fin d'année, par l'opération « Black Friday » fin novembre et en décembre par la période de Noël.

Au 31 mars 2025, le Groupe a réalisé 29% de son chiffre d'affaires annuel consolidé au cours du troisième trimestre avec 152,9 millions d'euros. Le troisième trimestre de l'exercice clos au 31 mars 2025 est en repli de (7,0)% par rapport au troisième trimestre de l'exercice clos au 31 mars 2024 et de (8,6)% à périmètre constant (hors impact de Rue de Commerce intégré dans le Groupe depuis le 10 juillet 2024).

Variation du taux de change

Le Groupe est exposé au risque de change provenant essentiellement du dollar américain. Pour faire face à la volatilité du dollar, le Groupe a recours à des contrats de change à terme ou procède à l'ajustement de ses prix de ventes (voir note 2.4.1.1 des états financiers consolidés clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 4 du présent rapport).

Au 31 mars 2025, aucun contrat de change à terme n'est en cours.

Nombre de boutiques

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de boutiques sur la période :

Nombre de boutiques / points de retrait par enseigne	2025			2024		
	En propre	Franchise	Total	En propre	Franchise	Total
France						
LDLC	33	53	86	32	52	84
Materiel.net	8	0	8	8	0	8
LDLC APR (revendeur Apple)	18	0	18	18	0	18
L'Armoire de Bébé	9	0	9	9	0	9
Actimag (revendeur Apple)	5	0	5	5	0	5
ConfigoMatic By TopAchat	1	0	1	1	0	1
Total	74	53	127	73	52	125

Sur l'exercice clos au 31 mars 2025 le Groupe a ouvert 2 boutiques sous l'enseigne LDLC, dont une en nom propre et une en franchise.

Les résultats des boutiques détenues en propre sont consolidés dans les comptes du Groupe. Le Groupe analyse l'évolution de son chiffre d'affaires sur une période donnée en tenant compte de l'ensemble du parc des boutiques.

Concernant les boutiques exploitées en franchise, la vente de marchandises aux franchisés est comptabilisée dans le chiffre d'affaires marchandises du Groupe et la redevance sur le chiffre d'affaires généré par les franchises auprès de leurs clients est comptabilisée dans le chiffre d'affaires services du Groupe.

1.1.2.4. Analyse du résultat du Groupe

► Analyse du résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition du Groupe

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	(en % du chiffre d'affaires)	31/03/2024	(en % du chiffre d'affaires)
Total chiffre d'affaires net	534 462	100%	571 458	100%
Autres produits d'exploitation	270	0,1%	323	0,1%
Achats consommés	(421 474)	(78,9%)	(448 962)	(78,6%)
Marge brute	113 258	21,2%	122 819	21,5%
Autres achats & charges externes	(42 655)	(8,0%)	(42 492)	(7,4%)
Impôts et taxes	(3 075)	(0,6%)	(3 031)	(0,5%)
Charges de personnel	(64 084)	(12%)	(65 184)	(11,4%)
Dotations & Reprises aux amortissements & provisions	(9 859)	(1,8%)	(9 656)	(1,7%)
Autres charges et produits	(878)	(0,2%)	(683)	(0,1%)
Résultat d'exploitation avant dot. aux amort. et déprec. des écarts d'acquisition	(7 292)	(1,4%)	1 774	0,3%
Dotations aux amort. et déprec. des écarts d'acquisition	(36)	(0%)	(396)	(0,1%)
Résultat d'exploitation après dot. aux amort. et déprec. des écarts d'acquisition	(7 328)	(1,4%)	1 377	0,2%

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition du Groupe enregistre une perte de (7 328) milliers d'euros et représente (1,4)% du chiffre d'affaires annuel consolidé contre un bénéfice de 1 377 milliers d'euros au 31 mars 2024 représentant 0,2% du chiffre d'affaires annuel consolidé.

Malgré un contexte économique complexe, le Groupe LDLC maintient son taux de marge à 21,2%, dans la fourchette normative de 21% - 22%. La marge ressort ainsi à 113 258 milliers d'euros, en baisse de 7,8% sous l'effet principal du repli de l'activité.

Les principaux agrégats du résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition sont analysés dans les notes 4.1, 4.2 et 4.3 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2025 dans la partie 4 du présent rapport.

► Analyse du résultat financier du Groupe

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024
Intérêts des emprunts	(973)	(848)
Intérêts bancaires, comptes courants et commissions de financement	(97)	(141)
Coût de l'endettement financier	(1 070)	(988)
Dotation et reprise de provisions pour dépréciation d'éléments financiers	(308)	197
Autres produits financiers	358	550
Autres charges financières	(2)	5
Résultat financier	(1 021)	(236)

Le résultat financier enregistre un déficit de (1 021) milliers d'euros au 31 mars 2025 contre un déficit de (236) milliers d'euros au 31 mars 2024.

Le résultat financier du Groupe est analysé dans la note 4.4 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

► Analyse du résultat exceptionnel du Groupe

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024
Produits exceptionnels	963	1 710
Charges exceptionnelles	(6 863)	(2 333)
Résultat exceptionnel	(5 900)	(623)

Au 31 mars 2025, le résultat exceptionnel représente une charge nette de (5 900) milliers d'euros contre une charge nette de (623) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'analyse détaillée du résultat exceptionnel est donnée dans la note 4.5 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

► Résultat de base par action du Groupe

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024
Résultat avant impôt	(14 250)	519
Impôts sur le résultat	3 455	(151)
Résultat des sociétés mis en équivalence	(99)	(542)
Résultat de l'exercice :	(10 893)	(174)
Aux actionnaires de la société	(10 893)	(174)
Aux intérêts minoritaires	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	6 157 761	6 158 887
Résultat de base par action (€/action)	(1,77)	(0,03)
Résultat dilué par action (€/action)	(1,77)	(0,03)

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

L'analyse du résultat par action est présentée dans la note 3.12 des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 4 du présent rapport.

1.1.3. Analyse de la situation financière et du résultat de la Société Groupe LDLC

Définitions et indicateurs alternatifs de performance :

Définition de la trésorerie nette : la définition est donnée dans la section 1.1.2 relative à l'analyse de la situation financière et du résultat du Groupe du chapitre 1 du présent rapport.

Définition du taux de marge commerciale en % du chiffre d'affaires : la définition est donnée dans le tableau ci-dessous des principaux chiffres clés du compte de résultat de la société Groupe LDLC.

Définition du taux de marge d'exploitation en % du chiffre d'affaires : la définition est donnée dans le tableau ci-dessous des principaux chiffres clés du compte de résultat de la société Groupe LDLC.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes que les exercices précédents et en conformité avec les dispositions du plan comptable général.

Les données financières présentées ci-dessous doivent être lues en parallèle avec les états financiers de la société Groupe LDLC de l'exercice clos le 31 mars 2025 figurant dans la partie 3 du présent rapport.

► Principaux chiffres clés du compte de résultat de la société Groupe LDLC

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024
Chiffre d'affaires	475 132	505 499
Marge commerciale	82 536	90 457
Taux de marge commerciale en pourcentage du chiffre d'affaires ⁽¹⁾	17,4%	17,9%
Résultat d'exploitation	1 793	9 577
Taux de marge d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires ⁽²⁾	0,4%	1,9%
Résultat net	(6 178)	8 974
EBE ⁽³⁾	8 340	16 105

⁽¹⁾ Le taux de marge commerciale en pourcentage du chiffre d'affaires correspond au rapport de la marge commerciale sur le chiffre d'affaires.

⁽²⁾ Le taux de marge d'exploitation en pourcentage du chiffre d'affaires correspond au rapport du résultat d'exploitation sur le chiffre d'affaires.

⁽³⁾ L'EBE correspond au résultat d'exploitation avant dotations nettes aux amortissements et provisions incluses dans le résultat d'exploitation.

► **Principaux chiffres clés du bilan de la société Groupe LDLC**

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024
Actif immobilisé	109 966	111 267
Actif circulant	154 991	156 872
Comptes de régularisation	9 644	7 706
Capitaux propres	106 431	115 049
Provisions	9 064	6 011
Total des dettes	154 790	152 342
Comptes de régularisation	4 316	2 444
<i>Emprunts et dettes financières</i>	<i>56 503</i>	<i>54 034</i>
<i>Disponibilités et valeurs mobilières de placement</i>	<i>34 428</i>	<i>30 854</i>
Trésorerie nette	(22 075)	(23 180)

Les principaux chiffres clés du bilan sont analysés dans la note 1.3 jusqu'à la note 2.3.16 des états financiers sociaux de la société Groupe LDLC de l'exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 3 du présent rapport.

► **Ventilation du chiffre d'affaires de la société Groupe LDLC**

Le tableau suivant présente la ventilation du chiffre d'affaires du Groupe par zone géographique :

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024	Variation 03/2024 - 03/2025	
			En milliers d'euros	en %
Ventes de marchandises France métropole	411 490	443 251	(31 762)	(7,2%)
Ventes de marchandises Export	46 508	45 496	1 011	2,2%
Total ventes de marchandises	457 997	488 748	(30 750)	(6,3%)
Production de services France métropole	13 147	13 280	(133)	(1,0%)
Production de services Export	3 988	3 471	517	14,9%
Total production de services	17 135	16 751	384	2,3%
Total chiffre d'affaires net	475 132	505 499	(30 366)	(6,0%)

L'analyse du chiffre d'affaires est donnée dans la note 2.3.17 des états financiers sociaux de la société Groupe LDLC de l'exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 3 du présent rapport.

► **Analyse du résultat d'exploitation de la société Groupe LDLC**

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	(en % du chiffre d'affaires)	31/03/2024	(en % du chiffre d'affaires)
Total chiffre d'affaires	475 132	100%	505 499	100%
Coût d'achat	(392 596)	(82,6%)	(415 042)	(82,1%)
Marge commerciale	82 536	17,4%	90 457	17,9%
Autres achats charges externes	(28 754)	(6,1%)	(29 967)	(5,9%)
Impôts et taxes	(2 371)	(0,5%)	(1 942)	(0,4%)
Charges de personnel	(40 392)	(8,5%)	(41 063)	(8,1%)
Dot. & Rep. aux amortissements et provisions	(6 548)	(1,4%)	(6 528)	(1,3%)
Autres charges & produits	(2 678)	(0,6%)	(1 380)	(0,3%)
Résultat d'exploitation	1 793	0,4%	9 577	1,9%

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation de la société Groupe LDLC enregistre un bénéfice de 1 793 milliers d'euros et représente 0,4% du chiffre d'affaires annuel contre 9 577 milliers d'euros au 31 mars 2024 représentant 1,9% du chiffre d'affaires annuel.

Le poste « Charges de personnel » et « Dotations et reprises au amortissements et provisions » sont analysés dans la note 2.3.19 et la note 2.3.20 des états financiers sociaux de la société Groupe LDLC de l'exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 3 du présent rapport.

► **Analyse du résultat financier de la société Groupe LDLC**

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024
Intérêts des emprunts	(973)	(846)
Intérêts bancaires, comptes courants et commissions de financement	(607)	(436)
Coût de l'endettement financier	(1 580)	(1 282)
Dotations et reprise de provisions pour dépréciation d'éléments financiers	(3 996)	42
Autres produits financiers	1 313	2 229
Autres charges financières	(0)	5
Résultat financier	(4 263)	994

Le résultat financier de la société Groupe LDLC enregistre un déficit de (4 263) milliers d'euros au 31 mars 2025 contre un bénéfice de 994 milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'analyse détaillée du résultat financier est donnée dans la note 2.3.21 des états financiers sociaux de la société Groupe LDLC de l'exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 3 du présent rapport.

► Analyse du résultat exceptionnel de la société Groupe LDLC

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024
Produits exceptionnels	754	1 080
Charges exceptionnelles	4 961	1 370
Résultat exceptionnel	(4 206)	(290)

Au 31 mars 2025, le résultat exceptionnel représente une charge nette de (4 206) milliers d'euros contre une charge nette de (290) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'analyse détaillée du résultat exceptionnel est donnée dans la note 2.3.22 des états financiers sociaux de la société Groupe LDLC de l'exercice clos au 31 mars 2025 figurant dans la partie 3 du présent rapport.

Compte tenu de ces résultats et d'un produit d'impôt sur les sociétés d'un montant de 499 milliers d'euros, l'exercice clos au 31 mars 2025 enregistre une perte de (6 178) milliers d'euros, contre un bénéfice de 8 974 milliers d'euros au 31 mars 2024.

1.1.4. Informations sur les ressources incorporelles essentielles

En application de l'article L.232-1, 7° du Code de Commerce, nous vous présentons ci-après les ressources incorporelles essentielles du Groupe, piliers de son modèle économique multicanal sur le marché de la distribution informatique et High-Tech :

► Marques et notoriété

Le portefeuille de marques du (LDLC.com, Materiel.net, TopAchat, L'Armoire de Bébé et Rue du Commerce) constitue un actif immatériel majeur. Chacune de ces enseignes bénéficie d'une forte reconnaissance, tant auprès des particuliers que des professionnels, renforçant la fidélité de la clientèle et l'attractivité commerciale du Groupe.

► Systèmes d'information propriétaires

Les plateformes e-commerce développées en interne, les outils de gestion logistique intégrée et les solutions de relation client sont au cœur de l'efficacité opérationnelle. Ils garantissent une expérience d'achat fluide et personnalisée, tout en optimisant la circulation des flux de marchandises.

► Capital humain et expertise

Avec près de 1 130 collaborateurs, le Groupe mise sur les compétences de ses équipes – conseils clients, support technique, gestion de projets IT – pour maintenir un taux de satisfaction élevé et stimuler l'innovation.

► Profondeur de gamme et réseau fournisseur

La richesse et la diversité du catalogue du Groupe reposent sur un partenariat étroit avec plusieurs centaines de fournisseurs référencés, sélectionnés pour la qualité et la fiabilité de leurs produits. Cette profondeur de gamme — alliant nouveautés technologiques et offres spécialisées — constitue une source de création de valeur, en permettant au Groupe de répondre rapidement aux besoins variés de sa clientèle et de préserver des marges compétitives.

Ces ressources incorporelles sont essentielles au développement durable du Groupe, en contribuant directement à son agilité, à la satisfaction client et à sa compétitivité sur le marché.

1.1.5. Décomposition des dettes fournisseurs et créances clients de la Société par date d'échéance

Conformément à la loi, vous trouverez ci-dessous un tableau indiquant la décomposition, à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2025, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances clients par date d'échéance.

	Article D. 441 I. - 1° : Factures <i>reçues</i> , non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 1° : Factures <i>émises</i> , non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	412					2395	366					5 541
Montant total des factures concernées <i>(préciser : TTC)</i>	2 734 209,23	4 519 093,82	814 971,97	126 678,99	438 299,07	5 899 043,85	3 309 201,26	2 702 940,52	639 735,33	594 320,62	354 509,54	4 291 506,01
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice <i>(préciser : TTC)</i>	0,6%	1,0%	0,2%	0,0%	0,1%	1,3%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice <i>(préciser : TTC)</i>							0,6%	0,5%	0,1%	0,1%	0,1%	0,7%
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	6						1 408					
Montant total des factures exclues <i>(préciser : TTC)</i>	63 693,81						1 050 200,92					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : XX jours <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : XX jours <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours					

Les créances clients présentées ci-dessus intègrent également l'ensemble des créances cédées à l'Eurofactor.

1.2. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et son Groupe sont confrontés

La Société et son Groupe exercent leurs activités dans un environnement comportant des risques échappant à leur contrôle.

Dans le cadre de la préparation du présent rapport, la Société a procédé à une revue des risques importants qui lui sont spécifiques et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société a évalué, à la date d'arrêté du présent rapport, l'importance des facteurs de risque en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif en tenant compte des politiques de gestion des risques en place. Toutefois, ces politiques ne peuvent fournir une garantie absolue quant à la maîtrise de ces risques.

La Société a synthétisé ces risques en 4 catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Toutefois, au sein de chaque catégorie, les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par la Société vous sont présentés en premier lieu compte tenu de leur incidence négative sur la Société et de la probabilité de leur survenance, par ordre décroissant, à la date d'arrêté du présent rapport.

	Risques	Criticité nette
Risques liés à l'activité du Groupe	Risques clients, fournisseurs et produits	Élevée
	Risques technologiques et liés à la sécurité	Modérée
	Risques de marché	Modérée
Risques financiers	Risques de garantie produits	Modérée
	Risques de liquidité	Modérée
	Risques de change	Modérée
	Risques de taux d'intérêt	Modérée
Risques juridiques, réglementations et litiges	Risques liés à la réglementation et son évolution	Modérée
	Risques litiges	Modérée
	Risques liés à la propriété intellectuelle	Modérée
Risques de sinistres	Risques liés aux stocks et au transport	Modérée

Lorsque cela était possible, la Société a également fourni une information quantitative sur la matérialité du facteur de risque.

1.2.1. Risques liés à l'activité du Groupe

1.2.1.1. Risques clients, fournisseurs et produits

► Risques liés à l'activité et aux clients

Le Groupe évolue dans un contexte géopolitique incertain où les tensions commerciales, telles que celles pouvant exister avec l'Asie ou en matière de droits de douanes, sont de plus en plus importantes et imprévisibles. En effet, bien que le Groupe exerce majoritairement ses activités de distributeur spécialisé en France, la chaîne de valeur (i.e. achat et référencement des produits) demeure mondialisée en raison notamment de la forte concentration des fabricants de matériels High-Tech à l'étranger.

Les conséquences, directes et indirectes, d'une instabilité politique, d'une instabilité du cadre économique et réglementaire dans lequel évolue le Groupe, une détérioration accrue des relations commerciales mondiales pourraient donc avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière (incluant notamment un risque de dépréciations de certains de ses actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

À cet égard, la guerre en Ukraine ainsi que les sanctions économiques internationales en découlant sont des facteurs d'incertitudes, notamment quant à leurs impacts sur les échanges mondiaux (par exemple en matière de hausse significative du prix des matières premières et/ou en énergies) alors même que le Groupe ne dispose pas de magasins dans la zone du conflit entre la Russie et l'Ukraine à la date du présent rapport.

Le Groupe est par ailleurs susceptible d'être exposé au risque d'impayés en raison notamment des caractéristiques même du marché de particuliers auquel s'adresse le Groupe, qui génère une multitude de petites créances, pouvant être difficiles à recouvrer à l'unité.

Un service de relances clients, a été mis en place afin de minimiser au maximum le risque d'impayé qui est plutôt limité de par la structure du Groupe, environ 70% du chiffre d'affaires étant réalisé auprès des clients particuliers qui payent principalement au moment de l'expédition de la commande.

Le nombre de fraudes est maîtrisé, pour toujours mieux se prémunir contre ce risque, le Groupe a également mis en place, en interne, des systèmes de contrôle avant de valider les commandes et une démarche d'amélioration continue.

Le Groupe a par ailleurs fréquemment recours à une société d'assurance-crédit afin de minimiser le risque sur les clients professionnels. Toutefois, le développement de ses activités en B To B et en franchise pourrait l'exposer à ce risque et donc avoir des conséquences sur la situation financière du Groupe. Le risque reste maîtrisé grâce à la mise en place de procédures internes permettant de le contrôler et de le limiter considérablement.

Des éléments d'information complémentaires relatifs aux risques créances clients figurent dans les notes des états financiers consolidés (note 2.4.2).

Une augmentation significative des impayés pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Enfin, le Groupe se développe toujours dans de nouvelles activités, notamment dans celles en lien avec le jeux-vidéo (LDLC VR STUDIO) et les projets en recherche et développement. Néanmoins ces nouveaux métiers sont différents de l'activité historique et le Groupe est amené à prendre un niveau de risque supérieur dans ces domaines dans la mesure où il lui est nécessaire d'acquérir de nouvelles expertises et de bâtir des positions fortes dans un secteur nouveau, ce qui pourrait l'amener à constater des provisions et/ou des pertes plus importantes lors du démarrage des investissements ou en cas d'échec de ces investissements. Plus généralement, il existe toujours une incertitude inhérente à la réalisation des objectifs, du budget d'exploitation et du plan de financement, incertitude qui peut être plus forte dans les nouvelles activités sur lesquelles le Groupe se développe.

► Risques fournisseurs

Le Groupe s'approvisionne chez de nombreux fournisseurs, la plupart étant des grossistes. Il n'existe aucune dépendance significative vis-à-vis de l'un d'entre eux. En revanche, le Groupe peut délibérément choisir de privilégier un partenaire auprès de qui les conditions commerciales (prix, délais, qualité, ...) sont les plus avantageuses.

Le Groupe est vigilant à conserver ou intensifier une diversification de ses sources d'approvisionnement et de transport pour faire face aux risques de pénuries de composant ; le Groupe tenant compte en tout état de cause de l'environnement de marché.

Le marché auquel s'adresse le Groupe connaît certains effets de mode. Dans ce cas, si le Groupe devait connaître des difficultés d'approvisionnement le problème serait identique chez ses concurrents. Les volumes commandés par le Groupe, renforcés par l'entrée dans le périmètre de Materiel.net, TopAchat et sa place de leader du High-Tech en France donnent au Groupe une position significative auprès de ses fournisseurs.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025, le principal fournisseur du Groupe LDLC a représenté environ 20% des approvisionnements et les 10 premiers environ 63%.

Un ou plusieurs problèmes géopolitiques, des mesures économiques et/ou commerciales restrictives, des mesures sanitaires décidées par une autorité, une dégradation des relations du Groupe avec ses principaux fournisseurs, un durcissement des conditions exigées par ces derniers, des difficultés de ses fournisseurs à respecter ses engagements contractuels notamment de production, de qualité-produit, de volume ou de délai, ou le non-renouvellement ou la résiliation anticipée des principaux contrats de

fourniture de marchandises ou de services du Groupe pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement, les perspectives et la capacité à assurer les livraisons et vente jusqu'au client final du Groupe notamment dans le cadre de rupture de stock, d'augmentation des coûts de fabrication ou des coûts de transports.

1.2.1.2. Risques technologiques et liés à la sécurité

Les sites du Groupe sont administrés par la Société, dans des datacenters spécialisés, qui en assure la maintenance et la sécurité, avec la mise en place de systèmes de protection contre les attaques informatiques (anti-virus, firewall), de sauvegardes permettant la récupération de données informatiques, de systèmes informatiques redondants afin de faire face à une défaillance matérielle et de systèmes de paiements sécurisés proposés par nos prestataires partenaires.

Une fragilité ou une défaillance de ces systèmes pourrait perturber la conduite des opérations avec des impacts potentiellement importants sur les performances commerciales et financières notamment au niveau des sites internet, des systèmes de commandes et d'encaissement et plus particulièrement lors des pics d'activité comme en fin d'année.

De même, le Groupe pourrait faire l'objet d'attaques informatiques sur ses sites marchands et nos bases de données pourraient se trouver corrompues. Le Groupe pourrait également faire l'objet de malveillances à travers une usurpation de droits notamment du fait d'une insuffisance de la sécurité de nos accès aux systèmes d'informations et réseaux. Nos collaborateurs et nos clients pourraient faire l'objet de phishing entraînant ainsi des captations illicites de données.

L'utilisation par le Groupe de la technologie d'intelligence artificielle peut également accroître la vulnérabilité aux risques en matière de cybersécurité, notamment en raison de l'utilisation non autorisée ou abusive des outils d'IA, de données erronées ou encore de l'introduction de code malveillant. L'intelligence artificielle peut aussi être utilisés pour certaines attaques informatiques, en améliorant ou en élargissant les capacités existantes des acteurs malveillants d'une manière que le Groupe ne peut pas prévoir à l'heure actuelle, ce qui entraîne des risques accrus d'incidents de cybersécurité.

Enfin, le Groupe dans le cadre de ses activités courantes et de son développement stratégique traite et conserve des informations clés qui pourraient être utilisées à des fins malveillantes. Le Groupe doit ainsi veiller en permanence à une gestion maîtrisée des informations confidentielles.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.2.1.3. Risques de marché

► Risques liés à l'évolution de la conjoncture économique et de la consommation

La conjoncture économique actuelle a un impact sur la consommation des ménages en matière de matériel High-Tech qui a été l'un des secteurs les plus favorisés par les consommateurs durant la crise sanitaire. Il est également à noter que l'évolution du dollar US ou des composants comme les puces mémoires, cartes graphiques ou processeurs, dont le prix peut être amené à varier de façon significative, sont des éléments importants dans le cadre du secteur High-Tech. Ils peuvent avoir un effet de ralentissement sur le niveau d'activité du Groupe comme nous avons pu le connaître par le passé. En effet, concernant le dollar US, l'ensemble des produits (même ceux achetés en euros) sont impactés à un moment donné par cette évolution. Le Groupe gère ce risque commercial en étant capable d'ajuster

très rapidement ses prix de ventes pour se réadapter à la réalité du marché, ainsi qu'en faisant varier son niveau de stock lorsque cela est nécessaire pour étaler l'évolution de la devise dans le temps.

Le Groupe a mis en place des outils d'analyse de rotation des stocks afin d'optimiser la gestion des approvisionnements et la gestion des stocks (voir note 2.4.1.2 des états financiers consolidés).

Les années 2020 et 2021 ont marqué une période de forte demande portée par l'essor du télétravail, la digitalisation des activités et d'une utilisation accrue par les foyers dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Depuis lors, le ralentissement de la consommation en raison notamment du manque de visibilité économique lié au contexte économique mondiale, des anticipations d'une récession mondiale, de la progression de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt ont eu un impact défavorable sur l'activité du Groupe. Une tendance durable à la baisse de la demande de matériels High-Tech aurait un impact défavorable sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

En outre, le Groupe pourrait ne pas anticiper de manière adéquate les changements technologiques liés à ses principaux marchés, les attentes de ses clients, les évolutions de son environnement concurrentiel ou de certains modèles d'affaires, ou ne pas y répondre de manière appropriée et à un rythme adapté. Les activités du Groupe sont exercées dans un environnement en constante évolution avec l'apparition de nouveaux produits, de nouveaux acteurs, de nouveaux modèles d'affaires et de nouvelles technologies. Le Groupe doit anticiper ces changements, comprendre les enjeux du marché, identifier et intégrer les évolutions technologiques nécessaires pour conserver sa compétitivité, maintenir un niveau élevé de performance et d'excellence opérationnelle et répondre au mieux aux besoins et à la demande de ses clients.

Le Groupe cherche également à intégrer le digital dont l'intelligence artificielle dans son fonctionnement pour en améliorer l'efficacité et permettre le pilotage des activités et investissements avec plus de rapidité d'exécution et d'agilité.

Le Groupe reste ainsi vigilant et réévalue périodiquement, avec la plus grande attention, l'évolution de la situation et ses impacts sur ses activités et ses résultats.

En outre, le Groupe est attentif à l'évolution des comportements des consommateurs qui, face aux enjeux climatiques, réduisent leur consommation ou privilégient des canaux de distribution ou des acteurs alternatifs (seconde main, marques engagées, etc.).

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

► **Risques liés à l'activité de la franchise**

Les succès des enseignes reposent en partie sur la forte notoriété et la bonne perception de nos marques auprès des consommateurs. Le Groupe mène activement des actions marketing de développement de la notoriété du Groupe à cet effet.

Au 31 mars 2025, le Groupe comptait 86 boutiques sous enseigne LDLC dont 53 boutiques en franchises réparties sur l'ensemble de l'Hexagone, auxquelles s'ajoutent 8 boutiques Materiel.net, 1 boutique Configomatic by Top Achat et 23 boutiques LDLC revendeurs Apple.

Afin de garantir l'image du Groupe, les franchisés sont sélectionnés selon une grille de critères très rigoureuse, sont accompagnés à la création de leur(s) boutiques avec une formation au management, à la vente, au service après-vente, etc.

Des pratiques qui ne seraient pas conformes aux réglementations, aux standards ou aux valeurs du Groupe pourraient avoir, directement ou indirectement, un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe, ainsi que sur sa réputation.

Dans ce contexte, une structure dédiée à l'accompagnement et au suivi des franchisés a été mise en place. Ce dispositif permet ainsi de veiller au bon déroulement des relations contractuelles ainsi qu'au respect de l'ensemble des obligations des franchisés concernant notamment le service apporté et la qualité de l'image de la marque.

► **Risques liés aux acquisitions, cessions et autres opérations de croissance externe**

Le Groupe LDLC s'est engagé depuis plusieurs années dans une stratégie de distributeur spécialisé multi-marques et multi-canal qui vise aujourd'hui les marchés BtoC et BtoB. Le développement du Groupe LDLC est jalonné d'étapes importantes : le déploiement d'un réseau de magasins (en propre et en franchise), le renforcement de l'offre professionnelle (lancement d'un nouveau site LDLC.pro en 2015) et la conquête de parts de marché par croissance externe avec le rachat de son principal concurrent (Materiel.net) puis du groupe OLYS (premium Reseller Apple), en avril 2020 du fonds de commerce TopAchat, le 1^{er} avril 2023 du groupe ACTIMAC et le 10 juillet 2024 du fonds de commerce Rue du Commerce.

Le Groupe a procédé et pourrait continuer à procéder à des acquisitions et opérations de croissance externe, quelles qu'en soient leurs modalités juridiques, au travers notamment de prises de participations, d'acquisitions d'activités ou de sociétés, ou de fusions, de taille variable, dont certaines pourraient être significatives à l'échelle du Groupe. Par ailleurs, le Groupe a créé une entité juridique dédiée, LDLC INVEST, à la prise de participation au sein d'autres sociétés lui permettant de se saisir d'opportunités d'investissement diverses.

Ces acquisitions et opérations de croissance externe impliquent des risques et notamment les suivants : (i) les hypothèses des plans d'affaires sous-tendant les valorisations des entités cibles peuvent ne pas se vérifier, en particulier concernant les synergies et l'évaluation de la demande commerciale ; (ii) le Groupe pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises ou fusionnées, de leurs technologies, gammes de produits et salariés ; (iii) le Groupe pourrait ne pas être en mesure de retenir certains salariés, clients ou fournisseurs clés des sociétés acquises ; (iv) le Groupe pourrait être contraint ou souhaiter mettre fin à des relations contractuelles préexistantes à des conditions financières coûteuses et/ou défavorables ; (v) le Groupe pourrait accroître son endettement en vue de financer ces opérations de croissance externe; (vi) le Groupe pourrait être amené à faire appel à un ou plusieurs investisseurs moyennant l'émission d'actions ou de valeurs mobilières nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour financer tout ou partie des besoins correspondants entraînant une dilution complémentaire pour les actionnaires et (VII) le Groupe pourrait être contraint de céder des activités ou de limiter la croissance de certaines activités afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation des opérations, notamment au titre de la réglementation sur la concurrence.

En outre, l'accélération du déploiement de son réseau de magasins, en propre ou en franchise, pourrait impliquer des risques et notamment les suivants : (i) l'augmentation des investissements et des coûts d'ouvertures/fermetures des boutiques ; (ii) des conditions contractuelles défavorables pour le Groupe ayant des incidences immédiates ou à terme ; (iii) l'absence d'atteinte des hypothèses de chiffre d'affaires et de résultats des magasins et (iv) la constatation de charges exceptionnelles liées à des événements imprévisibles (destruction, travaux de mises aux normes, etc.) par exemple.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière (incluant notamment un

risque de dépréciations de certains de ses actifs), les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

► Risques liés à la concurrence

Le positionnement très spécifique du Groupe LDLC en tant que distributeur spécialisé lui permet de minimiser fortement le risque de concurrence de la part d'acteurs généralistes qui n'offrent pas la même expertise, ni la même profondeur de son catalogue de produits.

Ces dernières années, un mouvement de concentration et disparition de certains acteurs de la vente en ligne de matériel informatique ou électronique a eu lieu notamment par le rachat de certaines marques par des acteurs de la distribution traditionnelle. Le Groupe LDLC a réagi et participé à cette concentration en rachetant en mars 2016 la totalité du capital social de Domisys (marque Materiel.net), son principal compétiteur. Le rachat de la société Olys en janvier 2018 est là encore venu renforcer le positionnement de spécialiste du Groupe LDLC notamment sur l'environnement Apple dans le monde professionnel.

L'acquisition du fonds de commerce TopAchat, le 10 avril 2020, a permis au Groupe LDLC de rajouter une marque historique du High-Tech à son catalogue pour continuer son développement. L'acquisition du groupe ACTIMAC le 1^{er} avril 2023 a permis notamment de renforcer le pôle BtoB du Groupe LDLC.

L'acquisition du fonds de commerce Rue du Commerce, le 10 juillet 2024, qui devra permettre au Groupe d'accélérer l'élargissement de sa base clients, d'accroître sa notoriété grand public et également d'optimiser sa rentabilité basée sur un modèle à coûts fixes.

Toutefois, l'augmentation de l'intensité concurrentielle pourrait avoir des effets défavorables significatifs sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière, les parts de marché et les perspectives du Groupe.

1.2.2. Risques financiers

1.2.2.1. Risque de garantie produits

En qualité d'acteur du e-commerce à destination de consommateurs, et outre les obligations générales applicables à tout vendeur, notamment sur un marché B2C, le Groupe est tenu à un ensemble de règles spécifiques issues du droit de la consommation et du commerce électronique. Ainsi, le consommateur bénéficie d'une garantie spécifique prévue par le Code de la Consommation en cas de non-conformité du bien acheté, notamment en ligne.

En outre, depuis le 27 avril 2023, la Société propose gratuitement une garantie de 3 ans sur l'intégralité du catalogue LDLC, à l'exception des consommables (cartouches, toners...), des produits d'occasion et des produits proposés par les partenaires-vendeurs de notre marketplace, qui restent garantis dans les limites de la garantie légale.

Également, depuis le 16 septembre 2024, la Société propose gratuitement une garantie de 5 ans sur une partie du catalogue LDLC (smartphone, ordinateur portable et ordinateur de marque).

La conformité aux réglementations des produits du Groupe sont des éléments importants pour lesquels une prise en compte insuffisante pourrait avoir des impacts potentiellement négatifs sur la réputation, les activités et la performance financière du Groupe ainsi que des conséquences judiciaires.

1.2.2.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe est étroitement et régulièrement apprécié par le Groupe à l'aide de reportings financiers périodiques.

L'exposition au risque de liquidité est détaillée dans les notes 2.4.4, 3.10, 3.11 et 3.14 des états financiers consolidés du 31 mars 2025. Par ailleurs nous vous invitons à vous référer à la Partie 1 - section 1.1.2. du présent rapport annuel et plus particulièrement au tableau relatif aux échéances de la dette financière du Groupe au 31 mars 2025.

Pour votre parfaite information, vous trouverez ci-dessous une synthèse de la situation d'endettement et de la situation de trésorerie disponible du Groupe au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024 :

Montants en milliers d'euros	31/03/2025	31/03/2024
Dettes financières brutes	43 292	38 182
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	36 962	34 627
Trésorerie nette	(6 330)	(3 555)

Pour votre parfaite information, vous trouverez ci-dessous une synthèse des emprunts par échéance de remboursement au 31 mars 2025 :

Montants en milliers d'euros	Capital restant dû	Capital à -1 an	Capital de 1 an à 5 ans	Capital de + 5 ans
Emprunts	42 885	11 735	29 864	1 286
Contrats de locations financement	1	1	0	0
Total	42 886	11 736	29 864	1 286

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir durant les douze mois suivant la date d'arrêt du présent rapport.

L'ensemble des termes et conditions des lignes de financement du Groupe sont détaillés dans la note 3.14 des états financiers consolidés du 31 mars 2025.

Gestion centralisée de la trésorerie

Depuis mars 2017, la Société a conclu avec l'ensemble de ses filiales une convention de gestion de trésorerie centralisée pour une durée d'un an, reconductible tacitement par nouvelles périodes d'un an. Les nouvelles filiales de la Société sont intégrées au fur et à mesure à cette même convention. Cette convention a pour objet la centralisation de la gestion de la trésorerie du Groupe de façon à favoriser la coordination et l'optimisation de l'utilisation des excédents de trésorerie ou de la couverture des besoins de trésorerie appréciés globalement au niveau du Groupe.

Le 2 octobre 2023, la Société ainsi que certaines filiales ont signé une convention de centralisation de trésorerie groupe avec deux banques afin de permettre un nivellement périodique des comptes bancaires entre la société centralisatrice Groupe LDLC et les sociétés centralisées (filiales).

1.2.2.3. Risque de change

Le Groupe réalise la grande majorité de ses ventes dans la devise de l'euro. En revanche, le Groupe s'approvisionne en dollars américains pour une partie significative de ses achats de marchandises. Les principales sources de risque de change transactionnel du Groupe sont donc liées aux achats de marchandises réalisés en dollar américain.

Les variations des devises représentent un enjeu de compétitivité à gérer au mieux. La politique de gestion du risque de change du Groupe consiste à réduire le risque de change en sécurisant les politiques de prix et les marges brutes. La volatilité des parités conduit le Groupe à adapter en permanence sa politique tarifaire, et donc à ajuster ses prix de ventes. Le Groupe peut avoir recours également à des contrats de change à terme pour couvrir une partie de ses achats en dollar.

Les détails relatifs aux risques de change sont traités dans les notes des états financiers consolidés (note 2.4.1.1).

1.2.2.4. Risque de taux d'intérêt

Pour les besoins de son développement et de sa politique d'investissements, le Groupe a recours à des emprunts.

Au 31 mars 2025, aucune analyse de sensibilité n'est réalisée dans la mesure où le Groupe n'a souscrit aucun emprunt à taux variable.

Les détails relatifs aux risques de taux sont traités dans les notes aux états financiers consolidés du 31 mars 2025 (notes 2.4.3, 3.14).

1.2.3. Risques juridiques, réglementations et litiges

1.2.3.1. Risque lié à la réglementation et son évolution

Dans le cadre de son activité transversale le Groupe est soumis à de nombreuses réglementations, notamment, loi numérique, urbanisme, établissement recevant du public, réglementation logistique, consommation, environnement, protection des données. Il convient de suivre régulièrement ces dernières afin de s'assurer d'être en conformité.

L'ouverture et l'agrandissement des boutiques peuvent être soumis à des procédures d'autorisations administratives du fait de l'évolution de ces dernières.

Le Groupe est également soumis à l'évolution régulière de la réglementation relative à la vente à distance en tenant compte des nouveaux usages (délai de rétractation, médiation, paiement à distance) et ainsi qu'à la loi « Informatique et libertés » concernant la protection des données personnelles de ses clients et notamment la mise en place de la réglementation RGPD.

Du fait de ses activités de distribution, en magasin et en ligne, le Groupe est ainsi soumis à l'évolution de l'environnement légal et réglementaire des pays où il opère. En particulier, les activités du Groupe sont soumises à des contrôles, enquêtes et réglementations, relatifs à la protection des consommateurs, de la concurrence, au commerce électronique, aux garanties contractuelles fournies aux clients ainsi qu'à la sécurité et l'accessibilité de ses magasins.

Les activités du Groupe sont également affectées par la réglementation en matière d'environnement, qui peut avoir des impacts sur les produits distribués par ses enseignes, sur l'organisation du service

après-vente, sur les modalités et les coûts de transport des produits distribués, sur les obligations d'enlèvement ou de reprise des produits, ou sur les charges supportées par nos enseignes pour la location des surfaces commerciales.

En outre, le renforcement par les pouvoirs publics des dispositifs législatifs destinés à réduire l'impact climatique des entreprises, telle que la mise en œuvre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), expose le Groupe à des arbitrages stratégiques et financiers susceptibles d'affecter ses opérations et sa chaîne de valeur.

Le respect de ces dispositifs pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité (notamment baisse des prix, réduction des marges, perte de parts de marché), la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

De plus des sanctions financières et/ou la publication de ces sanctions, pourraient être prononcées contre le Groupe si la mise en conformité du Groupe n'était pas jugée suffisamment robuste ce qui pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Le suivi et la prise en compte des réglementations sont assurés par la direction générale avec le support du réseau des conseils du Groupe. Des formations obligatoires en interne sont réalisées en présentiel ou via des modules d'e-learning sur le rappel de nos obligations.

1.2.3.2. Risques litiges

Le Groupe peut régulièrement faire l'objet de litiges et de plaintes ou être impliquée dans un litige, une procédure d'arbitrage ou tout autre contentieux de même nature.

Les litiges sont gérés par différents services du Groupe, en collaboration avec des cabinets d'avocats.

En cas de réclamations formulées à l'encontre du Groupe émanant d'un ou plusieurs de ses cocontractants, ou de toute autre partie intéressée, de telles réclamations, quel que soit leur fondement, peuvent nuire à l'activité du Groupe, à ses résultats d'exploitation et à ses perspectives.

À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage actuellement en cours, à laquelle le Groupe serait partie, qui soit susceptible d'avoir ou qui ait eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière du Groupe.

Il ne peut être exclu qu'à l'avenir des procédures soient engagées à l'encontre de l'une des entités du Groupe. Ces procédures, si elles connaissent une issue défavorable, pourraient avoir une incidence défavorable sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

1.2.3.3. Risque lié à la propriété intellectuelle

Le Groupe est propriétaire de différentes marques déposées en France ou dans les pays où le Groupe les exploite ou est susceptible de les exploiter. La disponibilité des marques et des noms de domaine associés fait l'objet de recherches d'antériorités qui ne peuvent, compte tenu de particularités, totalement exclure les risques de contestations par des tiers, détenteurs de droits sur des signes similaires.

Il est procédé régulièrement à la vérification de la régularité et du suivi des droits de propriété intellectuelle du Groupe et des actifs nécessaires à l'exploitation des activités du Groupe. Ces

vérifications permettent aussi de se protéger du risque de non-respect de la propriété intellectuelle par des tiers.

L'ensemble des logiciels dont le Groupe est propriétaire constitue un actif-clé de ce dernier. Leurs qualités de développement et leur parfaite adéquation à l'activité sont déterminantes dans la capacité du Groupe à absorber régulièrement des volumétries croissantes.

Les marques, savoir-faire et autres titres de propriété intellectuelle et de droits d'auteur que le Groupe exploite sont particulièrement importants pour son activité. Toute utilisation abusive par des tiers de ses droits est susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour ses activités et sa réputation. Cependant, et bien que le Groupe s'emploie à une protection constante de ses droits, il ne peut être certain que les démarches entreprises pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle seront efficaces ou que des tiers ne pourront pas contrefaire, détourner ou faire annuler ses droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.2.4. Risques de sinistres

1.2.4.1. Risques liés aux stocks et au transport

Les trois risques relatifs aux stocks sont : la destruction par incendie, la rupture sur certains produits et enfin la démarque inconnue (vol ou casse).

Le risque d'incendie est le risque majeur auquel est confronté le Groupe car la destruction des stocks signifierait l'arrêt des expéditions. Outre la souscription de polices d'assurances multirisques professionnelles, le Groupe a adopté une politique active de prévention des risques liés aux stocks et à la démarque inconnue, avec la mise en place de mesures et d'outils adéquats : surveillance par vidéo, alarmes, détecteurs, extincteurs, contre le risque majeur d'incendie, le risque de vol et de casse.

De plus, depuis la reprise de Materiel.net ce risque a été minimisé puisque si l'un des deux centres logistiques du Groupe venait à être défaillant, le deuxième site pourrait être utilisé afin de prendre le relais pour l'ensemble des expéditions. En effet, le Groupe dispose aujourd'hui de deux centres à Saint-Quentin-Fallavier (38) et à Nantes (44), qui représentent 46 000 m² d'entrepôts.

Concernant le cas de rupture de stocks, le Groupe afin de s'en prémunir a mis en place un logiciel spécifique très performant qui permet d'optimiser la gestion des stocks et d'éviter, au maximum, les ruptures. Les seuls cas de rupture de stocks auxquels a été confronté le Groupe venait de l'indisponibilité des composants chez le fournisseur.

En termes de transport, le Groupe a diversifié ses prestataires et utilise à la fois les services de la Poste mais également ceux de compagnies de transport privées, atténuant ainsi les risques liés à des grèves. Le véritable risque viendrait de conditions météorologiques extrêmes (neige, pluies) qui ne permettraient pas d'acheminer les livraisons. Cependant, avec désormais deux sites logistiques principaux l'un à côté de Lyon et l'autre à Nantes, le Groupe a la capacité de faire face à ce risque.

La survenance d'une difficulté dans le cadre de la gestion des plateformes logistiques, la surévaluation ou au contraire la sous-estimation par le Groupe de la demande de ses clients ainsi que la rupture, même temporaire, de la chaîne d'approvisionnement pourraient limiter la capacité du Groupe à faire face à ce risque. Pour faire face à ce risque, à un accroissement de son activité et accompagner le développement rapide du réseau de boutiques, le Groupe a investi dans un nouvel entrepôt en remplacement de son site historique de Saint-Quentin-Fallavier en Isère qui arrivait à saturation.

Cette nouvelle plateforme, également située à Saint-Quentin-Fallavier, a un espace de stockage d'environ 28 000 m² optimisés. Intégrant les dernières technologies, une meilleure utilisation des hauteurs et des allées plus étroites, elle dispose d'une capacité de stockage triplée par rapport à l'ancien site (soit 15 000 palettes) et d'un outil largement robotisé pour les produits peu volumineux.

Outre les risques liés à la gestion opérationnelle de ses stocks, le Groupe est également confronté aux risques d'obsolescence des produits en stock. Ce risque provient du décalage qui peut survenir entre les approvisionnements de produits lancés auprès des fournisseurs et l'insuffisance éventuelle des commandes de ses clients. La durée de vie parfois courte d'un produit contraint le Groupe à un suivi vigilant de ses stocks.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait par conséquent, directement ou indirectement, avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.2.4.2. Politique d'assurances

La politique d'assurance du Groupe est notamment basée sur l'identification des risques assurables à travers une revue régulière des risques existants et émergents, en étroite collaboration avec les opérationnels et la Direction du Groupe, et accompagnée par des courtiers.

Cette politique vise à maintenir ou améliorer la protection du patrimoine, de la clientèle et des collaborateurs du Groupe, tout en maîtrisant les coûts.

Le Groupe centralise sa politique d'assurance pour garantir une cohérence, une mutualisation des couvertures d'assurance et bénéficier des économies d'échelle, lorsque la réglementation et les contraintes opérationnelles le permettent. Toute nouvelle société créée en cours d'année est immédiatement couverte dans le cadre du programme d'assurance Groupe aux mêmes termes et conditions. Les contrats des sociétés qui rejoignent le Groupe sont maintenus jusqu'à leur prochaine échéance. A l'expiration de ces contrats, les sociétés sont intégrées à la police du Groupe.

L'ensemble des polices d'assurance a été conclu avec des compagnies d'assurance ayant la capacité à assumer les garanties. En général, les polices d'assurance sont révisées en moyenne tous les 3 ans.

Responsabilité civile

Le Groupe a diverses activités qu'il a assuré en garantissant la responsabilité d'exploitation avant livraison à hauteur de 10 000 000 € par sinistre, après livraison à hauteur de 3 000 000 € par sinistre et la responsabilité professionnelle à hauteur de 500 000 € par année d'assurance.

Certaines sociétés du Groupe bénéficient d'une police responsabilité civile différente du fait de leur activité particulière, comme les sociétés : DLP-Connect, L'École LDLC, LDLC pro lease et LDLC Distribution.

Multirisques entreprise

Le Groupe assure tous ses locaux avec une garantie dommage aux biens et la perte d'exploitation consécutive, pour les risques usuels tels que l'incendie, inondation, vol, etc. avec une limitation contractuelle à hauteur de 130 000 000 € par sinistre.

Multirisques des responsabilités environnementales

Le Groupe assure également, à hauteur de 5 000 000 € par an tous dommages confondus, ses risques environnementaux que ce soit en responsabilité civile « atteintes à l'environnement », responsabilité environnementale, frais de dépollution du site et frais de prévention de dommages garantis.

Responsabilité des dirigeants

Le Groupe a souscrit une police d'assurance responsabilité des dirigeants à hauteur de 5 000 000 € par année d'assurance. Elle garantit la responsabilité civile de l'assuré personne physique suite à une faute professionnelle, réelle ou alléguée, les frais de défense ainsi que d'autres extensions de garantie.

Homme clé

Le Groupe a souscrit à une garantie d'un capital décès et de perte totale et irréversible d'autonomie pour Messieurs Laurent Villemonte de la Clergerie et Olivier Villemonte de la Clergerie.

Transport de marchandises

La police d'assurance transport du Groupe couvre les dommages aux marchandises transportées par des professionnels du transport quel que soit le mode de transport, maritime, fer, air ou routier. Ce contrat garantit les risques de transport jusqu'à 600 000 € par événement.

1.3. Exposé de l'évolution prévisible de la situation de la Société et de son Groupe

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

Les actionnaires sont à invités à prendre connaissance des communiqués de presse de la Société ci-dessous faisant état (i) des principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente et (ii) des changements significatifs de la performance financière depuis la fin du dernier exercice clos le 31 mars 2025 jusqu'à la date d'arrêté du présent rapport.

► [Communiqué de presse du 24 avril 2025](#)

CHIFFRE D'AFFAIRES 2024-2025 À 534,5 M€

- CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DE 137,9 M€ AU 4^{ÈME} TRIMESTRE
- REPRISE DE LA CROISSANCE DU BTOC AU 4^{ÈME} TRIMESTRE SOUS L'EFFET DES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES
- DES FONDAMENTAUX SOLIDES ET PORTEURS DE CAPACITÉS DE CROISSANCE

Olivier de la Clergerie, Directeur général du Groupe LDLC, déclare : « Le Groupe LDLC enregistre un chiffre d'affaires annuel de 534,5 M€ en 2024-2025, en repli de -6,5% comparé à 2023-2024. L'exercice s'est déroulé dans un environnement économique et politique complexe impactant négativement les investissements des entreprises et la demande des consommateurs, enclins à reporter ou à réduire leurs dépenses. La tendance enregistrée au 4^{ème} trimestre montre cependant une amélioration, portée par un nouveau cycle d'innovation.

Confiant dans la solidité des fondamentaux de son marché, le Groupe LDLC a poursuivi ses projets de développement en anticipation du prochain cycle de croissance. L'acquisition de Rue du Commerce et l'enrichissement progressif de son offre ainsi que l'ouverture prochaine du futur flagship emblématique place de la Madeleine à Paris devraient ainsi permettre au Groupe de consolider sa notoriété et son positionnement auprès du grand public et de capter de nouvelles parts de marché.

Nous restons mobilisés pour traverser cette période complexe, et demeurons sereins dans notre capacité à saisir et profiter de la reprise de nos marchés dès qu'elle se présentera. »

CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL CONSOLIDÉ (1^{ER} AVRIL AU 31 MARS)

En M€	2024-2025	2023-2024	Var. en %
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	118,1	126,9	-6,9%
Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre	125,6	139,9	-10,3%
Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre	152,9	164,4	-7,0%
Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre	137,9	140,2	-1,6%
Chiffre d'affaires annuel	534,5	571,5	-6,5%

Données sociales : le chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2024-2025 s'établit à 124,4 M€ et le chiffre d'affaires 12 mois à 475,1 M€.

Chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2024-2025 : 137,9 M€

Le chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2024-2025 s'établit à 137,9 M€ en repli de -1,6% par rapport au 4^{ème} trimestre 2023-2024, et de -5,4% à périmètre constant (hors impact de Rue du Commerce intégré depuis le 10 juillet 2024).

Les activités BtoC réalisent un chiffre d'affaires trimestriel de 102,3 M€ en hausse de +2,9% par rapport au 4^{ème} trimestre 2023-2024. Le chiffre d'affaires des boutiques s'élève à 35,8 M€, en retrait de -2,5%. L'activité Online ressort en hausse de +6,1% sous l'effet d'une demande stimulée par les innovations technologiques et de l'impact de Rue du Commerce. La contribution de Rue du Commerce, s'élève à 2,8 M€ au 4^{ème} trimestre, en hausse de +7,7% par rapport au trimestre précédent. Le Groupe poursuit le développement progressif de la galerie marchande avec notamment le lancement depuis novembre 2024 d'un segment « Culture ».

Le volume d'affaires du Groupe, intégrant le réseau de franchises LDLC et les places de marché LDLC et Rue du Commerce, s'élève à 145,4 M€ en léger repli de -0,5% (-4,1% à périmètre constant). Le volume d'affaires intègre une contribution de 5,3 M€ de Rue du Commerce, inférieure à celle du trimestre précédent notamment du fait de la saisonnalité de l'activité.

Les activités BtoB affichent un chiffre d'affaires de 32,7 M€ au 4^{ème} trimestre 2024-2025 contre 37,8 M€ sur la même période en 2023-2024 (-13,5%). Cette activité est toujours fortement impactée par un contexte macroéconomique et géopolitique incitant à la prudence et au report des investissements des entreprises.

Les autres activités totalisent 2,8 M€ de chiffre d'affaires (-4,1%). L'Armoire de Bébé, dans l'univers de la puériculture, enregistre un chiffre d'affaires de 1,8 M€ (-11,2%).

Chiffre d'affaires annuel 2024-2025 : 534,5 M€

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 534,5 M€ sur l'exercice 2024-2025, en baisse de -6,5%. À périmètre constant, le chiffre d'affaires recule de -7,6%.

Dans un contexte économique et géopolitique incertain, le chiffre d'affaires BtoC s'élève à 378,3 M€, en repli de -3,6% par rapport à l'exercice 2023-2024. Rue du Commerce contribue à hauteur de 6,6 M€ sur la période. Les revenus issus des boutiques s'élèvent à 142,6 M€, soit une hausse de +0,9%.

Le volume d'affaires du Groupe atteint 565,9 M€ (dont 16,9 M€ réalisés par Rue du Commerce) en repli de -4,8% et de -7,6% à périmètre constant.

Le chiffre d'affaires BtoB ressort à 144,3 M€ en recul de -13,0%.

Les autres activités totalisent un chiffre d'affaires de 11,9 M€ contre 13,3 M€ sur l'exercice précédent (-10,4%). L'Armoire de Bébé génère un chiffre d'affaires de 8,0 M€ (-9,4%).

PERSPECTIVES

Dans un environnement complexe et exigeant, le Groupe fort de son assise financière poursuit les actions déjà initiées tout en se préparant activement au prochain cycle de croissance qui pourrait notamment être porté par les innovations technologiques. Le développement de Rue du Commerce en tant que place de marché généraliste de référence en France et l'ouverture prochaine d'une nouvelle boutique place de la Madeleine à Paris constituent des leviers stratégiques majeurs. Ces initiatives renforceront la visibilité et la notoriété du Groupe, tout en consolidant son positionnement auprès du grand public.

Prochain communiqué :

Le 12 juin 2025 après Bourse, résultats annuels 2024-2025

► Communiqué de presse du 12 juin 2025

RÉSULTATS ANNUELS 2024-2025

- CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL CONSOLIDÉ DE 534,5 M€
- TAUX DE MARGE BRUTE DE 21,2%, MAINTENU AU NIVEAU NORMATIF DU GROUPE
- EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION DE 2,6 M€ SOUS L'EFFET DU REcul DE L'ACTIVITÉ
- ASSISE FINANCIÈRE SOLIDE
- GROUPE LDLC MOBILISÉ POUR BÉNÉFICIER DU PROCHAIN CYCLE DE CROISSANCE

Olivier de la Clergerie, Directeur général du Groupe LDLC, déclare : « L'exercice 2024-2025 a été marqué dans son ensemble par un environnement économique et politique complexe conduisant les consommateurs à faire preuve de prudence et les entreprises à différer certains investissements impactant ainsi son niveau d'activité. Ce contexte n'a cependant pas affecté la marge brute qui respecte la fourchette normative de 21-22%. Cette baisse d'activité couplée à une inflation des charges a impacté mécaniquement nos résultats.

Durant cette période, nous avons mis en œuvre des actions portant notamment sur des mesures organisationnelles et de rationalisation afin de faire face au repli significatif des activités du Groupe et ainsi renforcer notre résilience face à l'état du marché. Nous restons cependant confiants dans les fondamentaux du secteur. La demande en produits high-tech est appelée à se renouveler sous l'effet des innovations technologiques et des besoins croissants des consommateurs.

Grâce au travail sur nos coûts, une assise financière solide et des investissements visant à consolider notre notoriété et positionnement auprès du grand public pour capter de nouvelles parts de marché, le Groupe LDLC est prêt à profiter pleinement d'une reprise de la demande, lorsqu'elle se présentera, permettant ainsi de retrouver des taux de rentabilité conformes à son niveau normatif. »

COMPTE DE RÉSULTAT ANNUEL SIMPLIFIÉ (1^{ER} AVRIL AU 31 MARS)

En M€- Chiffres audités	2024-2025 12 mois	2023-2024 12 mois	Variation
Chiffre d'affaires	534,5	571,5	-37,0
Marge brute	113,3	122,8	-9,6
% marge brute	21,2%	21,5%	
Excédent brut d'exploitation¹	2,6	11,4	-8,9
% marge EBE	0,5%	2,0%	
Résultat d'exploitation²	-7,3	1,4	-8,7
Résultat financier	-1,0	-0,2	-0,8
Résultat exceptionnel	-5,9	-0,6	-5,3
Impôt	3,5	-0,2	+3,6
Résultat net des sociétés intégrées	-10,8	0,4	-11,2
Résultat net – part du Groupe	-10,9	-0,2	-10,7

¹ Excédent brut d'exploitation = Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition + dotations & reprises aux amortissements et provisions.

² après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition de 36 K€ en 2024-2025 (0,4 M€ en 2023-2024).

Les comptes consolidés du Groupe LDLC et les comptes annuels de la société Groupe LDLC au 31 mars 2025 ont été arrêtés par le Directoire puis examinés par le Conseil de Surveillance lors de leurs réunions respectives du 12 juin 2025. Les procédures d'audit ont été effectuées et les rapports d'audit relatifs à la certification des comptes consolidés du Groupe LDLC et des comptes annuels de la société Groupe LDLC au 31 mars 2025 ont été émis sans réserve.

SYNTHÈSE DE L'EXERCICE 2024-2025**Chiffre d'affaires annuel de 534,5 M€**

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 534,5 M€ sur l'exercice 2024-2025, en baisse de -6,5%. À périmètre constant, le chiffre d'affaires recule de -7,6%.

Dans un contexte économique complexe intégrant toutefois une dynamique moins défavorable en fin d'exercice, le chiffre d'affaires BtoC s'élève finalement à 378,3 M€, en repli de -3,6% par rapport à l'exercice 2023-2024. Rue du Commerce contribue à hauteur de 6,6 M€ sur la période. Les revenus issus des boutiques s'élèvent à 142,6 M€, soit une hausse de +0,9%.

Le volume d'affaires du Groupe, intégrant le réseau de franchises LDLC et les places de marché LDLC et Rue du Commerce atteint 565,9 M€ (dont 16,9 M€ réalisés par Rue du Commerce) en repli de -4,8% et de -7,6% à périmètre constant.

Le chiffre d'affaires BtoB ressort à 144,3 M€ en recul de -13,0%. Cette activité a été très fortement impactée sur l'exercice par le contexte macroéconomique et politique incitant à la prudence et au report des investissements des entreprises.

En 2024-2025, 350 000 comptes clients (BtoC et BtoB, hors magasins) ont été ouverts contre 310 000 en 2023-2024. Le panier moyen Groupe correspondant est en légère hausse à 498 € HT (486 € HT en 2023-2024).

Les autres activités totalisent un chiffre d'affaires de 11,9 M€ contre 13,3 M€ sur l'exercice précédent (-10,4%). L'Armoire de Bébé génère un chiffre d'affaires de 8,0 M€ (-9,4%).

Maintien d'un taux de marge brute solide à 21,2%

Dans ce contexte de repli de l'activité, le taux de marge brute ressort à 21,2%, conforme à la fourchette normative du Groupe (21% - 22%), témoignant de la solidité de fondamentaux et du modèle économique du Groupe LDLC. La marge brute s'élève à 113,3 M€ sur l'exercice 2024-2025.

Excédent brut d'exploitation de 2,6 M€

Malgré l'extension du réseau de boutiques, la pression inflationniste sur les charges locatives et salariales et l'impact de l'intégration du fonds de commerce Rue du Commerce acquis le 10 juillet 2024, les dépenses opérationnelles sont contenues, en progression de seulement 0,4% sur l'exercice 2024-2025, bénéficiant des mesures prises par le Groupe pour maîtriser ses charges. Les charges de personnel enregistrent ainsi un repli de -1,7% sans encore intégrer les effets des deux Plans de Sauvegarde de l'Emploi annoncés en mars dernier.

L'excédent brut d'exploitation ressort à 2,6 M€ sur l'exercice 2024-2025, comparé à 11,4 M€ sur l'exercice précédent, sous l'effet du recul de l'activité sur la période.

Après prise en compte des dotations nettes aux amortissements et provisions et dépréciations des écarts d'acquisitions, le résultat d'exploitation ressort à -7,3 M€ comparé à 1,4 M€ sur l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit pour sa part à -1,0 M€.

Par décision du 28 mai 2025, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités compétente a validé chacun des accords collectifs portant PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) de la société Groupe LDLC et de la société OLYS. Après prise en compte de 5,2 M€ de provisions constituées au titre des PSE, le résultat exceptionnel ressort à -5,9 M€.

Le résultat net part du Groupe ressort en recul à -10,9 M€ sur l'exercice 2024-2025 contre -0,2 M€ sur l'exercice précédent.

Une structure financière solide

Le flux de trésorerie lié à l'exploitation s'élève à +15,7 M€ en 2024-2025 grâce à une amélioration significative du besoin en fonds de roulement (+13,5 M€) résultant d'une gestion optimisée et rigoureuse des stocks.

Les flux de trésorerie liés aux investissements ressortent à -16,0 M€, liés majoritairement à l'acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce et une prise de participation par LDLC INVEST dans la salle LDLC Arena.

Au cours de l'exercice, le Groupe LDLC a procédé à des remboursements d'emprunts à hauteur de 9,9 M€ et contracté de nouveaux emprunts pour un montant de 15,0 M€. Le Groupe a versé 2,5 M€ au titre du solde du dividende relatif à l'exercice 2023-2024.

Au total, les flux nets de trésorerie sur l'exercice 2024-2025 ressortent à +2,6 M€.

Au 31 mars 2025, le Groupe LDLC dispose d'une structure financière solide avec une dette financière nette de 6,3 M€ (vs 3,6 M€ au 31 mars 2024) pour des capitaux propres de 90,2 M€, faisant ressortir un gearing limité de 7,0% (vs 3,5% au 31 mars 2024).

PERSPECTIVES

Le ralentissement de l'activité, résultant d'un contexte économique et politique défavorable, a directement impacté la rentabilité du Groupe au cours de l'exercice 2024-2025. Toutefois, les fondamentaux du secteur demeurent solides, soutenus par la nécessité de renouveler les produits High-Tech et par l'innovation technologique.

Le Groupe a déjà engagé des actions permettant d'optimiser sa structure de coûts et ainsi de renforcer sa résilience dans le but de faire face à la période conjoncturelle difficile. Ces mesures ou actions commenceront à porter leurs fruits sur l'exercice en cours. Le montant des économies anticipées à date en année pleine consécutivement à ces mesures est de l'ordre de 6 M€.

Parallèlement, le Groupe poursuit des actions de développement ciblées visant à consolider son positionnement et accroître sa notoriété auprès du grand public.

S'appuyant sur une assise financière solide, le Groupe LDLC se positionne ainsi favorablement pour bénéficier pleinement du prochain cycle de croissance, permettant le retour à des niveaux de rentabilité normatifs.

CALENDRIER PROVISoire DES PROCHAINES PUBLICATIONS ET ÉVÉNEMENTS

Publications*	Dates	Réunions d'information
Chiffre d'affaires T1 2025-2026	31 juillet 2025	
Assemblée Générale Annuelle	26 septembre 2025	
Chiffre d'affaires T2 2025-2026	30 octobre 2025	
Résultats semestriels 2025-2026	11 décembre 2025	12 décembre 2025
Chiffre d'affaires T3 2025-2026	29 janvier 2026	
Chiffre d'affaires T4 2025-2026	30 avril 2026	
Résultats annuels 2025-2026	11 juin 2026	12 juin 2026

*Diffusion après clôture de la Bourse

Prochain rendez-vous :

Le 13 juin 2025 à 10h00 – Réunion de présentation des résultats annuels 2024-2025
Centre de conférences Trocadéro, 112 avenue Kléber, Paris 16ème

Prochain communiqué :

Le 31 juillet 2025 après Bourse, chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2025-2026

1.4. Exposé des activités de la Société et de son Groupe en matière de recherche et de développement

Conformément à la loi, nous vous indiquons que depuis l'exercice clos au 31 mars 2016, la Société développe une activité en matière de recherche et développement. En décembre 2016, le Groupe a commercialisé son premier produit créé par son équipe de recherche et développement.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2025, le Groupe n'a pas constaté de nouveaux coûts d'immobilisations liés à des frais de recherches et de développement. En effet, au 31 mars 2025 aucun nouveau projet de recherche et développement n'est en cours.

La société Groupe LDLC n'a pas bénéficié de crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2025. Le crédit d'impôt recherche est un crédit d'impôt offert aux entreprises investissant significativement en recherche et développement.

1.5. Liste des succursales de la Société et de son Groupe

Conformément à la loi, il est rappelé la liste des succursales de la Société et de son Groupe existantes au 31 mars 2025 :

Groupe LDLC (RCS LYON 403 554 181) :			
SIRET	ADRESSE		
40355418100079	22 Rue de la Gare	69009	Lyon
40355418100129	24, Rue de la Gare	69009	Lyon
40355418100103	12/14 Rue de l'Eglise	75015	Paris
40355418100301	150 Allée des Fresnes	69760	Limonest
40355418100350	10 Rue du Maine	38070	Saint-Quentin-Fallavier
40355418100186	47, Route principale du Port – 2 Rue Mercière	92230	Gennevilliers
40355418100285	281 Route d'Espagne	31100	Toulouse
40355418100244	724 Avenue du Club Hippique – Le Centre ensoleillé	13090	Aix-en-Provence
40355418100269	100 Rue Lucien Faure	33300	Bordeaux
40355418100228	188 Bis Route de Rennes	44300	Nantes
40355418100236	Rue Olivier de Serres – ZAC Erette Grandchamps des Fontaines	44119	Grandchamps-des-Fontaines
40355418100251	18 Rue Edison – ZAC Ecoparc	35760	Montgermont
40355418100277	11 C Route de Brumath	67550	Vendenheim
40355418100293	4 Avenue du Général De Gaulle	77500	Chelles
40355418100210	9 Rue des Moissons – ZAC du Haut Touquet	59520	Marquette-Lez-Lille
40355418100368	118 Rue de Javel	75015	Paris

LDLC BOUTIQUES (RCS LYON 819 179 300)			
SIRET	ADRESSE		
81917930000135	2 Rue Rigoulet	47550	Boé
81917930000077	380 Avenue Marcou Delanglade – ZAC La Castelette	84140	Avignon
81917930000283	2 Avenue du Pin	49070	Beaucouzé
81917930000309	92 Avenue Charles de Gaulle	24100	Bergerac
81917930000242	Rue du Bois des Saints-Pères – Espace Wood Shop	77240	Cesson
81917930000218	25 Avenue de la Ferme Briarde – ZAC du Chêne Saint-Fiacre	77600	Chanteloup-en-Brie
81917930000333	104 B Rue des Marettes - ZAC La Glacerie	50470	Cherbourg-en-Cotentin
81917930000341	Rue Minerve - Centre Le Crest – Espace Rousillon Est	66530	Claira
81917930000267	3 Rue Robert Schumann - Shopping promenade Claye-Souilly	77410	Claye-Souilly
81917930000069	Allée du 7ème Art - Park My Valley	95240	Cormeilles-en-Parisis
81917930000275	24 Rue des Fusiliers Marins - Centre Marine	59140	Dunkerque
81917930000358	Retail Park des coteaux - 6 rue des coteaux	54180	Heillecourt (Houdemont)
81917930000234	7 Allée Louis Vincent	53000	Laval
81917930000366	Centre Commercial Bellevue – Patis Prouteau	85000	La-Roche-sur-Yon
81917930000184	15 Rue du Parc de Manceau – ZAC de l'Ardoise	72000	Le Mans
81917930000093	4 Avenue Jean Jaurès	69007	Lyon
81917930000168	21 Rue Gentil	69002	Lyon
81917930000051	12 Avenue Président JF Kennedy	33700	Mérignac
81917930000119	410 Avenue André Jorigne – Zone Futuropole 3	82000	Montauban
81917930000176	1 Boulevard du Président Albert Lebrun	26200	Montélimar
81917930000101	67 Boulevard Vauban	78180	Montigny-Le-Bretonneux
81917930000226	6 Boulevard de Sébastopol	75004	Paris
81917930000317	126 Boulevard Voltaire	75011	Paris
81917930000127	72 Chemin de la Fauceille	66000	Perpignan
81917930000192	28 Rue Marc Seguin	22950	Trégueux
81917930000259	14 Rue des Aigrettes	44570	Trignac
81917930000291	57 Avenue de l'Europe	60280	Venette
81917930000200	18 Rue Simone Veil	69200	Vénissieux
81917930000044	83 Impasse Fernand Pelloutier	69400	Villefranche-sur-Saône
81917930000085	97 Boulevard Valmy	59650	Villeneuve d'Ascq
81917930000028	67 Cours Emile Zola	69100	Villeurbanne
81917930000143	979 Route des Cadôts – Pôle commercial de Vinzelles	71680	Vinzelles

OLYS (RCS LYON 320 387 483)			
SIRET	ADRESSE		
32038748300276	7 Rue de la Poste	74000	Annecy
320 387 483 00318	9 Rue du Vieux Moulin - Meythet	74000	Annecy
32038748300482	120 Route d'Aubière	63110	Beaumont
32038748300243	1 Chemin de Pirey	25000	Besançon
32038748300144	Rue de Dôle, ZAC Chateaufarine	25000	Besançon
32038748300490	20 Avenue des Granges Bardes	01000	Bourg-en-Bresse
32038748300193	150 Rue Croix d'Or	73000	Chambéry
32038748300334	2 Rue Giscard de la Tour Fondue – Centre Commercial Carre Jaude	63000	Clermont-Ferrand
32038748300474	10 Rue de l'Etoile	60200	Compiègne
32038748300391	11 Place Victor Hugo, (angle Rue Paul Bert)	38000	Grenoble
32038748300409	85 Rue Conrad Kilian	07500	Guilherand-Granges
32038748300441	865 Avenue de Bruxelles	83500	La-Seyne-sur-Mer
32038748300425	150 Allée des Frênes	69760	Limonest
32038748300052	1 Rue Commandant Dubois (angle 20 Rue Servient)	69003	Lyon
32038748300227	67 Rue Vendôme	69006	Lyon
32038748300342	117 Traverse de la Montre - Centre Commercial Grand V	13011	Marseille
32038748300375	39 Rue René Fonck, Zone Fréjorgues Ouest	34130	Mauguio
32038748300367	36 Rue Saint Guilhem	34000	Montpellier
32038748300383	400 Avenue du Docteur Claude Baillet - Centre Commercial Cap Costière	30000	Nîmes
32038748300359	9 Boulevard Clémenceau	66000	Perpignan
32038748300458	12 Avenue du Général Leclerc	66000	Perpignan
32038748300508	211 Rue des Clouseaux	41350	Saint-Gervais-la-Forêt
32038748300136	14 Rue Gambetta	42000	Saint-Etienne

LDLC 7 (838 340 131 RCS LYON)			
SIRET	ADRESSE		
83834013100021	2 Avenue Général De Gaulle	69410	Champagne-au-Mont-d'Or

A.C.T.I. MAC (389 497 348 RCS LYON)			
SIRET	ADRESSE		
38949734800042	147 Rue Saint Pierre	14000	Caen
38949734800083	5 Avenue de Cambridge	14200	Hérouville-Saint-Clair
38949734800059	11 Rue Robert de la Villeherve	76600	Le Havre
38949734800109	168 Rue de Paris	76600	Le Havre
38949734800067	Rue Joseph Jacquard	14120	Mondeville
38949734800034	49 B Rue de la République	76000	Rouen
38949734800075	Centre commercial Docks 76 – Boulevard Ferdinand de Lesseps	76000	Rouen

ADB BOUTIQUES (828 652 578 RCS LYON)			
SIRET	ADRESSE		
82865257800109	2 B Place Nicolas Saboly	84000	Avignon
82865257800091	5 Avenue des Goisses	51350	Cormontreuil
82865257800042	84 Rue des Roseaux	74330	Epagny Metz-Tessy
82865257800034	76 Rue de l'Etang – ZAC Sans Souci	69760	Limonest
82865257800083	37 Grande Rue de la Croix Rousse	69004	Lyon
82865257800125	15 Boulevard Poissonnière	75002	Paris
82865257800117	9 Avenue de Villiers	75017	Paris
82865257800059	Centre Commercial Carré Sud – 148 Rue Jean Lauret	30900	Nîmes
82865257800075	254 Rue nationale	69400	Villefranche-sur-Saône

1.6. Exposé des évènements intervenus au sein de la Société et de son Groupe depuis la clôture de l'exercice

Le 3 mars 2025, le Groupe LDLC a annoncé deux projets de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) devant faire l'objet des procédures légales de consultations et de négociations auprès des instances représentatives du personnel de la société Groupe LDLC et de sa filiale la société OLYS. Ces projets portaient sur des réductions respectives de 68 postes et 20 postes susceptibles d'aboutir, sous réserve de reclassements internes, à 88 licenciements pour motif économique (cf. communiqué de presse du 3 mars 2025).

À l'issue des procédures légales, deux accords collectifs majoritaires ont été signés le 12 mai 2025, l'un concernant la société Groupe LDLC portant sur 66 licenciements (vs. 68 à l'origine) pour motif économique, l'autre concernant la société OLYS portant sur 20 licenciements pour motif économique.

Par décision du 28 mai 2025, notifiée le même jour, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités compétente a validé chacun de ces accords collectifs portant PSE de la société Groupe LDLC et de la société OLYS.

Conformément à la loi, nous vous précisons qu'aucun autre événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de la Société et de son Groupe n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

2. INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1. Exposé de l'activité et des résultats de l'ensemble de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité

Conformément à la loi, nous vous rendons compte ci-après de l'activité et des résultats des filiales de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, par branche d'activité :

L'ensemble des données présentées ci-après est exprimé en euros.

Activité	Chiffre d'affaires	Résultat courant avant impôts	Résultat net après IS	Effectif moyen
<u>Activité principale du Groupe relative au commerce de produits et services liés à l'informatique, au high-tech et au numérique</u>				
OLYS	59 610 698	(1 145 626)	(2 483 597)	172
A.C.T.I. MAC	21 209 041	438 452	305 157	42
O.S.I. NX	878 157	31 709	27 723	19
LDLC BOUTIQUES	36 540 097	(3 602 758)	(3 679 563)	152
LDLC 7	1 494 955	(835 557)	(893 872)	6
LDLC 11	0	(2 118)	(2 118)	0
LDLC 13	0	(2 116)	(2 116)	0
LDLC PRO LEASE	1 436 573	47 739	35 804	0
Total activité principale	121 169 521	(5 070 275)	(6 692 582)	391
<u>Activités connexes au Groupe</u>				
Commerce de gros de tous matériels, logiciels informatiques et tous services rattachés				
NEMEIO	0	(716)	(716)	0
Total activité	0	(716)	(716)	0
Installation de réseaux câblés, système de contrôle d'accès, vidéosurveillance, télécommunications				
DLP-CONNECT	1 241 747	(263 650)	(266 590)	12
Total activité	1 241 747	(263 650)	(266 590)	12

Conception, réalisation et vente de logiciels et prestation de services informatiques, maintenance à titre accessoire sav de matériel vendu, formation				
ANIKOP	2 901 260	146 036	145 254	25
Total activité	2 901 260	146 036	145 254	25
Création et développement d'un réseau de distribution dans le domaine de la vente de tous matériels, tous services, ainsi que la concession de tous droits de franchise ou de licence				
LDLC DISTRIBUTION	5 011 701	172 252	180 704	16
Total activité	5 011 701	172 252	180 704	16
Enseignement supérieur				
L'ÉCOLE LDLC	282 263	(226 097)	(226 255)	6
Total activité	282 263	(226 097)	(226 255)	6
Exploitation de tous fonds de commerce ayant pour objet la pratique d'activités sportives et/ou de loisirs indoor, le développement et la commercialisation de jeux vidéo, la restauration à consommer sur place ou à emporter				
LDLC VR STUDIO	176 356	(1 646 129)	(1 638 388)	24
Total activité	176 356	(1 646 129)	(1 638 388)	24
La prise de toutes participations dans toute entreprise, société ou groupement, ayant pour objet toutes activités de recherche et développement, toutes activités industrielles, commerciales, agricoles, mobilières, immobilières ou financières				
LDLC INVEST	0	(269 123)	(1 344 284)	0
Total activité	0	(269 123)	(1 344 284)	0
Commerce de détail en boutique, de produits d'équipement de la personne et de produits de puériculture				
ADB BOUTIQUES	4 163 964	(1 637 673)	(1 637 673)	37
Total activité	4 163 964	(1 637 673)	(1 637 673)	37
Organisation d'évènements et gestion de projets évènementiels, notamment dans le domaine du sport électronique				
LDLC EVENT	0	(4 107)	(185 916)	0
Total activité	0	(4 107)	(185 916)	0

Acquisition d'un terrain, exploitation et mise en valeur de ce terrain pour édification d'un immeuble et exploitation par bail				
DOMIMO 2	0	169 219	79 619	0
Total activité	0	169 219	79 619	0
Total activités connexes	13 777 291	(3 559 987)	(4 894 246)	120
Total des activités	134 946 812	(8 630 261)	(11 586 828)	511

OLYS :

Au 31 mars 2025, la société Olys dispose de 17 boutiques sur le territoire français.

Au 31 mars 2025, la société Olys enregistre un chiffre d'affaires de 59 611 milliers d'euros contre 64 926 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2024, ce qui constitue une diminution du chiffre d'affaires de l'ordre de (7)%.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est déficitaire de (1 324) milliers d'euros contre un déficit de (973) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un déficit de (2 484) milliers d'euros contre un déficit de (1 144) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Le 3 mars 2025, le Groupe LDLC a annoncé deux projets de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) devant faire l'objet des procédures légales de consultations et de négociations auprès des instances représentatives du personnel de la société Groupe LDLC et de sa filiale la société Olys. Ces projets portaient sur des réductions respectives de 68 postes et 20 postes susceptibles d'aboutir, sous réserve de reclassements internes, à 88 licenciements pour motif économique (cf. communiqué de presse du 3 mars 2025).

À l'issue des procédures légales, deux accords collectifs majoritaires ont été signés le 12 mai 2025, l'un concernant la société Groupe LDLC portant sur 66 licenciements (vs. 68 à l'origine) pour motif économique, l'autre concernant la société Olys portant sur 20 licenciements pour motif économique.

Par décision du 28 mai 2025, notifiée le même jour, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités compétente a validé chacun de ces accords collectifs portant PSE de la société Groupe LDLC et de la société Olys.

Le coût total du PSE de la société Olys est évalué globalement à 1 344 milliers d'euros au 31 mars 2025.

A.C.T.I. MAC :

La société A.C.T.I. MAC est une filiale détenue à 100% par la société LDLC 7, elle-même intégralement détenue par la société Groupe LDLC.

Au 31 mars 2025, la société A.C.T.I. MAC dispose de 5 boutiques sur le territoire français.

Au 31 mars 2025, la société A.C.T.I. MAC enregistre un chiffre d'affaires de 21 209 milliers d'euros contre 25 404 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2024, ce qui constitue une diminution du chiffre d'affaires de l'ordre de (17)%.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 422 milliers d'euros contre un bénéfice de 267 milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un bénéfice de 305 milliers d'euros contre un bénéfice de 161 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

O.S.I. Nx :

La société O.S.I. Nx est une filiale détenue à 100% par la société A.C.T.I. MAC, elle-même intégralement détenue par la société LDLC 7, laquelle est à son tour une filiale à 100% de la société Groupe LDLC.

Au 31 mars 2025, la société O.S.I. Nx enregistre un chiffre d'affaires de 878 milliers d'euros contre 806 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2024, ce qui constitue une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 9%.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 28 milliers d'euros contre un déficit de (32) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un bénéfice de 28 milliers d'euros contre un déficit de (32) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

LDLC Boutiques :

Au 31 mars 2025, la société LDLC Boutiques compte désormais 32 boutiques suite à l'ouverture d'une nouvelle boutique sur l'exercice.

Au 31 mars 2025, la société LDLC Boutiques enregistre un chiffre d'affaires de 36 540 milliers d'euros contre 33 250 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2024 soit une augmentation de l'ordre de 10%.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est déficitaire de (3 682) milliers d'euros contre un déficit de (1 479) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un déficit de (3 680) milliers d'euros contre un déficit de (1 619) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

LDLC 7 :

Au 31 mars 2025, la société LDLC 7 enregistre un chiffre d'affaires de 1 495 milliers d'euros contre un chiffre d'affaires de 358 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2024 pour quatre mois d'activité.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est déficitaire de (322) milliers d'euros contre un déficit de (192) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un déficit de (894) milliers d'euros contre un déficit de (926) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Les sociétés LDLC 11 et LDLC 13 n'ont pas eu d'activité sur l'exercice clos au 31 mars 2025 et sont intégrées fiscalement à la société Groupe LDLC.

LDLC PRO Lease :

Au 31 mars 2025, la société LDLC PRO Lease génère un chiffre d'affaires de 1 437 milliers d'euros contre un chiffre d'affaires de 1 561 milliers d'euros au 31 mars 2024, ce qui constitue une baisse de chiffre d'affaires de l'ordre de (8)%.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 39 milliers d'euros contre un bénéfice de 116 milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un bénéfice de 36 milliers d'euros contre un bénéfice de 91 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Nemeio :

Au 31 mars 2025, la société Nemeio n'enregistre aucun chiffre d'affaires de même que l'exercice clos au 31 mars 2024, justifié par l'absence d'activité.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un déficit de (1) millier d'euros contre un déficit de (7) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

DLP-Connect :

La société DLP-CONNECT est intégrée fiscalement à la société Groupe LDLC depuis le 1^{er} avril 2024.

Au 31 mars 2025, la société DLP-Connect enregistre un chiffre d'affaires de 1 242 milliers d'euros contre 1 435 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2024, ce qui constitue une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de (13)%.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est déficitaire de (253) milliers d'euros contre un déficit de (164) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un déficit de (267) milliers d'euros contre un déficit de (193) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Anikop :

Au 31 mars 2025, la société Anikop enregistre un chiffre d'affaires de 2 901 milliers d'euros contre 3 092 milliers d'euros au 31 mars 2024, ce qui constitue une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de (6)%.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 131 milliers d'euros contre un déficit de (42) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025, enregistre un bénéfice de 145 milliers d'euros contre une perte de (45) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

LDLC Distribution :

Au 31 mars 2025, la société LDLC Distribution enregistre un chiffre d'affaires de 5 012 milliers d'euros contre 4 896 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2024, ce qui constitue une hausse du chiffre d'affaires de l'ordre de 2%.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est bénéficiaire de 140 milliers d'euros contre un déficit de (87) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un bénéfice de 181 milliers d'euros contre un déficit de (93) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

L'École LDLC :

La fréquentation de L'École LDLC est en légère hausse, avec un total de 42 élèves pour l'année scolaire 2024-2025, soit une augmentation de 6 élèves par rapport à l'année scolaire 2023-2024.

Au 31 mars 2025, la société L'École LDLC enregistre un chiffre d'affaires de 282 milliers d'euros contre 272 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2024, ce qui constitue une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 4%.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est déficitaire de (240) milliers d'euros contre un déficit de (203) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un déficit de (226) milliers d'euros contre un déficit de (175) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

LDLC VR Studio :

Au 31 mars 2025, la société LDLC VR Studio enregistre un chiffre d'affaires de 176 milliers d'euros contre 158 milliers d'euros sur l'exercice clos au 31 mars 2024, ce qui constitue une augmentation du chiffre d'affaires de l'ordre de 12%.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est déficitaire de (1 577) milliers d'euros contre un déficit de (1 360) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un déficit de (1 638) milliers d'euros contre un déficit de (1 461) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

LDLC Invest :

Le 12 juin 2024, la société LDLC Invest a effectué une prise de participation dans la société Holarena représentant une détention de 3,6% du capital.

Le 18 juin 2024, la société Lyon ASVEL Féminin a réalisé une augmentation de capital à laquelle LDLC Invest n'a pas participé, ce qui a engendré une diminution de la détention du capital par LDLC Invest passant de 29,20% à 16,64%.

Le 19 septembre 2024, la société LDLC Invest a effectué une prise de participation dans la société Groupe Horizons représentant une détention de 20,03% du capital.

De manière analogue au 31 mars 2024, la société LDLC Invest n'enregistre pas de chiffre d'affaires au 31 mars 2025.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est déficitaire de (60) milliers d'euros contre un déficit de (29) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un déficit de (1 344) milliers d'euros contre un déficit de (181) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

ADB Boutiques :

Au 31 mars 2025, le nombre de boutiques de la société ADB Boutiques se maintient au nombre de 9.

Au 31 mars 2025, la société ADB Boutiques enregistre un chiffre d'affaires de 4 164 milliers d'euros contre 4 319 milliers d'euros au 31 mars 2024 soit une baisse de l'ordre de 4%.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est déficitaire de (1 643) milliers d'euros contre un déficit de (1 770) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un déficit de (1 638) milliers d'euros contre un déficit de (2 179) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

LDLC Event :

Depuis le 31 juillet 2023, la société LDLC Event s'est retirée de la scène du sport et a cessé ses activités opérationnelles. Les charges et produits postérieurs à cette date ont été constatés en résultat exceptionnel.

Au 31 mars 2025, la société LDLC Event n'enregistre aucun chiffre d'affaires contre 488 milliers d'euros de chiffre d'affaires au 31 mars 2024.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est déficitaire de (4) milliers d'euros contre un déficit de (141) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un déficit de (186) milliers d'euros contre un déficit de (1 025) milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Domimo 2 :

Suite à la cession en juin 2019 du seul immeuble détenu, la Sci Domimo 2 n'a plus d'activité ce qui explique qu'elle ne génère aucun chiffre d'affaires au 31 mars 2025 au même titre qu'au 31 mars 2024.

Au 31 mars 2025, le résultat d'exploitation est déficitaire de (8) milliers d'euros contre un déficit de (7) milliers d'euros au 31 mars 2024.

L'exercice clos le 31 mars 2025 enregistre un bénéfice de 80 milliers d'euros contre un bénéfice de 168 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024.

2.2. Prises de participation et prise de contrôle

Conformément à la loi, nous vous indiquons que la Société n'a pris directement aucune participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société, ni s'est assurée, directement ou indirectement le contrôle d'une telle société au 31 mars 2025.

3. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRAFINANCIÈRE

Conformément à l'article L.225-102-1 du Code de Commerce¹, la présente déclaration de performance extra-financière a pour objet de présenter la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales, environnementales et sociétales de ses activités, en cohérence avec ses valeurs d'innovation, de transparence et de respect de ses parties prenantes. Elle expose les politiques mises en œuvre, les principaux risques identifiés ainsi que les résultats obtenus au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

À la date d'arrêté de la présente déclaration, la Société, en tant qu'émetteur coté sur un marché non réglementé, n'est pas tenue de publier d'informations au titre du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 (dit Règlement « Taxonomie »), ni de la Directive (UE) 2022/2464 du 14 décembre 2022 (dite « CSRD »).

Toutefois, compte tenu des évolutions réglementaires à ce jour, la Société s'organise afin d'être en mesure de répondre aux futures exigences en matière de rapport de durabilité (CSRD). En application de la Directive (UE) 2025/794 du 14 avril 2025 (dite « Stop the clock »), transposée en droit français par la loi n° 2025-391 du 30 avril 2025 (dite « DDADUE 5 »), la Société établirait son premier rapport de durabilité en 2028, au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2027 et devant se clore le 31 mars 2028, conformément au report de deux ans prévu pour les entités non encore soumises à la CSRD.

3.1 Modèle d'affaires

Le Groupe LDLC s'est affirmé comme l'un des pionniers du e-commerce en France lors de sa création en 1996.

Initialement créé sur la distribution de produits High-Tech, le Groupe a diversifié ses activités dans des domaines complémentaires (l'informatique, le High-Tech, le gaming, les médias) ou sur des marchés connexes, comme la puériculture, ou encore plus récemment le marché de l'éducation. Le Groupe LDLC fonde son modèle d'affaires sur celui de la distribution.

Un réseau de 88 boutiques LDLC² au 31 mars 2025 permet d'apporter un conseil direct aux consommateurs, mais aussi de nouveaux services de proximité comme la réparation, la sauvegarde ou l'entretien.

L'offre du Groupe LDLC peut être classée en trois catégories, les activités dédiées aux particuliers (BtoC), les activités dédiées aux professionnels (BtoB) et les activités annexes. Le Groupe LDLC exerce son activité principalement en France, mais aussi dans les pays proches comme la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, l'Espagne, l'Italie et l'Angleterre.

Le Groupe LDLC est très sensible à l'ensemble des actions composants les Performances Extra-financières, ainsi il continuera, comme il le fait depuis de nombreuses années, à améliorer ces dernières et s'il le peut, compléter l'étendue de ses actions.

À ce propos, en juin 2022, la filiale Anikop a reçu sa certification « RSE POSITIVE », selon la méthodologie TOUMAÏ, appliquée au référentiel Label LUCIE 26000.

¹ Conformément à l'article 34, I de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023, pour les rapports afférents à un exercice ouvert entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce demeure applicable dans sa rédaction antérieure à ladite ordonnance, pour les entités non soumises à l'obligation de publier des informations de durabilité, ni dispensées de le faire en raison de leur appartenance à un groupe.

² Delta avec le chapitre 5 expliqué dans la section « 22.9 – Note méthodologique ».

3.1.1 Activités du Groupe LDLC

Nous invitons le lecteur à retrouver les activités du Groupe dans le Chapitre 1, paragraphe 1.1.1 de ce rapport.

3.1.2 Parties prenantes

Afin de mieux cerner les attentes, le Groupe attache une attention particulière au dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Par son activité de négoce, le Groupe entretient des relations étroites avec ses clients et ses fournisseurs via ses collaborateurs. Il a donc développé de nombreux espaces et outils de dialogue avec chacun d'eux. Le service Relation Client, les boutiques et le site web (via les commentaires clients) www.ldlc.com sont parmi les principaux outils de dialogue avec les consommateurs. La réactivité et le respect des délais d'envoi des commandes clients sont essentiels pour notre activité et constituent notre caractère différenciant.

En 2024, Viséo Customer Insights, organisateur de l'Élection du Service Client de l'Année, a testé la qualité et la réactivité du service Relation Clients du Groupe LDLC. 205 contacts, par mail, téléphone, internet et réseaux sociaux, qui ont valu à LDLC.com la note moyenne de 19,71/20, le classant n°1 de la catégorie Distribution de produits techniques pour la 11^{ème} année consécutive. Ainsi, les efforts du Groupe sur la Relation clients ont été récompensés une nouvelle fois en étant « Élu Service Client de l'Année 2025* ». Le pôle BtoC représente environ 60 conseillers à l'écoute de leurs clients dans l'avant et l'après-vente. Une disponibilité qui permet de répondre à plus de 550 000 demandes par an.

*Catégorie Distribution de produits techniques - Étude BVA Xsight - Viséo CI. Plus d'infos sur www.escca.fr

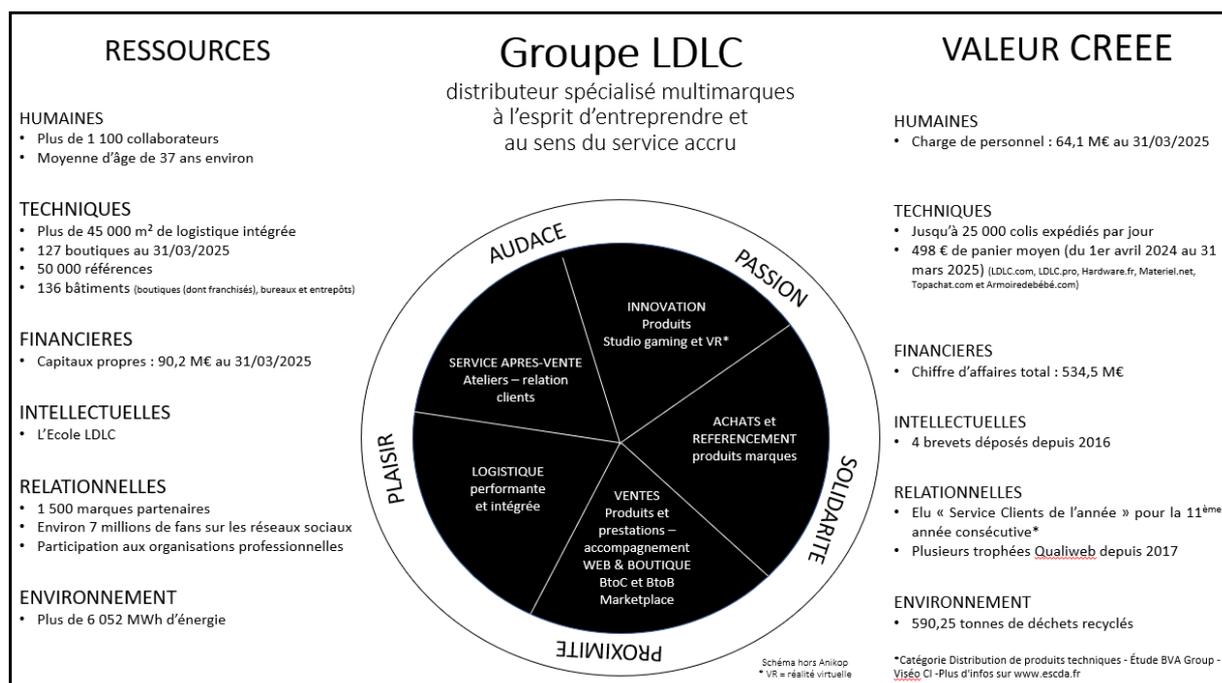
Les Trophées Qualiweb évaluent par le biais de tests mystères plus de 200 marques et récompensent chaque année les meilleures relations clients digitales. Déjà lauréat en 2007 et 2009, LDLC est en tête de son secteur d'activité depuis 2017, pour la 9^{ème} année consécutive. Le service Relation Clients du Groupe LDLC obtient également la meilleure note des 15 secteurs d'activités évalués et reçoit pour la troisième fois LE TROPHÉE de la meilleure relation client digitale, toutes marques confondues.

Les négociations annuelles avec les fournisseurs sont un moment privilégié pour leur transmettre les attentes des consommateurs et trouver ensemble de nouvelles solutions. Les afterworks qui permettent aux collaborateurs de dialoguer dans une ambiance détendue ont repris en fin d'année 2022. La politique RH favorise la prise d'initiative et le collaboratif. Le réseau professionnel Viva Engage³ a été déployé au sein du Groupe pour faciliter les échanges tant professionnels que personnels.

De plus, la présence des équipes du Groupe dans différentes manifestations comme les salons professionnels ou les forums métiers permet de dialoguer avec différentes parties prenantes. Au cours des années 2023 et 2024, les services commerciaux de LDLC.PRO et BIMP.PRO ont organisé des événements au sein du bâtiment Orizon à destination des salariés et des clients, en présence de fournisseurs partenaires.

Enfin, la volonté du Président Laurent de la Clergerie d'être à l'écoute des équipes l'amène chaque année à aller à la rencontre des salariés sur les sites principaux. Dans ce cadre, les salariés peuvent librement aborder les questions qu'ils souhaitent, sans tabou.

³ Nouveau nom de Yammer



3.1.3 Chaîne de valeurs :

Afin de créer durablement de la valeur, le Groupe fonde sa stratégie autour de 7 points clés :

- une profondeur de gamme et de marque pour répondre au plus grand nombre
- des produits sous marque propre rigoureusement sélectionnés
- une logistique intégrée et performante
- un mode de distribution omnicanal : précurseur dans le développement du e-commerce, le Groupe complète son dispositif de vente par un réseau de boutiques (en propre et en franchise)
- le service client : la relation avec les clients a toujours fait partie des marqueurs différenciants du Groupe depuis sa création. Depuis onze ans, il est élu « Service client de l'année ».
- une notoriété et capital confiance de la marque LDLC, mais aussi un engagement fort des fans sur les réseaux sociaux. A ce titre, après une première campagne publicitaire TV en 2022 avec des spots humoristiques à destination du grand public, le Groupe LDLC a renouvelé l'opération en 2023 sous forme d'une saga épique avec une campagne en 3 temps (mai et automne 2023 puis janvier 2024). Le jeu de mots « LD ; elle sait » a été conservé. A l'automne 2024, le Groupe LDLC a aussi lancé une campagne de publicité mettant en lumière nos ateliers de réparation dans 75 cinémas partout en France, et ainsi pouvoir communiquer sur les boutiques locales.
- des conditions de travail agréables dans un cadre de travail propice à l'épanouissement des salariés (bâtiments avec de grandes surfaces vitrées, espaces verts, équipements ludiques, espaces de coworking aménagés, etc.).

3.2 Méthodologie

En 2019, un groupe de travail composé des Directions Juridique, Ressources Humaines, Paie et Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement, ainsi que la Direction Générale s'est réuni pour mesurer la pertinence des catégories d'informations présentées au III. de l'article 1 de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et les thématiques présentées au II. de l'article 2 du décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017, au regard des activités du Groupe LDLC. Les réflexions ont également pris en compte le modèle d'affaires, les principales parties prenantes, les produits et services, ainsi que le contexte législatif et réglementaire.

Cette démarche a permis d'identifier les principaux risques et enjeux extra-financiers auxquels le Groupe est susceptible d'être confronté à travers ses activités, qu'ils aient un impact d'image ou de réputation, ou un impact humain, ou opérationnel, ou financier ou environnemental.

À partir de ce classement, et de ses propres réflexions, le groupe travail a sélectionné les plus pertinents et significatifs pour établir cette déclaration, et a sollicité toutes les personnes du Groupe concernées par ces risques et enjeux extra-financiers pour rédiger la présente déclaration.

À chaque exercice, le pilote du projet Déclaration de performance extra financière (DPEF) a sollicité les différents contributeurs, ainsi que la Direction, pour rebalayer les risques et enjeux extra-financiers du Groupe LDLC.

L'analyse et la hiérarchisation des risques selon leur probabilité d'occurrence et leur impact sur le Groupe LDLC ont été réalisés fin 2021. Considérant cette analyse, le groupe de travail a décidé de confirmer la liste pour l'exercice 2024-2025.

Respect des personnes / capital humain

Enjeux	Risques associés
La sécurité des collaborateurs	Santé au travail des collaborateurs Conformité légale et réglementaire Image et réputation de l'entreprise
La recherche d'une qualité de vie au travail	Environnement de travail inadapté Déséquilibre entre la vie professionnelle et la vie privée Désorganisation de l'entreprise et perte de performance Perte d'attractivité Image et réputation de l'entreprise
La lutte contre les discriminations : ➤ Intégration et handicap ➤ Égalité professionnelle	Risque d'image et de réputation de l'entreprise, associé à l'impact financier sur la contribution Risque humain de non-attractivité de l'entreprise Risque humain de déséquilibre social interne
La montée en compétences des équipes	Perte de savoir-faire clé Perte d'opportunité d'innovation Perte d'opportunité de rétention des collaborateurs

Actions pour l'Environnement

Enjeux	Risques associés
La gestion responsable des déchets	Augmentation des coûts de traitement des déchets Conformité légale et réglementaire Image et réputation de l'entreprise
La maîtrise des consommations d'énergie	Augmentation des coûts Contexte légal et réglementaire contraignant (fiscalité carbone)

Impact sur notre territoire

La sécurité des consommateurs	Santé et la sécurité des clients Non-respect des réglementations par les fournisseurs Image et réputation de l'entreprise Impact financier
La participation à l'essor économique des territoires	Risques d'image ou de réputation et humain. Non attractivité de l'entreprise

Sensibilisation et formation à l'éthique

Les incidents informatiques	Intrusions informatiques, tentatives de phishing conduisant à des pertes financières Image et réputation de l'entreprise
La lutte contre la corruption	Risque éthique Conformité légale et réglementaire Image et réputation de l'entreprise
Le respect du règlement général sur la protection des données	Conformité légale et réglementaire Image et de réputation de l'entreprise en cas de non-protection des données personnelles

Le Groupe LDLC est engagé dans le respect des droits de l'Homme et la lutte contre l'évasion fiscale, et n'a pas considéré ces thématiques comme des risques pour le Groupe.

Les « actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives » selon la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, ont été mises en exergue.

Vous les retrouverez dans les paragraphes :

- 22.3.2 Rechercher la qualité de vie au travail
Détente, sport, conciergerie : une panoplie de services aux collaborateurs
- 22.3.3.1 Intégration et handicap
Mobilisation
- 22.5.2 La participation à l'essor économique des territoires
Soutenir les initiatives culturelles et l'économie locale
Soutenir l'éducation

Justification de l'exclusion de certaines informations :

Les activités du Groupe relèvent du négoce et de la distribution de produits. Celles-ci comprennent notamment la réception, le stockage, le conditionnement et l'expédition de biens manufacturés, l'assemblage de composants informatiques, ainsi que l'ensemble des services associés à l'activité de vente en ligne. À ce titre, le Groupe n'est engagé directement dans aucune activité industrielle de transformation de matière ou de production. Il n'y a généralement pas d'activité de nuit sur les sites du Groupe et les opérations du Groupe sont réalisées à l'intérieur de ses bâtiments.

Les locaux occupés par le Groupe sont soit des bâtiments de bureaux, soit des boutiques commerciales, soit des entrepôts de stockage, implantés dans des zones urbaines ou des zones logistiques existantes. Les implantations du Groupe sont situées uniquement en France.

Pour ces raisons, sur les domaines d'information prévus au II de l'article R225-105 du Code de Commerce (informations sociales, informations sociétales et informations environnementales), ainsi qu'au III de l'article L225-102-1 du Code de Commerce, le Groupe n'a pas identifié de risque ou enjeu spécifique en lien avec ses activités ou implantations pour les sujets suivants :

- les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ;

De plus, Le Groupe LDLC n'a pas déployé d'actions spécifiques visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves.

Au sein de chaque partie de la DPEF, afin de faciliter la lecture, les éléments de l'exercice fiscal en cours sont présentés en premier lieu, puis vous retrouverez les éléments plus anciens pertinents concernant la thématique abordée.

3.3 Respect des personnes / Capital humain

Compte tenu des activités du Groupe, les enjeux liés aux ressources humaines sont prépondérants dans la politique RSE du Groupe LDLC.

Les enjeux extra-financiers majeurs de la responsabilité sociale ont été regroupés autour des 4 thématiques suivantes et le Groupe LDLC mobilise son énergie afin d'y répondre par des actions très concrètes :

- Sécurité des collaborateurs ;
- Recherche d'une qualité de vie au travail ;
- Lutte contre les discriminations ;
- Montée en compétences des équipes.

3.3.1 Garantir la sécurité des collaborateurs

La politique Santé Sécurité au travail menée par le Groupe LDLC s'emploie à veiller aux bonnes conditions de travail de l'ensemble des salariés. L'objectif est de poursuivre leur amélioration pour diminuer la pénibilité et de renforcer la sensibilisation et la formation des salariés afin de prévenir l'exposition aux risques. A ce titre, une Lettre d'Engagement en termes de Prévention des Risques a été rédigée en partenariat avec la CARSAT Rhône-Alpes.

La mission du Groupe LDLC est d'accompagner les équipes tant individuellement que collectivement pour gagner en compétences et en performance afin de s'inscrire dans la stratégie globale de l'entreprise ; l'humain étant placé au centre de toutes les décisions.

La maîtrise des risques professionnels dans l'entreprise implique la mise à disposition d'indicateurs de Santé et Sécurité au Travail permettant de connaître quantitativement l'importance des problèmes liés aux conditions de travail et aux expositions professionnelles.

L'objectif principal est de fournir à l'ensemble des acteurs des informations synthétiques quant à l'amélioration de la connaissance des risques professionnels et à celle de leur prise en charge.

Nous nous engageons à ce que chaque année la part des risques significatifs et critiques traités soit en constante augmentation de manière à diminuer la fréquence et la gravité des accidents exposant nos salariés aux risques principaux.

Cette politique s'appuie sur le document unique d'évaluation des risques qui permet d'identifier les points sensibles pour chaque site et d'axer des plans d'actions personnalisés en fonction de leurs spécificités et des besoins identifiés. Ce document est mis à jour une fois par an avec les CSE.

Les documents d'évaluation des risques de nos différents établissements ont fait l'objet, cette année encore, de mises à jour tout au long de l'exercice ; la santé de nos salariés restant une priorité.

Prémunir les risques physiques, physiologiques et psychologiques

Depuis fin 2020, une analyse systématique des accidents du travail est mise en place sur l'entrepôt de Saint-Quentin-Fallavier en collaboration avec les élus du CSEE. L'objectif est d'imaginer et de mettre en œuvre des actions à court, moyen ou long terme permettant d'éviter que les accidents se reproduisent. Cette démarche a été déployée à l'entrepôt de Grandchamp-des-Fontaines en 2022, et aux boutiques en 2023.

Par ailleurs, en 2021, l'entrepôt de Saint-Quentin-Fallavier s'est engagé dans le programme national TMS-PRO de la CARSAT, qui nous a aidé à structurer notre démarche de prévention des TMS (troubles musculosquelettiques). C'est ainsi que le programme MVT « Mieux Vivre son Travail » est né. Après une année de processus, des actions concrètes ont permis d'améliorer les conditions de préparation des grosses commandes. Par ailleurs, ce programme a totalement été intégré dans les réflexions concernant les process qui ont été mis en place dans le nouvel entrepôt. Ainsi ce n'est pas moins de 21 postes de colisage et 11 postes de réception qui ont été repensés avec un travail important sur l'ergonomie : hauteur réglable électriquement, positionnement de réceptacles à déchets à hauteur, écran PC orientable, etc. pour des équipements réalisés sur mesure.

Les salariés travaillant dans les entrepôts sont dotés d'EPI (équipements de protection individuelle) pour éviter les blessures. En amont, des mesures de prévention collective sont appliquées pour limiter le port d'EPI. Par exemple, depuis 2020, nous avons mis en place un mesurage systématique du risque chimique à l'arrivée des conteneurs et mettons en place un système de ventilation dès que c'est nécessaire avant de procéder au déchargement.

Toujours dans une visée préventive, des sessions de formations « Gestes et postures » ont été dispensées à une partie des salariés de l'entrepôt logistique de Saint-Quentin-Fallavier. Ces formations très pratiques puisqu'elles s'accompagnent d'une visite terrain des postes de travail des participants vont se poursuivre en 2024 et 2025 afin de couvrir l'ensemble des salariés. En 2021 et 2022, sur le site logistique de Nantes, les équipes avaient été formées au « Comportement physique au travail » par un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les gestes et postures et la physiologie humaine. Au-delà de la sensibilisation, les salariés bénéficient ainsi d'un éclairage sur le corps humain.

Lancées tout d'abord sur les sites logistiques, ces actions préventives ont été étendues sur Limonest et Nantes avec l'élaboration d'un guide sur le bon positionnement au poste informatique. Ce dernier a été construit en collaboration avec la médecine du travail et les membres du CSE avec notamment, des exemples d'étirements pouvant être réalisés au poste informatique. En 2021, ce guide a été remodelé pour s'adapter au télétravail. Il est régulièrement diffusé pour rappeler les bonnes pratiques.

Depuis 2017, l'étude des risques psycho-sociaux permet d'aboutir à des plans d'actions concrets selon les sites ou les services demandeurs. En 2023, une remise à plat de la méthodologie d'évaluation a été réalisée conjointement avec les élus du CSEE de Limonest, et approuvée par le CSEE de Nantes pour mise en application.

Les salariés de Saint-Quentin bénéficient, en parallèle, d'une permanence avec une assistante sociale et une assistante psychologique, qui peuvent également être contactées par téléphone par les équipes du siège et des boutiques. Les salariés de la société OLYS ont également fait appel à ces assistances ponctuellement.

Améliorer l'ergonomie des espaces de travail

En ce qui concerne les sites logistiques, les efforts portent particulièrement sur la réduction de la manutention manuelle des charges : des matériels d'aide à la manutention de type transpalettes électriques à haute levée sont déployés. Des postes réglables en hauteur électriquement permettant aux

personnes de travailler debout ou assis sont installés. Après une année complète d'exploitation au sein du nouvel entrepôt logistique de Saint-Quentin-Fallavier, on constate que de nombreux aménagements ont été mis en place, et l'animatrice QHSE est impliquée dans chaque modification de process pour permettre la prise en compte des conditions de travail des salariés.

Dans les boutiques, les deux aspects manutention (pour le stockage du matériel) et ergonomie des postes de travail (aux caisses notamment) sont considérés.

Au Siège, l'ergonomie et l'aménagement des postes de travail sont au cœur des actions. L'ensemble des postes de travail a été renouvelé lors de l'emménagement sur le Campus de Limonest et le bâtiment Orizon et plusieurs postes réglables en hauteur ont été acquis, afin d'augmenter le confort de travail des personnes de grande ou petite taille. Les sièges ont été remplacés par des fauteuils de « gamers », qui reprennent la forme baquet d'un siège de voiture, avec de nombreux réglages possibles (assise, lombaires, appuie-tête...).

Réduire les risques corporels

Pour prévenir le risque d'accidents du travail liés à la manutention manuelle des charges, identifié comme le principal facteur de risque au sein du Groupe, des actions sont mises en place depuis plusieurs années. Des massages assis sont proposés gratuitement, depuis plusieurs années, sur le site de Grandchamp-des-Fontaines et sur le site de Saint-Quentin-Fallavier. Par ailleurs sur ce site, compte tenu de la mise en place du nouvel entrepôt et de la période haute de fin d'année qui peut fatiguer les salariés, il a été décidé depuis 2023 de remettre en place des séances d'ostéopathie : tous les mois, 5 séances gratuites sont proposées aux salariés.

Par ailleurs, des tests de matériels d'aide à la manutention sont régulièrement réalisés sur le site de Grandchamp-des-Fontaines, où les salariés sont le plus exposés aux manutentions lourdes. En 2025, nous avons équipé un engin de manutention d'une ventouse d'aide à la manutention des télévisions et autres produits gros volume afin de faciliter les préparations de commande.

En 2022, Laurent de La Clergerie a reçu la Médaille de Sécurité du travail de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) sur proposition de la CARSAT Rhône-Alpes. Ce sont les engagements pris par le Groupe notamment dans l'équipement de son nouvel entrepôt logistique, dans ses espaces de travail mais également la mise en place de la semaine de 4 jours (32 heures) qui ont particulièrement séduit le jury.

Résultats

	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Nombre d'AT avec arrêts	11	20	25	10

Indicateur clé de performance :

Taux de fréquence/taux de gravité :

	Logistique			Bureau			Boutiques			Filiales		
	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Taux de fréquence (Tf)	37.72	49.35	21.97	0	3.68	0	6.60	8.27	4.78	19.05	6.42	0
Taux de gravité (Tg)	0.80	1.00	0.42	0	0.05	0	0.12	0.34	0.65	0.20	0.04	0

3.3.2 Rechercher la qualité de vie au travail

La Politique Santé et Sécurité au Travail est mise en œuvre dans une vision élargie, englobant la qualité de vie au travail et la recherche du bien-être des équipes.

La société Groupe LDLC, forte de ses valeurs humaines, a construit son développement en plaçant l'Homme au cœur de sa stratégie. Elle s'engage dans une amélioration constante des conditions de travail de ses salariés, consciente que sa performance repose à la fois sur des relations collectives constructrices et innovantes et sur une réelle attention portée aux salariés afin d'allier bien-être au travail et performance collective.

Équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

La politique sociale de l'entreprise est guidée depuis plusieurs années par le souci d'assurer auprès de l'ensemble des collaborateurs un véritable bien-être au travail tout en préservant la compétitivité économique de l'entreprise.

La notion de bien-être au travail est un concept englobant qui fait référence à un sentiment général de satisfaction et d'épanouissement dans et par le travail.

Le bien-être met l'accent sur la perception personnelle et collective des situations et des contraintes de la sphère professionnelle. Le sens de ces réalités a, pour chacun, des conséquences physiques, psychologiques, émotionnelles et psychosociales et se traduit, en outre, par un certain niveau d'efficacité pour l'entreprise.

Aussi, la Direction est convaincue que cette approche sociale, reposant sur le bien-être au travail, développera dans l'entreprise une conception de l'efficacité et de la performance respectueuse de la santé de ses salariés, favorisant leur motivation et leur implication dans le travail et contribuant à l'épanouissement professionnel des salariés tout en améliorant l'ambiance de travail au sein des équipes.

Convaincue du bien-fondé de cette approche, en 2020, la Direction a pris la décision de faire un pas supplémentaire en instituant la « semaine de travail de 4 jours » pour l'ensemble des salariés (cadres et non cadres) pour une mise en place en 2021. Des négociations avec nos partenaires sociaux ont donc été menées sur le dernier trimestre 2020. Autrement dit, au lieu de travailler sur cinq jours ouvrés, les salariés travaillent sur 4 jours, et bénéficient ainsi d'une journée entière non travaillée depuis janvier 2021.

Aussi, la Direction a pris la décision d'associer à cette démarche une réduction de la durée hebdomadaire du travail, celle-ci passant de 35 heures à 32 heures, réparties sur 4 jours pour les salariés non-cadres.

Quatre ans après la mise en place de ce dispositif innovant, cette organisation du travail a fait ses preuves permettant de fidéliser un effectif permanent à un niveau jamais atteint. En effet, la proportion « Effectif permanent/Effectif au 31/12 » n'a cessé d'évoluer à la hausse jusqu'en 2023. En 2024, la baisse d'activité de la société Groupe LDLC ainsi que le rachat de Rue du Commerce (effectif non pris en compte car arrivé en cours d'année), engendrent par ailleurs, une baisse de cette proportion.

Société Groupe LDLC	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Effectif au 31/12	699	676	639	645
Effectif permanent sur l'année	641	634	616	570
Ratio	91,70%	93,78%	96,40%	88,37%

Cet accord relatif au temps de travail 4 jours / 32 heures contribue à renforcer le sentiment d'appartenance et la satisfaction des salariés.

Fort de cette expérience, depuis 2022, nous avons dupliqué le modèle par la signature d'un accord similaire pour la plupart des sociétés du Groupe. Les dernières sociétés à avoir adopté cette organisation du travail sont ACTIMAC et OSINX en janvier 2025.

Le Groupe LDLC reconnaît l'importance de l'équilibre entre activité professionnelle et vie personnelle, gage d'une meilleure qualité de vie et d'une meilleure performance de l'entreprise.

Par ailleurs, le Groupe LDLC s'engage à promouvoir une culture et une organisation favorisant cet équilibre. Dans un contexte de croissance et de rapide évolution technologique, un accord sur la QVT (Qualité de Vie au Travail) et le droit à la déconnexion a été signé en 2017 avec les Organisations Syndicales rappelant à chacun, de façon pragmatique, les bonnes pratiques à respecter. De plus, les ressources humaines sensibilisent régulièrement les salariés sur ce droit à la déconnexion.

Le développement des Technologies de l'Information et des Moyens de Communication à distance a modifié de façon majeure les limites tant temporelles que spatiales qui organisaient la vie professionnelle et la vie personnelle. Elles constituent une opportunité de repenser les équilibres des temps de vie et de favoriser, autant que l'organisation du travail le permet, la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle des salariés de l'entreprise. C'est dans ce cadre que le Groupe LDLC a convenu d'expérimenter le télétravail. Un accord d'une durée de 3 ans a donc été signé avec les partenaires sociaux. Il a été renégocié le 1^{er} décembre 2024 pour la société Groupe LDLC, Olys et LDLC Distribution. La condition de présence de 3 jours a été maintenue afin de préserver le lien social des salariés avec leur entreprise et de garantir que :

- le lien social des salariés avec leurs collègues et leur hiérarchie soit maintenu de manière plus efficace ;
- les temps de rencontres en présentiel soient renforcés afin de garantir la qualité des échanges, la transmission et le partage des valeurs de l'entreprise.

Reconnaissance de la qualité de vie au travail au sein du Groupe LDLC

Dans la même veine, la filiale Anikop, composé d'une trentaine de collaborateurs, place l'Humain au centre des préoccupations. Depuis plusieurs années, la société multiplie les initiatives précurseurs. Depuis 2021, elle a mis en place les congés libérés. Le principe : chacun est libre de prendre autant de jours qu'il le souhaite. Une mesure qui fait suite à la mise en place d'un fonctionnement en entreprise libérée depuis 2018. Cette nouveauté est encadrée par une charte morale, rédigée par les salariés eux-mêmes.

Anikop est déjà réputée pour sa qualité de vie au travail. Récompensée entre 2019 et 2022 par le label HappyIndexAtWork[®], Anikop s'est vue décerner en 2022 la labellisation TOUMAÏ.

Depuis janvier 2023, Anikop poursuit son engagement pour le bien-être de ses salariés en mettant en place la semaine de 4 jours, payés 5. Ce nouveau rythme de travail leur offre un meilleur équilibre vie personnelle et vie professionnelle, et se cumule avec les congés illimités mis en place il y a 2 ans.

Et en avril 2023, Nicolas PERROUD, Directeur de filiale, a mis en place une politique de « transparence des salaires », qui permet de démontrer qu'il n'y a pas d'inéquité de traitement. Aussi tous les salariés d'Anikop savent « qui gagne combien ».



En mars 2021, la société Groupe LDLC entre dans la communauté des entreprises certifiées Great Place To Work. Valable pour une durée d'un an, cette certification constitue le plus haut niveau de reconnaissance de la qualité de l'environnement de travail d'une entreprise. En 2021, 82% des salariés interrogés affirment qu'ils sont dans une entreprise où il fait bon travailler. Et plus globalement, le taux de réponses positives au questionnaire est de 71%. Ces deux statistiques sont supérieures aux moyennes habituellement enregistrées par des entreprises de taille similaire.

En 2022, la société Groupe LDLC a renouvelé sa certification Great Place To Work. 89% des salariés ont affirmé que la Société Groupe LDLC était une société où il fait bon travailler (+8 points par rapport à 2021), avec un taux de satisfaction de 78% (+7 points par rapport à 2021).

Fort de ces 2 années, qui ont confirmé la bonne perception des salariés vis-à-vis de la politique sociale mis en place par la Direction, le Groupe LDLC a fait le choix, depuis 2023, de ne pas renouveler sa participation à cette certification.

Environnement de travail

Les bâtiments du Groupe LDLC à Limonest sont conçus pour offrir un cadre de travail propice à l'épanouissement des salariés, dans l'esprit start-up. Ils permettent de combiner des locaux favorables au travail en open space (gestion du bruit, de la lumière...) et un accès à la nature avec le hub végétalisé, en forme de dôme, pouvant accueillir les salariés pour des réunions ou des moments de détente conviviaux. Pour absorber le bruit, le Campus est doté de dalles spéciales au plafond et l'open-space de la relation clients est aménagé avec des postes en forme de U plus favorables à l'isolation phonique. Les fenêtres sont équipées de double, voire triple vitrage, et de stores intégrés pour celles qui sont exposées au soleil.

La même politique a été appliquée sur les autres sites, en 2018 sur le site de Grandchamp et en 2019 avec l'aménagement du bâtiment ORIZON. Ces changements ont conduit à impulser de nouvelles dynamiques visant à travailler autrement, en repensant notamment les espaces de vie au travail, l'organisation et ainsi, stimuler la créativité, créer des rencontres, favoriser les synergies et s'épanouir. C'est dans cette logique que des espaces de coworking ont été mis en place dans les trois bâtiments (Nantes et Lyon). Fin 2024, à la suite d'une réorganisation générale des espaces de travail dans le but d'optimiser l'agencement de nos locaux, un nouvel espace de coworking a été aménagé dans le bâtiment CAMPUS.

Afin de poursuivre son développement et de répondre aux commandes clients sur l'aspect qualitatif et quantitatif, la société Groupe LDLC a déménagé son entrepôt, tout en restant sur la commune de Saint-Quentin-Fallavier. Les travaux ont démarré en octobre 2020 et le déménagement progressif des différents services a été finalisé en octobre 2022.

Cette nouvelle plateforme permet d'effectuer le stockage et la distribution des pièces et matériels informatiques vendus sur les différents sites internet et d'assurer le SAV de ces produits grâce à un service dédié sur place. Elle avait aussi pour vocation de rassembler les 3 sites logistiques et montages présent sur la mairie de Saint-Quentin-Fallavier.

Les salariés n'ont pas été oubliés et les locaux ont été aménagés pour que tous se sentent bien dans leur nouvel environnement : le mobilier du réfectoire a été entièrement renouvelé et des salles de pause au sein de l'entrepôt ont été créées. Attachée au bien être des salariés au travail, Groupe LDLC a voulu proposer aux salariés de la logistique des conditions de travail satisfaisantes avec un standing de haut niveau.

Détente, sport, conciergerie : une panoplie de services aux collaborateurs

Au sein du Campus, le dôme végétalisé accueille un grand réfectoire décoré dans un esprit bistrot, ouvert aux salariés comme aux étudiants de L'École LDLC. Il comprend également une salle de sport, gérée par un prestataire extérieur, accessible selon les jours le midi et/ou le soir et ce, à un tarif mensuel très abordable. Des salles de détente pour des temps informels et des équipements de type baby-foot, ping-pong et pétanque sont à disposition.

« Ma Conciergerie », ouverte chaque matin sur le Campus dans le bâtiment des bureaux, propose des services de dépôt de pain frais, réception de colis personnels, accessoires de dépannage, pressing, etc.

Ces services, destinés à améliorer le confort de vie et à générer du gain de temps au quotidien, sont aussi déployés à Saint-Quentin-Fallavier et sur le site de Grandchamp. De nombreux évènements (ventes, dégustations...) sont organisés par les conciergeries de nos 3 principaux sites.

Au sein du nouveau bâtiment Orizon, un espace a été instauré au rez-de-chaussée avec des bornes d'arcade favorisant ainsi la détente des équipes.

Activités visant la cohésion des collaborateurs

Le Groupe favorise les rencontres informelles et les moments conviviaux au sein et entre les équipes, dont la moyenne d'âge est de 37,40 ans. Cela permet d'entretenir un esprit d'appartenance, de faciliter les liens entre les personnes et leur connaissance mutuelle des métiers de l'autre, et de nourrir une dynamique d'intelligence collaborative, la direction étant très à l'écoute des idées proposées par les collaborateurs. C'est d'ailleurs en ce sens que des afterworks sont organisés au siège de Limonest, en présence, régulièrement, de Laurent de La Clergerie, le Président du Groupe. Cette pratique a été étendue à Saint-Quentin-Fallavier en avril 2018, puis en 2019 à Grandchamp.

Début 2024, le Groupe LDLC a choisi de soutenir les actions d'Habitat et Humanisme afin d'agir en faveur du logement, de l'insertion et de la création de liens sociaux. Toutes les 2 semaines durant 3 mois, les salariés, sur la base du volontariat, ont pu participer sur leur temps de travail à la préparation d'un repas dans une Escale Solidaire à Lyon 2^{ème} entre 9h et 14h. Cette Escale Solidaire est dédiée aux thématiques de santé, d'insertion professionnelle et de culture, en plus des activités proposées dans toutes les Escales.

Équipe de football indoor, tournoi de badminton ou de squash, participation à des trails ou running : de nombreuses actions lancées à l'initiative des salariés voient ainsi le jour au sein du Groupe LDLC. Ainsi depuis 2022, une équipe LDLC participe au tournoi lyonnais Sport dans la Ville.

Depuis la création de LDLC, la Direction organise tous les 5 ans l'anniversaire du Groupe : un évènement exceptionnel très apprécié des collaborateurs et des partenaires, qui demande un lieu plus grand à chaque quinquennat, compte tenu de la croissance du Groupe. Le dernier a eu lieu le 3 octobre 2022, à la Halle Tony Garnier à l'occasion des 26 ans du Groupe LDLC.

En 2024, Laurent de la Clergerie lance « Anima », un projet autour de l'âme et des valeurs de l'entreprise. Organisée et animée par les coachs internes, cela se déroule sous la forme d'une journée en immersion avec son équipe ou son service pour célébrer ce qui anime les collaborateurs autour de valeurs communes et des aspirations à faire grandir le Groupe LDLC. Le projet s'étale également sur 2025.

Indicateurs clés de performance :

4,79% de taux d'absentéisme (contre 4.03% en 2023)

10,49% de turnover (contre 14.64% en 2023)

	2022*	2023	2024
Absentéisme	2,78	4,03	4.79
Turn-Over	16,2%	14,64%	10.49%

* Taux d'absentéisme n'intégrant pas les absences liées à la pandémie de Covid-19.

3.3.3 Lutter contre les discriminations

3.3.3.1 Intégration et handicap

Le Groupe LDLC poursuit sa volonté de devenir une entreprise « handi accueillante ».

Dans ce cadre, il est important d'intégrer au mieux le personnel afin de partager la culture et les valeurs du Groupe. Parmi ces dernières, la diversité et le handicap sont deux des grandes priorités d'actions. L'objectif des actions est avant tout d'associer le maximum d'acteurs internes à la mise en œuvre d'une politique handicap, levier de réussite durable de l'inclusion.

La volonté du Groupe LDLC est également de s'ouvrir pleinement aux problématiques du handicap dans le monde du travail et particulièrement de mettre les moyens en œuvre pour maintenir ces personnes dans l'emploi. Chaque année, des salariés font part de leur handicap et sont accompagnés dans le processus de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Ainsi, des aménagements de poste nécessaires sont réalisés.

Une référente handicap a été nommée en 2018. Cette personne, interne à l'établissement, facilite la mise en œuvre de la politique handicap souhaitée par la Direction et les Instances représentatives du personnel. Elle est l'interface reconnue entre les acteurs de l'établissement et l'OETH (Obligation d'emploi des travailleurs handicapés).

Sensibilisation

Depuis 2017, une politique handicap a été initiée afin de sensibiliser et faire en sorte que le handicap ne soit plus un sujet tabou.

En 2023, nous avons engagé des réflexions avec l'association ADAPEI 69 (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales) afin de déployer auprès de nos Managers/Référents deux matinées de sensibilisation interactive (quizz, ateliers en groupes, etc.) animée par des professionnels de l'ADAPEI. Des personnes en situation de handicap (internes et externes) pourront répondre aux questions des Managers en créant un espace d'échange, de partage et de témoignage.

La première réunion a eu lieu en mars 2024, et a regroupé une trentaine de managers. Réunis autour d'un quiz abordant le handicap dans son ensemble, ils ont ensuite participé à des ateliers sur les thèmes suivants :

- Travail et Insertion
- Communication adaptée et accessibilité
- Premiers secours en santé mentale
- Découverte des troubles du spectre autistique
- Mieux comprendre le handicap psychique.

En juin 2023, 3 étudiants de L'École LDLC ont travaillé sur un projet « handicap » et proposé à tous les salariés un jeu de société « Ondicap ». Le jeu était composé de cartes avec des questions dont le sujet portait sur les handicaps invisibles. L'objectif était de sensibiliser aux handicaps et en particulier à la conscience invisible. La référente handicap les a accompagnés sur ce projet.

En février 2025, dans le cadre des rencontres inspirantes organisées par L'École LDLC, différentes thématiques en lien avec le handicap ont été proposées aux étudiants mais aussi aux salariés de Limonest :

- l'importance de la résilience et des multiples compétences des aidants dans le milieu professionnel, et personnel, avec l'Association des Millions d'Autres,
- l'univers de l'IA et de l'inclusion par le CEO & Co-fondateur de Glaaster, une application mettant l'IA au service des personnes dyslexiques, mais également par la co-fondatrice d'Oorion, une application qui permet d'améliorer le quotidien des personnes déficientes visuelle en leur permettant de gagner en autonomie.

Depuis plusieurs années, des massages assis sont réalisés par des praticiens mal ou non voyantes sur le site de Saint-Quentin.

En janvier 2022, notre service communication a publié une interview présentant un de nos salariés. Ce dernier étant en situation de handicap, il a abordé le thème des aménagements de poste et l'accompagnement dont il a bénéficié depuis son arrivée au sein de notre entreprise.

Fin 2022, à l'occasion de la semaine européennes pour l'emploi des personnes handicapées, la référente Handicap et le service QHSE se sont mobilisés pour proposer, via le réseau Viva Engage, une information quotidienne sur le travail des personnes en situation de handicap, et une sensibilisation sur le statut de RQTH.

Mobilisation / inclusion

En novembre 2022, en partenariat avec l'association lyonnaise Ouhlala, des boîtes solidaires ont été mises en place sur le site du siège pour les étudiants dans le besoin. Cette association a pour objet de développer et de promouvoir la solidarité. Ainsi les salariés qui le souhaitent ont pu remplir ces boîtes de vêtements chauds ou de produits de beauté ou de sucreries. Les boîtes ont été distribuées juste avant Noël.

Fin 2023, une opération similaire a été lancée par L'Armoire de Bébé au siège du Groupe afin de soutenir l'association lyonnaise du Foyer Notre-Dame des Sans-Abris. La Direction ne s'oppose pas à la mise en place d'initiatives de ce type par les salariés eux-mêmes.

De 2021 à 2024, LDLC a parrainé Florian Merrien, athlète handisport de tennis de table, qui a participé aux Jeux Paralympiques de Paris 2024, et le Groupe LDLC soutient l'association « Lyon Basket Fauteuil ». Cela permet l'achat de nouveaux fauteuils de compétition, conçus sur mesure pour la pratique du basket. Ces équipements sont essentiels pour permettre aux athlètes de pratiquer leur sport dans les meilleures conditions.

Maintien dans l'emploi : des actions en interne et via l'externe

En lien avec ses actions concernant la recherche de la qualité de vie au travail, le services QHSE et la référente Handicap du Groupe LDLC s'attachent à mettre tout en œuvre pour maintenir dans l'emploi les salariés en difficulté, quel que soit le handicap.

Que ce soit par des mobilités internes, par l'accompagnement des salariés en partenariat étroit avec les services de santé au travail ou encore par des aménagements de poste pour des salariés bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé ou non, les réflexions et actions mises en place sont menées de concert en impliquant également le salarié.

Depuis 2022, le Groupe a déployé des aménagements de poste pour des salariés éloignés du siège ou de nos entrepôts.

En 2023, L'École a organisé en ligne et dans l'amphithéâtre de l'entreprise une conférence sur Les Troubles DYS en Études Supérieures et en Contexte Professionnel. Cette initiative est venue du constat qu'un nombre d'étudiants de L'École supérieur à la moyenne nationale étaient confrontés consciemment ou non à ces troubles. La conférence a permis d'éclairer le public sur l'existence de ces troubles et les

handicaps rencontrés par ceux qui les subissent, mais aussi de prodiguer des conseils et donner de l'expertise aux responsables pédagogiques pour leur permettre de mieux accompagner les étudiants.

Depuis 2017, le Groupe LDLC noue des liens privilégiés avec des entreprises adaptées, agences intérim, etc. pour mettre à disposition des salariés en situation d'handicap... En 2023, c'est un stagiaire qui a été accueilli durant 2 semaines à la boutique LDLC de Villefranche.

Indicateurs clés de performance :

Depuis mai 2021, la **D**éclaration **o**bligatoire d'**e**mloi des **t**ravailleurs **h**andicapés (DOETH) est intégrée dans la **D**éclaration **S**ociale **N**ominative (DSN) au lieu d'une déclaration en février les années précédentes, ce qui engendre une année de décalage pour la publication de notre indicateur.

Le Groupe LDLC vous présente donc cette année les données de l'année 2023.

	2021	2022	2023
% de l'effectif assujetti en situation de handicap	3,75	4,25	4,73
Montant de contribution AGEFIPH par effectif assujetti	49,48 €	55,62 €	49,02 €

3.3.3.2 Égalité professionnelle

Nonobstant la féminisation de la population active et l'existence de nombreux textes visant à reconnaître les mêmes droits entre les hommes et les femmes, des inégalités significatives persistent que ce soit en matière d'accès aux postes à responsabilité entre les deux sexes, de formation, etc.

Pourtant, les compétences des hommes et des femmes constituent la première richesse de l'entreprise. Facteur déterminant de cohésion sociale et d'efficacité économique, l'égalité professionnelle est un élément essentiel de l'attractivité et de la performance, comme de l'équilibre des relations au travail.

Un accord, initialement signé en 2016, puis 2019, a été renouvelé en 2024 avec les Organisations Syndicales. Il formalise la politique d'entreprise de la société Groupe LDLC en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, dès leur recrutement et tout au long de leur carrière professionnelle dans l'entreprise, et affirme l'attachement au principe de non-discrimination du fait du sexe dans le monde professionnel.

Trois sociétés du Groupe sont concernées par la publication de leur index Égalité Hommes/Femmes. En revanche, LDLC Boutiques n'avait pas la répartition Hommes/Femmes de l'effectif nécessaire au calcul de l'index en 2022.

	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Société OLYS	Note de 94/100	Note de 93/100	Note de 91/100
Société GROUPE LDLC	Note de 98/100	Note de 99/100	Note de 89/100
Société LDLC Boutiques	Incalculable	Note de 88/100	Note de 87/100

Nos engagements en faveur d'une égalité entre hommes et femmes, à travers une meilleure articulation vie pro/vie perso, des promotions vers des postes à responsabilités sont le reflet de notre culture d'entreprise.

Assurer une égalité de rémunération entre les hommes et les femmes

En juin 2020, dans le cadre des NAO, la Direction de la société Groupe LDLC a proposé la fixation d'un « nouveau salaire minimum » à 15% au-dessus du SMIC horaire pour l'ensemble des salariés de la société Groupe LDLC ayant au moins 4 mois d'ancienneté dans la société.

Lors des NAO 2021, la Direction de la Société Groupe LDLC a confirmé cette égalité de rémunération en fixant un nouveau salaire brut mensuel minimum égal à 25% de plus que la valeur du SMIC au 1^{er} janvier 2021, soit 1 944 € au bout de 4 mois d'ancienneté, quel que soit le sexe ou la fonction. Dans ce même cadre, les primes d'ancienneté ont également été revalorisées de 10%.

Depuis 2021, les salaires ont donc été revalorisés avec un salaire basé, au bout de 4 mois d'ancienneté, sur la valeur du SMIC (au 1^{er} avril de chaque année) majorée de 25%. En 2023, ce salaire s'élevait à 2 137€ brut mensuel, pour passer à 2209 € brut mensuel en 2024. Cela concerne l'ensemble des sociétés du Groupe LDLC.

La société Groupe LDLC assure une égalité de rémunération tout au long de la carrière entre les femmes et les hommes à compétences, expériences équivalentes et évaluations égales, et ce depuis l'embauche. Les écarts pouvant apparaître s'expliquent exclusivement par l'ancienneté dans le poste et l'expérience professionnelle.

Lors du recrutement d'un salarié à un poste donné, le niveau de rémunération de base afférente à ce poste est déterminé avant la diffusion de l'offre. La société réaffirme en outre son attachement au principe de non-discrimination en matière, notamment, de gestion de carrière et de politique de rémunération.

Résultat :

Les salaires moyens bruts par sexe selon la Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) sont :

	Année 2022	Année 2023	Année 2024
CADRE	46 494,72	45 202,14	46 819,53
Femme	43 355,88	44 249,22	45 416,10
Homme	47 809,28	45 612,37	47 483,65
AGENT DE MAÎTRISE	29 765,33	30 905,87	32 050,67
Femme	31 125,18	31 041,89	32 570,52
Homme	29 376,81	30 868,38	31 896,48
EMPLOYÉ	24 450,39	25 134,93	26 108,89
Femme	24 195,79	25 596,17	26 045,59
Homme	24 551,69	24 967,21	26 132,62
Total général	31 571,15	31 481,24	32 755,76

Formation (organisation et aménagements)

L'accès des salariés à la formation professionnelle est un élément déterminant pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'évolution de leur qualification et le déroulement de leur carrière. Le Service RH met en œuvre tous les moyens pour organiser les formations au niveau local dans une logique de réduction des découchés et des déplacements et afin que le temps consacré à la formation corresponde le plus possible au temps de travail.

Pour renforcer cette démarche, et l'anticiper, les salariés concernés par des formations, notamment les mères et pères de famille peuvent prévenir leur hiérarchie et/ou le service RH de leurs contraintes familiales afin que, le cas échéant, des aménagements puissent être apportés à l'organisation des sessions de formation.

Lorsque cela sera possible, pour les cas où la formation n'a pu être organisée localement et si cela peut faciliter l'organisation des salariés formés, des formations alternatives (autres organismes de formation, autres horaires, autre organisation, e-learning, etc.) sont proposées aux salariés qui ont fait état de leurs contraintes familiales et de leurs difficultés à participer à la formation dans les meilleures conditions.

Dans le cadre de cet objectif, les actions suivantes ont été mise en place.

- Accès identique à la formation professionnelle : L'entreprise veille à ce que les moyens de formation, tant pour le développement des compétences professionnelles et individuelles de chacun, que pour l'adaptation aux évolutions de l'entreprise, soient accessibles et équilibrés dans leur répartition tant pour les hommes que pour les femmes.
- Entretien professionnel au retour de congé parental d'éducation : Un entretien individuel de formation (entretien professionnel) est systématiquement proposé au retour de congé parental d'éducation de 12 mois ou plus. Moment d'échange privilégié entre le salarié et son manager, il permet ainsi au manager d'identifier les besoins en termes de formation et de développement afin de permettre au salarié de reprendre son activité professionnelle dans les meilleures conditions.

Embauche et égalité de traitement dans le processus de recrutement

Afin d'assurer la mixité de ses emplois, Groupe LDLC s'engage à veiller à la mise en œuvre de l'égalité dans le processus de recrutement. C'est ainsi que tous les recrutements sont fondés sur les seules compétences, expérience professionnelle, formation et qualifications des candidats.

Les processus de recrutements internes et externes sont identiques et appliqués de la même manière en dehors de toute considération liée au sexe, à la situation familiale ou à l'état de grossesse, l'entreprise s'engageant à offrir à chaque candidat les mêmes chances quelles que soient ses caractéristiques personnelles.

Promotion professionnelle

Le Groupe LDLC entend réaffirmer que la diversité suppose que les femmes et les hommes soient en mesure d'avoir les mêmes parcours professionnels, les mêmes possibilités d'évolution de carrière et d'accès aux postes à responsabilités. Aujourd'hui, les femmes en congé maternité ou parental peuvent rencontrer un « frein » dans l'évolution de leur carrière professionnelle.

C'est pourquoi, la société Groupe LDLC entend faire évoluer les mentalités de façon à donner la possibilité aux femmes d'évoluer vers des postes où les niveaux de responsabilité sont plus importants. Ainsi, la Société Groupe LDLC s'engage à ne pas bloquer une évolution. Cet état d'esprit est étendu désormais aux hommes, qui peuvent s'absenter longtemps étant donné l'allongement du congés paternité et la mise en place du congé parents LDLC.

Articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale

Lors des Négociations Annuelles Obligatoires 2023, la Société Groupe LDLC a instauré le « congé Parent LDLC ». Aussi, depuis le 1^{er} juin 2023, les salariés bénéficiaires d'un congé maternité ou paternité ont la possibilité de prendre un « Congé Parents LDLC » à la suite des congés légaux de maternité ou paternité. L'objectif étant d'harmoniser le temps passé avec l'enfant par le père avec celui de la mère mais également de leur donner le choix, d'étendre leur temps de présence auprès de leur enfant.

Autrement dit, au global, le cumul du « Congé parents LDLC » et du congé maternité ou paternité, est de 20 semaines calendaires pour une naissance simple et ce à compter de la naissance du premier enfant et de 26 semaines calendaires en cas de naissances multiples.

Depuis le 25 janvier 2021, l'ensemble des salariés cadres et non cadre de la société Groupe LDLC a réduit son temps de travail à 4 jours / 32 heures par semaine à la suite d'une proposition de la Direction validée par les N.A.O. de 2020. Ainsi, cette réflexion va notamment permettre aux salariés à temps partiel,

majoritairement des femmes, de reprendre une activité à temps plein sur 4 jours, avec la rémunération correspondante, tout en continuant de bénéficier de leur journée off. Cela va contribuer à réduire les inégalités salariales dues à aux organisations personnelles.

Chaque salarié, indépendamment de son sexe, et parent d'un enfant de moins de 3 ans a pu être prioritaire pour avoir le mercredi comme journée off dans le cadre de la semaine de 4 jours. Nous avons maintenu cette mesure depuis 2022, lors du renouvellement des souhaits de jours off.

Depuis de nombreuses années, la société Groupe LDLC s'engage à prendre en compte les obligations des salariés liées à leur vie familiale dans l'organisation du temps de travail tout en tenant compte de l'organisation du service concerné.

- Temps partiel : toute demande de temps partiel est systématiquement étudiée, autant pour les hommes que pour les femmes, par la hiérarchie ainsi que le service Ressources Humaines en respectant l'organisation de l'entreprise. Le collaborateur est informé de la réponse motivée au cours d'un entretien au plus tard dans les 6 semaines suivant sa demande.
- Retour congé maternité : du point de vue de l'appréciation professionnelle, le congé maternité est considéré comme du temps de travail effectif. Un congé maternité ne couvrant qu'une partie de l'année, ne peut, de ce fait, avoir pour effet d'amener à négliger l'appréciation professionnelle concernant la salariée, pour l'année considérée. Dans ce cadre, il a été convenu que la salariée qui reprend son activité à l'issue d'un congé maternité, d'adoption ou d'un congé parental d'éducation peut demander un entretien auprès des ressources humaines en vue de son orientation professionnelle. Si nécessaire, une formation adaptée au projet professionnel pourra lui être proposée.

Indicateurs clés de performance :

30% de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations

2022	2023	2024
30%	30%	30%

Prévention des violences sexistes et sexuelles

Dans le cadre d'un accord collectif relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les sociétés Groupe LDLC et la société OLYS ont mis en place les engagements suivants :

- L'employeur s'engage à réaliser au moins une action de sensibilisation ou de formation auprès des salariés et des stagiaires des établissements sur une période de trois ans.
- L'employeur s'engage par ailleurs à prendre en compte le risque de violences sexiste et sexuelle dans le cadre de l'évaluation des risques.

Depuis septembre 2019, le Groupe LDLC s'est doté d'un référent Harcèlement et Agissements sexistes, et tous les CSE des sociétés du Groupe ont également désigné un référent Harcèlement et Agissements sexistes.

La loi du 2 août 2021 redéfinit le harcèlement sexuel, les dispositions entrées en vigueur le 31 mars 2022 font évoluer la définition du harcèlement sexuel, au sens du Code du travail, dans des proportions majeures.

Cette dernière insère trois alinéas à l'article L1153-1 du Code du travail, qui transposent le Code pénal à l'application particulière au monde du travail, afin de mieux matérialiser le harcèlement sexuel, caractérisé dès lors que le salarié le subit et non dès lors qu'il est imposé par son ou ses auteurs.

Au sein du Groupe, les collaborateurs peuvent solliciter le Référent Harcèlement. Un dispositif est en place pour étudier les signalements.

3.3.4 La montée en compétences des équipes

Dans un contexte de forte croissance, le Groupe LDLC attache une grande importance à la montée en compétences de ses collaborateurs et à leur développement personnel. Des actions de formation sont menées pour leur offrir les moyens d'évoluer professionnellement, grâce à la mobilité interne, mais aussi personnellement avec l'acquisition de compétences qui leur seront utiles tout au long de leur carrière. L'objectif est que le maximum de personnes ait suivi une formation.

Notre politique de montée en compétence des équipes repose sur une offre de formation professionnelle sélectionnée parmi des prestataires de qualité et en qui nous avons confiance quant au contenu et aux méthodes pédagogiques. La formation permet le développement permanent des équipes, le maintien de leur employabilité et le transfert de l'actualisation des connaissances.

Le plan de développement des compétences se définit par les objectifs professionnels qu'il vise, les compétences des salariés en fonction des objectifs reliés à son poste ainsi que les orientations et stratégies du Groupe.

Pour que le plan de développement des compétences soit efficace, il devra être adapté aux besoins de chaque personne avec une adhésion indispensable des salariés formés ; les actions de formation devant avoir du sens pour l'exercice de leurs missions.

Le socle du plan de développement des compétences sera basé sur une approche collaborative dans un objectif d'accompagnement tant individuel que collectif.

Depuis fin 2018, le Groupe LDLC a la volonté d'accompagner les équipes, sur la base du volontariat, vers une démarche de développement personnel.

Dans le cadre de sa transformation, il laisse place à des modes de coordination plus souples et plus transversaux, où la logique de service progresse, où les équipes doivent aujourd'hui apprendre à coopérer, à gérer leurs interactions et à être « autonomes », c'est-à-dire à construire en partie le cadre de leur action. Ces pratiques visent à permettre à l'individu de mieux comprendre son mode de fonctionnement émotionnel, cognitif et intellectuel, cela pour acquérir un rapport à soi-même, à autrui et à son travail tout à la fois plus harmonieux et plus performant. Ainsi, elles s'inscrivent dans un projet managérial car elles relient des objectifs individuels (augmenter son bien-être) et des objectifs organisationnels (être plus efficace).

Le Groupe LDLC a défini 5 enjeux majeurs :

- Développer et renforcer les compétences métier,
- Faire évoluer l'approche managériale vers un modèle collaboratif axée sur l'intelligence collective,
- Développer les compétences BtoB et retail en mettant le client au cœur du système,
- Accompagner les équipes de ventes sur le terrain pour une harmonisation,
- Assurer la sécurité des biens et des personnes.

Le Groupe LDLC travaille à la construction d'un plan de développement annuel adapté aux salariés, à l'évolution de l'entreprise, des postes, et au maintien des emplois tout en tenant compte des évolutions liées à la formation professionnelle.

Développer et renforcer les compétences métiers des collaborateurs

Le développement de l'entreprise exige une adaptation et un développement constant des compétences présentes en interne afin d'anticiper les évolutions à venir et de gagner en performance.

Le renforcement des compétences techniques spécifiques à chaque métier est donc primordial pour que les collaborateurs puissent assumer les nouveaux enjeux de l'entreprise.

En 2023, un investissement particulier (1076 heures de formation) a été porté à la formation des équipes « relation client » (LDLC.com, TopAchat, Materiel.net) afin de leur permettre d'appréhender au mieux les contacts, avec l'objectif constant d'offrir une expérience optimale à nos clients.

Le management collaboratif : moteur d'engagement, d'innovation et de performance

La valeur construite par le collectif est supérieure à la somme des talents de chacun. Les équipes capables de coopérer atteignent des résultats sans précédent en termes de réactivité, de développement de compétences et d'innovation.

Nous avons formé des facilitateurs, qui accompagnent et apportent une structure au flux des discussions dans le cadre de travail en équipe, et sont chargés de favoriser un dialogue respectueux permettant l'échange d'idées. Ainsi, son rôle consiste à limiter les obstacles et les contraintes, à résumer les différents points de vue et à fomenter l'esprit positif et entrepreneurial.

Le facilitateur n'est ni le leader ni le chef du groupe, mais il a la responsabilité du cadre via les processus mis en œuvre pour que tous les participants se centrent et se concentrent sur l'objectif fixé

Par ailleurs, en tant qu'animateur de réunion, le facilitateur s'assure que celle-ci répond pleinement aux besoins des participants, permettent à chacun de s'exprimer, contribue à développer la confiance entre les partenaires et aide à ce qu'ils prennent conscience des événements. Il est le garant des attitudes actives et de la réciprocité. C'est lui, grâce à son aide et à son rôle d'intermédiaire, qui rend les choses plus accessibles.

De plus, nous avons mis en place des séances pour les salariés volontaires visant à développer une posture, une attitude et de confiance en tant que leadership. Un bon leader écoute, respecte et responsabilise son équipe, et offre à chacun les moyens d'être au sommet de ses compétences.

En effet, le leadership est nécessaire à tous les niveaux de l'organisation. Le leadership n'est pas toujours en relation avec la hiérarchie puisque c'est le groupe qui décide intuitivement de suivre un leader. En entreprise, le leader n'est donc pas forcément manager, tout comme le manager n'est pas toujours reconnu comme leader.

C'est en suscitant la participation volontaire, au regard d'objectifs définis que le leader parvient à ses fins. La conception moderne du leadership est forcément associée à un exercice démocratique du pouvoir sur des individus libres ayant des droits humains et sociaux.

Dans la vie professionnelle, il est souvent primordial de combiner créativité, implication et exigence de résultats.

Enfin, 3 coachs internes ont été formés aux techniques de coaching professionnels et ont rejoint l'équipe « accompagnement transverse » au sein de la structure. Le but étant d'accompagner les équipes, tant sur le plan individuel que collectif, sur des problématiques professionnelles et permettre à chacun d'avancer dans ses objectifs. Depuis 2022, des ateliers de formation autour de la communication bienveillante ont été animés par les coachs internes ; ces ateliers ayant pour finalité de favoriser une montée en conscience des équipes dans la compréhension de leurs émotions, et leur permettre de mieux communiquer dans leurs échanges au quotidien.

Accompagner les équipes de ventes sur le terrain pour une harmonisation

L'équilibre entre le nombre de boutiques en propre et le nombre de franchisés est un objectif à atteindre pour le Groupe. Le travail d'accompagnement et de formation pour l'ouverture des boutiques est donc très important.

Le second objectif visé est de mettre toutes les équipes en condition de réussite pour mettre le client au cœur du système. Des formations sur la gestion de la relation client et sur la connaissance des produits ont été mises en place en ce sens.

Depuis 2022, afin d'accompagner les nombreuses ouvertures de boutiques dans le cadre du déploiement du réseau LDLC, ces actions de formation se sont développées, pour permettre à la fois l'intégration dans les meilleures conditions et la montée en compétences des équipes.

C'est dans ce contexte qu'en 2023 a été mise en place une plateforme de formation en e-learning visant à faciliter l'accès et la réalisation des formations pour l'ensemble du réseau de boutiques.

Assurer la sécurité des biens et des personnes

Une meilleure connaissance de son environnement de travail et des bonnes pratiques doit permettre aux équipes :

- D'anticiper les risques,
- De réduire les accidents,
- D'être dans une démarche préventive et d'augmenter l'efficacité des actions curatives.

En 2024, un module de formation e-learning a été créé par le service QHSE afin de prévenir le risque incendie dans les boutiques, puisque cette population de salariés est plus difficile à atteindre dans le cadre de formation classique.

En 2023, pour accompagner la mise en place des nouveaux process, et agir en prévention, plus de 1 000 heures de formation « sécurité » ont été dispensées aux salariés du nouvel entrepôt de Saint-Quentin-Fallavier, soit la moitié des heures de formation « sécurité » du Groupe LDLC.

En 2022, les équipes de VR Studio ont créé un dispositif en réalité virtuelle pour former les salariés à la sécurité en entrepôt logistique. Une solution ludique et interactive qui entraîne les salariés ou intérimaires à réagir correctement, en toute sécurité, à des situations potentiellement dangereuses sans aucun risque réel.

Indicateurs clés de performance :

	2022	2023	2024
% des collaborateurs ayant suivi une formation	33,45%	42,39%	43,09%
% des collaborateurs ayant suivi une formation de développement personnel	9,16%	10,82%	3,19%
Nb d'heures moyen de formation par salarié	22h00	18h76	17h26

3.4 Actions pour l'Environnement

Face à l'urgence climatique, de plus en plus d'entreprises prennent conscience de l'importance de mesurer et de réduire leur empreinte carbone. Dans cette optique, Groupe LDLC a récemment réalisé son bilan carbone, en intégrant une partie du Scope 3, afin d'évaluer son impact sur le climat. Cette démarche marque le début d'une étude approfondie visant à comprendre et à réduire l'empreinte carbone de l'entreprise.

En mettant en place des pratiques de gestion des déchets plus durables et en suivant de près ses consommations énergétiques, Groupe LDLC s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche proactive pour limiter son impact sur le climat et s'adapter aux conséquences du changement climatique.

De plus, Laurent et Olivier de la Clergerie ont tous les deux investis personnellement mais aussi au nom du Groupe LDLC dans l'association Team For The Planet. En 2021, le Groupe LDLC est devenu l'un des plus importants actionnaires de Team for the Planet. A fin 2022, c'est 1 000 000 euros qui ont été versés.

Bilan Carbone

En 2020, la société Groupe LDLC a confié la réalisation de son Bilan Carbone® au titre de l'année 2019 à un prestataire extérieur. Seuls les Scopes 1 et 2 avaient été retenus pour cette première évaluation.

La société Groupe LDLC s'était alors donnée pour ambition de tendre vers la trajectoire fixée par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) de la France qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050, sur

le segment des entreprises tertiaires, en se fixant un objectif de réduction de 5% de ses émissions de GES d'ici 2024 sur les scopes 1 et 2 du Bilan Carbone® réglementaire, par rapport à 2019.

Le périmètre de la société Groupe LDLC a évolué entre 2019 et 2023 comme précisé en note méthodologique.

En 2019, considérant le périmètre 2023, les émissions de la société Groupe LDLC étaient de 859 tCO₂eq⁴ qui provenaient à 84% de l'énergie (électricité, gaz et fioul) et à 16% des déplacements avec les véhicules professionnels.

En 2023, les émissions de la société Groupe LDLC sont de 683 tCO₂eq, soit une baisse de 21% conforme à l'objectif fixé. Ces émissions proviennent à 90% de l'énergie (électricité, gaz et fioul) et à 10% des déplacements avec les véhicules professionnels.

Entre l'année 2023 (12 mois) et l'exercice fiscal 2024/2025 (12 mois), le périmètre de la société Groupe LDLC a évolué à la marge avec l'intégration du bâtiment de Rue du Commerce à la suite du rachat.

Sur l'exercice 2024/2025, les émissions de la société Groupe LDLC sont de 531 tCO₂eq qui provient à 88% de l'énergie (électricité, gaz et fioul) et à 12% des déplacements avec les véhicules professionnels.

Société Groupe LDLC	Année 2019 réajustée au périmètre 2023 tCO ₂ eq	Année 2023 tCO ₂ eq	Exercice 2024/2025 tCO ₂ eq	Objectif 2024 de la Société Groupe LDLC	Variation Année 2019 vs Exercice fiscale 2024/2025
Scope 1	650	533	380	-5% sur le total des émissions des Scopes 1 & 2	-38% du total des émissions des Scopes 1 & 2
Scope 2	209	149	150		
Total des émissions de GES	859	683	531		

Baisse des émissions de la société Groupe LDLC entre 2019 et 2023 (données année civile 12 mois) :

Au-delà de la baisse des émissions liées à l'énergie due à la diminution du nombre de bâtiments, le bilan carbone 2023 baisse en raison de l'optimisation de la flotte de véhicules qui comprend désormais des véhicules hybrides (essence/électricité) et plusieurs véhicules électriques en plus des véhicules diesel, contre seulement deux véhicules électriques et des véhicules diesel en 2019.

Baisse des émissions de la société Groupe LDLC entre 2023 (données année civile 12 mois) et 2024/2025 (données année fiscale 12 mois) :

La baisse des émissions des Scopes 1 & 2 est majoritairement due à une baisse des consommations de gaz à l'entrepôt de Saint-Quentin-Fallavier.

Conscient des enjeux liés au développement durable, en 2024, Groupe LDLC a réalisé un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) à partir de données de l'année civile 2023 (12 mois) élargi au scope 3 (en partie) intégrant les 4 plus grosses sociétés qui composent le Groupe (société Groupe LDLC, OLYS, LDLC Boutiques et ADB Boutiques).

En 2025, Groupe LDLC a réalisé un nouveau BEGES calé sur l'exercice fiscal d'avril 2024 à mars 2025 (12 mois) avec pour objectif de se mettre en ordre de marche en vue de la future CSRD. Toujours accompagné par un prestataire extérieur, le bilan intègre l'ensemble des sociétés du Groupe.

⁴ Le bilan carbone réalisé sur les données de l'année 2019 a été modifié par rapport à celui publié dans le rapport URD 2022/2023, en raison de la modification du périmètre en 2023 de la société Groupe LDLC. Le retraitement des données est expliqué dans la section « 3.9 – Note méthodologique ».

Bilan carbone Groupe LDLC à partir des données de l'année civile 2023 et de l'année fiscale 2024/2025 ⁵ :

	Année 2023 V8.9	Année 2023 V9.0	Exercice 2024/2025 V9.0
Scope 1 : Émissions directes de GES	461	445	342
1.1 Émissions directes des sources fixes de combustion	411	411	285
1.2 Émissions directes des sources mobiles de combustion	34	34	57
1.4 Émissions directes fugitives	16		0
Scope 2 : Émissions indirectes associées à l'énergie	138	161	179
2.1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	138	161	179
Scope 3 : Autres émissions indirectes de GES	207 491	115 185	114 340
3. Émissions indirectes associées au transport	3 195	3 227	3 278
3.2 Transport de marchandise aval	2 544	2 544	2 590
3.3 Déplacements domicile travail	4	4	9
3.5 Déplacements professionnels	647	679	679
4. Émissions indirectes associées aux produits achetés	204 296	111 958	111 062
4.1 Achats de biens	201 890	107 453	106 185
4.2 Immobilisations de biens	1 331	683	847
4.3 Gestion des déchets	549	573	647
4.5 Achats de services	526	3 250	3 383
Total émissions (t CO2e)	208 090	115 791	114 861

Le bilan carbone sur les données 2023 a été réajusté en tenant compte de l'évolution des facteurs d'émissions afin d'avoir un comparatif cohérent avec le bilan carbone sur les données de l'exercice fiscal 2024/2025.

La variation entre le bilan carbone 2023 V8.9 et v9.0 est notamment due à l'évolution du facteur d'émissions lié aux achats de matériel informatique.

Les travaux autour du bilan carbone du Groupe vont être poursuivis sur le prochain exercice pour réduire les incertitudes mais également pour disposer, à terme, d'une vision exhaustive de nos émissions de gaz à effet de serre et pouvoir définir des objectifs de réduction associés.

3.4.1 Gestion responsable des déchets

Le Groupe LDLC s'est engagé depuis plusieurs années maintenant dans une démarche de tri des déchets d'activité à la source afin d'en maximiser le recyclage. Il est en phase avec l'obligation de trier à la source 5 flux de déchets, et n'est pas concerné par le nouveau décret « 7 flux », qui étend l'obligation aux déchets de fraction minéral et de plâtre. Le service Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement a pris en charge la démarche et accompagnent les différents sites, les filiales et les boutiques en propre dans la prise en compte de leurs problématiques Déchets.

⁵ Les méthodologies de calcul et hypothèses sont détaillées dans la note méthodologique disponible dans la section « 3.9 – Note méthodologique »

La politique Déchets du Groupe et ses actions font l'objet d'une présentation aux collaborateurs dans le livret d'accueil et lors de leur intégration. Plusieurs affiches rappellent les consignes de tri et de valorisations des déchets sur les sites.

Réduire et valoriser nos déchets

En tant que distributeur de produits, le Groupe LDLC a la responsabilité de participer financièrement et/ou directement à la gestion de la filière concernée. Sept filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) le concernent : les équipements électriques et électroniques, les emballages ménagers, les piles et accumulateurs, les papiers graphiques, le mobilier, le textile et les jeux/jouets. Pour mener à bien cette tâche, il s'appuie sur des éco-organismes agréés (Ecologic, Adelphe, Screelec, Citeo, Ecomaison et Refashion) et contribue au financement de la gestion de la fin de vie des produits qu'il met sur le marché. De plus, il informe les consommateurs avant conclusion de la vente, via son site internet pour les achats en ligne et via un affichage en boutique, des conditions de bonne gestion des produits usagés.

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) proviennent en majorité de la reprise de produits en fin de vie ou défectueux. Sur l'exercice 2024-2025, le Groupe LDLC a collecté et remis à un prestataire pour traitement final un peu plus de 52 tonnes de DEEE, soit une quantité supérieure à l'exercice précédent. Ce tonnage est pris en compte dans le taux de valorisation des déchets.

Depuis l'été 2021, les boutiques en propre des 4 réseaux LDLC, Materiel.net, LDLC Apple et L'Armoire de Bébé sont équipés de contenant DEEE Ecologic, facilitant ainsi la collecte et le traitement de ces déchets. Depuis 2023, une réflexion est engagée pour favoriser le réemploi des EEE en cohérence avec les exigences de la loi AGEC. Au cours de l'année 2024, un tri approfondi des DEEE a permis de créer une filière « métal » au sein de l'entrepôt de Saint-Quentin-Fallavier, et de générer un peu plus de 13 tonnes de métaux sur l'exercice 2024/2025.

Les autres déchets valorisables - papier, carton, glassine (papier cristal utilisé en protection des autocollants) et palettes - sont triés à la source sur site et valorisés par des prestataires spécialisés dans leur enlèvement et leur traitement. En 2022, le déménagement dans le nouvel entrepôt a permis de repenser les process et de supprimer les calages en bulles plastiques pour se limiter à du papier de calage uniquement.

Les cartons d'expéditions ont été en grande majorité repensés pour être moins grand et donc plus en adéquation avec le profil de nos produits, mais également pouvant permettre au client final une réutilisation. L'installation en 2023 d'une emballeuse a permis encore de réduire les mises en marché de carton d'expéditions.

Renforcer l'apport volontaire des déchets

Depuis l'emménagement dans son nouveau siège de Limonest, les poubelles individuelles ont été supprimées au profit de points de collecte volontaire répartis sur chaque plateau des bâtiments. Une poubelle jaune pour les déchets divers et une poubelle rouge pour le papier ont été installées. Des collecteurs de gobelets ont été positionnés à côté de chaque fontaine à eau, ainsi que des collecteurs de bouteilles en plastique et canettes à proximité des machines à café et de la cafétéria. Des cendriers de la société Cyclop permettent de recycler les mégots de cigarette et les cendres. Les mêmes installations ont été dupliquées dans le bâtiment Orizon, extension du Siège, et dans les entrepôts logistiques de Saint-Quentin-Fallavier et de Grandchamp-des-Fontaines. La récupération des piles (d'usage professionnel ou personnel) est effectuée sur ces trois sites. La récupération du verre a été ajoutée au siège de Limonest et à Grandchamp-des-Fontaines.

Agir en faveur de l'économie circulaire

2023 a vu la création du label Qualirepar dans le cadre de la loi AGEC. Toutes nos boutiques LDLC Apple et Actimac sont labellisées. La certification des réseaux de boutiques LDLC en propre et Materiel.net est intervenue en 2024.

2022 a vu la fermeture de 3 de nos sites logistiques situés à Saint-Quentin-Fallavier pour que les activités soient regroupées au sein du nouvel entrepôt.

Comme nous l'avons fait lors du déménagement du Siège en 2017, une réflexion sur la seconde vie du mobilier a été menée. Avec le soutien de l'éco organisme Valdelia, spécialisé dans la gestion et le traitement du mobilier professionnel usagé, nous avons proposé le mobilier non utilisé à des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Ces entreprises ont pu choisir le mobilier qui les intéressait. Celui-ci a aussi été proposé à deux autres sociétés et à une école. Fauteuils de bureau, bureaux, caissons, armoires rideaux, porte-manteaux, tables de cafétéria, micro-ondes, tables basses, tables et chaises de réunion... autant de biens qui ont ainsi pu trouver une nouvelle utilité.

À cette occasion, c'est un peu plus de 47 tonnes de mobilier⁶ qui ont été données.

Sur l'exercice 2023/2024, nous avons procédé à des dons à la suite de la fermeture des activités de LDLC Event, d'ADB Orgeval, de l'entrepôt de Gennevilliers, au déménagement de la boutiques OLYS de Blois, ainsi qu'à divers déstockages dans nos entrepôts. Cela représente cette année un peu plus de 5 tonnes.

Sur l'exercice 2024/2025, nous avons procéder à des dons dans le cadre du déménagement de la boutique Actimag Le Havre, et à divers déstockages pour un peu moins de 4 tonnes.

Type de déchet	Quantité Groupe (tonnes) Exercice 2022/2023	Quantité Groupe (tonnes) Exercice 2023/2024	Quantité Groupe (tonnes) Exercice 2024/2025
Papiers-cartons et film étirable	348,66	401,983	391,687
Palettes en bois	56,52	117,274	129,993
Déchets non dangereux (DIB)	213,75	138,727	117,240
Déchets spéciaux (DIS) = liquide	22,38	13,515	0,102
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	37,61	45,282	52,496
Déchets divers valorisés (dont déchets exceptionnels)	72,41	25,656	16,074
Tonnage de déchets total	751,33	742,437	707,772

Le tonnage de déchets a subi une diminution de 4,67%, en lien avec la baisse d'activité par rapport à l'exercice fiscal 2023/2024.

Indicateur clé de performance :

83,40% de taux global de valorisation dans le Groupe LDLC (% de déchets recyclés par rapport au total de déchets évacués)

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Taux global de valorisation des déchets	68.57	79.49	83.4

3.4.2 Maîtrise des consommations d'énergie

Le Groupe LDLC s'engage à réduire son empreinte environnementale au niveau énergétique. La politique générale en matière d'énergie est menée par la Direction des Services Généraux et Immobilier, qui garde toujours en tête la maîtrise de l'énergie dans ses projets immobiliers, et dans la mise en œuvre de ses solutions de transport (collaborateurs et marchandises). C'est d'autant plus vrai depuis 2022 que la France a connu des tensions sur le marché de l'énergie.

⁶ L'évaluation des tonnages de mobilier a été réalisé à partir de l'outil web LEO de l'éco organisme Valdelia. Ce tonnage comprend une partie de sortie de stock à hauteur de 1,6 tonne.

Réduire nos consommations et nos émissions

Si le Groupe n'est pas doté d'une politique formalisée en matière de consommation énergétique, il veille à réduire et optimiser ses consommations et ses émissions de CO₂. Des investissements sont régulièrement effectués pour optimiser le parc d'équipements et de technologies sur le plan de la consommation énergétique. Les bâtiments récents et les rénovations notamment sont l'occasion d'adopter des solutions et des procédures plus économes en énergie.

De plus, des mesures de réduction des consommations sont promues auprès des collaborateurs. En 2022, la consigne hivernale de température à 19°C a été passée, et mise en place dans chaque bâtiment où le Groupe maîtrise son système de chauffage.

La consommation électrique constitue le premier poste de coûts et d'enjeux énergétiques. L'électricité est utilisée sur tous les sites pour l'éclairage, la climatisation, l'informatique, la préparation des colis, les chariots élévateurs, etc. Grâce au suivi des consommations électriques, le Groupe peut analyser et améliorer l'efficacité énergétique de ses activités.

Du gaz est également utilisé pour les entrepôts de Saint-Quentin-Fallavier et de Grandchamp-des-Fontaines, ainsi que dans trois bâtiments de la société Olys, tandis que du fioul alimente le chauffage de la boutique de Lyon et du site BtoB de Besançon ainsi que les systèmes de sprinklage de Grandchamp-des-Fontaines et du nouvel entrepôt.

À la suite de l'audit énergétique réglementaire réalisé sur l'année 2019, et poussé par la fin des tarifs réglementés au 31.12.2020, nous avons pris la décision de revoir l'ensemble de nos contrats d'électricité. Tous les sites sous tarif bleu ont été renégociés, et confiés à un prestataire unique. À date, l'ensemble des sites du Groupe, excepté les sociétés Actimac et OSINX ont été confié à ce prestataire unique.

Début 2024, les sociétés Groupe LDLC et Olys ont réalisé leur audit énergétique réglementaire sur les données 2023.

Le total de consommation énergétique est de 6 053 MWh pour l'exercice (contre 6 207 en N-1).

Consommation d'énergie	Quantité Groupe (kWh) Exercice 2022/2023	Quantité Groupe (kWh) Exercice 2023/2024	Quantité Groupe (kWh) Exercice 2024/2025
Électricité	4 670 622	4 336 589	4 538 685
Gaz	2 835 039	1 725 692	1 388 557
Fioul domestique	117 058	144 645	125 532
Total	7 622 819	6 206 927	6 052 774

Des locaux aménagés pour réduire la consommation d'énergie

Bien que le nouveau siège du Groupe LDLC ne soit pas un bâtiment certifié HQE, il a été conçu pour être performant en termes d'acoustique et économe en consommation d'énergie. Par exemple, toutes les fenêtres sont équipées d'un double ou triple vitrage. La façade sud bénéficie d'un traitement particulier pour limiter la chaleur, des stores sont intégrés aux fenêtres de toutes les façades, hormis sur la façade nord, qui est dotée d'un minimum d'ouvertures pour éviter la pénétration du froid. L'éclairage LED et des détecteurs de présence sont en place au siège et dans les succursales pour réduire la consommation d'électricité. Mis à part les espaces de circulation, aucun éclairage n'est installé au plafond : l'éclairage des bureaux se fait par des mâts de détection de présence, cela évite qu'un plateau entier reste éclairé si seule une personne est présente par exemple. Enfin, le système de chauffage par pompe à chaleur permet aussi des économies d'énergie.

Le bâtiment Orizon à Limonest, extension du siège social construit en 2018, a été certifié en octobre 2020 BREEAM de niveau VERY GOOD. En 2022, c'est le nouvel entrepôt qui a obtenu la certification BREEAM niveau VERY GOOD, bâtiment, qui bénéficie également du label BiodiverCity® Life, notamment grâce à la conception d'un bassin paysager pour favoriser le développement de la biodiversité sur site.

Démarche dans le cadre du décret tertiaire

En vigueur depuis le 1^{er} octobre 2019, le décret tertiaire impose aux entreprises de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m². L'esprit de la loi encourage la collaboration avec nos propriétaires pour mettre en place des actions d'économie d'énergie.

En 2021, les Services Généraux ont débuté l'enregistrement des données sur le portail OPERAT mis en place par l'Ademe, et à ce jour, nos sites soumis au décret sont enregistrés.

Les émissions de gaz à effet de serre

Chaque année, le Groupe LDLC mesure les émissions de gaz à effet de serre générées par ses consommations d'énergie (électricité, gaz, fioul). Ces données sont réalisées sur la période fiscale.

Les résultats* consolidés pour l'ensemble des filiales sont les suivants :

Groupe LDLC	tCO ₂ eq Exercice 2022/2023	tCO ₂ eq Exercice 2023/2024	tCO ₂ eq Exercice 2024/2025
Électricité	266	226	263
Gaz	680	412	299
Fuel	38	47	41
Total des émissions de GES	984	685	602

* Des précisions méthodologiques sur le périmètre pris en compte sont apportées dans la section « 3.9 – Note méthodologique »

Favoriser la mobilité des collaborateurs en modes doux

Le Groupe LDLC échange, avec les entreprises de Techlid où est situé le siège social afin de promouvoir le covoiturage. L'idée est de permettre à tous les salariés de la zone Techlid de partager leur voiture sur les trajets réguliers domicile-travail. Économique, écologique, convivial et solidaire, le covoiturage permet de réduire l'encombrement sur les routes et dans les agglomérations. Il contribue également à la limitation de l'impact environnemental généré par les collaborateurs.

Depuis 2022, la société Groupe LDLC a mis en place pour ses salariés une aide à l'Eco-Mobilité en participant à l'achat d'un vélo électrique à hauteur de 50% du prix du vélo sous certaines conditions. Cette mesure a été étendue aux salariés d'Olys en 2023. Désormais, c'est donc 50% des effectifs du Groupe qui peuvent en bénéficier.

En mars 2023, dans le cadre de la préparation à la réalisation du scope 3 du Bilan Carbone, le Groupe LDLC a lancé un sondage sur les salariés du Siège pour connaître leurs habitudes de transport. 80% des répondants utilisent leur voiture pour venir travailler mais 30% sont intéressés par la mise en place de solutions de covoiturage. Les services QHSE et Communication réfléchissent à la mise en place d'une journée Mobilité pour approfondir le sujet.

En janvier 2024, le sondage a été élargi à l'ensemble du Groupe. Avec plus de 40% de réponse, les résultats nous communiquent des informations intéressantes pour le scope 3 du Bilan Carbone.

Réduire les émissions de CO₂ des transports

Au niveau des transports, le Groupe sous-traite l'ensemble de ses livraisons clients auprès de transporteurs reconnus, et bénéficie ainsi des démarches RSE de ses partenaires. La majeure partie des expéditions des livraisons aux clients sont confiés au Groupe La Poste, engagé dans une démarche de neutralité carbone à travers une politique de réduction de ses émissions de CO₂, et de compensation carbone pour les émissions ne pouvant être évitées.

Indicateurs clés de performance :52,04 kWh d'électricité consommée par m² de surface69,40 kWh d'énergie (gaz, fioul et électricité) par m² de surface

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
kWh d'électricité consommés par m² de surface	44.26	48.68	52.04
kWh d'énergie (gaz+fioul+électricité) par m² de surface	72.28	69.67	69.40

3.5 Impact sur notre territoire

Le Groupe LDLC a défini deux enjeux majeurs liés à sa responsabilité sociétale :

- La sécurité des consommateurs
- La participation à l'essor économique des territoires

3.5.1 La sécurité des consommateurs

Le Groupe LDLC a toujours placé la satisfaction client au cœur de son fonctionnement, poussant le Groupe à constituer un service de relation client solide capable de conseiller et d'informer les clients en avant et après-vente. Un problème de sécurité des consommateurs pourrait par conséquent avoir un impact significatif défavorable sur l'image et la réputation et sur l'activité du Groupe, en plus des conséquences humaines. Le Groupe LDLC est particulièrement attentif à la qualité et la sécurité de ses produits.

Le Groupe n'étant pas fabricant de produit, même ceux sous marque LDLC, il ne peut avoir d'influence sur la prise en compte de la santé et sécurité des consommateurs par les constructeurs. Toutefois, dans un esprit de service client de qualité, le Groupe veille à s'assurer de la conformité et au respect de la réglementation des produits commercialisés.

Vis à vis de notre marque L'Armoire de Bébé, spécialisée dans la vente de produits dédiés à la puériculture, l'équipe achats respecte les règles suivantes :

- conformité des produits à la norme EN71-3, et travail avec des fournisseurs reconnus pour les produits de puériculture.
- conformité aux normes Oeko-tex pour les créatrices des produits textiles (qui représentent peu de fournisseurs).

Dans un contexte très réglementé des produits de puéricultures, l'équipe achats est régulièrement informée si un fournisseur présente des soucis ou subit des tests produits par la DGGCRF.

LDLC propose également à ses clients des garanties commerciales en complément des garanties constructeurs.

En avril 2023, les produits (hors consommables, batteries, accessoires et pièces d'usure, produits d'occasion, « Coin des affaires » et marketplace) achetés chez LDLC bénéficient automatiquement et gratuitement d'une année de garantie commerciale supplémentaire en plus de la garantie légale de 2 ans.

En octobre 2024, une garantie commerciale supplémentaire gratuite de 3 ans en plus de la garantie légale de 2 ans a été mise en place pour les téléphones, les ordinateurs portables et les ordinateurs fixes de marque achetés chez LDLC ou LDLC Apple.

Pour les clients professionnels, depuis août 2024, une garantie commerciale de 3 ans est proposée par LDLC.PRO et BIMP PRO.

Tout cela est gage de la confiance du Groupe dans les produits vendus sur ses sites et dans ses boutiques.

Enfin, le Groupe LDLC donne la parole à ses clients, à travers son outil de dépôt d'avis en ligne, respectant un processus de collecte, de modération et de publication totalement indépendant des opérations de publicité et de ventes de produits et services réalisés sur les sites.

Indicateurs clés de performance :

Zéro sinistre « sécurité » sur l'assurance RC sur l'exercice 2024/2025, tout comme sur les 3 exercices précédents.

3.5.2 La participation à l'essor économique des territoires

Le Groupe LDLC s'engage dans la société au sein des territoires. L'objectif est de soutenir :

- L'entrepreneuriat,
- Les initiatives culturelles et l'économie locale,
- L'éducation.

Soutenir l'entrepreneuriat

Historiquement implanté en Auvergne Rhône-Alpes, le Groupe LDLC, est maintenant présent au travers de ses sites sur plusieurs bassins d'emploi sur le plan national :

- Lyon et sa région avec le siège du Groupe à Limonest et L'École,
- Saint-Quentin-Fallavier (Isère) avec son premier entrepôt logistique,
- Grandchamp-des-Fontaines (Loire-Atlantique) site historique de Materiel.net avec l'entrepôt logistique.

Par ailleurs, le réseau de boutiques du Groupe, à travers les marques LDLC, Materiel.net, LDLC Apple et L'Armoire de Bébé, permet une implantation dans de nombreuses villes de France. Compte tenu de la stratégie de développement du Groupe et notamment du développement de son réseau de boutiques LDLC, l'ancrage local du Groupe sera amené à se renforcer dans les prochaines années. Par ses implantations et ses activités, le Groupe LDLC concourt à soutenir de manière indirect l'emploi et l'activité économique local via ses prestataires et fournisseurs. Ainsi en 2022, le réseau LDLC a ouvert sa 80^{ème} boutique, renouant avec le trend des nombreuses ouvertures annuelles d'avant la pandémie, tandis que le réseau L'Armoire de Bébé ouvrait sa 9^{ème} boutique.

En 2021, LDLC a soutenu le néo-navigateur Jean Marre, qui s'est lancé dans la Mini Transat, une course de 4 050 milles nautiques en solitaire sur les plus petits bateaux de course au large de seulement 6,50 m de long : « *un projet sportif et entrepreneurial* » selon les propres propos de l'aventurier. Un soutien renouvelé pour le skippeur qui a participé à la Transat Jacques Vabre en 2023.

Fin 2023, le Groupe LDLC a ouvert SLOOD, une marketplace dédiée à l'achat responsable « Mode – Maison – Beauté » 100% made in France et Europe. Ce projet est porté par l'une des salariés du Groupe LDLC qui travaille depuis plusieurs mois en tant qu'intrapreneur. Le nom « SLOOD » est né de la contraction de « Slow For Good », objectif de la marque. La sélection des vendeurs repose sur une charte exigeante : des produits de qualité et stylés aux matériaux responsables, fabriqués en France et en Europe. L'ambition est de devenir le leader éco-responsable de demain.

Soutenir les initiatives culturelles

Sur l'exercice 2024/2025, Materiel.net a soutenu le festival « Villette eSport 2024 » créée par la Cité des sciences et de l'industrie et labellisé par Paris 2024 dans le cadre de l'Olympiade culturelle. C'est une manifestation autour de la pratique compétitive du jeu vidéo avec la présence de joueurs d'eSport professionnels, des animations et des conférences.

Pour aller plus loin que le simple partenariat historique des Nuits de Fourvière, depuis 2020 et la situation inédite que nous avons traversée, le Groupe a décidé d'apporter un soutien financier à 4 acteurs phares de la culture lyonnaise. Ainsi, Le Théâtre des Célestins, L'Opéra de Lyon, le festival des Nuits de Fourvière et l'Auditorium – Orchestre national de Lyon ont chacun reçu de la part du Groupe, la somme de 50 000 euros. Ce mécénat est une dotation de soutien global. Conclu pour une durée initiale d'un an, il est reconduit chaque année depuis.

Depuis l'édition 2022, le Groupe LDLC soutient chaque année le Festival Lumière, évènement majeur lyonnais dans le monde du 7^{ème} art.

Par ailleurs, en décembre 2021, OL Groupe et le Groupe LDLC ont annoncé un accord sur le naming de la future salle événementielle au sein de l'OL Vallée à Décines-Charpieu. La construction de la LDLC Arena s'est achevée en 2023.

À propos de ce grand projet, Laurent de la Clergerie, Président-Fondateur du Groupe LDLC, s'exprime ainsi :

« Notre attachement à la région lyonnaise est fort. Depuis de nombreuses années, nous soutenons le bien-être de chacun, la culture et le spectacle sous toutes ses formes. Être le partenaire d'un équipement de cette qualité est une grande fierté pour nous. Nous en sommes sûrs, la LDLC Arena sera le lieu de toutes les émotions et de toutes les passions... Nous avons hâte ! »

Un an plus tard, la LDLC Arena a su s'imposer dans le paysage culturel et l'agenda des organisateurs, devenant l'une des salles incontournables sur le plan local, national mais également international. Une réputation acquise grâce à ses qualités en termes de modularité technique, d'accueil, de confort, de technologie et d'acoustique, qui ont fortement contribué aux succès des premiers événements organisés.⁷

Depuis plusieurs années maintenant, des actions de partenariats et actions de mécénats sont nouées, dont certains ont été initiés par des collaborateurs. Sur l'exercice 2021/2022, l'opération « DoubleTonDon » a vu le jour. Le principe est simple : le salarié donne 20 euros à une association, et le Groupe LDLC fait un don de 20 euros à cette même association ! Bilan : près de 7000 euros versés à une trentaine d'associations. Aussi, en 2022, cette opération est devenue « TripleTonDon ». Les dons cumulés des salariés ont permis de financer une quarantaine d'associations caritatives pour un montant total de 17 800 € sur l'exercice 2022/2023, et près d'une cinquantaine d'associations caritatives pour un montant de 18 730 euros sur l'exercice 2023/2024. En 2024, l'opération est devenue « 4XTONDON », ce qui a permis de financer une quarantaine d'associations pour un montant de 17 325 euros sur l'exercice 2024/2025.

Par ces actions, le Groupe LDLC accroît sa visibilité et affirme son identité. Pour ses fondateurs, c'est aussi un moyen de rendre au territoire et aux acteurs économiques ce qu'ils ont reçu tout au long de leurs parcours.

Soutenir l'économie locale à travers les pratiques sportives

Le Groupe LDLC soutient l'ASVEL, le club de basket de Villeurbanne depuis 2012, et a renforcé son ancrage local en 2018 par la signature d'un partenariat de naming. L'équipe professionnelle masculine devenant alors LDLC ASVEL pour 10 ans.

Cette alliance est née de la rencontre de deux entrepreneurs qui partagent des valeurs communes : Laurent de La Clergerie et Tony Parker. En plus de ses objectifs sportifs et économiques, Tony Parker s'engage en effet sur des projets sociétaux tels que la création de la Tony Parker Adequat Academy.

En 2019, le Groupe LDLC réaffirme son soutien au basket de la métropole de Lyon, en soutenant également l'équipe féminine qui devient LDLC ASVEL Féminin pour 4 ans.

⁷ Extrait du site olvallee.fr

Soutenir l'éducation

Grâce à des prêts de matériels (écrans, PC), Materiel.net accompagne les associations étudiantes dans leurs événements gaming sur tout le territoire français : Paris, Nantes, Troyes, Rennes, Lille.

L'École LDLC a été lancée en 2015 à Lyon par Laurent de La Clergerie, le Président Fondateur du Groupe. Son objectif à travers ce projet sociétal : créer un cursus innovant, tant sur le fond que la forme, adapté aux spécificités actuelles des métiers du numérique pour contribuer à la dynamique de l'écosystème numérique et du développement économique français.

Son crédo : accompagner les étudiants pour qu'ils soient agiles, polyvalents, créatifs, inventifs, ingénieux, mûres et prêts à entrer dans le monde du travail afin de contribuer à la transition digitale des entreprises.

Son coût annuel est de 1 996 €, un clin d'œil à l'année de création du Groupe qui signe ainsi un véritable engagement sociétal en rendant cet apprentissage accessible au plus grand nombre.

Au 31 mars 2025, les deux promotions qui ne sont pas en stage représentent 35 étudiants.

La maquette pédagogique de L'École LDLC est revue annuellement, à l'été, pour une mise en œuvre dès la rentrée de septembre. Cela nous permet ainsi de rester à l'état de l'art comme de prendre en considération les nouveautés et les enjeux des évolutions des technologies. C'est notamment le cas depuis 2024 avec les IA génératives. En revanche, parmi les invariants, figure le projet « inclusive maker » qui se déroule sur le deuxième trimestre civil au profit des étudiants en 2^{ème} année, toujours en lien avec l'association Autonabee (<https://www.autonabee.com/>) association d'intérêt général qui milite pour que les personnes en situation de handicap accèdent à leur plein potentiel d'autonomie, et qui opérationnellement met en œuvre des projets réels. Dans ce cadre, les étudiants réalisent un prototype (produit ou service) permettant de résoudre un irritant / une question apportée par l'association, sur la base de cas réels de ses adhérents. Également, les étudiants sont sensibilisés dès leur entrée à L'École aux Objectifs de Développement Durable / de la RSE, et aux thématiques du handicap, de l'inclusion et de l'accessibilité : cela se traduit notamment par des enseignements autour du « responsable » (numérique responsable : Green IT et IT for good, marketing responsable et éthique, etc.), une sensibilisation à la conception et l'innovation frugales (en lien avec l'esprit « maker »), et une prise en compte de l'ensemble de ces sujets sur le plan éthique et de consommation raisonnée des ressources dans le cadre du pôle « Humanités & Perspectives ».

Fondation Groupe LDLC



L'idée avait germé depuis plusieurs années dans les esprits de Laurent et Olivier de la Clergerie sans jamais se concrétiser, et puis sous l'impulsion de quelques salariés, l'aventure est devenue réalité. Sous l'égide de la Fondation de France, en 2020, la Fondation Groupe LDLC a vu le jour.

C'est un projet participatif où les salariés ont été consultés à chaque étape. Les thématiques retenues sont l'éducation, la protection des familles et des enfants, ainsi que la protection de l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Fondation a soutenu 31 projets issus de 24 associations, pour un montant total de 202 000 euros. Ces 31 projets ont été présentés par 22 ambassadeurs !

Début 2022, l'expert Environnement de la Fondation Groupe LDLC a animé au Siège Social du Groupe des ateliers intitulés "la Fresque du Climat", une bonne occasion, pour les participants à la Fondation de comprendre tous les liens de causes à effets amenant au réchauffement climatique.

Encore une façon pour le Groupe LDLC de soutenir l'éducation et des initiatives locales dans les territoires.

Indicateurs clés de performance :

+2.33% de boutiques LDLC en France par rapport à l'exercice précédent
(88⁸ boutiques cette année contre 86 l'an passé)

38% des élèves diplômés par L'École LDLC en septembre 2024 ont trouvé un emploi dès la fin de leur cursus scolaire.

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Boutiques LDLC	32%	4,88%	2,33%
Elèves diplômés ayant un travail	33%	64%	38%

3.6 Sensibilisation et formation à l'éthique

Le Groupe LDLC a défini quatre enjeux majeurs liés au pilotage de l'entreprise :

- Les incidents informatiques majeurs et coupures d'alimentation électrique,
- La lutte contre la corruption,
- Le respect du règlement général sur la protection des données.

3.6.1 Les incidents informatiques et coupures d'alimentation électrique

La continuité des systèmes informatiques est un enjeu crucial pour permettre au Groupe LDLC d'offrir une qualité de service optimum à ses clients.

Le Groupe LDLC s'engage à réagir rapidement en cas d'alertes sur les systèmes d'informations.

Le pôle infrastructure de la DSI a la charge du suivi et du traitement des alertes en lien avec les équipes développement de la DSI.

En cas d'incident, après analyse, les équipes concernées déterminent les actions à mener. La Direction des Systèmes d'Information est informée et coordonne en cas d'incident majeur les actions visant à sa résolution dans les meilleurs délais et en minimisant au maximum son impact sur les opérations de Groupe LDLC. Le cas échéant, une communication est faite auprès des services impactés.

Pour la partie électrique, en dehors des Data Centers où sont stockés les systèmes sensibles, le siège social et les entrepôts disposent d'onduleurs. Un exercice de coupure électrique est réalisé annuellement sur ces sites pour en valider la remise en marche.

Lors de sa construction, le siège social de Limonest s'est équipé des infrastructures nécessaires pour la mise en place d'un groupe électrogène en cas de crise grave et durable.

Gestion des incidents de cybersécurité

De plus en plus d'entreprises sont touchées par ce type d'incident de cybersécurité.

Le Groupe LDLC a mis en place depuis plusieurs années et continue de développer des actions visant à renforcer les mesures de protection face à l'évolution constante des menaces cyber. Une veille permanente est réalisée, et des actions de sensibilisation sont également faites régulièrement vis-à-vis de l'ensemble des utilisateurs du système d'information du Groupe LDLC, avec la mise en place de nouveaux processus le cas échéant.

Une politique de sécurité du système d'information a été formalisée, une organisation à la fois opérationnelle et stratégique en lien avec la Direction Générale est en place avec, le cas échéant, le déclenchement d'une cellule de crise fonction de la gravité de l'incident.

⁸ Delta avec le chapitre 1 expliqué dans la section « 3.9 – Note méthodologique »

En 2024, de nouvelles actions de sensibilisation ont été réalisées auprès des salariés comme une campagne de phishing grandeur réelle ou encore la création d'un canal d'informations et de discussion dédiée sur le réseau Viva Engage.

Le 1^{er} mars 2024, le Groupe LDLC a été victime d'une fuite de données clients, portant sur le périmètre des clients des boutiques physiques du Groupe. Les clients web n'ont pas impactés par cette cyberattaque. Un nouvel incident de cybersécurité a été détecté et a fait l'objet d'une communication le 10 décembre 2024, à savoir une fuite de données clients sans accès toutefois à des données financières ou sensibles. Les clients concernés ont été informés directement par le Groupe LDLC. La cellule de crise et les partenaires cybersécurité du Groupe sont intervenus afin d'analyser les causes de l'incident et de prendre les mesures appropriées pour renforcer les mesures de protection déjà existantes.

Indicateur clé de performance :

100% de disponibilité du logiciel permettant de piloter l'activité (et identifié comme critique) du 01/04/2024 au 31/03/2025

2022-2023	2023-2024	2024-2025
100%	100%	100%

3.6.2 La lutte contre la corruption

Des actions de sensibilisation auprès des équipes jugées les plus à risques tels que les achats, les commerciaux, les services généraux, le service comptable, et les salariés vendeurs des boutiques LDLC, L'Armoire de Bébé et Materiel.net, les boutiques Bimp/LDLC Apple, ACTIMAC et OSinx ainsi que tous les postes jugés nécessaires par l'équipe compliance sont renouvelés chaque année à partir d'un document téléchargeable sur une plate-forme.

Ils ont pu prendre connaissance du document et certifier leur lecture et prise en compte. Cet outil permet de renouveler les campagnes de sensibilisation annuellement. Les supports de sensibilisation sont mis à jour chaque année et de nouvelles campagnes de sensibilisation seront programmées l'année prochaine.

Depuis plusieurs dizaines d'année, la France met en place des réformes en faveur de la transparence et de l'exigence éthique. En tant que distributeur, le Groupe a un rôle d'intermédiaire auprès des grandes marques de matériel et des clients, qu'ils soient particuliers, professionnels ou administratifs. Compte tenu de sa taille sur le marché, le Groupe a peu d'influence sur la manière dont ses fournisseurs assument leurs responsabilités sociétales sur les sujets comme la protection de l'environnement ou le respect des droits de l'homme. Pour autant, le Groupe qui exerce ses activités principalement en France, s'attache à partager ses valeurs et une éthique avec l'ensemble de ses collaborateurs, et plus particulièrement ses acheteurs.

La Direction du Groupe LDLC s'engage à ce que l'ensemble de ses activités, soit exécuté conformément à toutes les lois en vigueur. Le Groupe a les mêmes attentes auprès de ses fournisseurs et prestataires, que lui, vis à vis de ses clients. De ce fait, sur la fonction achats tout particulièrement, il a pour objectif de former tous les collaborateurs à la lutte contre corruption.

L'équipe compliance a pour rôle de mettre en place et de développer l'éthique du Groupe dans ses relations d'affaires. Afin de lutter contre la corruption, le Groupe a structuré ses achats pour prévenir tout risque vis-à-vis de ses fournisseurs et prestataires. A noter que les achats se font majoritairement en Europe via des intermédiaires et de grossistes. Les importations directes représentent un faible volume d'achats de marchandises.

L'équipe Achat est centralisée au siège à Limonest et est organisée comme suit :

- les achats dits « stratégiques » (comme les produits de marque LDLC ou ceux dont les prix peuvent varier considérablement d'un jour à l'autre) sont dissociés des achats "négoce" et

directement placés sous la responsabilité de Laurent Villemonte de la Clergerie (achats hors UE) ou du Directeur des achats (achats dans l'UE).

- les achats dits « négoce » (auprès des intermédiaires ou des grossistes) sont placés sous la responsabilité du Directeur des achats. Des lignes d'encours plafonnées sont attribuées aux chefs de produits / acheteurs et un suivi des marges par acheteur est réalisé au jour le jour pour identifier rapidement toute anomalie.
- les achats dits « généraux » ne sont pas organisés à ce jour compte tenu de leur faible poids.

Tableau - Répartition des achats par zone géographique :

Zone géographique	Part des achats Exercice 2022/2023	Part des achats Exercice 2023/2024	Part des achats Exercice 2024/2025
Union Européenne	84,74%	84,99%	80,45%
Hors Union Européenne	15,26%	15,01%	19,55%

Par ailleurs, différentes procédures internes permettent de gérer les risques liés à des demandes de cadeaux, de fraude, de corruption ou de conflit d'intérêt. Par exemple, les demandes d'ouverture de compte ou de changement de RIB d'un fournisseur font l'objet d'une double signature, d'une vérification systématique auprès du fournisseur et d'une remontée au N+1.

De plus, le Groupe respecte la législation française, notamment la loi Sapin II.

Le Groupe a réalisé un code de conduite et a mis en place la procédure d'alerte. Aucune alerte significative n'a été constatée à ce jour.

Un article sur la politique de lutte contre la corruption est intégré aux nouveaux contrats transmis à nos fournisseurs ou prestataires, et une clause sur le sujet est intégrée dans les CGV BtoB.

Indicateur clé de performance :

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
% des personnes exposées sensibilisées à la loi Sapin II	87%	95%	80.58%

Le taux est en baisse cette année dû à la baisse des effectifs et au contexte social de l'entreprise.

3.6.3 Le respect du règlement général sur la protection des données

L'entrée en vigueur du Règlement Général de Protection des Données a obligé les entreprises européennes à se mettre en conformité quant à la collecte et au traitement des données personnelles. La loi française établissait déjà des règles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le Groupe LDLC est donc sensibilisé depuis de nombreuses années à ces problématiques.

La préoccupation de nos clients et de nos collaborateurs quant à la collecte et au traitement de leurs données personnelles est traitée avec soin par le Groupe LDLC. Il s'agit bien évidemment d'un enjeu légal, mais avant tout d'un engagement de loyauté et commercial majeur. Le Groupe LDLC travaille à l'amélioration continue de ses pratiques en matière de protection des données personnelles, et vise à sensibiliser 100% des référents métiers concernés par le traitement de données.

La protection des données personnelles est un sujet que le Groupe a toujours traité avec sérieux, une ressource a toujours été nommée pour assurer la conformité réglementaire en la matière.

Ensuite, depuis mai 2018, un DPO externe a été désigné, un référent en interne seconde la fonction de DPO et différents référents par service ont été nommés. Leur rôle est de porter « la bonne parole » au sein de leur service, de sensibiliser leurs collègues, et d'intégrer les impératifs du RGPD dans les projets,

en particulier ceux concernant la Direction des Systèmes d'Information. Cette organisation permet au Groupe LDLC de mieux sensibiliser les équipes et d'avancer sur les différents plans d'actions.

De plus, à l'entrée en vigueur du RGPD, une note d'information a été envoyée à l'ensemble des salariés du Groupe afin de les informer des engagements du Groupe. Une adresse mail spécifique a été créée pour toutes les demandes de droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles des salariés et des clients.

Sur l'intranet du Groupe LDLC, un dossier RGPD a été mis en place et est accessible par tous les salariés. Ce dossier regroupe tous les documents utiles à la présentation du RGPD, les guides de la CNIL et autres documents qui sont régulièrement mis à jour.

En 2023, les réunions entre le référent Groupe, le DPO et les référents par service se poursuivent. Habituellement, elles ont pour but d'assurer, notamment, un suivi sur les différents traitements, mais également de permettre à tous de garder à l'esprit la notion de protection de données personnelles dans tous les projets en évoquant l'actualité RGPD en Europe. En 2022, les anciens référents ont bénéficié durant 3 mois d'une sensibilisation à la sécurité informatique en lien avec le RGPD via un QCM hebdomadaire. Groupe LDLC a rédigé une annexe de protection de données pour l'ensemble de ses contrats, ainsi qu'un avenant pour ses sous-traitants. En 2022-2023, pour la sensibilisation des référents, il a été demandé à tous les référents de suivre le MOOC « L'atelier RGPD » de la CNIL du module 1 à 4. Une campagne de sensibilisation a été mise en place par le service communication via des postes Viva Engage (Réseau social d'entreprise).

Sur l'exercice 2024/2025, les référents ont été sensibilisé par le biais d'une formation de sensibilisation en présentiel et/ou distanciel par notre DPO externe et/ou le Référent RGPD groupe.

Indicateur clé de performance :

	2022-2023	2023-2024	2024-2025
% des référents ayant réalisé une sensibilisation au RGPD	100%	100%	100%

3.7 Table de concordance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)

Engagements / Actions	ODD	Emplacement dans la DPEF
<p>Garantir la sécurité des collaborateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prémunir les risques physiques, physiologiques et psychologiques - Améliorer l'ergonomie des espaces de travail - Réduire les risques corporels 	 	3.3.1
<p>Rechercher la qualité de vie au travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle - Reconnaissance de la qualité de vie au travail au sein du Groupe LDLC - Environnement de travail - Détente, sport, conciergerie : une panoplie de services aux collaborateurs - Activités visant la cohésion des collaborateurs 	  	3.3.2
<p>Lutter contre les discriminations :</p> <p>Intégration et handicap</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation - Mobilisation / inclusion - Maintien dans l'emploi : des actions en interne et via l'externe <p>Égalité professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une égalité de rémunération entre les hommes et les femmes - Formation (organisation et aménagements) - Embauche et égalité de traitement dans le processus de recrutement - Promotion professionnelle - Articulation entre la vie professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale - Prévention des violences sexistes et sexuelles 	   	3.3.3 3.3.3.1 3.3.3.2
<p>La montée en compétence des équipes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et renforcer les compétences métiers des collaborateurs - Le management collaboratif : moteur d'engagement, d'innovation et de performance - Développer les compétences du BtoB - Accompagner les équipes de vente sur le terrain pour une harmonisation - Assurer la sécurité des biens et des personnes 	   	3.3.4
<p>Actions pour l'Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bilan carbone - Gestion responsable des déchets <ul style="list-style-type: none"> • Réduire et valoriser nos déchets • Renforcer l'apport volontaire des déchets • Agir en faveur de l'économie circulaire - Maîtrise des consommations d'énergie <ul style="list-style-type: none"> • Réduire consommations et nos émissions • Des locaux aménagés pour réduire la consommation d'énergie • Démarche dans le cadre du décret tertiaire • Les émissions de gaz à effet de serre • Favoriser la mobilité des collaborateurs en mode doux • Réduire les émissions de CO₂ des transports 	  	3.4. 3.4.1. 3.4.2
<p>Impact sur notre territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité des consommateurs - Participation à l'essor économique des territoires 	 	3.5 3.5.1 3.5.2

<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'entrepreneuriat • Soutenir les initiatives culturelles • Soutenir l'économie locale à travers les pratiques sportives • Soutenir l'éducation • Fondation Groupe LDLC 	 	
<p>Sensibilisation et formation à l'éthique</p> <ul style="list-style-type: none"> - La lutte contre la corruption - Le respect du règlement général sur la protection des données 		<p>3.6 3.6.2 3.6.3</p>

3.8 Synthèse des indicateurs extra-financiers :

Respect des personnes / capital humain

Indicateurs		2024	2023	2022
La sécurité des collaborateurs :				
- Nombre d'accident de travail avec arrêt	Nombre	10	25	20
- KPI : Taux de fréquence (Tf) :				
o Logistique	Nombre	21,97	49,35	37,72
o Bureau	Nombre	0	3,68	0
o Boutiques	Nombre	4,78	8,27	6,60
o Filiales	Nombre	0	6,42	19,05
- KPI : Taux de gravité (Tg)				
o Logistique	Nombre	0,42	1,00	0,80
o Bureau	Nombre	0	0,05	0
o Boutiques	Nombre	0,65	0,34	0,12
o Filiales	Nombre	0	0,04	0,20
La recherche d'une qualité de vie au travail :				
- Effectif Société Groupe LDLC au 31/12	Nombre	645	639	676
- Effectif Société Groupe LDLC permanent	Nombre	570	616	634
- Ratio	%	88,37%	96,40%	93,78%
- KPI : Taux d'absentéisme	%	4,79	4,03	2,78 ⁹
- KPI : Turnover	%	10,49	14,64	16,20
La lutte contre les discriminations :				
➤ Intégration et handicap				
- KPI : Pourcentage de l'effectif assujetti en situation de handicap en N-1	%	4,73	4,25	3,75
- KPI : Montant de la contribution Agefiph par effectif assujetti en N-1	€	49,02	52,62	49,48
➤ Égalité professionnelle				
- Index égalité H/F				
o Société Groupe LDLC	Note	89/100	99/100	98/100
o Société OLYS	Note	91/100	93/100	94/100
o Société LDLC Boutiques	Note	87/100	88/100	Incalculable
- Salaires moyens bruts	€	32 755,76	31 481,24	31 571,15
- KPI : pourcentage de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations	%	30	30	30
La montée en compétences des équipes :				
- KPI : pourcentage des collaborateurs ayant suivi une formation	%	43,09	42,39	33,45
- KPI : pourcentage des collaborateurs ayant suivi une formation de développement personnel	%	3,19	10,82	9,16
- KPI : Nombre d'heures moyen de formation par salarié	Nombre	17h26	18h76	22h00

⁹ Taux d'absentéisme n'intégrant pas les absences liées à la pandémie de Covid-19.

Actions pour l'Environnement

Indicateurs		2024/2025	2023	2022
Le bilan carbone				
- KPI : Scope 1	T CO ₂ e	342	461	Non calculé
- KPI : Scope 2	T CO ₂ e	179	138	Non calculé
- Scope 3	T CO ₂ e	114 340	207 491	Non calculé
Total	T CO ₂ e	114 861	208 090	Non calculé
La gestion responsable des déchets				
- Tonnage de déchets total	Tonnes	707,772	742,437	751,33
- KPI : taux global de valorisation des déchets	%	83,40	79,49	68,57
La maîtrise des consommations d'énergie				
- Total consommations énergétiques	kWh	6 052 774	6 206 927	7 622 819
- Total des émissions de GES	T CO ₂ e	602	685	984
- KPI : kWh d'électricité consommés par m ² de surface	%	52,04	48,68	44,26
- KPI : kWh d'énergie (gaz+fioul+électricité) par m ² de surface	%	69,40	69,67	72,28

Impact sur notre territoire

Indicateurs		2024/2025	2023/2024	2022/2023
La sécurité des consommateurs				
- KPI : nombre de sinistre « sécurité » sur l'assurance RC	Nombre	0	0	0
La participation à l'essor économique des territoires				
- KPI : Evolution du nombre de boutiques LDLC.com en France par rapport à l'exercice précédent	%	2,33	4,88	32
- KPI : Part des élèves diplômés par L'École LDLC ayant trouvé un emploi dès la fin de leur cursus scolaire	%	38	64	33

Sensibilisation et formation à l'éthique

Indicateurs		2024/2025	2023/2024	2022/2023
Les incidents informatiques				
- KPI : taux de disponibilité du logiciel permettant de piloter l'activité	%	100%	100%	100%
La lutte contre la corruption				
- KPI : Pourcentage des personnes exposées sensibilisées à la loi Sapin II	%	80,58%	95%	87%
Le respect du règlement général sur la protection des données				
- KPI : pourcentage des référents ayant réalisé une sensibilisation au RGPD	%	100%	100%	100%

Les **KPI** ont été validés par l'OTI.

3.9 Note méthodologique :

Les informations présentées dans la Déclaration de Performance Extra-financière du présent rapport ont été établies au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

• Périmètre de reporting

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales du Groupe consolidées par intégration globale pour l'établissement des états financiers consolidés du Groupe, soit les filiales dont le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Notons que certaines filiales consolidées financièrement dans le Groupe n'ont pas été intégrées dans la DPEF en raison de l'absence d'activité pour les sociétés Domimo 2, NEMEIO, LDLC11, LDLC13, LDLC EVENT et en raison de l'absence de salariés pour la société LDLC PRO LEASE, dont l'activité est réalisée en partie par des salariés de Groupe LDLC. À noter que la société LDLC Invest, bien qu'elle comporte désormais un poste de Directeur Général, n'a pas été intégrée en raison de l'absence d'autres salariés.

• Période de reporting

Sauf indication contraire, les données reportées portent sur l'exercice fiscal du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Certains KPI sont basés sur l'année civile, soit du 1^{er} janvier N-1 au 31 décembre N-1. Il s'agit de :

- Montant de contribution AGEFIPH par effectif assujetti
- Pourcentage de l'effectif assujetti en situation de handicap
- Nombre d'heures moyen de formation par salarié
- Pourcentage de collaborateurs qui ont suivi une formation
- Pourcentage de collaborateurs qui ont suivi une formation de développement personnel
- Pourcentage de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations
- Taux d'absentéisme
- Taux de turnover
- Taux de fréquence
- Taux de gravité

• Précisions sur certains indicateurs :

Effectifs

Les mentions relatives aux effectifs dans le Modèle d'Affaires sont exprimées en nombre d'employés, c'est-à-dire toute personne payée par l'entreprise et présente dans l'entreprise à la clôture de l'exercice au 31 mars 2025, à l'exception des stagiaires et des intérimaires.

Taux de fréquence et taux de gravité

Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées : $\text{nb d'accidents du travail avec arrêt} * 1\,000\,000 / \text{nombre d'heures travaillées}$.

Le taux de gravité correspond au nombre de jours de travail perdus pour accident du travail par millier d'heures travaillées : $\text{nb de jours d'arrêt pour accident du travail} * 1\,000 / \text{nb d'heures travaillées}$.

Seuls les accidents du travail avec arrêt intervenus pendant l'exercice sont comptabilisés ; les accidents de trajet avec arrêt sont donc exclus du calcul. Les accidents des stagiaires ou intérimaires

sont aussi exclus du calcul. Les heures d'absence sont décomptées du nombre d'heures travaillées et le nombre d'heures supplémentaires y est ajouté.

Absentéisme

Les absences prises en compte sont uniquement, en jours ouvrés : maladie, accident du travail/trajet, absences non rémunérées, non justifiées, en attente de justificatif, mi-temps thérapeutique, enfant malade non payés, maladie professionnelle.

Turnover

L'effectif pris en compte est celui en CDI uniquement. Les personnes mutées dans l'année sont prises en compte dans la société où ils étaient présents au 01/01/N-1. Les sorties des mutations ne sont comptabilisées que lorsqu'il s'agit d'une sortie définitive.

Handicap

Depuis mai 2021, les données sont intégrées à la DSN, et non plus basées sur une déclaration en février. Aussi, les données désormais utilisées pour les KPI sont issues de la DSN.

Nombre d'heures de formation

Les formations comptabilisées sont celles qui sont associées à l'entreprise soit sur le plan de formation, soit en partie sur du CPF, soit sur des périodes de professionnalisation. Elles comprennent les formations externes, internes, en e-learning et en présentiel. Le personnel intérimaire et les stagiaires dans le cadre d'un cursus scolaire ne suivent pas de formations au sein de notre structure.

Développement personnel

Sont considérées comme formation en développement personnel les formations qui permettent de donner l'occasion de mieux se connaître, de développer et utiliser ses talents, booster le bien-être et concrétiser des aspirations professionnelles et personnelles.

Déchets

La réglementation française est d'application pour la définition du déchet et de son éventuelle dangerosité. Le reporting concerne l'ensemble des sites du Groupe. La production de déchets est calculée d'après les quantités sorties des sites sur la période de reporting. Ne sont pas comptabilisés les déchets traités directement par les services de la ville ou de la communauté de communes, car elles ne font pas l'objet d'une facturation détaillées.

Énergie

Les consommations d'énergie correspondent à la somme des quantités d'énergie (électricité, gaz et fioul) facturées au Groupe par ses fournisseurs sur la période de reporting.

Depuis l'exercice fiscal 2021/2022, afin de garantir la pertinence de ces ratios, la méthodologie de calcul est ajustée. Les sites dont les factures d'énergie sont incluses dans les charges de loyer et les m² des sites que l'on a quittés pour déménager ont été exclus du calcul des Indicateurs clés de performance « kWh d'électricité par m² » et « kWh d'énergie par m² ».

Sur l'exercice 2023/2024, les m² des sites ont été vérifiés par le service juridiques et des ajustements ont été faits.

Émissions de gaz à effet de serre

► **Bilan carbone® de la Société Groupe LDLC :**

Le Bilan Carbone® 2019 portait sur les données de l'année 2019 (12 mois). Nous avons alors utilisé les facteurs d'émission Base ADEME (Tableur Bilan Carbone® Version 8.6 de novembre 2020).

Son périmètre organisationnel était celui de la société Groupe LDLC (hors filiales et réseau de franchises), à savoir : Boutique Paris, Boutique Vaise et retrait SAV, Saint-Quentin 1 et 2, Toulouse,

Limonest Campus et Orizon, Gennevilliers et Grandchamp-des-Fontaines, Orvault, Nantes, Rennes, Bordeaux, Strasbourg, Lille, Monthéry, Toulouse, Chelles et Aix.

Son périmètre opérationnel prenait en compte les sources d'émission de gaz à effet de serre en scope 1 et 2, soit : l'énergie (électricité, gaz et fuel), les gaz frigorigènes et les déplacements de personnel (consommation de carburant par les collaborateurs pour leurs déplacements professionnels avec les véhicules propriétés de LDLC ou en LLD).

Le Bilan Carbone® 2023 portait sur les données de l'année civile 2023 (12 mois). Nous avons utilisé l'outil Tableur Bilan Carbone®, développé par l'ADEME au début des années 2000 et porté désormais par l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC). La version utilisée pour 2023 était la version 8.9.

Son périmètre organisationnel était celui de la société Groupe LDLC (hors filiales et réseau de franchises), à savoir : Boutique Paris, Boutique Vaise et retrait SAV, l'entrepôt de Saint-Quentin, Limonest Campus et Orizon, Gennevilliers et Grandchamp-des-Fontaines, Nantes, Rennes, Bordeaux, Strasbourg, Lille, Toulouse, Chelles et Aix, soit 4 sites de moins qu'en 2019.

Son périmètre opérationnel restait inchangé.

► **Modification du Bilan Carbone® 2019 :**

Les données du bilan carbone 2019 ont été modifiées pour prendre en compte :

- Le changement du périmètre organisationnel de la société Groupe LDLC en 2023 au niveau des bâtiments qui influe sur les émissions liées à l'énergie (-15% d'émissions).
- Le réajustement des données concernant la flotte de véhicules qui prenait, à tort, en compte les véhicules refacturés aux filiales par la société Groupe LDLC (-49% d'émissions).

Le Bilan Carbone® 2024/2025 de la société Groupe LDLC porte sur les données de l'exercice fiscal 2024/2025 (12 mois). Nous avons utilisé la version 8.9 de l'outil Tableur Bilan Carbone®.

Son périmètre organisationnel est celui de la société Groupe LDLC (hors filiales et réseau de franchises), à savoir : Boutique Paris, Boutique Vaise et retrait SAV, l'entrepôt de Saint-Quentin, Limonest Campus et Orizon, Gennevilliers et Grandchamp-des-Fontaines, Nantes, Rennes, Bordeaux, Strasbourg, Lille, Toulouse, Chelles et Aix, en ajoutant les locaux Rue du Commerce, par rapport à celui de 2023.

Son périmètre opérationnel reste inchangé.

► **Bilan carbone® du Groupe LDLC :**

Nous avons utilisé l'outil Tableur Bilan Carbone®, développé par l'ADEME au début des années 2000 et porté désormais par l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC). La version utilisée pour 2023 était la version 8.9 mais ne disposait pas des valeurs des facteurs d'émissions¹⁰ les plus à jour.

Aussi, nous avons réajusté le Bilan Carbone® 2023, à partir de la dernière version de l'outil Tableur Bilan Carbone® dans sa version 9.0. Le total des émissions pour l'année civile 2023 passe donc de 208 090 tCO₂eq à 115 791 tCO₂eq notamment du fait de l'évolution du facteur d'émissions lié aux achats de matériel informatique.

Avec les données de l'année civile 2023, le périmètre organisationnel comprenait la société Groupe LDLC mais aussi les sociétés OLYS, LDLC Boutiques et ADB Boutiques. Ces 4 sociétés représentaient 87% des effectifs du Groupe au 31/12/2023. Nous avons donc considéré le périmètre représentatif pour le bilan carbone du Groupe.

¹⁰ Facteurs permettant de convertir des données physiques en émissions de CO₂e

À titre d'information, les sociétés exclues du bilan 2023 étaient les filiales Anikop, DLP-Connect, LDLC Distribution, VR Studio et L'École LDLC, Actimac, OSINX, LDLC 7, LDLC Invest et LDLC PRO LEASE ainsi que les filiales sans activité.

Avec les données de l'exercice fiscal 2024/2025, le périmètre organisation comprend l'ensemble des sociétés du Groupe.

L'approche en contrôle opérationnel avait été retenue pour réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre 2023.

Le périmètre opérationnel incluait les sources d'émission de gaz à effet de serre en scope 1 et 2, ainsi qu'une partie du scope 3 :

- Le scope 1 intégrait les émissions directes de combustion de gaz et de fuel, les gaz frigorigènes et une partie des déplacements de personnel (flotte de véhicules propriétés du Groupe LDLC ou en LLD). Concernant le fioul, il s'agissait des litres rechargés et non de la consommation exacte puisque que les stocks au 1^{er} janvier et 31 décembre n'étaient pas disponibles pour le calcul.
- Le scope 2 intégrait les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité.
- Le scope 3 intégrait les autres émissions indirectes, dont le transport aval, les déplacements de personnel (domicile-travail, déplacements professionnels et flotte de véhicules), ainsi que les émissions indirectes associées aux produits (achats de biens et de services, immobilisations et déchets). Pour le transport aval, nous avons exclu le transporteur UPS, car non significatif (seulement 1% des volumes). Pour le transport amont, seule la partie comprise dans les comptes comptables « #624 – Transports sur achat » avait été prise en compte sous forme d'intrants monétaires.

La même approche a été retenue pour le bilan des émissions de gaz à effet de serre calculé sur les données de l'exercice fiscal 2024/2025.

Pour le bilan carbone 2023 du Groupe, certains postes avaient été exclus pour des raisons de difficultés de collecte de la donnée :

- Postes relatifs à l'utilisation et à la fin de vie des produits,
- Déplacements clients,
- Émissions de GES autres que le CO₂,

Il en est de même pour le bilan carbone 2024/2025 (exercice fiscal).

Dans le bilan carbone 2023, le calcul des émissions de CO₂ comprenait une part d'incertitude qui était évaluée à faible (15%) pour les données Énergie, Déchets et Transport aval, et à forte (50%) pour les autres données. Dans le bilan carbone 2023 réajusté et 2024/2025, les calculs intègrent également une part d'incertitude évaluée à « moyenne » pour les données Énergie, Déchets, Transport aval, Déplacements professionnels et à « forte » pour les déplacements domicile-travail et à « très forte » pour les autres données.

À noter que les données 2023 du scope 1 et 2 du bilan carbone du Groupe réajusté (583 tCO₂eq), et celles du scope 1 et 2 du bilan carbone du Groupe au titre de l'exercice fiscal 2024/2025 (521 tCO₂eq) sont inférieures aux données 2023 du scope 1 et 2 du bilan carbone de la société Groupe LDLC (683 tCO₂eq), car pour la société Groupe LDLC, les données concernant l'énergie prennent en compte toutes les phases d'émission (amont et combustion pour le gaz et le fuel, et amont, production et perte pour l'électricité) afin d'être comparable à 2019.

Pour le bilan carbone du Groupe sur les données de l'année civile 2023, calculé avec l'outil Tableur Bilan Carbone® version 8.9, seule la phase de combustion pour le gaz et le fuel et la phase de production pour l'électricité sont prise en compte, ce qui fait mécaniquement baisser les émissions, malgré l'élargissement du périmètre.

► **Émissions de GES liées aux consommations d'énergie du Groupe LDLC**

Les émissions de gaz à effet de serre ont été calculées à partir des consommations énergétiques sur la période de reporting multipliée par le facteur d'émission standard pour chaque énergie (électricité, gaz et fioul) - Source : site de l'ADEME (Base Empreinte).

Elles intègrent les filiales du Groupe LDLC selon la note ci-dessus, et sont calculées sur la période de reporting

Boutiques LDLC en France

Le KPI « boutiques » avait été mis en place pour mesurer la croissance de notre implantation LDLC sur le territoire puisque nous avons pour ambition de développer le réseau de boutiques LDLC. Les boutiques de Blois et de Bourg-en-Bresse sont des boutiques « double enseigne » LDLC et LDLC Apple. Elles sont juridiquement rattachées à la société OLYS, mais d'un point de vue opérationnel, elles sont gérées comme les boutiques LDLC par les équipes de LDLC DISTRIBUTION. Ces 2 boutiques « OLYS » sont donc inclus dans le KPI car elles contribuent à l'impact de l'enseigne LDLC sur les territoires. Ainsi, il y a 86 boutiques LDLC dans le chapitre 1, et 88 boutiques dans la DPEF.

Incidents informatiques

Le logiciel n'est pas utilisé par Olys.

Les fiches KPI sont consultables sur demande auprès du service Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement du Groupe LDLC.

4. INFORMATIONS SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL

4.1. Identité des titulaires de participations significatives

Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2025 incluant les actionnaires détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital social et des droits de vote :

Actionnariat	31 mars 2025			
	Actions	% capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques
Laurent Villemonte de la Clergerie ^{(1) (5)}	1 222 246	19,80%	2 298 992	24,65%
Caroline Villemonte de la Clergerie ⁽²⁾	628 579	10,18%	1 117 158	11,98%
Olivier Villemonte de la Clergerie ^{(3) (6)}	627 244	10,16%	1 114 488	11,95%
Suzanne Villemonte de la Clergerie ⁽⁴⁾	9 103	0,15%	500 526 ⁽⁷⁾	5,37%
Autres actionnaires	3 639 208	58,97%	4 251 127	45,58%
Auto-détention	45 396	0,74%	45 396	0,49%
Total	6 171 776	100	9 327 687	100,00%

⁽¹⁾ En ce compris la nue-propriété de 70 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les assemblées générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie en droits de vote théoriques.

⁽²⁾ En ce compris la nue-propriété de 70 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les assemblées générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de Madame Caroline Villemonte de la Clergerie en droits de vote théoriques.

⁽³⁾ En ce compris la nue-propriété de 70 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les assemblées générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie en droits de vote théoriques.

⁽⁴⁾ En ce compris, pour le calcul des droits de vote, l'usufruit de 210 000 actions Groupe LDLC, bénéficiant chacune d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, dans toutes les assemblées générales et par conséquent, non pris en compte dans le calcul de la participation de cette dernière en nombre d'actions.

⁽⁵⁾ En ce compris les actions et droits de vote Groupe LDLC détenus par la société Ptitfox dont Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie détient le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce et qui lui sont assimilées en application de l'article L.233-9, I, 2° du Code de Commerce.

⁽⁶⁾ En ce compris les actions et droits de vote Groupe LDLC détenus par la société Wolgarath dont Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie détient le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce et qui lui sont assimilées en application de l'article L.233-9, I, 2° du Code de Commerce.

⁽⁷⁾ En ce compris pour le calcul des droits de vote, l'usufruit de 71 420 actions Groupe LDLC ne bénéficiant pas d'un droit de vote double, étant précisé que les droits de vote attachés auxdites actions sont détenus par l'usufruitier, à savoir Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie, et uniquement exerçables dans les assemblées générales ordinaires conformément à l'article 13.2 des statuts de la Société. Ces 71 420 actions Groupe LDLC ne sont pas prises en compte dans le calcul de la participation de Madame Suzanne Villemonte de la Clergerie en nombre d'actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital et des droits de vote.

4.2. Opérations réalisées par les dirigeants ou les hauts cadres non dirigeants et leurs proches

En application de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et des articles 223-23 et 223-26 du règlement général de l'autorité des marchés financier, la Société a eu communication des opérations ci-dessous visées à l'article 19 du Règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Personnes concernées	Nature de l'opération	Nombre d'opération	Mois de l'opération	Volume	Prix unitaire en euros
Harry de Lepine, membre du Directoire	Acquisition définitive d'actions gratuites	1	Juillet 2024	4 000	0 ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Valeur sous-jacente : 60 400,00 € soit 15,10 € par action (cours d'ouverture au 23/07/2023)

4.3. Participation des salariés au capital de la Société

En vue de nous conformer à l'article L.225-102 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la proportion d'actions détenues par le personnel de la Société ainsi que par le personnel de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce dans le capital de la société au 31 mars 2025, recensée selon les modalités spécifiques de l'article L.225-102 alinéa 1 du même code, représentent environ 1,74% du capital social de la Société.

4.4. Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

L'assemblée générale à caractère mixte de la Société du 27 septembre 2024 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée générale, à acquérir ou faire acquérir, dans les conditions prévues aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de Commerce, des actions de la Société.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

Nombre maximal d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions composant le capital social et existant à la date de ces achats, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) que le nombre d'actions susceptibles d'être achetée en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5% du capital social existant à la date de ces achats.

Objectifs des rachats d'actions :

- ▶ d'assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et dans le respect des pratiques de marché admises par cette dernière; ou
- ▶ satisfaire aux obligations découlant des programmes d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariés ou aux membres des organes d'administration ou de gestion de la Société ou des sociétés qui lui sont liées; ou
- ▶ satisfaire aux obligations découlant de titres de créance qui sont échangeables en titres de propriété ; ou
- ▶ conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport; ou

- ▶ annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions; ou
- ▶ plus généralement, de réaliser toutes opérations ne faisant pas expressément l'objet d'une interdiction légale notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admises par l' Autorité des Marchés Financiers.

Prix unitaire maximum d'achat (hors frais et commission) : 30 euros

Montant maximum global des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 5 000 000 d'euros

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que la société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, les opérations suivantes sur ses propres actions :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice écoulé	68 958
Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice écoulé	12,80 €
Frais de négociation HT	Néant
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	67 832
Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice écoulé	12,84 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice écoulé	0
Nombre d'actions utilisées au cours de l'exercice écoulé (correspond à la remise d'actions auto-détenues en vue de satisfaire aux obligations découlant de plans d'attribution gratuites d'actions) ⁽¹⁾	25 000
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 31 mars 2025 ⁽²⁾	45 396
Pourcentage de capital auto-détenu au 31 mars 2025	0,74%
Valeur nette comptable des actions propres au 31 mars 2025 (valeur au cours d'achat)	342 570,05 €
Valeur nominale des actions propres au 31 mars 2025	8 171,28 €
Valeur de marché des actions propres au 31 mars 2025 (cours de 6,93 € à cette date)	314 594,28 €

⁽¹⁾ Nous vous indiquons que conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, un rapport spécial informe chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 dudit Code et figure en partie 5 du présent rapport.

⁽²⁾ Conformément à la recommandation AMF n°2015-10, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de frais de gestion liés à la détention de ces actions au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

La répartition par objectifs des actions propres au 31 mars 2025 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Assurer la liquidité des actions de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers	14 015
Couverture des plans d'options d'achat d'actions réservés aux salariés ou autres allocations d'actions dans les conditions prévues aux articles L.3332-1 et suivants et R.3332-4 du Code du travail ou allocation à des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce des actions de la société ou allocation d'actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion	31 381
Annulation de tout ou partie des actions acquises, par voie de réduction de capital	0
Conservation des titres acquis et leur remise ultérieure en paiement ou à l'échange dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe, conformément à la réglementation applicable	0
TOTAL	45 396

5. INFORMATIONS FISCALES

5.1. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 124 910,38 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts emportant une réduction à due concurrence du déficit reportable.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'il n'existe aucune dépense ni charge non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, au sens de l'article 39-5 dudit Code.

5.2. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous indiquons le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et le montant des revenus éligibles à l'abattement de 40% ainsi que le montant de ceux qui ne le sont pas :

	Dividendes mis en distribution (incluant les acomptes et hors actions auto détenues)	Montant distribué éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du code général des impôts	Montant distribué non éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du code général des impôts
Exercice clos le 31 mars 2024	2 445 612,40 euros	2 445 612,40 euros	Néant
Exercice clos le 31 mars 2023	7 228 572,80 euros	7 228 572,80 euros	Néant
Exercice clos le 31 mars 2022	12 072 161,20 euros	12 072 161,20 euros	Néant

5.3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025

Lors de sa réunion du 12 juin 2025, le Directoire de la Société, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025 est une perte d'un montant de 6 177 668,13 euros, a décidé à l'unanimité de proposer à l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'affecter ladite perte de la manière suivante :

- ▶ à hauteur de 23 098,00 euros au compte « report à nouveau » dont le montant serait alors ramené à 0 ;
- ▶ le solde, soit 6 154 570,13 euros, au compte « autres réserves » dont le montant serait ramené de 89 806 265,54 euros à 83 651 695,41 euros.

PARTIE 2 : RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de Commerce, nous vous rendons compte dans le présent rapport des informations, le cas échéant adaptées aux sociétés à Conseil de Surveillance, mentionnées à l'article L.225-37-4 du Code de Commerce ainsi que les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Les termes de ce rapport, préparé notamment sur la base des informations transmises au Conseil de Surveillance, ont été arrêtés et approuvés par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 12 juin 2025.

Nous vous invitons à vous reporter au paragraphe « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025, figurant en partie 3 du présent rapport.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les dispositions de l'article L.22-10-10, 4° du Code de Commerce, applicables sur renvoi de l'article L.22-10-20 du même code aux sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance, relatives au choix d'un code de gouvernement d'entreprise ne sont applicables à la Société. Toutefois, la Société choisi de se référer volontairement au code Middlednext révisé en septembre 2021 en tant que code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

Ce code est disponible sur le site internet de Middlednext (www.middlednext.com).

Le Directoire a initié une démarche, visant à une mise en conformité progressive avec les recommandations du gouvernement d'entreprise Middlednext. La révision de ce code a d'ailleurs amené la Société à poursuivre cette démarche afin de se conformer au mieux aux nouvelles recommandations en fonction de ses spécificités.

RECOMMANDATION DU CODE MIDDLENEXT	ADOPTÉE AU 31 MARS 2025	NON ADOPTÉE AU 31 MARS 2025
I. LE POUVOIR DE « SURVEILLANCE »		
R1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Présence de membres indépendants au sein du conseil		X ⁽¹⁾
R4 : Information des membres du conseil	X	
R5 : Formation des membres du conseil	X ⁽²⁾	
R6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R7 : Mise en place de comités	X	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/ sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)		X ⁽³⁾
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X ⁽⁴⁾	
R10 : Choix de chaque membre du conseil	X	
R11 : Durée des mandats des membres du conseil		X ⁽⁵⁾
R12 : Rémunération du membre du conseil au titre de son mandat	X ⁽⁶⁾	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X ⁽⁷⁾	
R14 : Relations avec les actionnaires	X ⁽⁸⁾	
II. LE POUVOIR EXÉCUTIF		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X ⁽⁹⁾	
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	X ⁽¹⁰⁾	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ	X	
R20 : Régimes de retraite supplémentaires	X	
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X ⁽¹¹⁾	

⁽¹⁾ Nous vous invitons à vous reporter à la section 1.1.2 du présent rapport.

⁽²⁾ Nous vous invitons à vous reporter à la section 1.1.2 du présent rapport.

⁽³⁾ Nous vous invitons à vous reporter à la section 1.1.2 du présent rapport.

⁽⁴⁾ Nous vous invitons à vous reporter à la section 1.1.2 du présent rapport.

⁽⁵⁾ Nous vous invitons à vous reporter à la section 1.1.2 du présent rapport.

⁽⁶⁾ Nous vous invitons à vous reporter à la section 1.2 du présent rapport.

⁽⁷⁾ Nous vous invitons à vous reporter à la section 1.1.2 du présent rapport.

⁽⁸⁾ Il est précisé qu'au cours de la réunion du Conseil de Surveillance du 12 juin 2025, les membres du Conseil ont porté une attention particulière aux votes négatifs en analysant entre autres comment s'est exprimé la majorité des minoritaires à l'Assemblée Générale annuelle du 27 septembre 2024, conformément à la recommandation 14 du Code Middlednext. Le Conseil s'est interrogé sur l'opportunité de faire évoluer ce qui a pu susciter des votes négatifs en vue de la prochaine Assemblée Générale.

⁽⁹⁾ Nous vous invitons à vous reporter à la section 1.2 du présent rapport.

⁽¹⁰⁾ Nous vous invitons à vous reporter à la section 1.1.2 du présent rapport.

⁽¹¹⁾ Lors de sa réunion du 12 juin 2025, le Conseil de Surveillance de la société, conformément à la recommandation n° 22 du Code de gouvernement Middlednext, a pris connaissance des points de vigilance dudit Code.

1.1. Organes de direction et de surveillance de la Société

1.1.1. Le Directoire

La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de cinq membres maximums. Les membres sont nommés par le Conseil de Surveillance. Toutefois, si le capital n'atteint pas 150 000 euros, une seule personne peut être désignée par le Conseil de Surveillance pour exercer les fonctions dévolues au Directoire avec le titre de directeur général unique.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de cinq (5) ans et sont toujours rééligibles. Les fonctions des membres du Directoire prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent ces fonctions.

Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Le membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués à tout moment et ce qu'elle qu'en soit la cause, par décision du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération des membres du Directoire et confère à l'un d'eux la qualité de Président.

En outre, conformément à l'article L.225-66 du Code de Commerce, les statuts peuvent habiliter le Conseil de Surveillance à attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de directeur général.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, les cautions, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance. Le non-respect de cette disposition n'est opposable aux tiers que dans les cas prévus par la loi.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés, accompagnés du rapport de gestion y afférent, auquel est joint, le cas échéant, le rapport mentionné à l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membre(s) du Directoire qui porte(nt) alors le titre de Directeur général.

Les actes engageant la Société vis-à-vis des tiers doivent porter la signature du Président du Directoire ou de l'un des directeurs généraux ou de tout fondé de pouvoirs, dûment habilité à cet effet.

Au 31 mars 2025, le Directoire de la Société était constitué de quatre (4) membres.



Laurent Villemonte de la Clergerie
Fondateur et Président du Directoire
Né en 1970

Laurent Villemonte de la Clergerie est Président du Directoire de la société Groupe LDLC qu'il fonde en 1996. Il incarne depuis près de 30 ans une approche innovante et audacieuse dans le secteur de la distribution High-Tech. Diplômé en sciences économiques et ingénieur en électronique et informatique de l'Institut de Chimie et de Physique Industrielles (ICPI) de Lyon, il conjugue expertise technique et vision stratégique.

En 1997, il anticipe le potentiel d'Internet et crée LDLC.com, l'un des premiers sites français de vente en ligne de matériel informatique. Grâce à un positionnement centré sur la qualité de service, l'expertise produit et la satisfaction client, il fait de LDLC un acteur de référence du commerce en ligne. Visionnaire et engagé, il joue un rôle central au sein du Directoire dans la définition des orientations stratégiques et contribue activement aux projets prospectifs du groupe, notamment en matière d'innovation technologique et de R&D.

Sous sa présidence, l'entreprise se développe rapidement, élargissant ses gammes, ses canaux de distribution et ouvrant des boutiques physiques exploitées directement par LDLC dès 1998 et en franchise dès 2014. Il place également l'innovation managériale au cœur du projet d'entreprise : en 2021, il met en place la semaine de quatre jours sans réduction de salaire, une première dans le secteur, saluée pour son impact sur la qualité de vie au travail.

Convaincu que l'éducation doit être repensée pour répondre aux enjeux de demain, Laurent Villemonte de la Clergerie s'engage activement en faveur de l'accès à une formation alternative aux modèles classiques. En 2020, il cofonde avec son frère Olivier la Fondation Groupe LDLC, sous l'égide de la Fondation de France, afin de soutenir des actions d'intérêt général dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et de la solidarité.

Laurent Villemonte de la Clergerie défend une vision responsable de l'entreprise, où performance économique et bien-être des collaborateurs se conjuguent au service d'un modèle pérenne.



Olivier Villemonte de la Clergerie

Directeur Général

Né en 1972

Olivier Villemonte de la Clergerie est Membre du Directoire et Directeur Général. Diplômé de l'École Catholique des Arts et Métiers (ECAM) en 1994 et de l'EM Lyon en 1996, il débute sa carrière chez Arthur Andersen en tant qu'auditeur en systèmes d'information. En parallèle, il s'investit activement aux côtés de son frère Laurent dans la création de LDLC.com. En 2000, il joue un rôle clé dans le processus d'introduction en bourse de l'entreprise, marquant une étape structurante dans le développement du groupe. Il rejoint le Directoire de la société à l'occasion de cette opération, puis en devient Directeur Général dès 2001.

À ce poste, qu'il occupe depuis plus de 20 ans, Olivier Villemonte de la Clergerie participe activement à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe LDLC. Il accompagne son développement dans toutes ses dimensions structurelles, en veillant à la solidité des fondamentaux financiers, juridiques et organisationnels. Il est également le garant du dialogue avec l'ensemble des parties prenantes du groupe : investisseurs, autorités de marché, partenaires bancaires ou encore instances représentatives du personnel. Au sein du Directoire, il partage la représentation légale de l'entreprise avec le Président et supervise les enjeux liés aux systèmes d'information et à la sécurité informatique. Son action s'inscrit dans une vision d'ensemble orientée vers la performance durable et l'ancrage territorial du groupe.

Il a conduit les principales opérations de croissance externe du Groupe LDLC, parmi lesquelles l'acquisition de Materiel.net (2016), Olys (2018), Top Achat (2020), A.C.T.I. MAC (2023) et Rue du Commerce (2024). Sa maîtrise conjointe des leviers stratégiques, financiers, juridiques et des systèmes d'information constitue un atout central pour accompagner la transformation et la croissance du groupe.

Engagé dans la vie économique et citoyenne, Olivier Villemonte de la Clergerie a été juge consulaire au tribunal de commerce de Lyon de 2010 à 2022. Sensible aux enjeux d'éducation et de transmission, il a été Membre du Comité exécutif de la Fondation EMLYON, a siégé au Conseil d'Administration de la FEVAD et a cofondé avec son frère la Fondation Groupe LDLC en 2020, sous l'égide de la Fondation de France. Il exerce également des mandats sociaux, dans un cadre choisi, au sein de sociétés extérieures au Groupe LDLC, en cohérence avec son expertise de dirigeant et son engagement dans l'écosystème entrepreneurial.



Marc Prieur

Membre du Directoire en charge des canaux de distribution numériques

Né en 1979

Marc Prieur est Membre du Directoire où il supervise l'ensemble des canaux de distribution numériques du groupe et de ses filiales. Autodidacte passionné par l'univers informatique, il possède une expertise reconnue dans le domaine du e-commerce et des plateformes techniques dédiées à la vente en ligne.

Dès 1997, alors qu'il est encore lycéen, Marc Prieur fonde HardWare.fr, premier site français spécialisé dans le matériel informatique. À travers des articles de fond, des comparatifs rigoureux et un forum dynamique, il fait de cette plateforme une référence incontournable pour les passionnés de nouvelles technologies. Le partenariat stratégique noué avec le Groupe LDLC aboutit en 2000 au rachat du site, marquant l'entrée de Marc Prieur au sein du Directoire. Il y apporte depuis une contribution

déterminante, conjuguant savoir-faire technique, culture du numérique et compréhension fine des enjeux liés à l'expérience client en ligne.

Au sein du Directoire, il est chargé du pilotage technique et opérationnel des plateformes e-commerce, assurant leur bon fonctionnement, leur évolution et leur adéquation aux besoins stratégiques du groupe. Il supervise les flux marchands (commande, paiement, logistique) et veille à l'optimisation continue des interfaces utilisateurs. Son action s'inscrit dans une vision pragmatique et évolutive du commerce en ligne, centrée sur la robustesse des outils, la fluidité des parcours clients et la capacité d'innovation.

Par son parcours atypique, son ancrage technologique et sa vision stratégique, Marc Prieur contribue au développement numérique du groupe, dans un contexte en constante mutation.



Harry de Lepine

Membre du Directoire en charge des canaux de distribution physiques

Né en 1980

Harry de Lepine est Membre du Directoire depuis 2022, où il supervise l'ensemble des canaux de distribution physiques du groupe et de ses filiales, qu'il s'agisse des boutiques exploitées en propre ou en franchise. À ce titre, il assure l'organisation, le développement et l'exploitation de l'ensemble du réseau, ainsi que la coordination des services généraux et des projets techniques relatifs aux points de vente. En outre, il est chargé du déploiement des orientations stratégiques commerciales sur ce périmètre et du pilotage des performances économiques du réseau.

Présent au sein du Groupe LDLC depuis 2004, Harry de Lépine y a construit un parcours entièrement évolutif, fondé sur une connaissance du terrain. Il a occupé différentes fonctions au sein du groupe avant d'accéder à la direction de plusieurs filiales. Il a notamment été Cogérant puis Directeur Général, entre 2018 et 2023, de DLP-Connect (spécialisée dans les installations électriques et la domotique), puis Directeur Général de LDLC Distribution (réseau de franchises LDLC) et de LDLC Boutiques (réseau de points de vente) de 2020 à 2023. Ces rôles lui ont permis d'acquérir une expertise approfondie en matière de distribution spécialisée, de développement en franchise et de gestion opérationnelle de réseaux physiques.

Sa nomination au Directoire est intervenue dans un contexte de renforcement stratégique des activités Retail du groupe. Elle traduit la volonté d'associer à la gouvernance une compétence solide et construite sur la réalité du terrain. Son approche pragmatique, sa vision globale du réseau et sa capacité à articuler enjeux stratégiques et mise en œuvre opérationnelle font aujourd'hui de lui un acteur du développement commercial et de l'adaptation du modèle de distribution du Groupe LDLC.

Tableau de synthèse de la composition du Directoire			
Nom et prénom	Mandat	Année de première nomination	Année d'échéance du mandat
Laurent Villemonte de la Clergerie	Membre du Directoire	2000	2025
	Président du Directoire	2000	2025
Olivier Villemonte de la Clergerie	Membre du Directoire	2000	2025
	Directeur général	2001	2025
Marc Prieur	Membre du Directoire	2005	2025
Harry de Lepine	Membre du Directoire	2022	2025

Nous vous informons qu'à l'occasion de sa réunion du 12 juin 2025, le Conseil de Surveillance a décidé de renouveler le mandat du Directoire incluant ses quatre membres actuels pour une durée de cinq années arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2030. Par la même occasion, le Conseil de Surveillance a décidé de renouveler Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie dans ses fonctions de Président du Directoire et Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie dans ses fonctions de Directeur Général, et ce, pour la durée respective de leur mandat de membre du Directoire.

Lors de sa réunion du 12 juin 2025, le Directoire a décidé, après autorisation du Conseil de Surveillance, de répartir entre ses membres certaines tâches de la direction ainsi que le permet l'article R.225-39 du Code de Commerce de la façon suivante :

- ▶ Monsieur Marc Prieur, membre du Directoire, s'est vu attribuer certaines tâches de la direction afférentes aux canaux de distribution numériques du Groupe, et
- ▶ Monsieur Harry de Lepine, membre du Directoire, s'est vu attribuer certaines tâches de la direction afférentes canaux de distribution physiques du Groupe.

Conformément à la recommandation n°1 du code Middlednext, les membres du Directoire n'exercent pas plus de deux autres mandats dans des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé y compris étrangères extérieures au Groupe.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le Directoire s'est réuni à douze (12) reprises avec un taux moyen de participation de 91,67%.

1.1.2. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par le Code de Commerce en cas de fusion.

Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, parmi ses membres. En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Chaque membre du conseil doit être propriétaire d'au moins une (1) action ordinaire de la Société.

Dans la limite du tiers des membres en fonction, les membres du Conseil de Surveillance peuvent bénéficier d'un contrat de travail correspondant à un emploi effectif.

Les membres du Conseil de Surveillance sont choisis notamment en fonction de leur compréhension du fonctionnement du marché du e-commerce, de la connaissance de la société et de leur capacité à s'assurer que la stratégie de la Société est pertinente vis-à-vis de l'intérêt social.

Des informations sur l'expérience et la compétence de chaque membre du Conseil de Surveillance sont communiquées à l'Assemblée Générale en vue de la nomination de chaque nouveau membre. La nomination de chaque nouveau membre fait l'objet d'une résolution distincte.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est six (6) ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. La Société ne juge pas utile de proposer aux actionnaires une modification statutaire tendant au renouvellement échelonné des mandats compte tenu de la taille et de la composition du Conseil de Surveillance.

Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 80 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres du Conseil de Surveillance en fonction.

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Conformément à l'article 1.2 du Règlement intérieur de la société, le Conseil de Surveillance examine, s'il le juge opportun, la question de la succession des dirigeants en exercice (et éventuellement d'un certain nombre d'hommes et de femmes clés).

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et, éventuellement, les directeurs généraux ; il fixe leur rémunération.

Il convoque l'assemblée générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Au 31 mars 2025, le Conseil de Surveillance de la Société était composé de quatre (4) membres.



Caroline Villemonte de la Clergerie
Présidente du Conseil de Surveillance

Née en 1975

Caroline Villemonte de la Clergerie est Présidente du Conseil de Surveillance depuis 2023, après plus de vingt ans d'engagement au sein du Groupe LDLC. Caroline Villemonte de la Clergerie a rejoint ses frères Laurent et Olivier dès 1998, au lancement de l'aventure LDLC.com, en tant que directrice administrative, poste qu'elle occupera jusqu'en 2015. À l'occasion de l'introduction en bourse de la société en 2000, elle rejoint également son Directoire jusqu'en 2023, date à laquelle elle intègre son Conseil de Surveillance. Ce parcours lui a permis d'accompagner la structuration et le développement de la Société et son groupe, notamment sur les volets du contrôle de gestion, de la trésorerie et de l'organisation administrative, tout en participant à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie du groupe. Elle dispose ainsi d'une connaissance approfondie des opérations, des enjeux de gouvernance et des dynamiques humaines au sein du groupe.

Diplômée de l'EBP Bordeaux et HEC Paris en administration des entreprises et contrôle de gestion, Caroline Villemonte de la Clergerie a par ailleurs développé une expertise complémentaire dans les domaines du bien-être au travail, du coaching et de l'accompagnement systémique, à travers des formations spécialisées en analyse transactionnelle, écoute empathique, communication non violente et *focusing* (technique d'introspection guidée). Cette sensibilité aux dimensions humaines et relationnelles des organisations a contribué à nourrir une approche globale et équilibrée de la gouvernance.

Cette double compétence contribue aujourd'hui à une vision stratégique ancrée dans les réalités opérationnelles, attentive aux enjeux de durabilité, d'innovation responsable et d'impact sociétal. Caroline Villemonte de la Clergerie s'attache spécialement à la manière dont les entreprises accompagnent les transitions technologiques tout en restant au service de l'humain.

Engagée de longue date dans des démarches de transmission et d'accompagnement, Caroline Villemonte de la Clergerie exprime régulièrement cet engagement à travers des actions bénévoles, notamment dans des initiatives centrées sur la créativité, la connaissance de soi et l'épanouissement personnel.



Kevin Kuipers
Vice-Président et Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Né en 1976

Kevin Kuipers est Vice-Président et Membre indépendant du Conseil de Surveillance depuis 2023. Autodidacte au parcours résolument entrepreneurial, il s'est forgé une expertise approfondie dans les domaines du numérique, des nouvelles technologies et de la stratégie d'investissement, au fil de plus de vingt-cinq années d'expérience.

Il débute sa carrière en 1998 chez AlloCiné, où il développe le premier portail internet du service téléphonique. En 2000, il cofonde Gamekult.com, média en ligne spécialisé dans le jeu vidéo, dont LDLC deviendra actionnaire avant sa revente en 2007 à CBS Interactive. En 2009, il crée SensCritique, un réseau culturel devenu une référence dans l'évaluation et la recommandation de contenus audiovisuels.

En 2014, il cofonde Molotov.tv, plateforme de télévision par internet (OTT), avant de rejoindre Daphni, société de capital-risque dont le premier fonds investit dans plusieurs start-up technologiques de

premier plan. En 2022, il cofonde Galion.exe, un fonds dédié à l’amorçage, adossé au collectif d’entrepreneurs du Galion Project. Ce modèle repose sur l’accompagnement stratégique des fondateurs dès les premières étapes de développement.

Au sein du Conseil de Surveillance, Kevin Kuipers met à profit sa connaissance des logiques de croissance, des marchés innovants et de l’investissement. Son indépendance et son approche entrepreneuriale enrichissent les travaux d’analyse du Conseil dans le suivi de la mise en œuvre des orientations définies par le Directoire.



Anne-Marie Valentin-Bignier
Membre du Conseil de Surveillance

Née en 1959

Anne-Marie Valentin-Bignier est Membre du Conseil de Surveillance, qu’elle intègre en 2000 à l’occasion de l’introduction en bourse de la société. Son engagement s’inscrit dans la durée et repose sur une connaissance approfondie de l’entreprise, de son fonctionnement et de la diversité de ses métiers.

Diplômée de HEC Paris (option marketing), elle débute sa carrière au sein du Groupe EDF, où elle occupe, de 1983 à 2010, plusieurs postes de responsabilité. Son parcours couvre des domaines clés de la gestion d’entreprise, tels que la relation clientèle, le commercial, les ressources humaines, l’organisation et l’audit. Cette diversité d’expériences lui a permis de développer une vision d’ensemble du pilotage opérationnel et stratégique d’une grande organisation.

Au sein du Conseil de Surveillance, Anne-Marie Valentin-Bignier s’attache à apprécier la cohérence des orientations stratégiques de l’entreprise dans toutes leurs dimensions : structurelle, humaine, commerciale et organisationnelle. Sa compréhension transversale des enjeux internes et externes permet d’éclairer les décisions collectives avec rigueur et recul.

Par son expérience et sa connaissance du Groupe, elle apporte au Conseil un regard structuré et constant, utile à l’analyse des enjeux et à l’accompagnement des orientations de l’entreprise.



Denis Mennesson
Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés

Né en 1967

Denis Mennesson a été désigné en 2025, conformément à la loi et aux statuts, Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Ingénieur de formation, Denis Mennesson possède plus de 30 ans d’expérience dans les domaines des systèmes d’information et de la cybersécurité. Il débute sa carrière chez CISI, ancienne filiale du Commissariat à l’Énergie Atomique, en tant que chef de projet. Puis, durant 7 années chez Arthur Andersen, il se consacre à l’audit des systèmes d’information et accompagne les équipes dans les audits financiers liés aux missions de commissariat aux comptes. En 2002, il cofonde Alysée & Associés, cabinet de conseil en systèmes d’information, qu’il dirige jusqu’à ce qu’il rejoigne le Groupe LDLC.

Depuis plus de 20 ans au sein du Groupe, Denis Mennesson occupe aujourd’hui la fonction de Directeur infrastructures réseaux et sécurité. Il contribue à la mise en œuvre de la stratégie technique et

opérationnelle des infrastructures internes, avec une attention soutenue portée à la performance, à la résilience et à la sécurisation des systèmes d'information.

Au sein du Conseil de Surveillance, il apporte une expertise reconnue dans les domaines de l'audit, des systèmes d'information et de la cybersécurité. Sa connaissance approfondie des métiers et des activités du Groupe, acquise au fil de ses années d'expérience, ainsi que sa sensibilité aux enjeux de durabilité appliqués aux infrastructures numériques, constituent des atouts importants dans l'analyse et l'évaluation des orientations stratégiques.

Parallèlement à ses fonctions en entreprise, Denis Mennesson s'investit dans la formation des futures générations de professionnels. Il intervient depuis 2005 en tant que vacataire à l'IAE de Lyon 3, où il dispense des enseignements en sécurité, audit et gouvernance des systèmes d'information.

Son engagement au sein du Conseil de Surveillance reflète une volonté de conjuguer expertise technique, compréhension des enjeux métiers et sens des responsabilités collectives.

Tableau de synthèse de la composition du Conseil de Surveillance			
Nom et prénom	Mandat	Année de première nomination	Année d'échéance du mandat
Caroline Villemonte de la Clergerie	Membre du Conseil de Surveillance	2023	2029
	Présidente du Conseil de Surveillance	2023	2029
Kevin Kuipers	Membre indépendant du Conseil de Surveillance	2023	2029
	Vice-Président du Conseil de Surveillance	2023	2029
Anne-Marie Valentin-Bignier	Membre du Conseil de Surveillance	2000	2030
Denis Mennesson	Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés	2025	2031

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le Conseil de Surveillance s'est réuni à six (6) reprises avec un taux moyen de participation de 95,83%.

Membres indépendants du Conseil de Surveillance

La recommandation n° 3 du code Middlenext invite les sociétés qui s'y réfèrent à ce que leur Conseil de Surveillance comporte au moins deux membres indépendants.

Selon cette recommandation, cinq critères permettent de présumer l'indépendance des membres du Conseil qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle, familiale ou de proximité significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ▶ ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ▶ ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier...);
- ▶ ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ▶ ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ▶ ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Lors de sa réunion du 12 juin 2025, le Conseil de Surveillance, a examiné la situation d'indépendance de chacun de ses 4 membres, et a considéré, à l'unanimité, que Monsieur Kevin Kuipers répondait aux

critères d'indépendance prévus par le code de gouvernement d'entreprise Middlednext. Ainsi, un membre (contre deux membres recommandés par le code Middlednext) sur les 4 membres composant le Conseil de Surveillance répond aux cinq critères fixés par le code Middlednext.

La Société n'est pas fermée à l'idée d'accueillir un ou plusieurs nouveaux membres indépendants (comme elle l'a fait en septembre 2023 avec Monsieur Kevin Kuipers), mais souhaite inscrire ces nominations dans une vision à long terme en vue de s'appuyer sur des membres qui puissent continuer à répondre aux exigences de la Société, de ses marchés et de son fonctionnement et, sous réserve bien entendu, d'identifier un profil répondant aux enjeux propres à la Société, son activité, ses perspectives et plus globalement son intérêt social.

Toutefois, la Société entend rappeler qu'elle considère que la composition actuelle du Conseil de Surveillance répond à ces exigences et enjeux ; les membres actuels disposant des compétences attendues non seulement du fait de leur présence de longue date au sein de la Société, mais aussi de par les fonctions exercées antérieurement au sein d'autres sociétés ou de la société civile.

Bien que le Conseil de Surveillance ne comprenne qu'un membre (au lieu de deux) répondant strictement aux cinq critères donnés par la R3 du Code Middlednext eu égard aux liens familiaux unissant les deux autres membres du conseil, l'indépendance est également, selon ledit Code, « un état d'esprit qui indique avant tout celui d'une personne capable d'exercer pleinement sa liberté de jugement et de savoir, si nécessaire, s'opposer voire se démettre ». Toujours selon le Code Middlednext, « l'indépendance est une manière de concevoir et d'approcher ses propres responsabilités, donc une question d'éthique personnelle et de loyauté vis-à-vis de l'entreprise et des autres membres du Conseil ».

En ce sens, la Société considère que les membres actuels de son Conseil de Surveillance disposent pleinement de cette liberté de jugement, d'un fort esprit critique, de l'éthique personnelle et de la loyauté nécessaires à l'accomplissement de leur mandat ainsi qu'il en résulte notamment de la qualité de l'information délivrée par le Conseil, la fréquence des réunions de ce dernier (6/an) et le taux moyen de participation (95,83%).

En outre, la Société rappelle que les membres du Conseil de Surveillance s'attachent à une véritable « déontologie professionnelle » en recherchant l'exemplarité dans leurs fonctions et veillant à un comportement cohérent entre paroles et actes.

Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation n°1 du code Middlednext, chaque membre du Conseil de Surveillance est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat.

Au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du conseil et s'engage à :

- ▶ se conformer aux règles légales du cumul des mandats
- ▶ se conformer à la réglementation en vigueur
- ▶ informer le conseil en cas de conflits d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat
- ▶ faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'Assemblée Générale
- ▶ s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision, et
- ▶ respecter le secret professionnel.

Gestion des conflits d'intérêts

Le Conseil de Surveillance a adopté un règlement intérieur dont un article intitulé « Conflit d'intérêt – Obligation de révélation » relatif à la prévention des conflits d'intérêt et prévoyant que le Conseil de Surveillance se livre, le cas échéant, à toutes investigations raisonnables afin d'évaluer les mesures proportionnées à prendre, en cas de conflits d'intérêts avérés ou potentiels, pour assurer une prise de décision conforme aux intérêts de la Société.

Afin de prévenir les risques de conflits d'intérêts et de permettre au Conseil de délivrer une information de qualité aux actionnaires et aux marchés, chaque membre du Conseil a l'obligation de déclarer au Conseil de Surveillance dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect.

En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, le membre concerné et, le cas échéant, chaque membre des comités du Conseil de Surveillance concerné, doit informer le Conseil de Surveillance, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations correspondantes et, le cas échéant, démissionner.

Les membres du Conseil s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil, en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

Par ailleurs, le code Middlenext rappelle qu'il est bon que les conseils s'ouvrent à des personnalités externes chargées d'apporter un regard différent sur les décisions prises en conseil qualifiées d'« indépendantes ».

Indépendamment des stipulations particulières du règlement intérieur relevant de dispositifs de bonne gouvernance, nous vous rappelons que différents dispositifs légaux permettent d'appréhender les risques de conflits d'intérêts au sein de la Société :

- ▶ Procédure des conventions réglementées : le dispositif des conventions réglementées (C. com. art. L 225-86 s.) permet d'appréhender les situations potentielles de conflits d'intérêts lorsqu'une convention est conclue entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux ou actionnaires significatifs, en soumettant le projet de convention à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, puis la convention signée à la ratification a posteriori des actionnaires (sur présentation du rapport spécial du commissaire aux comptes) ;
- ▶ Devoir de loyauté : chaque mandataire social a l'obligation d'agir dans l'intérêt social. À ce titre il doit prendre de bonne foi et sans abus de son droit de vote des décisions utiles et profitables à la Société en tenant compte de l'intérêt social. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance stipule à cet égard que l'obligation de loyauté requiert des membres du Conseil de Surveillance qu'ils ne doivent, en aucun cas, agir pour leur intérêt propre contre celui de la Société. En conséquence, dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre du Conseil de Surveillance doit se déterminer en fonction de l'intérêt social de l'entreprise ;

Mise en place de comités

La recommandation n°7 du code Middlenext invite chaque conseil a décidé, en fonction de sa taille, de ses besoins et selon son actualité de s'organiser avec ou sans comités spécialisés ad hoc (rémunérations, nominations...) qui seront éventuellement créés sur mesure. À cet égard, le code Middlenext rappelle qu'« il convient d'éviter la multiplication de comités de convenance sans portée pratique réelle. L'esprit

de la gouvernance est la collégialité de la décision du Conseil et non la juxtaposition de microgroupes experts. »

En tout état de cause, et conformément à la loi, c'est le Conseil de Surveillance qui demeure l'organe décisionnaire ; la création de comités et leur mode de fonctionnement étant laissés à l'appréciation du Conseil de Surveillance en fonction de ses besoins, sans que les attributions d'un tel comité puissent avoir pour objet de déléguer à celui-ci les pouvoirs qui sont attribués au Conseil de Surveillance lui-même par la loi ou les statuts ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Directoire.

Dans ce contexte, nous vous rendons compte du choix de la Société en matière de comité spécialisé.

Au 31 mars 2025, le Conseil de Surveillance ne s'est doté d'aucun comité spécialisé eu égard notamment à sa taille (4 membres) ; la création de comités (ou même de formation spécialisée du conseil), dans cette configuration, aboutissant à des comités potentiellement composés de 1 ou 2 membres sans aucune portée pratique réelle.

La taille actuelle du Conseil de Surveillance lui permet d'exercer ses fonctions avec agilité et de façon collégiale dans le respect de la hiérarchie des compétences que la loi accorde spécialement au Conseil de Surveillance.

Comité d'audit

Concernant l'opportunité de mettre en place un comité d'audit au sein du Conseil de Surveillance, nous vous rappelons que lors de ses délibérations en date du 12 décembre 2019, le Conseil de Surveillance, sur avis favorable du comité d'audit et des commissaires aux comptes de la Société, a décidé, à l'unanimité, de dissoudre, à compter de cette même date, la formation de comité d'audit du Conseil de Surveillance qui avait été mise en place en vue de se conformer aux dispositions des articles L.823-19 et L.823-20,4° du Code de Commerce.

Cette dissolution est justifiée d'une part (i) par le fait que les actions de la Société étant admises, depuis le 2 septembre 2019, aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth au lieu et place du marché réglementé d'Euronext Paris, la mise en place d'un comité d'audit ou d'une formation d'audit du conseil était désormais devenue facultative pour la Société et d'autre part (ii) dans un souci de simplification du fonctionnement du Conseil de Surveillance compte tenu notamment de la taille de la Société et de la composition de ses organes de direction et de surveillance.

En toute hypothèse, il est rappelé que le Conseil de Surveillance continue d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières dans toute la mesure permise par les prérogatives légales qui lui sont reconnues aux termes de l'article L.225-68 du Code de Commerce. A cet égard, le Conseil de Surveillance se réunit trimestriellement pour examiner l'information financière établie à cette période, semestriellement pour examiner l'information financière au 30 septembre de chaque année et annuellement pour examiner les comptes annuels et consolidés de la Société au 31 mars de chaque année. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance requiert du Directoire, des services internes de la Société et de ses commissaires aux comptes toute information qu'il juge pertinent pour son examen.

À toutes fins utiles, nous vous rappelons que Madame Caroline Villemonte de la Clergerie a été chargée de la direction administrative et financière de la Société pendant de nombreuses années avant d'être nommée Présidente du Conseil de Surveillance par l'assemblée générale.

D'une façon plus générale, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que nécessaire pour examiner toute question entrant dans ses prérogatives, et notamment celle du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Comité RSE

La recommandation n°8 du code Middlednext invite chaque conseil à se doter d'un comité spécialisé (ou d'une formation spécialisée du conseil) sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE).

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 16 juin 2022 a examiné l'opportunité de mettre en place un comité spécialisé sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE) et a décidé, compte tenu de sa taille, que la mise en place d'un tel comité spécialisé ad hoc n'est pas pertinente en conformité avec la recommandation n°7 du code Middlednext.

En toute hypothèse, il est rappelé que le Conseil de Surveillance, dans le cadre de ses prérogatives légales, procède d'ores et déjà, et ce depuis plusieurs années, à un examen de la politique de responsabilité/sociétale et environnementale (RSE) de la Société, notamment à l'occasion de ses réunions trimestrielles, semestrielles et annuelles. A cet égard, nous vous rappelons que le Directoire est tenu de présenter au Conseil de Surveillance, une fois par trimestre au moins, un rapport d'activité sur le trimestre écoulé. A cette occasion notamment, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns sur la politique de responsabilité/sociétale et environnementale (RSE) de la Société.

Le Conseil de Surveillance entend également chaque année le responsable interne en charge des aspects opérationnelles de la responsabilité/sociétale et environnementale (RSE) de la Société et opère également toutes les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil de Surveillance, conscient des attentes des parties prenantes en matière de RSE, réalise également, à l'occasion de son plan de formation triennal, des formations axées sur ces différents aspects.

Afin de se conformer à cette la recommandation n°8, le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 12 juin 2025, a été amené à réfléchir plus spécifiquement sur le partage de la valeur et notamment, à l'équilibre entre le niveau de rémunération de l'ensemble des collaborateurs, la rémunération de la prise de risque de l'actionnaire et les investissements nécessaires pour assurer la pérennité de l'entreprise.

Plan de formation triennal des membres du Conseil de Surveillance

Conformément à la recommandation n°5 du code Middlednext, le Conseil de Surveillance a adopté un plan de formation à raison de 4 jours de formation par membre du Conseil de Surveillance sur une période de 3 ans.

Lors de sa réunion du 12 juin 2025, le Conseil de Surveillance a fait un point sur l'avancement du plan de formation et a pris acte du nombre de jours de formation réalisé par chaque membre du Conseil de Surveillance.

Mise en place d'une politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise

Conformément à la recommandation n°15 du code Middlednext, le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 12 juin 2025 a pris acte de la politique de diversité et d'équité mise en œuvre au sein de la Société et à chaque niveau hiérarchique.

La Société veille à l'absence de discrimination et à la représentation de la diversité par le biais de diverses mesures dont il est notamment rendu compte via des indicateurs figurant au sein de la déclaration de performance extra financière du Groupe figurant en partie 1 du présent rapport.

À cet effet, le Conseil de Surveillance a notamment pris acte du résultat des indicateurs suivants :

- ▶ L'index égalité hommes/femme comprenant l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes par catégorie socio professionnelle et par tranche d'âge, l'écart du nombre de femmes augmentées par rapport au nombres d'hommes augmentés par catégorie socio- professionnelle, l'écart du taux de promotion entre femmes et hommes, le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congés maternité ainsi que le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations ;
- ▶ Le pourcentage de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations ;
- ▶ Les salaires moyens bruts par sexe selon la catégorie socio- professionnelle ;
- ▶ Le pourcentage de l'effectif assujetti en situation de handicap – le montant de contribution AGEFIPH par effectif assujetti ;
- ▶ Le pourcentage de collaborateurs qui ont suivi une formation y compris le pourcentage de collaborateurs qui ont suivi une formation de développement personnel.

1.2. Rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Nous vous rendons compte, au vu des informations en notre possession, des rémunérations et avantages de toute nature dus et/ou versés aux mandataires sociaux de la Société durant les exercices clos le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025. Les rémunérations et avantages ci-dessous comprennent ceux reçus de toute société comprise dans le périmètre de consolidation de la Société au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Nous vous indiquons :

- ▶ que tout membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance a droit sur présentation des justificatifs correspondants au remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses exposés dans l'exercice de ses fonctions et engagés dans l'intérêt de la société ;
- ▶ qu'aucun engagement de toute nature n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

Pour le présent document, nous vous indiquons que les termes figurant dans les tableaux ci-dessous :

- ▶ « Montants dus » correspond à l'intégralité des charges annuelles au titre des rémunérations dues au dirigeant mandataire social dans les comptes annuels à leur date d'arrêté respective et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement,
- ▶ « Montants versés » correspond à l'intégralité des rémunérations versées au cours de l'exercice au dirigeant mandataire social.

Nous vous rappelons que depuis l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2022, les membres du Directoire ne bénéficient plus d'une rémunération variable annuelle, celle-ci ayant été, à compter de ce même exercice, intégrée partiellement dans la rémunération fixe annuelle des membres du Directoire selon délibération du Conseil de surveillance du 16 juin 2022.

Le Conseil de Surveillance a décidé d'aligner, dans une certaine mesure, la politique de rémunération des membres du Directoire avec la politique salariale du Groupe consistant notamment en une transformation en salaire fixe les éléments de primes d'objectifs et de variables.

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (membres du Directoire)

	Laurent Villemonte de la Clergerie, Président du Directoire			
	Exercice clos le 31 mars 2024		Exercice clos le 31 mars 2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽¹⁾	420 000,00 euros	420 000,00 euros	420 000,00 euros	420 000,00 euros
Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé et prime annuelle de « juin » ⁽²⁾	34 531,68 euros	34 531,68 euros	34 504,80 euros	34 504,80 euros
Avantages en nature ⁽³⁾	1 902,55 euros	1 902,55 euros	1 523,91 euros	1 523,91 euros
Total	456 434,23 euros	456 434,23 euros	456 028,71 euros	456 028,71 euros

⁽¹⁾ Lors de sa réunion du 16 juin 2022, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer, à compter du 1^{er} avril 2022, la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie en sa qualité de Président du Directoire à la somme de 420 000 euros.

⁽²⁾ Lors de sa réunion du 18 juin 2020, le Conseil de Surveillance a décidé que la prime annuelle du mois de « juin » serait attribuée à Monsieur Laurent Villemonte de la Clergerie à compter du 1^{er} avril 2020, et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision du contraire, dans les mêmes conditions que les salariés de la Société, à savoir 30% du salaire brut de base du mois de juin de chaque année.

⁽³⁾ Véhicule de fonction au titre de son mandat de membre du Directoire.

	Olivier Villemonte de la Clergerie, Directeur général			
	Exercice clos le 31 mars 2024		Exercice clos le 31 mars 2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽¹⁾	420 000,00 euros	420 000,00 euros	360 000,00 euros	360 000,00 euros
Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé et prime annuelle de « juin » ⁽²⁾	34 637,59 euros	34 637,59 euros	30 844,48 euros	30 844,48 euros
Avantages en nature ⁽³⁾	4 152,28 euros	4 152,28 euros	4 208,78 euros	4 208,78 euros
Total	458 789,87 euros	458 789,87 euros	395 053,26 euros	395 053,26 euros

⁽¹⁾ Lors de sa réunion du 16 juin 2022, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer, à compter du 1^{er} avril 2022, la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie en sa qualité de Directeur général à la somme de 420 000 euros. Lors de sa réunion du 13 juin 2024, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer, à compter du 1^{er} avril 2024, la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie en sa qualité de Directeur général à la somme de 360 000 euros.

⁽²⁾ Lors de sa réunion du 18 juin 2020, le Conseil de Surveillance a décidé que la prime annuelle du mois de « juin » serait attribuée à Monsieur Olivier Villemonte de la Clergerie à compter du 1^{er} avril 2020, et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision du contraire, dans les mêmes conditions que les salariés de la Société, à savoir 30% du salaire brut de base du mois de juin de chaque année.

⁽³⁾ Véhicule de fonction au titre de son mandat de membre du Directoire.

	Marc Prieur, Membre du Directoire			
	Exercice clos le 31 mars 2024		Exercice clos le 31 mars 2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽³⁾	288 000,00 euros	288 000,00 euros	297 000,00 euros	297 000,00 euros
Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé et prime annuelle de « juin » ⁽¹⁾	23 477,78 euros	23 477,78 euros	24 270,83 euros	24 270,83 euros
Avantages en nature ⁽²⁾	1 800,00 euros	1 800,00 euros	1 800,00 euros	1 800,00 euros
Total	313 277,78 euros	313 277,78 euros	323 070,83 euros	323 070,83 euros

⁽¹⁾ Lors de sa réunion du 18 juin 2020, le Conseil de Surveillance a décidé que la prime annuelle du mois de « juin » serait attribuée à Monsieur Marc Prieur à compter du 1^{er} avril 2020, et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision du contraire, dans les mêmes conditions que les salariés de la société, à savoir 30% du salaire brut de base du mois de juin de chaque année.

⁽²⁾ Véhicule de fonction au titre du mandat de membre du Directoire.

⁽³⁾ Par délibération en date du 15 juin 2023, le Conseil de Surveillance a décidé de modifier la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Marc Prieur en sa qualité de membre du Directoire pour la porter de 276 000 euros à 288 000 euros, avec effet au 1^{er} avril 2023 et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision contraire du Conseil de Surveillance.

Par délibération en date du 13 juin 2024, le Conseil de Surveillance a décidé de modifier la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Marc Prieur en sa qualité de membre du Directoire pour la porter de 288 000 euros à 297 000 euros, avec effet au 1^{er} avril 2024 et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision contraire du Conseil de Surveillance.

	Harry de Lepine, Membre du Directoire			
	Exercice clos le 31 mars 2024		Exercice clos le 31 mars 2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération au titre du mandat social au sein de Groupe LDLC				
Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽⁴⁾	180 000,00 euros	180 000,00 euros	192 000,00 euros	192 000,00 euros
Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé et prime annuelle de « juin » ⁽¹⁾	14 265,85 euros	14 265,85 euros	15 949,24 euros	15 949,24 euros
Avantages en nature au titre du mandat social ⁽²⁾	5 875,20 euros	5 875,20 euros	8 337,81 euros	8 337,81 euros
Rémunération au titre des fonctions salariées au sein de Groupe LDLC ⁽³⁾⁽⁵⁾				
Participation salariale	0	436,76 euros	0	0
Total	200 141,05 euros	200 577,81 euros	216 287,05 euros	216 587,05 euros ⁽⁶⁾

⁽¹⁾ Lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2022, le Conseil de Surveillance a décidé que la prime annuelle du mois de « juin » serait attribuée à Monsieur Harry de Lepine à compter du 1^{er} avril 2023, et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision du contraire, dans les mêmes conditions que les salariés de la Société, à savoir 30% du salaire brut de base du mois de juin de chaque année.

⁽²⁾ Véhicule de fonction au titre du mandat de membre du Directoire.

⁽³⁾ Monsieur Harry de Lepine a démissionné de ses fonctions salariées au sein de Groupe LDLC à compter du 30 novembre 2022.

⁽⁴⁾ Par délibération en date du 15 juin 2023, le Conseil de Surveillance a décidé de modifier la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Harry de Lepine en sa qualité de membre du Directoire pour la porter de 138 000 euros à 180 000 euros, avec effet au 1^{er} avril 2023 et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision contraire du Conseil de Surveillance.

Par délibération en date du 13 juin 2024, le Conseil de Surveillance a décidé de modifier la rémunération fixe annuelle brute de Monsieur Harry de Lepine en sa qualité de membre du Directoire pour la porter de 180 000 euros à 192 000 euros, avec effet au 1^{er} avril 2024 et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision contraire du Conseil de Surveillance.

⁽⁵⁾ Nous vous indiquons que M. Harry de Lepine a été bénéficiaire d'une attribution gratuite d'actions. Les actions attribuées gratuitement l'ont été en raison de ses fonctions de salariés de la Société selon délibération du Directoire en date du 22 juillet 2020. A cette date, Monsieur Harry de Lepine ne détenait aucun mandat social au sein de la Société.

La valorisation au 31 mars 2024 des actions attribuées gratuitement à Monsieur Harry de Lepine, déterminée selon la méthode retenue pour les comptes consolidés au 31 mars 2024, s'élève à 21 695,05 euros.

La valorisation au 31 mars 2025 des actions attribuées gratuitement à Monsieur Harry de Lepine, déterminée selon la méthode retenue pour les comptes consolidés au 31 mars 2025, s'élève à 5 702,61 euros.

Nous vous invitons à vous reporter au rapport spécial sur l'usage fait par le Directoire des autorisations d'attribuer gratuitement des actions de la Société en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants dudit code figurant en partie 5 du présent rapport.

⁽⁶⁾ *La différence entre le total des montants dus et le total des montants versés, soit 300 euros résulte d'un trop-perçu durant l'exercice clos le 31 mars 2025 qui a été restitué à la Société au cours de l'exercice devant se clore le 31 mars 2026.*

Tableau 2 : Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants au titre du mandat de membre du Conseil de Surveillance

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux non-dirigeants au titre des exercices clos les 31 mars 2024 et 31 mars 2025 ainsi que les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices sur une base brute avant impôt.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 29 septembre 2023 a décidé d'allouer la somme fixe annuelle de cinquante-quatre mille euros (54 000 €) bruts aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité, conformément aux dispositions de l'article L.225-83 du Code de Commerce, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 et pour chaque exercice ultérieur jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Par délibération des 29 septembre 2023 et du 13 juin 2024, le Conseil de Surveillance a fixé la méthode de répartition de cette somme sur la base de l'assiduité des membres du Conseil de Surveillance à raison de 2 000 euros brut par séance et par exercice pour la Présidente du Conseil de Surveillance et de 1 400 euros brut par séance et par exercice pour la participation des autres membres du Conseil de Surveillance ; le tout dans la limite de onze (11) réunions du Conseil de Surveillance par exercice. Par ailleurs, aucun membre, y compris tout membre désigné en application de l'article L.225-79-1 du Code de Commerce, ne peut percevoir de sommes visées à l'article L.225-83 du Code de Commerce s'il perçoit par ailleurs un salaire au titre d'un contrat de travail conclu entre ce dernier et la Société ou l'une de ses filiales.

Caroline Villemonte de la Clergerie - Présidente et membre du Conseil de Surveillance					
		Exercice clos le 31 mars 2024		Exercice clos le 31 mars 2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	
Rémunération au titre du mandat de membre du Directoire ⁽¹⁾					
Rémunération fixe au titre du mandat social ⁽²⁾	12 000,00 euros	12 000,00 euros	0	0	
Prime annuelle calculée selon la convention collective de la vente à distance sur catalogue spécialisé et prime annuelle de « juin » ⁽³⁾	600,00 euros	600,00 euros	0	0	
Avantages en nature ⁽⁴⁾	900,00 euros	900,00 euros	0	0	
Rémunération au titre du mandat de membre du Conseil de Surveillance ⁽⁵⁾					
Rémunération allouée au titre de l'article L.225-83 du Code de Commerce	8 000,00 euros	0	12 000,00 euros	14 000,00 euros	
Rémunération au titre du mandat social au sein de LDLC INVEST ⁽⁶⁾					
Rémunération fixe au titre du mandat social de directrice générale de LDLC INVEST	12 000,00 euros	12 000,00 euros	24 000,00 euros	24 000,00 euros	
Avantages en nature ⁽⁷⁾	1 464,78 euros	1 464,78 euros	3 268,39 euros	3 268,39 euros	
Total	34 964,78 euros	26 964,78 euros	39 268,39 euros	41 268,39 euros	

⁽¹⁾ Lors de la réunion du Directoire du 15 juin 2023, Madame Caroline Villemonte de la Clergerie a démissionné de son mandat de membre de Directoire avec effet à l'issue de l'assemblée générale du 29 septembre 2023. Par délibération du 29 septembre 2023, le Directoire a pris acte de la prise d'effet de la démission de Madame Caroline Villemonte de la Clergerie de son mandat de membre du Directoire.

⁽²⁾ Lors de sa réunion du 18 juin 2020, le Conseil de Surveillance a décidé de fixer, à compter du 1^{er} avril 2020, et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision du contraire, la rémunération fixe annuelle brute de Madame Caroline Villemonte de la Clergerie en sa qualité de membre du Directoire à la somme de 24 000 euros.

⁽³⁾ Lors de sa réunion du 18 juin 2020, le Conseil de Surveillance a décidé que la prime annuelle du mois de « juin » serait attribuée à Madame Caroline Villemonte de la Clergerie à compter du 1^{er} avril 2020, et pour tout exercice ultérieur jusqu'à décision du contraire, dans les mêmes conditions que les salariés de la société, à savoir 30% du salaire brut de base du mois de juin de chaque année.

⁽⁴⁾ Véhicule de fonction au titre de son mandat de membre du Directoire.

⁽⁵⁾ L'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2023, sous sa septième résolution, a nommé Madame Caroline Villemonte de la Clergerie en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de six (6) années commençant à courir à l'issue de l'assemblée générale. Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2023 a nommé Madame Caroline Villemonte de la Clergerie en qualité de Présidente du Conseil de Surveillance avec effet immédiat.

⁽⁶⁾ Par décision en date du 28 septembre 2023, l'associée unique de la société LDLC INVEST a nommé Madame Caroline Villemonte de la Clergerie en qualité de Directeur général de la société LDLC INVEST à compter du 1^{er} octobre 2023 et a fixé la rémunération brute mensuelle de Madame Caroline Villemonte de la Clergerie à la somme de 2 000 euros sur douze (12) mois.

⁽⁷⁾ Véhicule de fonction au titre de son mandat de directeur général de la société LDLC INVEST.

	Monsieur Kevin Kuipers – Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance			
	Exercice clos le 31 mars 2024		Exercice clos le 31 mars 2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération allouée au titre de l'article L.225-83 du Code de Commerce	5 600,00 euros	0	8 400,00 euros	9 800,00 euros
Total	5 600,00 euros	0	8 400,00 euros	9 800,00 euros

	Madame Anne-Marie Bignier Valentin – Membre du Conseil de Surveillance			
	Exercice clos le 31 mars 2024		Exercice clos le 31 mars 2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération allouée au titre de l'article L.225-83 du Code de Commerce	5 600,00 euros	0	8 400,00 euros	9 800,00 euros
Total	5 600,00 euros	0	8 400,00 euros	9 800,00 euros

	Monsieur Denis Mennesson – Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés			
	Exercice clos le 31 mars 2024		Exercice clos le 31 mars 2025	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération au titre des fonctions salariées au sein de Groupe LDLC ⁽¹⁾⁽²⁾				
Salaire de base	90 685,44 euros	90 685,44 euros	92 952,60 euros	92 952,60 euros
Indemnités de congés payés	505,86 euros	505,86 euros	532,26 euros	532,26 euros
Primes et gratifications ⁽³⁾	16 409,18 euros	15 756,41 euros	15 749,57 euros	17 055,68 euros
Avantages en nature au titre de la mise à disposition d'un véhicule	1 800,00 euros	1 800,00 euros	1 799,55 euros	1 799,55 euros
Total	109 400,48 euros	108 747,71 euros	111 033,98 euros	112 340,09 euros

⁽¹⁾ M. Denis Mennesson est titulaire d'un contrat de travail au sein de la Société en qualité de Directeur Infrastructures Réseaux & Sécurité. Nous vous rappelons que le fait d'être titulaire d'un contrat de travail est une condition requise par l'article L.225-79-2 du Code de Commerce pour être membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

⁽²⁾ Nous vous indiquons que M. Denis Mennesson a été bénéficiaire d'une attribution gratuite de 100 actions de la Société. Les actions attribuées gratuitement l'ont été en raison de ses fonctions de salariés de la Société selon délibération du Directoire en date du 1^{er} février 2023. À cette date, Monsieur Denis Mennesson ne détenait aucun mandat social au sein de la Société.

La valorisation au 31 mars 2024 des actions attribuées gratuitement à Monsieur Denis Mennesson, déterminée sur la base du prix moyen d'acquisition des actions attribuées aux salariés de la Société au titre du plan concerné puis proratisée sur la période allant du 01/04/2023 au 31/01/2024, s'élève à 688,29 euros.

Les périodes d'acquisition et de conservation de ce plan d'attribution gratuite d'actions ayant expiré au 31 mars 2025, aucune valorisation ne ressort des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Pour plus d'informations sur les conditions de ce plan, nous vous invitons à vous reporter au rapport spécial sur l'usage fait par le Directoire des autorisations d'attribuer gratuitement des actions de la Société en vertu des dispositions des articles L.225-197 1 et suivants dudit code figurant en section 24 du document d'enregistrement universel 2023-2024 de la Société.

⁽³⁾ Cette rubrique inclut les primes et gratifications issues de la convention collective, d'accords collectifs (d'entreprise) ou d'une décision de l'employeur.

1.3. Ratio d'équité

Conformément à la recommandation R16, b) du code Middledenext, le ratio entre le niveau de rémunération de chaque membre du Directoire d'une part et le salaire minimum sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux d'autre part est le suivant :

	Laurent Villemonte de la Clergerie, membre du Directoire et Président du Directoire	Olivier Villemonte de la Clergerie, membre du Directoire et Directeur général	Marc Prieur, membre du Directoire	Harry de Lepine, membre du Directoire
	31/03/2025	31/03/2025	31/03/2025	31/03/2025
Ratio entre la rémunération du mandataire social concerné et le salaire minimum sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux	15,90	13,77	11,26	7,55

Note méthodologique du ratio d'équité au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025 :

Au numérateur : Rémunération totale, sur une base brute avant impôt, versée aux membres du Directoire au titre de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Au dénominateur : Le salaire minimum des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux au 31 mars 2025, sur une base équivalent temps plein résultant de l'accord d'entreprise relatif à la négociation obligatoire du 23/04/2024 et incluant la prime obligatoire issue de la convention collective (art.30 CCN de la vente à distance)(sous condition de présence) telle que majorée de la prime complémentaire prévue par l'accord d'entreprise relatif à la négociation obligatoire 2018 (sous conditions notamment d'ancienneté et de présence), soit 28 687,73 euros bruts par an.

La Société considère que le calcul du ratio d'équité sur la base du SMIC ainsi que le recommande la R16 b) du Code Middledenext n'est pas révélateur de la situation de la société dans la mesure où le Groupe qui travaille depuis 4 ans sur l'évolution de son modèle social a notamment, passé l'ensemble de ses équipes à la semaine de 4 jours / 32H (4*8), fixé un salaire à plus de 30% au-dessus du SMIC et transformé en salaire fixe les différents éléments de primes d'objectifs et de variables.

Périmètre des salariés concernés : Seuls sont visés les salariés de la Société, sur une base non consolidée, soit au 31 mars 2025, 624 personnes, soit 54,98% des effectifs salariés du Groupe au 31 mars 2025.

2. LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

En vue de nous conformer avec les dispositions de l'article L.225-37-4, 1° du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 du même code, nous vous rendons compte de la liste des mandats et fonctions exercées dans toute société (à l'exception de la Société, voir le paragraphe 1.1 de la présente partie) au 31 mars 2025.

Nom	Nature du mandat	Société
Directoire		
Laurent Villemonte de la Clergerie	Gérant	IDFAMILY (SCI)
	Président	STTANDING SAS
	Président	LDLC VR STUDIO (SAS, filiale de la Société)
	Censeur	LYON ASVEL FÉMININ (SASP)
	Censeur	ASVEL BASKET (SASP)
	Président	PTITFOX (SAS)
	Gérant	DUBONSKI (SARL)
	Membre du comité de surveillance (représentant personne physique de LDLC INVEST)	INFINITY NINE SPORTS (SAS)
	Membre du comité stratégique (représentant personne physique de LDLC INVEST)	HOLARENA (SAS)
Olivier Villemonte de la Clergerie	Gérant	DOMIMO 2 (SCI, filiale de la Société)
	Administrateur	THERMADOR GROUPE (SA, société cotée sur Euronext Paris)
	Directeur général	LDLC VR STUDIO (SAS, filiale de la Société)
	Président	WOLGARATH (SAS)
	Membre du comité stratégique (représentant personne physique de LDLC INVEST)	HOLARENA (SAS)
Marc Prieur	Néant	Néant
Harry de Lepine	Néant	Néant
Conseil de Surveillance		
Anne-Marie Valentin-Bignier	Néant	Néant
Caroline Villemonte de la Clergerie	Gérant	TD FAMILY (SCI)
	Directeur général	LDLC Invest (SAS, filiale de la Société)
	Membre du comité stratégique (représentant personne physique de LDLC INVEST)	HOLARENA (SAS)
Kevin Kuipers	Directeur général	EXE (SAS)
	Directeur général	GALION.EXE (SAS)
	Président	HOYT (SAS)
	Président	FOUNDERS.EXE (SAS)
Denis Mennesson	Néant	Néant

3. CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE SOCIÉTÉ CONTRÔLÉE

En vue de nous conformer à l'article L.225-37-4 ,2° du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 de même code, nous vous indiquons qu'aucune convention, autre que portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, directement ou par personne interposée, entre :

- ▶ d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et,
- ▶ d'autre part, une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce

4. TABLEAU SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 3° du Code de Commerce applicable sur renvoi de l'article L.225-68 alinéa 6 du même code, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Nature de la délégation de compétence conférée au Directoire de la Société par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce	Date de l'assemblée générale extraordinaire	Durée de validité	Montant nominal maximum d'augmentation de capital autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Modalités de détermination du prix	Date et modalités d'utilisation des délégations par le Directoire
Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires</u>	27 septembre 2024 11 ^e résolution	26 mois	1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires (1)	Néant	-	Néant

<p>Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeur mobilières donnant accès au capital <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public, à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier</u></p>	<p>27 septembre 2024 12^e résolution</p>	<p>26 mois</p>	<p>1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société</p> <p>25 000 000 d'euros au titre de l'émission des titres de créances</p> <p>(1)</p>	<p>Néant</p>	<p>Au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourses précédant le début de l'offre au public, telle que le cas échéant diminué d'une décote maximale de 10% et corrigée en cas de différence de date de jouissance</p>	<p>Néant</p>
<p>Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital social <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier</u></p>	<p>27 septembre 2024 13^e résolution</p>	<p>26 mois</p>	<p>1 000 000 d'euros au titre des augmentations susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, par émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société</p> <p>25 000 000 d'euros au titre de l'émission des titres de créances</p> <p>(1)</p>	<p>Néant</p>	<p>Dans les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission</p>	<p>Néant</p>
<p>Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titre à émettre en cas d'augmentation du capital <u>avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires</u></p>	<p>27 septembre 2024 14^e résolution</p>	<p>26 mois</p>	<p>15% du montant de l'émission initiale</p> <p>(1)</p>	<p>Néant</p>	<p>Dans les 30 jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale</p>	<p>Néant</p>
<p>Autorisation à donner au Directoire en application des articles L.225-197-1 à L.225-197-5 du Code de Commerce de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II du Code de Commerce de la Société et des sociétés et/ou groupements liés</p>	<p>30 septembre 2022 12^{ème} résolution</p>	<p>38 mois</p>	<p>10% du capital social</p>	<p>Néant</p>	<p>-</p>	<p>Du fait de l'utilisation de précédentes autorisations par le Directoire, le montant résiduel utilisable au 31 mars 2025 est de 8,29% du capital social actuel calculé selon les modalités de l'article L.225-197-1 alinéa 1 du Code de Commerce.</p>

Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	27 septembre 2024 17 ^e résolution	26 mois	1 000 000 d'euros (2)	Néant	-	Néant
---	---	---------	--------------------------	-------	---	-------

(1) Conformément à la seizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 septembre 2024 :

- ▶ le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de (i) la douzième résolution adoptée par l'assemblée générale du 30 septembre 2022 et (ii) des délégations conférées aux termes des onzième à quinzième résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2024 est fixé à 1 000 000 d'euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions,
- ▶ le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être émis en vertu des délégations conférées aux termes des douzième, treizième et quinzième résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2024 est fixé à 25 000 000 d'euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que ce plafond ne s'appliquera pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Directoire conformément à l'article L.228-40 du Code de Commerce.

(2) Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourra être supérieur à 1 000 000 d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à des actions, étant précisé que ce plafond est fixé de façon autonome et distincte du plafond visée à la seizième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2024.

5. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lors de sa réunion du 12 juin 2025, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés établis par le Directoire au 31 mars 2025 ainsi qu'à son rapport y afférent et a déclaré n'avoir aucune observation à formuler.

PARTIE 3 : COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AFFÉRENTS À CES COMPTES ANNUELS

GROUPE LDLC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

GROUPE LDLC

Société anonyme au capital de 1 110 919,68€

RCS Lyon 403 554 181

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux actionnaires de la société GROUPE LDLC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE LDLC relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les stocks de votre société sont dépréciés selon les modalités décrites dans les notes 2.2.5 et 2.3.4 de l'annexe aux comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et leur correcte application.

Les immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2025 s'établit à 78 666 Keuros, sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans les notes 2.2.4 et 2.3.3 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon et Paris, le 12 juin 2025

Les commissaires aux comptes,

Forvis Mazars

Talenz Audit

Signé par :

 SE20D08A514F404...

Séverine Hervet
 Associée

Signé par :

 EB47DF2B99C2478...

Alexandra Bertucat-Louwagie
 Associée

Signé par :

 613AAEEC67C9452...

Rémi Charnay
 Associé

1 SOCIAUX DE GROUPE LDLC AU 31 MARS 2025

L'ensemble des données présentées ci-après sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 BILAN

Bilan actif

	Note	Au 31 mars	
		2025	2024
Immobilisations incorporelles nettes	(2.3.1)	21 071	18 186
Immobilisations corporelles nettes	(2.3.2)	10 229	11 149
Immobilisations financières nettes	(2.3.3)	78 666	81 932
Actif immobilisé		109 966	111 267
Stocks et en-cours	(2.3.4)	62 471	80 023
Clients et comptes rattachés	(2.3.5)	29 192	24 944
Autres créances	(2.3.6)	28 899	21 051
Disponibilités	(2.3.7)	34 428	30 854
Actif circulant		154 991	156 872
Comptes de régularisation	(2.3.8)	9 644	7 706
Total Actif		274 600	275 845

Bilan passif

	Note	Au 31 mars	
		2025	2024
Capital	(1.3)	1 111	1 111
Prime d'émission ou de fusion	(1.3)	21 053	21 053
Réserve légale	(1.3)	114	114
Autres réserves	(1.3)	89 806	83 301
Report à nouveau	(1.3)	23	0
Acompte sur dividendes	(1.3)	0	0
Résultat de l'exercice	(1.3)	(6 178)	8 974
Provisions réglementées		502	497
Total capitaux propres		106 431	115 049
Provisions pour risques et charges	(2.3.9)	9 064	6 011
Dettes financières	(2.3.10)	56 503	54 034
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(2.3.11)	74 424	75 638
Dettes fiscales et sociales	(2.3.12)	17 454	16 847
Autres dettes	(2.3.13)	6 409	5 823
Comptes de régularisation	(2.3.14)	4 316	2 444
Total Passif		274 600	275 845

1.2 COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

	Note	Au 31 mars	
		2025	2024
Vente de marchandises	(2.3.17)	457 997	488 748
Prestations vendues	(2.3.17)	17 135	16 751
Coût d'achat		(392 596)	(415 042)
Marge commerciale		82 536	90 457
Autres produits		1 242	1 940
Autres achats charges externes		(28 754)	(29 967)
Impôts et taxes		(2 371)	(1 942)
Charges de personnel	(2.3.19)	(40 392)	(41 063)
Dot. & Rep. aux amortissements et provisions	(2.3.20)	(6 548)	(6 528)
Autres charges		(3 920)	(3 319)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 793	9 577
Produits financiers	(2.3.21)	2 588	3 652
Charges financières	(2.3.21)	(6 850)	(2 657)
RESULTAT FINANCIER		(4 263)	994
RESULTAT COURANT		(2 470)	10 572
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2.3.22)	(4 206)	(290)
Participation des salariés aux résult. entrepr.		0	(664)
Impôt	(2.3.23)	499	(643)
RESULTAT NET		(6 178)	8 974

1.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Primes de fusion et émission	Réser. légale	Réser. indispos.	Autres réserves	Report à nouveau	Prov. Régl.	Dividendes versés	Résultat de l'ex.	Total des cap. propres
Cap. propres au 31 mars 2023	1 111	21 053	114	0	88 220	182	492	(2 408)	2 127	110 890
Affectation résul. ex. précédent					(5 036)	(182)		7 345	(2 127)	0
Dividendes attribués/ex clos au 31 mars 2023 (a)					117			(4 937)		(4 821)
Amortissements dérogatoires							5			5
Résultat de l'ex. au 31/03/2024									8 974	8 974
Cap. propres au 31 mars 2024	1 111	21 053	114	0	83 301	0	497	0	8 974	115 049
Affectation résul. ex. précédent					6 506			2 469	(8 974)	0
Dividendes attribués/ex clos au 31 mars 2024 (b)						23		(2 469)		(2 446)
Amortissements dérogatoires							5			5
Résultat de l'ex. au 31/03/2025									(6 178)	(6 178)
Cap. propres au 31 mars 2025	1 111	21 053	114	0	89 806	23	502	0	(6 178)	106 431

- (a) Lors de l'assemblée générale annuelle du 29 septembre 2023, les actionnaires de GROUPE LDLC ont approuvé la proposition de versement d'un dividende de 1.20 € par action au titre de l'exercice 2022-2023. Compte tenu du versement d'un acompte de 0,40 € par action le 24 février 2023, le solde de dividende de 0,80 € par action, a été mis en paiement le 6 octobre 2023.
- (b) Lors de l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2024, les actionnaires de GROUPE LDLC ont approuvé la proposition de versement d'un dividende de 0,40 € par action au titre de l'exercice 2023-2024. Le montant total des dividendes a été mis en paiement le 4 octobre 2024.

✓ Répartition du capital au 31 mars 2025

Au 31 mars 2025, le capital de la société GROUPE LDLC est composé de 6 171 776 actions d'un montant nominal de 0,18 €.

Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double lorsque les actions sont détenues depuis plus de 2 ans au nominatif conformément à l'article L225-123 du code de commerce.

	Nombre d'actions	Dont Titres auto détenus	Nombre d'AGA
Total au 31 mars 2024	6 171 776	150 685	142 481
Nouvelles actions			
Rachats d'actions (cessions)		4 685	
Attribution d'actions gratuites		(86 100)	(86 100)
Total au 31 mars 2024	6 171 776	69 270	56 381
Nouvelles actions			
Rachats d'actions (cessions)		1 126	
Attribution d'actions gratuites		(25 000)	(25 000)
Total au 31 mars 2025	6 171 776	45 396	31 381

2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DU 31 MARS 2024.

(Montants exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire)

Les notes indiquées ci-après font parties intégrantes des comptes annuels couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 ; ces comptes ont été arrêtés par le Directoire de l'entreprise.

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 10 juillet 2024, le Groupe LDLC a finalisé l'acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce pour un montant de 6 millions d'euros, entièrement financé par voie d'endettement bancaire. Cette opération s'inscrit parfaitement dans la stratégie du Groupe LDLC de renforcement de son positionnement dans le BtoC.

Le 26 septembre 2024, la filiale LDLC 7 a augmenté son capital social d'un montant de 870 milliers d'euros par voie de compensation avec la créance liquide et exigible que détient GROUPE LDLC sur LDLC 7 (voir note 2.3.3 et note 2.3.10).

Le 15 octobre 2024, le Groupe LDLC annonce l'allongement de la garantie à 5 ans gratuite sur tous les ordinateurs de marques et MAC fixes ou portables, ainsi que l'ensemble des smartphones toutes marques confondues. Cette démarche responsable place la qualité et le service au cœur de l'expérience client, tout en soutenant une consommation moins axée sur le remplacement systématique des appareils.

Le 3 mars 2025, le Groupe LDLC a annoncé le projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) devant faire l'objet des procédures légales de consultations et de négociations auprès des instances représentatives du personnel de la société GROUPE LDLC. Ce projet portait sur

des réductions de 68 postes susceptibles d'aboutir, sous réserve de reclassements internes, à 68 licenciements pour motif économique. Le coût total du PSE est évalué à 3 987 milliers d'euros au 31 mars 2025 et a fait l'objet d'une provision (voir note 2.3.9 et note 2.3.22).

2.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général, règlement ANC n° 2023-05 du 10 novembre 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont principalement constituées de licences d'utilisation de logiciels, de droit au bail, de mali de fusion, de marques, de frais de développement liés à des projets informatiques et de frais de recherches et développement.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire à compter de la mise en service excepté pour les logiciels dont la date de début d'amortissement correspond à la date d'acquisition.

La société GROUPE LDLC a pris l'option d'amortir les droits au bail sur la durée restante du bail.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels	3 ans
Projets informatiques	5 ans
Droit au bail	Selon la durée du bail
Marque Matériel.net	10 ans
Marque Top Achat	8 ans
Marque Rue du Commerce	15 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 à 8 ans

2.2.2 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en immobilisation ou en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, selon si les projets répondent ou pas aux critères d'activation d'une immobilisation.

Les conditions d'activation cumulatives à respecter sont les suivantes :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa vente
- l'intention d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre
- la capacité à mettre en service ou vendre l'immobilisation
- la capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour

achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation

- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

2.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat y compris frais d'acquisition, incluant, le cas échéant des coûts d'assemblage si le matériel informatique est acheté par la société pour son propre compte. Elles sont principalement constituées d'installations et agencements, de matériels, et de matériel informatique et mobilier.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie estimée, dès que l'actif est prêt à être mis en service.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Installations et agencements	8 à 15 ans
Matériel	5 à 8 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	5 ans

2.2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

La société a opté pour le rattachement au coût d'acquisition des immobilisations financières des frais d'acquisition tels que les droits de mutations, honoraires, commissions, frais d'actes et autres frais visés dans l'avis n°2006 du 7 juin 2006 du comité d'urgence du CNC. Ces frais sont amortis comptablement sur 5 ans et font l'objet d'une dotation aux amortissements dérogatoires.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur

d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur d'utilité est calculée à partir de différentes méthodes faisant références aux actifs nets comptables, à la rentabilité prévisionnelle et le respect des prévisions pluriannuelles ainsi que sur des cash-flows futurs actualisés ajustés de la trésorerie nette.

Les immobilisations financières comprennent notamment des créances rattachées à des participations, les actions propres acquises soit dans le cadre de liquidité soit dans le cadre d'un contrat de rachat avec une société d'investissement. Les actions sont dépréciées en fonction du cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice, exceptées les actions qui ont vocation à être annulées conformément à l'avis CU CNC n° 98 D.

2.2.5 Stocks

Les marchandises sont évaluées selon la méthode premier entré-premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat ainsi que les coûts variables de logistique, du service achat et les frais de transport. Les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont déduits de la valeur des stocks.

Une dépréciation est enregistrée lorsque :

- la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient,
- les références en stock présentent des risques de non écoulement à des conditions normales.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.2.6 Clients et autres créances

Les comptes clients et autres créances sont enregistrés à leur valeur nominale.

Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté et de la recouvrabilité de la créance.

2.2.7 Disponibilités

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et des actions propres achetées dans le cadre de plans d'attribution gratuites d'actions.

Les mouvements bancaires en devises sont valorisés à la date de l'opération. En fin de mois, les comptes sont réactualisés au cours de clôture. Cette réactualisation a pour contrepartie, soit un compte de gain de change, soit un compte de perte de change.

Conformément à l'avis du CNC du 6 novembre 2008, les actions propres affectées aux plans en cours ne sont pas dépréciées en fonction du cours de bourse.

2.2.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont établies conformément au "Règlement sur les passifs" (ANC 2014-03).

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

2.2.9 Opérations en devises

La première application du règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable aux exercices ouverts à compter

du 1^{er} janvier 2017 a eu pour impact le classement en résultat d'exploitation des gains et pertes de changes sur les opérations commerciales.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture.

La différence résultant de l'actualisation des créances et dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

2.2.10 Chiffre d'affaires

Les revenus résultant des produits sont présentés en "Ventes de marchandises" et les services associés sont présentés en "Prestations vendues" dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en ventes de marchandises lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété a été transféré à l'acheteur
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction bénéficieront à la société.

Les ventes de marchandises destinées aux professionnels et particuliers, hors clients boutiques et filiales, présentées au compte de résultat sont retraitées en moyenne des deux derniers jours des ventes. La société estime en effet que les risques et avantages inhérents à la propriété n'ont pas encore été transférés à l'acheteur durant cet intervalle compte tenu des délais moyens de livraison observés par les transporteurs.

Pour les ventes en Marketplaces, la société agit en tant qu'agent, ainsi les revenus comptabilisés correspondent principalement aux commissions facturées aux fournisseurs sur les ventes réalisées.

En ce qui concerne les prestations de services, le chiffre d'affaires n'est reconnu que lorsque les services sont rendus.

2.2.11 Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et ne sont donc pas visées par les règlements ANC n° 2010-02 et 2010-03.

2.2.12 Evènements postérieurs à la clôture

A l'issue des procédures légales, un accord collectif majoritaire a été signé le 12 mai 2025, concernant la société GROUPE LDLC portant sur 66 licenciements (vs. 68 à l'origine) pour motif économique.

Par décision du 28 mai 2025, notifiée le même jour, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités compétentes a validé l'accord collectif portant PSE de la société GROUPE LDLC.

A la connaissance de la société, aucun autre évènement susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes sociaux de la société n'est intervenu depuis le 31 mars 2025.

2.3 COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIVE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes</i>	31/03/2024	Acquisitions	Virt Poste	Cessions M.Rebut	31/03/2025
Logiciels et autres immob incorp.	12 882	4		169	12 717
Droit au bail	470				470
Immobilisations incorporelles en cours	18				18
Mali de fusion Domisys	11 945				11 945
Marque Matériel.net	6 640				6 640
Marque Top Achat	2 898				2 898
Marque Rue du commerce	0	6 000			6 000
Total	34 852	6 004	0	169	40 687

<i>Amortissements et dépréciations</i>	31/03/2024	Dotations	Reprises	31/03/2025
Logiciels et autres immob incorp.	9 829	1 599	169	11 259
Droit au bail	417	38		455
Marque Matériel.net	4 980	830		5 810
Marque Top Achat	1 440	362		1 802
Marque Rue du commerce	0	290		290
Total	16 665	3 120	169	19 616

Les immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels, droits au bail, marques, mali de fusion, frais de développement de projets informatiques et frais de projets de recherches et développement.

Le 10 juillet 2024, GROUPE LDLC a acquis le fonds de commerce de Rue du Commerce pour un montant de 6 000 milliers d'euros, ce qui a conduit à la comptabilisation de la marque Rue du Commerce pour ce même montant. Un expert indépendant a estimé la durée de vie de la marque à 15 ans.

Le remplacement de plusieurs licences justifie la mise au rebut de logiciels à hauteur de 144 milliers d'euros ainsi que la reprise des amortissements correspondant pour un montant de 142 milliers d'euros.

Les principales dotations du poste « Logiciels et autres immobilisations incorporelles » concernent les différents projets internes finalisés à hauteur de 1 525 milliers d'euros dont 1 235 milliers d'euros concerne le projet R&D activé sur l'exercice précédent.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes</i>	31/03/2024	Acquisitions	Virt Poste *	Cessions M.Rebut	31/03/2025
Installations et agencements	14 760	414		224	14 950
Matériel	10 708	636	188	58	11 474
Matériel de transport	46				46
Matériel de bureau et mobilier	5 774	295	6	472	5 603
Immobil. corpor. en-cours	231	109	(197)		144
Total	31 519	1 454	(2)	754	32 217

* Le solde de la colonne « Virement poste » correspond principalement à un reclassement d'immobilisations vers des comptes de charges.

<i>Amortissements et dépréciations</i>	31/03/2024	Dotations	Reprises	31/03/2025
Installations et agencements	9 615	1 088	224	10 479
Matériel	5 747	821	19	6 549
Matériel de transport	38	3		41
Matériel de bureau et mobilier	4 969	422	472	4 919
Total	20 370	2 333	715	21 988

Au 31 mars 2025, la création d'une chambre de test pour certification justifie des investissements à hauteur de 451 milliers d'euros, composés de 393 milliers d'euros de matériel dont 114 milliers d'euros acquis sur l'exercice précédent, et 58 milliers d'euros d'agencements, de matériel de bureau et mobilier.

Les autres principales acquisitions correspondent à de nouveaux matériels intégrés à l'outil logistique de Saint-Quentin-Fallavier à hauteur de 154 milliers d'euros, ainsi que de nouveaux agencements correspondant à des enseignes de la salle LDLC Arena à hauteur de 102 milliers d'euros et au remplacement de plusieurs serveurs à hauteur de 104 milliers d'euros constatés dans le poste « Matériel de bureau et mobilier ».

Les principales acquisitions d'immobilisations corporelles en cours concernent de nouveaux équipements prévus d'être rattachés à la chaîne de production du site logistique de Saint-Quentin-Fallavier à hauteur de 60 milliers d'euros.

Les principales cessions et mises au rebut d'immobilisations corporelles font suite au renouvellement de serveurs pour 205 milliers d'euros et justifient la reprise des amortissements correspondant à hauteur du même montant sur le poste « Matériel de bureau et mobilier ».

Les dotations aux amortissements sur les immobilisations corporelles concernent le site de l'entrepôt logistique de Saint-Quentin-Fallavier à hauteur de 1 307 milliers d'euros.

2.3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

	31/03/2024 - Valeur brute	Acquis.	Virt Poste	Cessions M.Rebut	31/03/2025 - Valeur brute	Dépréc.	31/03/2025 - Valeur nette
Titres Nemeio	150				150		150
Titres DLP-Connect	855				855		855
Titres Anikop	1 417				1 417		1 417
Titres LDLC Distribution	700				700		700
Titres Ecole LDLC	500				500		500
Titres LDLC Boutiques	11 615				11 615		11 615
Titres LDLC Event	251				251	(251)	0
Titres ADB Boutiques	8 910				8 910	(2 000)	6 910
Titres Domimo 2	1 908				1 908		1 908
Titres NLCL	1 500				1 500		1 500
Divers titres	1				1		1
Titres Olys	31 331				31 331	(4 700)	26 631
Titres LDLC 7	8 490	870			9 360		9 360
Titres Labyrinthe Paris (ex LDLC 9)	0				0		0
Titres LDLC 11	30				30		30
Titres LDLC Invest	30				30		30
Titres LDLC 13	30				30		30
Titres LDLC VR Studio	2 789				2 789		2 789
Titres LDLC PRO Lease	100				100		100
Titres CG Développement	400				400		400
Titres Phox	2				2	(2)	0
Titres Immofi 1	214				214		214
Titres Presse non Stop	51			(51)	0		0
Titres Team For the Planet Catégorie A	200				200		200
Titres Team For the Planet Catégorie B	800				800		800
Créance rattachée à LDLC 7	9 490				9 490		9 490
Intérêts courus sur la créance LDLC 7	646	231		(646)	231		231
Titres auto-détenus cpte de liquidité	225	883		(978)	130	(26)	104
Dépôts et cautionnements	1 924	185		(293)	1 815		1 815
Fonds de garantie	865				865		865
Intérêts courus s/fonds de garantie	12	10			22		22
Total	85 434	2 179	0	(1 968)	85 645	(6 979)	78 666

La principale acquisition correspond à une augmentation de capital social de la filiale LDLC 7 par voie de compensation avec la créance liquide et exigible que détient GROUPE LDLC sur LDLC 7 à hauteur de 870 milliers d'euros.

Les intérêts courus sur la créance LDLC 7 de 231 milliers d'euros, sont justifiés par la conclusion le 27 mars 2023 d'un contrat de prêt intragroupe, entre la société GROUPE LDLC et sa filiale LDLC 7 (voir note 2.3.10 et note 2.3.21).

Au 31 mars 2025, la société GROUPE LDLC détient 14 015 de ses propres actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les actions auto-détenues acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité sont évaluées au 31 mars 2025 en fonction du cours moyen du dernier mois de l'exercice à 104 milliers d'euros, ce qui donne lieu à une provision pour dépréciation de 26 milliers d'euros.

Au 31 mars 2025, l'intégration de Rue du Commerce justifie l'augmentation des dépôts et cautionnements à hauteur de 89 milliers d'euros.

La restitution des anciens entrepôts logistiques de Saint-Quentin-Fallavier explique la cession de 288 milliers d'euros de dépôts et cautionnements.

Au 31 mars 2025, après examen de la valeur des titres de la société ADB Boutiques, une dépréciation de 2 000 milliers d'euros a été comptabilisée.

Test de dépréciation Olys

Le Groupe LDLC a identifié des indices de perte de valeur sur les titres du Groupe Olys.

Les flux de trésorerie ont été évalués à partir des budgets et des plans à cinq ans établis à partir des perspectives de croissance et de marge cohérents avec les performances historiques de la société Olys et de ses marchés. Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flows à l'infini, soit 2,0%, est cohérent avec les taux d'inflation à long terme en France.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés. Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que le Groupe LDLC. Au 31 mars 2025, le taux d'actualisation déterminé à partir des données de marché est de 10,5 % pour la société Olys.

Après examen de la valeur des titres, une dépréciation de 1 500 milliers d'euros a été comptabilisée au 31 mars 2025.

Analyse de sensibilité

Le Groupe LDLC a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBITDA utilisés pour le calcul de la valeur terminale et de taux d'actualisation.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées sur la base du Plan d'Affaires retenu, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières (-50pdb pour le ratio EBITDA / CA, +100pdb pour le taux d'actualisation). Les résultats du test de sensibilité sont les suivants :

Appréciation/(Dépréciation) – Headroom en millions d'euros

Ratio EBITDA/CA	-50 pdb	/	+50 pdb
	- 3,5 M€	/	+ 0,6 M€
Taux d'actualisation	-100 pdb	/	+100 pdb
	+ 1,9 M€	/	- 4,3 M€

2.3.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025			Du 01/04/2023 au 31/03/2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks de m/ses	65 696	3 225	62 471	82 251	2 228	80 023
Total Stocks de m/ses	65 696	3 225	62 471	82 251	2 228	80 023

Une dépréciation est appliquée sur les stocks en fonction de l'ancienneté du produit et sur les produits pouvant présenter un risque de mévente et/ou dont la valeur de réalisation serait inférieure au coût d'acquisition.

2.3.5 Clients et comptes rattachés

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025			Du 01/04/2023 au 31/03/2024		
	Brut	Depr.	Net	Brut	Depr.	Net
Créances clients	29 890	698	29 192	25 382	438	24 944
Total	29 890	698	29 192	25 382	438	24 944

L'échéance de la totalité des créances clients est à moins d'un an.

Au 31 mars 2025, la progression des créances clients résulte principalement de la mise en œuvre au cours de l'exercice d'une nouvelle facilité de paiement en 4 fois. Les encours clients non échus liés aux paiements en 3 fois et en 4 fois s'élèvent respectivement à 1 137 milliers d'euros et 4 930 milliers d'euros au 31 mars 2025, contre 1 877 milliers d'euros au 31 mars 2024 pour le seul paiement en 3 fois.

2.3.6 Autres créances

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025			Du 01/04/2023 au 31/03/2024	
	Brut	depr.	Net	Net	
Avances et acomptes	1 776	64	1 712	1 272	
Fournisseurs avoirs reçus et à recevoir	6 228		6 228	6 585	
Etat (IS, TVA...)	3 146		3 146	3 050	
Produits à recevoir	22		22	595	
Compte courant et retenue garantie Eurofactor	223		223	219	
Comptes courants des filiales	22 909	5 376	17 533	9 310	
Débiteurs divers	37		37	21	
Total	34 339	5 440	28 899	21 051	

L'ensemble des autres créances est à échéance à moins d'un an.

Les autres créances incluent un montant de 223 milliers d'euros correspondant au compte courant et retenue de garantie Eurofactor.

Le poste « Fournisseurs avoirs reçus et à recevoir » correspond principalement à des avoirs liés à de la marchandise et à des remises arrière.

Au 31 mars 2024, le poste « Produits à recevoir » s'expliquait par la refacturation de plans d'attribution d'actions gratuites à des salariés de filiales de GROUPE LDLC pour un montant de 581 milliers d'euros. Au 31 mars 2025, ces actions ont été attribuées définitivement.

La forte augmentation du poste « Comptes courants des filiales » s'explique principalement par l'augmentation des comptes courants des filiales LDLC Invest, et LDLC VR Studio à hauteur de respectivement 4 792 milliers d'euros et 1 580 milliers d'euros.

2.3.7 Disponibilités

Ce poste s'analyse comme suit :

<i>Valeurs</i>	Du 01/04/2024 au 31/03/2025			Du 01/04/2023 au 31/03/2024		
	Brutes	Prov.	Nettes	Brutes	Prov.	Nettes
Sous total disponibilités	34 190	0	34 190	29 548	0	29 548
Sous total valeurs mob. placem.	1 810	1 571	238	2 532	1 226	1 306
Total	35 999	1 571	34 428	32 080	1 226	30 854

Les valeurs mobilières de placement correspondent exclusivement aux 31 381 actions auto-détenues par la société GROUPE LDLC au 31 mars 2025 contre 56 381 actions sur l'exercice précédent.

L'écart de 25 000 actions auto-détenues constaté s'explique par l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société GROUPE LDLC et de ses filiales au 31 mars 2025.

Au 31 mars 2025, les 31 381 actions auto-détenues, comprennent 30 781 actions propres acquises avec un objectif d'attribution de plan d'actions gratuites mais non attribuées à un plan déterminé pour lesquelles une évaluation au cours moyen du dernier mois de clôture a été réalisée, ce qui explique la provision pour dépréciation de 1 571 milliers d'euros contre une provision de 1 226 milliers d'euros au 31 mars 2024 pour 29 081 actions.

Depuis le 2 octobre 2023, la société GROUPE LDLC ainsi que certaines filiales ont signé une convention de centralisation de trésorerie groupe avec deux banques afin de permettre un nivellement périodique des comptes bancaires entre la société centralisatrice GROUPE LDLC et les sociétés centralisées (filiales).

2.3.8 Comptes de régularisation

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Factures de marchandises livrées après la clôture	5 505	3 827
Ch. const. avance/loyers immob. et ch. locatives	1 849	1 668
Ch. const. avance diverses relevant de l'exploitation	2 272	2 140
Ch. const. avance diverses relevant du financier	0	0
Sous total charges constatées d'avance	9 626	7 634
Ecart de conversion actif	18	72
Total	9 644	7 706

2.3.9 Provisions pour risques et charges

Ce poste s'analyse comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025					Du 01/04/2023 au 31/03/2024				
	Solde ex. antér.	Prov Risq & Ch Const/ex	Mont. util. /ex.	Mont. non util. rep/ex.	Total	Solde ex. antér.	Prov Risq & Ch Const/ex	Mont. util. /ex.	Mont. non util. rep/ex.	Total
Ind. fin carrière	3 434	192	(14)		3 612	3 245	189			3 434
Attrib. Actions grat.	758	96	(752)	(93)	9	716	1 239	(1 074)	(122)	758
Bons d'achats	98	64	(98)		64	159	98	(159)		98
Garanties clients	317	663	(317)		663	105	317	(105)		317
Provisions salariés	0				0	1		(1)		0
Loyers & chges locatives	1 331	97	(515)	(332)	580	1 798		(467)		1 331
Coûts restructuration	0	3 957			3 957	0				0
Autres provisions	72	178	(72)		178	11	72	(11)		72
Total	6 011	5 247	(1 768)	(425)	9 064	6 035	1 915	(1 818)	(122)	6 011

La société n'a pas connaissance au 31 mars 2025 d'événements susceptibles de justifier la constitution de provisions pour risques et charges autres que ceux ayant fait l'objet des provisions suivantes :

Indemnités de fin de carrière

La société GROUPE LDLC applique la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 émise par l'Autorité des Normes Comptables.

Les principales hypothèses utilisées au 31 mars 2025 pour le calcul de la provision d'indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Hypothèses retenues	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2024
Hypothèses économiques		
Taux de croissance des salaires cadres	2,5 %	2,5 %
Taux de croissance des salaires non cadres	2,5%	2,5%
Taux d'actualisation par référence à l'Iboxx Corporates AA	3,55%	3,40%
Durée moyenne résiduelle d'activité	20 à 21 ans	20 à 22 ans
Hypothèses démographiques		
Age de départ en retraite	60 à 67 ans	60 à 67 ans
Tables de mortalité	Insee 2024	Insee 2024
Turn-over	Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société	Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société

- Convention Collective applicable : « des entreprises de vente à distance » - IDCC 2198

Attribution d'actions gratuites (en cours d'acquisition)

Un plan d'attribution d'actions gratuites est en cours :

- Attribution du 1er septembre 2022 de 600 actions existantes de GROUPE LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans, le bénéficiaire devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant une année.

La provision pour charges de 9 milliers d'euros comptabilisée au 31 mars 2025 est destinée à couvrir la sortie probable de ressources pour le dernier plan d'attribution restant, en fonction de la probabilité d'atteinte des conditions de présence et du prorata de service rendu.

La contrepartie de cette provision est une charge de personnel.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2025, 25 000 actions ont été attribuées définitivement.

Information sur les plans d'attribution d'actions gratuites	
En cours	01/09/2022
Date d'attribution	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	600
Date d'acquisition des actions	600 actions au 01/09/2025
Période de conservation	1 an

Bons d'achats

Au 31 mars 2025, la baisse du poste « Bons d'achats » qui s'élève à 64 milliers d'euros contre 98 milliers d'euros au 31 mars 2024 s'explique par une opération marketing lancée en mars 2024 qui avait généré un volume important de bons d'achats.

Garanties clients

La hausse des provisions pour garanties clients s'explique principalement par la mise en place depuis le 27 avril 2023, d'une garantie complémentaire gratuite pour une durée de 3 ans applicable à tous les produits du catalogue LDLC pour les achats en ligne et en boutique, ainsi que l'allongement de la garantie à 5 ans gratuite sur les ordinateurs de marques et MAC fixes ou portables ainsi que l'ensemble des smartphones toutes marques confondues à compter du 15 octobre 2024. Ces éléments justifient une provision à hauteur de 663 milliers d'euros au 31 mars 2025 contre 317 milliers d'euros au 31 mars 2024 (voir note 2.3.20).

Evolution du parc immobilier logistique

Compte tenu de l'arrêt d'activité de l'entrepôt logistique situé à Gennevilliers une provision de 1 331 milliers d'euros avait été constituée au 31 mars 2024.

Au 31 mars 2025, cette provision a été reprise à hauteur de 847 milliers d'euros dans la perspective d'une sortie de bail vers la mi-juin 2025 faisant suite à la signature d'un protocole transactionnel de résiliation

Provisions pour risques

Au 31 mars 2025, dans le cadre du projet du Plan de Sauvegarde de l'Emploi une provision pour restructuration est constatée à hauteur de 3 957 milliers d'euros, dont 3 530 milliers d'euros constitués de frais liés au personnel et 427 milliers d'euros de coûts d'honoraires.

Au 31 mars 2025, une provision pour risques de 160 milliers d'euros est constatée en lien avec l'intégration de Rue du Commerce.

2.3.10 Dettes financières

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025				Du 01/04/2023 au 31/03/2024			
	Montant brut	de - 1 an	de 1 à 5 ans	de + 5 ans	Montant brut	de - 1 an	de 1 à 5 ans	de + 5 ans
Emprunts	42 826	11 675	29 864	1 286	37 690	9 375	25 637	2 679
Découv. bancaires et int. courus	207	207			221	221		
Comptes courants des filiales	13 471	13 471			16 123	16 123		
Total	56 503	25 353	29 864	1 286	54 034	25 718	25 637	2 679

Découverts bancaires

Les ouvertures de crédit sont rémunérées pour une durée indéterminée sur la base des taux suivants s'élevant, selon les établissements financiers, à :

- Euribor 3 M (flooré) + 0,7 % à Euribor 3 M (flooré) + 1,5 %

Les autorisations de découverts accordées à la société GROUPE LDLC s'élèvent à 25 millions d'euros au 31 mars 2025.

Emprunts

Afin de financer les investissements du Groupe, il a été souscrit entre juillet et septembre 2022, trois nouveaux emprunts de respectivement 5 millions d'euros, 2,5 millions d'euros et 3,5 millions d'euros, soit un total de 11 millions d'euros.

Les emprunts de 5 millions d'euros et 2,5 millions d'euros ont été débloqués à hauteur de 4,25 millions d'euros au 31 mars 2023 et à hauteur de 3,25 millions au 31 mars 2024.

Le 1er avril 2023, la société LDLC 7, filiale à 100 % de la société GROUPE LDLC, dédiée au développement et à la gestion du réseau de boutiques Apple (hors boutiques BIMP) a acquis l'intégralité des titres de la société A.C.T.I.MAC et de sa filiale à 100 % la société O.S.I. Nx.

A cet égard, la société LDLC 7 a sollicité la société GROUPE LDLC, son associée unique et présidente, aux fins de mettre à sa disposition un prêt intragroupe destiné au financement d'une partie du prix d'acquisition.

Dans ce contexte, la société GROUPE LDLC, a jugé plus opportun et avantageux de recourir, pour ce qui la concerne, à un endettement bancaire plutôt que de mobiliser sa trésorerie disponible afin de débloquer les fonds afférents au prêt intragroupe. La société GROUPE LDLC a ainsi contracté le 27 mars 2023 deux emprunts de respectivement 10 millions d'euros et 5 millions d'euros. Ces deux emprunts de 10 millions d'euros et 5 millions d'euros sont remboursables sur une durée de 7 ans au taux respectivement de 3,90 % l'an et 4,08 % l'an.

L'emprunt de 5 millions d'euros est remboursable avec un différé d'amortissement des 8 premiers trimestres. Le premier versement comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts est fixé au 30 juin 2025 et le dernier au 31 mars 2030. La société GROUPE LDLC a également décidé de procéder le 27 mars 2023, à un tirage de 1,5 millions d'euros au titre de l'emprunt de 3,5 millions d'euros souscrit en septembre 2022.

Un avenant n°1 et un avenant n° 2 au contrat de prêt intragroupe a été signé en date respectivement du 29 septembre 2023 et du 26 septembre 2024, aux fins de permettre à la société GROUPE LDLC d'utiliser une partie de sa créance détenue à l'encontre de LDLC 7 dans le cadre d'opérations d'augmentation de capital de cette même entité libérée par voie de compensation de créances.

Afin de financer l'acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce, la société GROUPE LDLC a contracté le 5 juillet 2024 un emprunt de 6 millions d'euros remboursable sur une durée de 7 ans au taux de 3,87 % l'an.

Le 31 octobre 2024, la société GROUPE LDLC a souscrit un emprunt de 4 millions d'euros afin de financer les investissements du Groupe. Au 31 mars 2025, cet emprunt n'a pas été débloqué.

Enfin, dans l'optique de financer son besoin en fonds de roulement, la société GROUPE LDLC a souscrit deux nouveaux emprunts le 23 décembre 2024 et le 29 janvier 2025 de respectivement 5 millions d'euros et 4 millions d'euros.

2.3.11 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Fournisseurs	49 945	48 967
Fournisseurs effets à payer	21 292	23 005
Fournisseurs factures non parvenues	3 187	3 665
Total	74 424	75 638

Les échéances de la totalité des dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an.

2.3.12 Dettes fiscales et sociales

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Dettes envers le personnel	6 176	6 261
Dettes envers les organismes sociaux	3 246	3 371
Etat (impôt sur les bénéfiques, TVA, autres)	8 032	7 215
Total	17 454	16 847

Au 31 mars 2025, la hausse des dettes envers l'Etat provient essentiellement de la TVA à décaisser au titre du guichet unique qui s'élève 1 355 milliers d'euros contre 767 milliers d'euros au 31 mars 2024.

Les échéances de la totalité des dettes fiscales et sociales sont à moins d'un an.

2.3.13 Autres dettes

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Clients, acomptes reçus sur commandes	3 738	4 100
Clients autres avoirs, rab. rem. à accorder	2 588	1 642
Autres	83	81
Total	6 409	5 823

La hausse du poste clients autres avoirs rabais et remises à accorder s'explique essentiellement par des rétrocessions de remises arrière à établir pour les filiales Olys et Actimac au 31 mars 2025 et justifie une augmentation de 718 milliers d'euros.

Les échéances de la totalité des autres dettes sont à moins d'un an.

2.3.14 Comptes de régularisation

Ce poste se compose essentiellement de produits constatés d'avance pour 4 149 milliers d'euros dont 2 186 milliers d'euros relatifs à l'étalement des ventes de garantie facturés aux clients et 1 929 milliers d'euros au retraitement en moyenne des deux derniers jours de chiffre d'affaires du mois de mars.

2.3.15 Charges à payer

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Emprunts et dettes auprès des états de crédit	60	95
Disponibilités, intérêts courus à payer	419	131
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 187	3 665
Dettes fiscales et sociales	8 602	8 555
Autres dettes	1 673	671
Total	13 940	13 118

Les avoirs à établir auprès des filiales OLYS et ACTIMAC représentent 1 189 milliers d'euros du poste « Autres dettes » au 31 mars 2025 contre 471 milliers d'euros au 31 mars 2024 (voir note 2.3.13).

2.3.16 Produits à recevoir

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Créances clients factures à établir	246	217
Divers produits à recevoir	33	599
Fournisseurs débiteurs	5 887	5 778
Intérêts courus à recevoir	352	869
Etat produits à recevoir	774	694
Total	7 293	8 157

La baisse du poste « Divers produits à recevoir » s’explique par l’attribution définitive d’actions gratuites à des salariés de filiales de la société GROUPE LDLC au 31 mars 2025, alors que cela représentait un montant de refacturation de 581 milliers d’euros au 31 mars 2024 (voir note 2.3.6).

Les intérêts courus à recevoir correspondent principalement aux intérêts calculés sur le prêt accordé par la société GROUPE LDLC à sa filiale LDLC 7 à hauteur de 231 milliers d’euros au 31 mars 2025 contre 646 milliers d’euros au 31 mars 2024 (voir note 2.3.3).

2.3.17 Détail du chiffre d’affaires net

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025			Du 01/04/2023 au 31/03/2024		
	France métropole	Export	Total	France métropole	Export	Total
Vente m/s	411 490	46 508	457 997	443 251	45 496	488 748
Prest. vendues *	13 147	3 988	17 135	13 280	3 471	16 751
Total	424 637	50 496	475 132	456 531	48 967	505 499

* Les prestations vendues correspondent notamment aux frais de port facturés sur les marchandises vendues, aux commissions ainsi qu’aux frais de gestion et d’abonnement de Marketplaces.

2.3.18 Transferts de charges

Ce poste se décompose comme suit :

	Poste principalement impacté sur le compte de résultat	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Transferts de charges liés aux marchandises	Coût d'achat	269	322
Transferts de charges liés à de la refacturation interne	Aut. achats ch. externes	3 087	3 738
Transferts de charges liés au social	Autres produits	130	640
Transferts de charges liés aux assurances	Autres produits	198	113
TOTAL		3 684	4 813

Le poste « Transferts de charges liés à de la refacturation interne » d'un montant de 3 087 milliers d'euros correspond essentiellement par les refacturations de charges faites aux filiales.

Le poste « Transferts de charges liés au social » correspond principalement aux refacturations de plans d'attribution d'actions gratuites à des salariés de filiales de la société GROUPE LDLC à hauteur de 88 milliers d'euros au 31 mars 2025 contre 501 milliers d'euros au 31 mars 2024 (voir note 2.3.6).

2.3.19 Charges de personnel et effectif moyen employé

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Salaires et traitements	28 149	27 803
Charges sociales et charges de personnel	12 244	13 259
Total	40 392	41 063
Effectif salariés	624	632
Dont non cadres	429	448
Dont cadres	195	184

2.3.20 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Dot. et rep. aux amort des immobilisations	(5 443)	(6 129)
Dot. et rep. pour dépréciation des stocks	(997)	(617)
Dot. et rep. pour dép. des créances clts	(260)	151
Dot. et rep. pour dép. des créances frns	(2)	(0)
Dot. et rep. aux provisions pour garantie	(346)	(212)
Dot. prov. indemnités fin de carrière	(178)	(189)
Dot. prov. pour risq chges salariés	0	1
Dot. prov. loyers et charges locatives	751	467
Dotations et reprises diverses	(71)	0
Total dot. et reprises aux amort. et aux provisions	(6 548)	(6 528)

Sur l'exercice clos au 31 mars 2025, la baisse des dotations aux amortissements des immobilisations s'explique principalement par la fin de 4 plans d'amortissements relatifs à des projets informatiques internes. Les dotations aux amortissements concernant les projets internes s'élèvent à 1 525 milliers d'euros contre 2 410 milliers d'euros au 31 mars 2024 (voir note 2.3.1).

La hausse des dotations aux provisions pour garantie clients s'explique notamment à hauteur de 303 milliers d'euros par la mise en place depuis le 27 avril 2023, d'une garantie complémentaire gratuite pour une durée de 3 ans applicable à tous les produits du catalogue LDLC pour les achats en ligne et en boutique, ainsi que l'allongement de la garantie à 5 ans gratuite sur les ordinateurs de marques et MAC fixes ou portables ainsi que l'ensemble des smartphones toutes marques confondues à compter du 15 octobre 2024 (voir note 2.3.9).

L'augmentation des reprises de provisions sur loyers et charges locatives est justifiée principalement par la prévision d'une sortie de bail de l'entrepôt logistique de Gennevilliers vers la mi-juin 2025, qui a donné lieu à une reprise de provision de 847 milliers d'euros, compensée par la constitution d'une provision de 97 milliers d'euros consécutivement au transfert des équipes de Rue du Commerce de leurs bureaux parisiens (voir note 2.3.9).

Au 31 mars 2025, une provision pour risques de 160 milliers d'euros est constatée en lien avec l'intégration de Rue du Commerce.

2.3.21 Résultat financier

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Produits financiers sur comptes courants	676	1 258
Gains de change	2	27
Reprises financières sur provisions	1 275	1 422
Intérêts courus sur prêts	464	635
Intérêts bancaires créditeurs	147	282
Autres produits financiers	25	28
Sous-total produits financiers	2 588	3 652
Dotations financières aux amort. et provisions	5 270	1 380
Intérêts des emprunts	973	846
Charges financières sur comptes courants	512	297
Intérêts bancaires	21	5
Commissions de financements	73	134
Pertes de change	0	(5)
Autres charges financières	0	0
Sous-total charges financières	6 850	2 657
Résultat financier	(4 263)	994

La variation des charges et produits financiers sur comptes courants s'explique principalement par les variations des comptes courants constatées suite aux augmentations de capital réalisées sur l'exercice précédent combiné à la signature d'une convention de trésorerie le 2 octobre 2023 permettant un nivellement périodique des comptes bancaires entre la société centralisatrice GROUPE LDLC et les sociétés centralisées (filiales), ainsi que la diminution significative du taux d'intérêt appliqué qui s'établit à 3,34 % au 31 mars 2025 contre 4,89 % au 31 mars 2024 .

Les produits d'intérêts courus sur prêts de 464 milliers d'euros, est justifié par la conclusion le 27 mars 2023 d'un contrat de prêt intragroupe entre la société GROUPE LDLC et sa filiale LDLC 7.

La hausse des dotations financières aux amortissements et provisions s'explique principalement par une dépréciation complémentaire sur les titres de la société Olys pour 1 500 milliers d'euros, des titres de la société ADB Boutiques à hauteur de 2 000 milliers d'euros (voir note 2.3.3) ainsi que l'évaluation au cours moyen du dernier mois de l'exercice de 30 781 actions propres acquises avec un objectif d'attribution de plan d'actions gratuites mais non attribuées à un plan déterminé

au 31 mars 2025, et qui a donné lieu à une provision à hauteur de 1 571 milliers d'euros contre 1 226 milliers d'euros au 31 mars 2024 pour 29 081 actions propres (voir note 2.3.7).

La hausse des intérêts d'emprunts provient principalement de la souscription de trois nouveaux emprunts sur l'exercice et justifie une charge complémentaire de 243 milliers d'euros (voir note 2.3.10).

2.3.22 Résultat exceptionnel

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Produits except. s/cessions immobil.	0	111
Quote-part des subventions d'invest.	4	8
Bonis/rachat de ses actions	26	84
Reprise excep. /Provisions	723	874
Produits exceptionnels divers	1	2
Sous-total produits exceptionnels	754	1 080
Charges except. s/cessions immobil.	51	310
Malis/rachat de ses actions	855	890
Dot. amortissements except.	9	164
Dot. amortissements dérogatoires	5	5
Dot. Provisions pour restructuration	3 957	0
Charges exceptionnelles diverses	83	2
Sous-total charges exceptionnelles	4 961	1 370
Résultat exceptionnel	(4 206)	(290)

L'attribution définitive d'actions gratuites justifie au 31 mars 2025 le poste de reprises exceptionnelles sur provisions et le mali de rachat de ses actions à hauteur de 722 milliers d'euros contre 767 milliers d'euros au 31 mars 2024.

Suite au projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi annoncé le 3 mars 2025, une provision de 3 957 milliers d'euros pour frais de restructuration est constatée au 31 mars 2025 (voir note 2.3.9).

A cela s'ajoute, des charges exceptionnelles d'un montant de 30 milliers d'euros, correspondant à des coûts d'honoraires déjà facturés au 31 mars 2025.

2.3.23 Impôt

Le calcul d'impôt est le suivant :

Du 01/04/2024 au 31/03/2025

	Résultat avant IS	Impôt société à 25 %	Contrib. Sociale à 3,3 %	Impact de l'intégration fiscale et des crédits d'impôts (mécénat, recherche, apprentissage)	Résultat après IS
Résultat d'exploitation	1 793	(992)	0	499	1 299
Résultat financier	(4 263)	157			(4 106)
Résultat exceptionnel	(4 206)	835			(3 371)
Particip. sal. résult. ent.	0				0
Total	(6 676)	0	0	499	(6 178)

Les chiffres indiquant un impôt société négatif correspondent à une charge d'impôt.

2.3.24 (Accroissements) et allègements futurs d'impôt

Les chiffres mentionnés ci-dessous correspondent à des allègements ou accroissements futurs en base d'impôt.

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Provision garantie clients	346	212
Organic	(10)	(6)
Amortissement droit au bail	38	32
Taxe sur les surfaces commerciales	0	(32)
Effort construction	1	28
Provision indemnités fin de carrière	178	189
Provision sur titres de participation	3 462	8
Provision sur compte courant	174	135
Provision écart de change	(55)	61
Provision loyers/chges loc.	(751)	(467)
Participations des salariés	(664)	314
Rémunérations allouées aux membres du conseil de surveillance	(5)	19
Diverses provisions pour risque	987	0
Total	3 700	493

2.3.25 Tableau - Liste des filiales et des participations

	Capital									
	Capitaux propres autres que le capital (incluant le résultat de l'exercice au 31/03/2025)		Quote-part du capital détenu	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis(+) ou reçus(-) par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes au 31/03/2025	Résultats (bénéfice(+) ou perte (-) au 31/03/2025)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales détenues à plus de 50 %										
ADB BOUTIQUES	5 550	(3 818)	100%	8 910	6 910	337		4 164	(1 638)	0
ANIKOP	69	99	100%	1 417	1 417	(566)		2 901	145	0
DLP-CONNECT	222	(462)	100%	855	855	368		1 242	(267)	0
DOMIMO 2	50	5 263	100%	1 908	1 908	(5 436)		0	80	0
LDLC BOUTIQUES	10 500	(5 310)	100%	11 615	11 615	454		36 540	(3 680)	0
LDLC DISTRIBUTION	300	32	100%	700	700	(1 173)		5 012	181	0
LDLC EVENT	30	(5 289)	100%	251	0	5 376		0	(186)	0
LDLC INVEST	30	(1 522)	100%	30	30	9 213		0	(1 344)	0
LDLC VR STUDIO	692	(3 371)	100%	2 789	2 789	2 896		176	(1 638)	0
LDLC PRO LEASE	100	218	100%	100	100	(326)		1 437	36	0
L'ECOLE LDLC	500	(176)	100%	500	500	(491)		282	(226)	0
LDLC 7	9 360	(1 786)	100%	9 360	9 360	11 383		1 495	(894)	0
LDLC 11	30	(18)	100%	30	30	2		0	(2)	0
LDLC 13	30	(18)	100%	30	30	1		0	(2)	0
NEMEIO	25	(8)	100%	150	150	0		0	(1)	0
OLYS	9 956	(4 165)	100%	31 331	26 631	(5 170)		59 611	(2 484)	0
Participations détenues de 10% à 50 %										
NLCL	167	(151)	10%	1 500	1 500	609		3 765	(343)	0
CG DEVELOPPEMENT	2 000	42	20%	400	400	418		307	27	0

Les éléments financiers communiqués pour :

- la société NLCL correspondent au dernier exercice clos au 31 décembre 2023
- la société CG Développement correspondent à l'exercice clos au 31 mars 2025

2.3.26 Convention d'intégration fiscale

Le Groupe fiscalement intégré dont la société GROUPE LDLC est la tête du Groupe est composé des filiales Nemeio, LDLC Distribution, LDLC Boutiques, L'Ecole LDLC, ADB Boutiques, Domimo 2, LDLC 7, LDLC 11, LDLC Invest, LDLC 13, Olys, LDLC VR Studio, Anikop, LDLC Pro Lease, A.C.T.I.MAC, O.S.I. Nx et DLP Connect.

La société DLP CONNECT est intégrée fiscalement depuis le 1^{er} avril 2024.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque filiale intégrée supporte un impôt égal à celui dont elle aurait dû s'acquitter en l'absence d'intégration.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 2 722 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2025.

2.3.27 Rémunérations

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Membres du directoire	1 390	1 443
Membres du conseil de surveillance	34	19

2.3.28 Engagements hors bilan

Engagements donnés

- ✓ La société GROUPE LDLC s'est portée caution de la société LDLC Boutiques à hauteur de 39 milliers d'euros pour le bail commercial signé le 31 août 2017 entre la SCI IMMOCROUS, bailleur et la société LDLC Boutiques (anciennement LDLC Lille V2).
- ✓ Signature d'un contrat de partenariat en septembre 2018 avec l'ASVEL pour une durée de 10 ans. En vertu d'une clause de confidentialité, le montant de l'engagement n'est pas communiqué.
- ✓ Signature d'un contrat de partenariat en août 2019 avec la SASP LYON ASVEL FEMININ pour une durée de 4 ans. Un avenant a été signé le 13 juin 2022 afin d'étendre la durée du contrat initial de 4 ans supplémentaires, soit jusqu'à la saison 2026-2027. En vertu d'une clause de confidentialité, le montant de l'engagement n'est pas communiqué.
- ✓ Signature en décembre 2021 d'un contrat de naming avec l'OLYMPIQUE LYONNAIS pour une durée de 8 ans à compter de la mise en exploitation de la salle de spectacle multifonction, soit le 23 novembre 2023. La salle a été rachetée en juin 2024 par la société Holarena. En vertu d'une clause de confidentialité, le montant de l'engagement n'est pas communiqué.
- ✓ Signature d'une convention de blocage du compte courant de la société NLCL à hauteur de 220 milliers d'euros en faveur de la Caisse d'Epargne jusqu'à remboursement intégral du prêt souscrit par la société NLCL.
- ✓ Suite à l'acquisition du fonds de commerce de Rue du Commerce, la société GROUPE LDLC a signé le 11 juillet 2024 un nantissement de 1^{er} rang et sans concurrence des marques

Rue du Commerce et RDC.fr Rue du Commerce au profit de la Caisse d'Epargne jusqu'à remboursement total du prêt de 6 000 milliers d'euros souscrit.

Engagements reçus

- ✓ La BNP Paribas s'est portée caution solidaire de la société GROUPE LDLC en faveur de l'administration Fédérale des Contributions, Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée de 55 000 CHF pour garantir le paiement de la TVA Suisse de GROUPE LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée.
- ✓ La BNP Paribas s'est portée caution solidaire de la société GROUPE LDLC en faveur de l'administration Fédérale des douanes à hauteur de 13 020 CHF pour garantir le paiement des droits de douane et TVA douanière de GROUPE LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée.
- ✓ En janvier 2015, la société GROUPE LDLC a signé avec la Caisse d'Epargne une convention cadre relative aux opérations sur instruments financier à terme. Au 31 mars 2025, aucun contrat n'est en cours.
- ✓ En janvier, 2015, la société GROUPE LDLC a signé avec le Crédit Agricole une convention cadre relative à des achats de dollars (USD) à terme. Au 31 mars 2025, aucun contrat n'est en cours.
- ✓ Dans le cadre de l'emprunt de 900 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 30 janvier 2019, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « prêt Croissance Industrie 2 » à hauteur de 80 % de son capital, soit 216 milliers d'euros au 31 mars 2025. Une retenue de garantie de 45 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
- ✓ Dans le cadre de l'emprunt de 1 100 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 4 février 2019, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « prêt Croissance Industrie 2 » à hauteur de 80 % de son capital, soit 308 milliers d'euros au 31 mars 2025. Une retenue de garantie de 55 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
- ✓ Dans le cadre de l'emprunt de 5 300 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 4 janvier 2017, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « renforcement de haut de bilan » à hauteur de 50 % de son capital, soit 265 milliers d'euros au 31 mars 2025. Une retenue de garantie de 265 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
- ✓ Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 12 avril 2021, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie de l'Union Européenne au travers du Fonds Européen pour les investissements stratégiques à hauteur de 60 % de son capital, soit 946 milliers d'euros au 31 mars 2025.
- ✓ Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 1^{er} juin 2022, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de

Garantie « renforcement de haut de bilan » à hauteur de 50 % de son capital, soit 2 125 milliers d'euros au 31 mars 2025. Une retenue de garantie de 250 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.

- ✓ Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 27 mars 2023, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « renforcement de haut de bilan » à hauteur de 50 % de son capital, soit 2 500 milliers d'euros au 31 mars 2025. Une retenue de garantie de 250 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
- ✓ Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 23 décembre 2024, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie de l'Union Européenne au travers du Fonds Européen pour les investissements stratégiques à hauteur de 60 % de son capital, soit 3 000 milliers d'euros au 31 mars 2025.

2.4 AUTRES INFORMATIONS

Consolidation

La société GROUPE LDLC dont le numéro siret est le 403 554 181 00178 présente des comptes consolidés dont elle est la mère. Le siège social de GROUPE LDLC est situé au 2 rue des érables 69760 LIMONEST.

PARTIE 4 : COMPTES CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AFFÉRENTS À CES COMPTES CONSOLIDÉS



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06



62 Rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris Cedex

GROUPE LDLC

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2025

GROUPE LDLC

Société anonyme au capital de 1 110 919,68 €
RCS Lyon 403 554 181

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux actionnaires de la société GROUPE LDLC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE LDLC relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 mars 2025 s'établit à 44 300 K euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans les notes 2.2.5 « Regroupement d'entreprises et écarts d'acquisition associés à ces transactions » et 3.2.2 « Tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs recouvrables de ces écarts d'acquisition et la cohérence des hypothèses retenues lors de l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les stocks de votre groupe sont dépréciés selon les modalités décrites dans les notes 2.2.12 et 3.7 « Stocks » de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

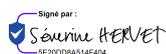
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon et Paris, le 12 juin 2025

Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS

TALENZ AUDIT

Signé par :

 SE20008A014F404

Signé par :

 EB47DF2B90C2478

Signé par :

 B13A4EECC07C9452

Séverine Hervet
 Associée

Alexandra Bertucat-Louwagie
 Associée

Rémi Charnay
 Associé

1 COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2025

L'ensemble des données présentées ci-après sont exprimées en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Actif

	Note	Au	
		31/03/2025	31/03/2024
Immobilisations incorporelles nettes	(3.2) (3.3)	67 907	64 363
<i>dont écarts d'acquisition</i>	<i>(3.2)</i>	<i>44 300</i>	<i>44 894</i>
Immobilisations corporelles nettes	(3.4)	21 173	21 686
Immobilisations financières nettes	(3.5)	12 408	8 644
Titres mis en équivalence	(3.6)	266	0
Actif immobilisé		101 755	94 693
Stocks	(3.7)	70 688	88 544
Clients et comptes rattachés	(3.8)	25 830	20 084
Autres créances et comptes de régularisation	(3.9)	28 708	26 217
Valeurs mobilières de placement	(3.10)	238	1 336
Disponibilités	(3.11)	36 724	33 291
Actif circulant		162 187	169 472
Total de l'actif		263 942	264 165

Passif

	Note	Au	
		31/03/2025	31/03/2024
Capital	(1.3)	1 111	1 111
Primes	(1.3)	21 053	21 053
Réserves consolidées	(1.3)	78 775	81 474
Titres auto-détenus	(1.3)	(130)	(225)
Acompte sur dividendes	(1.3)	0	0
Résultat	(1.3)	(10 893)	(174)
Subventions d'investissement		300	15
Total des capitaux propres revenant aux actionnaires		90 215	103 253
Intérêts minoritaires	(1.3)	0	0
Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
Total des capitaux propres		90 215	103 253
Provisions pour risques et charges	(3.13)	12 190	7 284
Total des provisions		12 190	7 284
Emprunts et dettes financières	(3.14)	43 292	38 182
Fournisseurs et comptes rattachés	(3.15)	83 095	82 059
Autres dettes et comptes de régularisation	(3.16)	35 150	33 388
Total des dettes		161 537	153 628
Total du passif		263 942	264 165

1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Note	Au 31 mars	
		2025	2024
Chiffre d'affaires	(4.1)	534 462	571 458
Autres produits d'exploitation		270	323
Achats consommés		(421 474)	(448 962)
Marge brute		113 258	122 819
Autres achats charges externes		(42 655)	(42 492)
Impôts et taxes		(3 075)	(3 031)
Charges de personnel	(4.2)	(64 084)	(65 184)
Dot.& Rep. aux amortissements et provisions	(4.3)	(9 859)	(9 656)
Autres charges et produits		(878)	(683)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(7 292)	1 774
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(36)	(396)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(7 328)	1 377
Produits financiers	(4.4)	396	747
Charges financières	(4.4)	(1 417)	(983)
Produits exceptionnels	(4.5)	963	1 710
Charges exceptionnelles	(4.5)	(6 863)	(2 333)
Impôts sur le résultat	(4.6)	3 455	(151)
Résultat net des sociétés intégrées		(10 794)	367
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(99)	(542)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(10 893)	(174)
Intérêts minoritaires		0	0
Résultat net - Part du Groupe		(10 893)	(174)
Résultat net revenant :			
- aux actionnaires de la Société		(10 893)	(174)
- aux intérêts minoritaires			
- aux intérêts participations ne donnant pas le contrôle			
Résultats par action : Résultat revenant aux actionnaires			
- résultat net par action (en euro)		(1,77)	(0,03)
- résultat net dilué par action (en euro)		(1,77)	(0,03)

1.3 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Titres auto détenus	Capitaux propres part du groupe	Intérêts Minorit.	Subvent. d'invest.	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 mars 2023	1 111	21 053	86 323	(177)	108 310	0	51	108 360
Résultat net au 31 mars 2024			(174)		(174)			(174)
Mouvements actions propres			(29)	(48)	(77)			(77)
Augmentation de capital et primes					0			0
Dividendes versés/ ex clos au 31 mars 2023 (a)			(4 821)		(4 821)			(4 821)
Subventions					0		(35)	(35)
Capitaux propres au 31 mars 2024	1 111	21 053	81 299	(225)	103 238	0	15	103 253

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Titres auto détenus	Capitaux propres part du groupe	Intérêts Minorit.	Subvent. d'invest.	Capitaux propres
Capitaux propres au 31 mars 2024	1 111	21 053	81 299	(225)	103 238	0	15	103 253
Résultat net au 31 mars 2025			(10 893)		(10 893)			(10 893)
Mouvements actions propres			(79)	95	16			16
Augmentation de capital et primes					0			0
Dividendes versés/ ex clos au 31 mars 2024 (b)			(2 446)		(2 446)			(2 446)
Subventions					0		285	285
Capitaux propres au 31 mars 2025	1 111	21 053	67 881	(130)	89 915	0	300	90 215

- (a) Lors de l'assemblée générale annuelle du 29 septembre 2023, les actionnaires de GROUPE LDLC ont approuvé la proposition de versement d'un dividende de 1,20 € par action au titre de l'exercice 2022-2023. Compte tenu du versement d'un acompte de 0,40 € par action le 24 février 2023, le solde de dividende de 0,80 € par action, a été mis en paiement le 6 octobre 2023.
- (b) Lors de l'assemblée générale annuelle du 27 septembre 2024, les actionnaires de GROUPE LDLC ont approuvé la proposition de versement d'un dividende de 0,40 € par action au titre de l'exercice 2023-2024. Le montant total des dividendes a été mis en paiement le 4 octobre 2024.

1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

	Au 31 mars	
	2025	2024
Résultat net des activités poursuivies	(10 893)	(174)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie (a)	14 133	10 398
Charge d'impôts (courants et différés) (b)	(3 455)	151
Plus ou moins values de cessions d'actifs	2	(246)
Sous-total (capacité d'autofinancement avant impôt)	(214)	10 129
Impôts versés	2 343	(782)
Variation du besoin en fonds de roulement (c)	13 530	14 780
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	15 659	24 127
Produits des cessions d'actifs immobilisés nets d'impôts	0	140
Acquisitions d'actifs immobilisés (d)	(15 737)	(8 850)
Réductions d'actifs immobilisés financiers (d)	361	2 692
Variation de périmètre	(628)	(16 818)
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	(16 005)	(22 837)
Opérations sur actions propres	16	(77)
Autres impacts	0	3
Nouveaux emprunts (e)	15 000	3 250
Remboursements des emprunts (e)	(9 921)	(8 295)
Variation des autres dettes financières (e)	(6)	9
Dividendes versés	(2 446)	(4 821)
Flux nets de trésorerie liés aux financements	2 644	(9 931)
(Diminution)/ augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des découverts bancaires	2 298	(8 640)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	34 482	43 122
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	36 780	34 482

(a) Correspond aux dotations et reprises d'exploitation et financières à hauteur de 8 617 milliers d'euros

(b) Voir note 4.6

(c) Voir note 1.5

(d) Voir note 3.2, 3.3, 3.4 et 3.5.

(e) Voir tableau ci-dessous et note 3.14

	Au 31/03/2024	Variation flux de trésorerie	Autres variations	Au 31/03/2025
Emprunts	37 785	5 100	0	42 885
Dettes liées aux contrats de location financement	22	(21)	0	1
Total dettes financières	37 807	5 079	0	42 886

	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024
Emprunts	(9 900)	(8 245)
Contrats de location financement	(21)	(50)
Total remboursements des emprunts	(9 921)	(8 295)

1.5 TABLEAU DE VARIATION DU BESOIN EN FOND DE ROULEMENT

	Au	
	31/03/2025	31/03/2024
Stocks	17 856	(2 184)
Clients et comptes rattachés	(5 746)	4 116
Autres créances	(2 665)	15 524
Fournisseurs et comptes rattachés	1 036	1 182
Autres dettes	3 049	(3 857)
Total	13 530	14 780

2 NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(Montants exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire)

GROUPE LDLC est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est 2 rue des Erables CS 21035 69578 Limonest Cedex, France. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 403 554 181 et est cotée sur Euronext Growth depuis le 2 septembre 2019, date de transfert depuis le marché Euronext Paris - Compartiment C.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2025 sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises prévues par les dispositions du règlement ANC N° 2020-01 du Comité de la Réglementation Comptable, relatives aux comptes consolidés des sociétés commerciales.

Les états financiers au 31 mars 2025 reflètent la situation comptable de GROUPE LDLC et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées.

Les comptes consolidés au 31 mars 2025 de GROUPE LDLC ont été arrêtés le 12 juin 2025 par le directoire.

2.1 FAITS MARQUANTS

En juin 2024, le Groupe LDLC devient actionnaire à hauteur de 3,6 % du capital de la société Holarena via sa filiale LDLC Invest.

En juin 2024, la société Lyon Asvel Feminin a réalisé une augmentation de capital ce qui a engendré sa sortie du périmètre de consolidation du Groupe LDLC.

Le 10 juillet 2024, le Groupe LDLC a finalisé l'acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce pour un montant de 6 millions d'euros, entièrement financé par voie d'endettement bancaire. Cette opération s'inscrit parfaitement dans la stratégie du Groupe LDLC de renforcement de son positionnement dans le BtoC.

Le 15 octobre 2024, le Groupe LDLC annonce l'allongement de la garantie à 5 ans gratuite sur tous les ordinateurs de marques et MAC fixes ou portables, ainsi que l'ensemble des smartphones toutes marques confondues. Cette démarche responsable place la qualité et le service au cœur de l'expérience client, tout en soutenant une consommation moins axée sur le remplacement systématique des appareils.

Le 3 mars 2025, le Groupe LDLC a annoncé deux projets de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) devant faire l'objet des procédures légales de consultations et de négociations auprès des instances représentatives du personnel de la société GROUPE LDLC et de sa filiale la société Olys. Ces projets portaient sur des réductions respectives de 68 postes et 20 postes susceptibles d'aboutir, sous réserve de reclassements internes, à 88 licenciements pour motif économique. Le coût total des deux PSE est évalué globalement à 5 331 milliers d'euros au 31 mars 2025 et a fait l'objet d'une provision (voir note 3.13 et note 4.5).

Au 31 mars 2025, la société LDLC Boutiques compte désormais 32 boutiques suite à l'ouverture d'une nouvelle boutique à Nancy.

2.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement français N° 2020-01 du 9 octobre 2020 du Comité de la Réglementation Comptable, entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, les états financiers consolidés du Groupe au 31 mars 2025 ont été établis en conformité avec les principes comptables et les dispositions légales et réglementaires fixés par la loi et le Code de commerce à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les comptes consolidés ont été préparés dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation et indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de méthodes comptables homogènes au sein du Groupe et selon la convention du coût historique, sous réserve des exceptions relatives aux règles de réévaluation (voir note 2.2.5).

2.2.2 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Lors de la préparation et de la présentation des états financiers, la Direction du Groupe est amenée à exercer fréquemment son jugement afin d'évaluer ou d'estimer certains postes des états financiers (tels que les provisions, les impôts différés, les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur). La probabilité de réalisation d'évènements futurs est aussi appréciée. Ces évaluations ou estimations sont revues à chaque clôture et confrontées aux réalisations afin d'ajuster les hypothèses initialement retenues si nécessaire.

Le Groupe LDLC n'a pas constaté sur l'exercice une évolution du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux.

Ces estimations sous-tendent l'hypothèse de continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Estimation		Nature de l'estimation
Notes 2.2.5 et 3.2	Tests de dépréciation des écarts d'acquisition	Affectation des écarts d'acquisition à une seule UGT GROUPE LDLC. Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (flux de trésorerie attendus, taux de croissance à l'infini, taux d'actualisation au coût moyen pondéré du capital).
Notes 2.2.6 et 3.3	Frais de recherche et développement	Conditions d'activation des projets de développement. Hypothèses de durée de vie des projets (calcul des amortissements).
Notes 2.2.12 et 3.7	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation.
Notes 2.2.18 3.9 et 3.16	Reconnaissance des impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles.
Note 3.13	Indemnités de fin de carrières	Taux d'actualisation correspondant au taux IBOXX Corporates AA et taux de progression des salaires.
Note 3.13	Coût de restructuration	Coût total projeté des deux PSE.

2.2.3 PERIMETRE ET CRITERE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont GROUPE LDLC détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le règlement ANC N° 2020-01 définit le contrôle exclusif comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date de prise de contrôle par le Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

A la clôture de l'exercice, il existe une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable et dont les titres sont présentés en mise en équivalence (voir note 3.6).

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 mars, exceptée la société Groupe Horizons qui clôture ses comptes au 31 décembre.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 2.3.

Le résultat mise en équivalence au 31 mars 2025 correspond à la période allant du 1er avril 2024 au 30 juin 2024, date à laquelle la société Lyon Asvel Feminin est sortie du périmètre de consolidation et à la période allant du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2024 pour la société Groupe Horizons.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

2.2.4 CONVERSION DES COMPTES ET DES OPERATIONS EXPRIMES EN MONNAIES ETRANGERES

2.2.4.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Pour les sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, leurs bilans sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultats et flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de la période, d'après la méthode définie à l'article 272-18 du règlement ANC N° 2020-01.

2.2.4.2 Transactions et soldes en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. En fin d'exercice, les pertes et les profits de change découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat financier.

2.2.5 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ECARTS D'ACQUISITION ASSOCIES A CES TRANSACTIONS

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur valeur d'entrée conformément aux prescriptions de l'article 231-2 du règlement ANC N° 2020-01.

A la date de prise de contrôle, tout excédent entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans l'actif net identifiable de la société acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

Le prix d'acquisition des titres correspond à la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur, majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont considérés comme ayant une durée d'utilisation limitée ou non.

Ainsi, conformément à l'ANC 2020-01, lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'amortissement de l'écart d'acquisition est comptabilisé sur la ligne « Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition », après la ligne « Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ».

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou si un indice de perte de valeur est identifié.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs, ou groupes d'actifs.

Les modalités des tests de perte de valeur des unités génératrices de trésorerie sont détaillées dans la note 3.2.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé sur la ligne « Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition », après la ligne « Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ». Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisitions ne sont pas réversibles.

2.2.6 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Conformément à l'ANC 2015-06, les frais de recherche et de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

En application du règlement précité, le Groupe comptabilise à l'actif les frais de développement dès lors que les projets respectent les conditions d'activation cumulatives suivantes :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa vente
- L'intention d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre
- La capacité à mettre en service ou vendre l'immobilisation
- La capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés.

Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

2.2.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (trois ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les coûts directement associés à la production de logiciels et de sites web identifiables ayant un caractère unique et qui sont contrôlés par le Groupe, sont comptabilisés comme des charges de l'exercice ou en immobilisations selon si les projets répondent ou pas aux critères d'activation d'une immobilisation. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnes ainsi que les coûts de sous-traitants ayant développé les logiciels et les sites web.

Le Groupe a pris l'option d'amortir les droits au bail sur la durée restante du bail.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durées d'amortissement
Logiciels	3 ans
Projets informatiques	5 ans
Droit au bail	Selon la durée du bail
Marque Matériel.net	10 ans
Marque Top Achat	8 ans
Marque Rue du Commerce	15 ans
Contrat	20 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 à 8 ans

2.2.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés, leur transfert jusqu'à leur lieu d'exploitation.

Les intérêts d'emprunt ne sont pas incorporés dans les coûts des actifs mais constatés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Les coûts de maintenance et de réparation sont comptabilisés en charge sur la période.

Les immobilisations ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie estimée.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durées d'amortissement
Constructions	15 à 25 ans
Installations et agencements	8 à 15 ans
Matériel	5 à 8 ans

Installations techniques	8 à 10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	5 ans

Conformément à l'ANC 2015-06, un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif représente la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La dépréciation ainsi déterminée est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition puis au prorata des valeurs comptables des autres actifs.

Les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur nette comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

2.2.9 CONTRATS DE LOCATION

2.2.9.1 Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles acquises directement par l'entreprise (voir note 2.2.8 relative aux immobilisations corporelles).

2.2.9.2 Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée du contrat.

2.2.10 DETTES FINANCIERES

Les dettes financières sont comptabilisées au coût historique (voir note 3.14).

Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission de l'emprunt.

2.2.11 INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à l'ANC 2015-05, les dérivés qualifiés d'instruments de couverture suivent la règle de prééminence du principe de symétrie relative à la reconnaissance de l'opération couverte d'une part, et l'effet de la couverture d'autre part.

Les Swap étant utilisés dans le cadre d'une stratégie de couverture des flux de trésorerie futurs, l'effet du dérivé est reconnu au compte de résultat en compensation du risque déjà comptabilisé sur l'opération couverte (charge d'intérêts financiers).

Les Swap étant utilisés dans le cadre d'une stratégie de couverture des flux de trésorerie futurs, l'optimisation ne fait pas prendre un risque supplémentaire par conséquent les variations de la juste valeur de l'option ne sont pas comptabilisées au bilan, ainsi les moins-values et les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.2.12 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité net des coûts restant à encourir pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

La méthode de détermination du coût est identique pour les stocks ayant une nature et un usage similaires dans une même entité. Les stocks sont évalués selon la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS).

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent, tels que les coûts variables de logistique et les frais de transport. Les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont déduits de la valeur des stocks.

Le Groupe peut être amené à constater une dépréciation sur ces stocks :

- Sur la base de leur perspective d'écoulement
- Si le prix de vente est inférieur à la valeur de réalisation
- S'ils sont endommagés partiellement ou totalement obsolètes

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans de conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.2.13 CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Ils sont dépréciés s'il existe un indice de perte de valeur permettant au Groupe de démontrer qu'il n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance.

L'analyse se fait au cas par cas en fonction de l'ancienneté et de la recouvrabilité de la créance.

2.2.14 AFFACTURAGE

Le Groupe procède, depuis plusieurs années, à des cessions de créances avec recours et depuis l'exercice clos au 31 mars 2017 à des cessions de créances sans recours.

Les créances cédées ont été déconsolidées.

2.2.15 DISPONIBILITES

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les emprunts et autres dettes financières.

Les mouvements bancaires en devises sont valorisés à la date de l'opération. En fin de mois, les comptes sont réactualisés au cours de clôture. Cette réactualisation a pour contrepartie, soit un compte de gain de change, soit un compte de perte de change au compte de résultat.

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente distinctement les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement. Les flux de trésorerie liés à une prise de contrôle ou une perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement dans la ligne "Variation de périmètre".

2.2.16 ACTIONS PROPRES

Les titres auto-détenus de GROUPE LDLC, sont classés selon la destination qui leur est donnée dans les comptes individuels.

Les actions propres classées en titres immobilisés dans les comptes individuels, viennent, dans les comptes consolidés, en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition (règlement ANC N° 2020-01 article 252-3). Corrélativement, les incidences de toutes les transactions afférentes constatées dans les comptes individuels sont imputées directement sur les réserves consolidées sans affecter le résultat (résultat de cession, dépréciation, etc.).

Les actions propres classées en titres de placement dans les comptes individuels sont maintenues dans cette rubrique dans les comptes consolidés, conformément à l'avis CNC n° 2008-17. Les éventuels mouvements opérés sur ces actions restent comptabilisés en résultat exceptionnel comme dans les comptes individuels, ainsi que les provisions en résultat financier.

En effet, le Groupe procède à des achats de ses propres actions en vue de couvrir les engagements qu'elle assume dans le cadre des plans d'attribution gratuites d'actions mentionnés en note 4.2.

En application de l'article 624 du PCG :

- Une provision pour charges de personnel est constituée lors de l'attribution des plans ;

- La provision est calculée en appréciant, à la clôture de l'exercice, les probabilités de réalisation des conditions de présence et de performance prévues par les plans ;
- La provision est valorisée sur la base du coût d'achat initial des actions (moins-value attendue lors de la remise des actions) ;
- La provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits (période pendant laquelle les bénéficiaires rendront des services à l'entreprise pour obtenir l'élément de rémunération que constitue l'attribution des actions).

Les mouvements de l'année sur les actions propres sont indiqués dans la note 3.12.

2.2.17 BENEFICE PAR ACTION

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le Groupe n'a pas d'action ordinaire dilutive en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est donc identique au résultat net par action.

Lorsque le résultat par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat.

2.2.18 IMPOTS SUR LES RESULTATS

La ligne « Impôt » du compte de résultat consolidé correspond à l'impôt exigible au titre de l'exercice écoulé et aux variations d'impôts différés.

2.2.18.1 Impôts courants

Les actifs et passifs d'impôts courants correspondent à des créances et dettes d'impôt dont l'échéance est inférieure à 12 mois.

2.2.18.2 Impôts différés

Le Groupe comptabilise des impôts différés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et passifs enregistrés au bilan consolidé à l'exception des écarts d'acquisition.

Les soldes nets d'imposition différée sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale. Un actif ou passif d'impôt différé est évalué au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que si la société ou l'ensemble intégré fiscalement a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures ; les actifs correspondant à des déficits fiscaux reportables sont inscrits au bilan.

L'activation des impôts différés liés à des déficits fiscaux ou à des moins-values reportables est limitée à ceux dont la récupération est probable.

2.2.19 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le règlement ANC 2020-01 ne prévoit aucune disposition spécifique relative à la comptabilisation des subventions d'investissement. Dès lors, et conformément à l'article 271-2 du règlement ANC 2020-01, ce sont les dispositions du PCG (art. 312-1) qui s'appliquent.

Le Groupe a fait le choix de comptabiliser les subventions d'investissement dans les capitaux propres.

2.2.20 PROVISIONS

2.2.20.1 Avantages du personnel à long terme

Le Groupe évalue les avantages à long terme accordés au personnel en application de la recommandation ANC 2020-01. Ces avantages correspondent exclusivement aux indemnités de fin de carrière du personnel en activité.

Conformément à l'option offerte par la méthode préférentielle, le Groupe applique la méthode du « Corridor » pour la comptabilisation des écarts actuariels à compter du 1^{er} avril 2019 compte tenu de l'impossibilité de reconstituer un corridor historique :

- La charge représentative de l'évolution des engagements au titre des pensions est enregistrée en résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition ;
- Les impacts liés aux modifications des hypothèses actuarielles sont constatés en résultat financier dès lors que leur montant cumulé non comptabilisé en résultat à la fin de l'exercice précédent excède 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages à long terme à la date de clôture. Cette fraction des écarts actuariels est comptabilisée de manière étalée, au rythme de la durée d'activité résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces avantages.

La société ne détient aucun actif de régime pour financer cet engagement.

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite et le montant des écarts actuariels non comptabilisés sont détaillés dans la note 3.13 de la présente annexe.

2.2.20.2 Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources pour le Groupe.

2.2.21 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est composé des ventes hors taxes de marchandises et de prestations vendues.

Les ventes de marchandises correspondent essentiellement aux ventes réalisées dans les magasins, sur les sites e-commerce (ventes aux clients finaux), ainsi que dans les entrepôts (ventes aux franchisés).

Les ventes de produits sont comptabilisées en ventes de marchandises lorsque les critères suivants sont remplis :

- L'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété a été transféré à l'acheteur
- Le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable
- Il est probable que les avantages économiques associés à la transaction bénéficieront à la société.

Les ventes de marchandises destinées aux professionnels et particuliers, hors clients boutiques et filiales, présentées au compte de résultat font l'objet d'un retraitement en moyenne des deux derniers jours de chiffre d'affaires (voir note 3.16). La société estime en effet que le contrôle n'a pas encore été transféré à l'acheteur durant cet intervalle compte tenu des délais moyens de livraison observés par les transporteurs.

Pour les ventes en Marketplaces, le Groupe agit en tant qu'agent. Ainsi, les revenus comptabilisés correspondent principalement aux commissions facturées aux fournisseurs sur les ventes réalisées.

En ce qui concerne les prestations de services, le chiffre d'affaires n'est reconnu que lorsque les services sont rendus.

2.2.22 RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUISITION

Le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition correspond au cumul des produits d'exploitation courants sur lequel sont déduites les charges d'exploitation courantes. Il s'agit là d'un indicateur important qui permet de faire ressortir la performance du Groupe.

2.2.23 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les éléments en lien avec un évènement majeur survenu lors de l'exercice ayant un caractère inhabituel, anormal et peu fréquent (voir détail en note 4.5).

2.3 LE PERIMETRE DU GROUPE

Le périmètre de consolidation ainsi que les méthodes retenues s'analysent de la manière suivante :

Filiales	Activité	% détention	Date de détention	Méthode de consolidation
NEMEIO	Commerce de gros de tous matériels, logiciels informatiques et tous services rattachés	100 %	04/2001	Intégration globale
DLP-CONNECT	Installation de réseaux câblés, systèmes de contrôle d'accès, vidéo-surveillance, télécommunications	100 %	01/2004	Intégration globale
LDLC DISTRIBUTION	Création et développement d'un réseau de distribution dans le domaine de la vente de tous matériels, tous services, ainsi que la concession de tous droits de franchise ou de licence	100 %	01/2013	Intégration globale
ANIKOP	Conception, réalisation et vente de logiciels et prestation de services	100 %	12/2006	Intégration globale

	informatique, maintenance à titre accessoire sav matériel vendu, formation			
L'ECOLE LDLC	Enseignement supérieur	100 %	11/2014	Intégration globale
DOMIMO 2	Acquisition d'un terrain, exploitation et mise en valeur de ce terrain	100 %	03/2016	Intégration globale
LDLC EVENT	Organisation d'événements et gestion de projets événementiels, notamment dans le domaine du sport électronique	100 %	05/2016	Intégration globale
ADB BOUTIQUES	Commerce de détail en boutique, de produits d'équipement de la personne et de produits de puériculture	100 %	03/2017	Intégration globale
LDLC 7	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2018	Intégration globale
LDLC 11	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2018	Intégration globale
LDLC INVEST	La prise de toutes participations dans toute entreprise, société ou groupement, ayant pour objet toutes activités de recherche et développement, toutes activités industrielles, commerciales, agricoles, mobilières, immobilières ou financières	100 %	03/2018	Intégration globale
LDLC 13	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique	100 %	03/2018	Intégration globale
OLYS	Négoce, représentation sous quelque forme que ce soit de matériel informatique et de tous dérivés de matériels de produits de téléphonie et accessoires, de réseau et multimédia	100%	01/2018	Intégration globale
LDLC BOUTIQUES	Commerce de détail de tous matériels et logiciels informatiques, de tous produits relevant du domaine des multimédias et du numérique.	100 %	03/2016	Intégration globale
LDLC VR STUDIO	L'exploitation, y compris en gérance, de tous fonds de commerce ayant pour objet la pratique d'activités sportives et/ou de loisirs indoor, le développement et la commercialisation de jeux vidéo, La restauration à consommer sur place et à emporter.	100%	12/2019	Intégration globale
LDLC PRO LEASE	Location de matériels et logiciels informatiques et télécommunication, location de tous biens d'équipements industriels, vente de matériel informatique et télécommunication de seconde main, négoce	100%	07/2021	Intégration globale
A.C.T.I.M.A.C	Négoce, représentation sous quelque forme que ce soit de matériel informatique et de tous dérivés de matériels de produits de téléphonie et accessoires, de réseau et multimédia	100%	04/2023	Intégration globale
O.S.I.NX	Conseil en systèmes informatiques, l'audit, l'organisation, l'assistance, la maintenance, dépannage et achat et vente de produits informatiques.	100%	04/2023	Intégration globale
GRUPE HORIZONS	Le commerce, l'achat, la vente (en ce compris la vente à distance), la fabrication et la confection de tous tissus, de tous articles de textiles et de tous objets, marchandises, ou accessoires quelconques, se rapportant à l'habillement en général, la vente de produits cosmétiques et assimilés	20,03 %	09/2024	Mise en équivalence

La société CG Développement n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation au regard de sa non-significativité.

Sur l'exercice :

- la société Lyon Asvel Féminin est sortie du périmètre de consolidation suite à une augmentation de capital à laquelle la société LDLC Invest n'a pas participé provoquant ainsi une diminution de son pourcentage de contrôle,
- la société LDLC Invest a pris une participation dans la société Groupe Horizons avec une détention de 20.03% du capital au 19 septembre 2024.

2.4 GESTION DE RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché (notamment risque de change, risque de variation de valeur due à l'évolution rapide du secteur des technologies et tout autre risque de variation de prix), risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité.

2.4.1 RISQUES DE MARCHE

2.4.1.1 Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international et notamment au niveau de ses approvisionnements : il est donc exposé au risque de change provenant principalement de l'US dollar. Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan.

Pour gérer le risque de change lié aux transactions commerciales futures et aux actifs et aux passifs en devises enregistrés au bilan, les entités du Groupe peuvent recourir soit à des contrats de change à terme, conclus avec plusieurs établissements financiers, soit à l'ajustement de leur prix de ventes.

Au 31 mars 2025, aucun contrat de change à terme n'est en cours.

Le pourcentage de marchandises payées en US dollars est d'environ 27 %, et aucune couverture de change n'a été utilisée sur l'exercice pour régler ces achats.

2.4.1.2 Risque de variation de prix

Le Groupe est exposé au risque de prix affectant les marchandises du secteur informatique / « high-tech ». Des outils d'analyse de la rotation des stocks permettent de se prémunir contre la déflation des prix inhérente à cette activité en adaptant les volumes d'achats de manière dynamique avec le cycle de vie des produits et leur niveau de ventes.

2.4.2 RISQUE DE CREDIT

Compte-tenu de son grand nombre de clients, le Groupe estime n'être pas exposé à une concentration importante du risque de crédit. De plus, le Groupe a mis en place des procédures internes lui permettant de s'assurer que les clients ayant acheté ces produits ont un historique de risque de crédit approprié.

Néanmoins le développement de ses activités en B to B et en franchise pourraient avoir un effet négatif sur la trésorerie, le résultat et la situation financière du Groupe. Le Groupe met en place des procédures internes permettant de contrôler ces risques notamment au travers d'une souscription d'assurance-crédit pour ses activités en B to B. Concernant son activité en franchise, le risque est limité au vu des délais de paiements donnés par le Groupe à ces clients et du suivi interne mis en place pour arriver à atténuer ce risque. Ces encours clients relatifs aux franchises sont suivis régulièrement.

2.4.3 RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le Groupe a à disposition plusieurs lignes de découvert (voir note 3.14).

Au 31 mars 2025, le Groupe n'a pas souscrit d'emprunts à taux variable, ainsi aucun contrat de Swap n'est en cours.

2.4.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Afin de gérer le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, que ce soit à leur échéance contractuelle ou par anticipation, le Groupe met en œuvre une politique de financement reposant sur :

- le maintien à tout moment d'un certain niveau de disponibilités s'élevant à 36 724 milliers d'euros au 31 mars 2025 ;
- auquel s'ajoutent notamment au 31 mars 2025 :
 - des emprunts et crédits pour un montant total de 42 886 milliers d'euros
 - plusieurs lignes de découvert

Les disponibilités ainsi que la dette financière sont respectivement décrites en note 3.11 et 3.14.

2.5 SECTEURS OPERATIONNELS

La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe et de l'évaluation de sa performance par la Direction. Sur la base de l'analyse de la répartition sectorielle de ses activités, le Groupe considère qu'il opère sur un seul segment agrégé : la distribution de matériel informatique et des services associés. Par ailleurs, la quasi-intégralité du chiffre d'affaires est réalisée en France et dans les pays francophones limitrophes à la France. Le Groupe considère par conséquent qu'il opère sur un seul et unique secteur géographique distinct. Le principal décideur opérationnel du Groupe, le Directoire, mesure sa performance au regard de la marge brute dégagée par ses activités. Pour ces raisons, la Direction du Groupe n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

L'EBE n'étant pas un agrégat défini par le règlement ANC N° 2020-01, et son mode de calcul pouvant différer selon les sociétés, il est précisé que l'excédent brut d'exploitation correspond à la somme du résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition et des dotations nettes aux amortissements et provisions d'exploitation.

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Résultat net des sociétés intégrées	(10 794)	367
Dot. & Rep. aux amortissements et provisions	(9 859)	(9 656)
Dot. aux amort. & Dep. des écarts d'acquisition	(36)	(396)
Autres produits et charges financières	(1 021)	(236)
Autres produits et charges exceptionnels	(5 900)	(623)
Charge d'impôt	3 455	(151)
EBE	2 567	11 429

Méthode additive simplifiée en milliers d'euros

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	(7 292)	1 774
Amortissements d'exploitation	(9 859)	(9 656)
EBE	2 567	11 429

Les chiffres en (-) ont un impact positif sur le calcul de l'EBE.

L'activité de la société GROUPE LDLC, de distribution de matériel informatique et de services associés s'adresse à des clients particuliers ou professionnels. Aucun client ne représente un chiffre d'affaires supérieur à 5 % des ventes du Groupe.

2.6 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A l'issue des procédures légales, deux accords collectifs majoritaires ont été signés le 12 mai 2025, l'un concernant la société GROUPE LDLC portant sur 66 licenciements (vs. 68 à l'origine) pour motif économique, l'autre concernant la société Olys portant sur 20 licenciements pour motif économique.

Par décision du 28 mai 2025, notifiée le même jour, la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités compétentes a validé chacun de ces accords collectifs portant PSE de la société GROUPE LDLC et de la société Olys.

A la connaissance de la société, aucun autre événement susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes annuels consolidés du Groupe n'est intervenu depuis le 31 mars 2025.

2.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions conclues avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché et ne présentent pas une information significative.

Le tableau des parties liées est présenté dans la note 3.17.

2.8 CHARGES RELATIVES AUX REMUNERATIONS ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les dirigeants sont ceux présents sur l'exercice et listés dans la partie gouvernement d'entreprise du Rapport Financier Annuel du 31 mars 2025 (voir note 5.1).

3 NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 CONSOLIDATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 mars 2025 pour toutes les sociétés.

Les sociétés significatives dans lesquelles le Groupe LDLC dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises ou créées au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition ou de création. Le compte de résultat intègre les comptes de résultat des sociétés cédées en cours d'exercice jusqu'à la date de cession.

Les sociétés significatives dans lesquelles le Groupe LDLC exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

La part de résultat mise en équivalence de la société Lyon Asvel Feminin est intégrée dans les comptes consolidés du 31 mars 2025 pour la période allant du 1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024, date à laquelle la société Lyon Asvel Feminin est sortie du périmètre de consolidation.

La part de résultat mise en équivalence de la société Groupe Horizons a été intégrée dans les comptes consolidés du 31 mars 2025 pour la période allant du 1^{er} août 2024 au 31 décembre 2024.

3.2 ECARTS D'ACQUISITION

<i>Valeurs brutes</i>	31/03/2024	Acquisitions	Cessions M. Rebut	31/03/2025
Total	45 432	770	1 671	44 531

<i>Amortissements et dépréciations</i>	31/03/2024	Dotations	Reprises	Dépré	31/03/2025
Total	538	36	344	0	230

Conformément à l'application du règlement ANC N° 2020-01 (voir principes comptables en note 2.2.5 des états financiers consolidés du 31 mars 2025) :

- Les écarts d'acquisition sont comptabilisés sur la base de la différence entre le prix payé par le Groupe et sa quote-part dans la situation nette de la société acquise ;
- Les frais d'acquisition sont inclus dans le prix d'acquisition des titres pour leur montant net d'impôt.

3.2.1 ECART D'ACQUISITION GROUPE HORIZONS

L'écart d'acquisition « Groupe Horizons » de 770 milliers d'euros s'explique par la prise de participation de la société LDLC Invest dans la société Groupe Horizons avec une détention de 20,03 % du capital le 19 septembre 2024.

Au 31 mars 2025, la déconsolidation de la société Lyon Asvel Feminin justifie la cession d'un écart d'acquisition à hauteur de 1 671 milliers d'euros et la reprise d'amortissements de 344 milliers d'euros.

3.2.2 TESTS DE DEPRECIATION

Le Groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur les écarts d'acquisition.

Les flux de trésorerie ont été évalués à partir des budgets et des plans à quatre ans établis à partir des perspectives de croissance et de marge cohérents avec les performances historiques du Groupe LDLC et de ses marchés. Le taux de croissance retenu pour la projection des cash flows à l'infini, soit 2,0%, est cohérent avec les taux d'inflation à long terme en France.

Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital et représente le niveau de rémunération attendue des capitaux engagés. Il est calculé à partir des données financières d'un échantillon de sociétés comparables, composé de sociétés cotées du même secteur d'activité que le Groupe LDLC. Au 31 mars 2025, le taux d'actualisation déterminé à partir des données de marché est de 10,5 % pour l'UGT GROUPE LDLC.

Après examen de la valeur des écarts d'acquisition, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 mars 2025.

Analyse de sensibilité

Le Groupe LDLC a procédé aux analyses de sensibilité des résultats des tests de dépréciation en fonction de différentes hypothèses de ratio d'EBITDA utilisés pour le calcul de la valeur terminale et de taux d'actualisation.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées sur la base du Plan d'Affaires retenu, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières (-100pdb pour le ratio EBITDA / CA, +100pdb pour le taux d'actualisation). Ces analyses de sensibilité n'ont pas fait apparaître de scénario dans lequel la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur comptable des actifs testés.

3.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes</i>	31/03/2024	Acquisitions	Virt Poste	Cessions M. Rebut	31/03/2025
Marque Matériel.net	8 300				8 300
Contrat Apple	15 985				15 985
Marque Top achat	4 069				4 069
Marque Rue du Commerce	0	8 385			8 385
Projets R&D	4 700				4 700
Projets Informatiques	6 885				6 885
Logiciels et autres immob. incorp.	1 623	26		187	1 463
Droit au bail	2 458				2 458
Immobilisations incorporelles en cours	18				18
Total	44 038	8 411	0	187	52 262

<i>Amortissements et dépréciations</i>	31/03/2024	Dotations	Virt Poste	Reprises	Dépréc.	31/03/2025
Marque Matériel.net	6 640	830				7 470
Contrat Apple	3 695	799				4 495
Marque Top achat	2 028	507				2 535
Marque Rue du Commerce	0	405				405
Projets R&D	2 231	1 235				3 465
Projets informatiques	6 595	291				6 885
Logiciels et autres immob. incorp.	1 423	86		187	15	1 337
Droit au bail	1 957	107				2 064
Total	24 568	4 259	0	187	15	28 655

La marque Matériel.net d'une valeur de 8 300 milliers d'euros est amortie sur 10 ans. La durée d'amortissement restante de la marque est de 1 an (31 mars 2026) et sa valeur nette comptable au 31 mars 2025 s'élève à 830 milliers d'euros.

L'actif incorporel constitué par le contrat avantageux qui lie la société GROUPE LDLC et la société A.C.T.I.MAC avec le fournisseur APPLE d'une valeur de respectivement 11 584 milliers d'euros et 4 401 milliers d'euros est amorti sur une durée de 20 ans. Sa valeur nette comptable au 31 mars 2025 s'élève à 11 491 milliers d'euros.

Le 10 avril 2020, la société GROUPE LDLC a acquis le fonds de commerce de Top Achat et le 10 juillet 2024 le fonds de commerce de Rue du Commerce. Le Groupe a effectué l'estimation de la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition qui a conduit à la comptabilisation d'une marque pour 4 069 milliers d'euros concernant Top Achat, et de 8 385 milliers d'euros pour Rue du Commerce.

La marque Top Achat et la marque Rue du Commerce ont été estimée par un expert indépendant et une durée de vie de respectivement 8 ans et 15 ans a été retenue, ce qui a donc constitué la durée d'amortissement de chaque marque.

La durée d'amortissement restante de la marque Top Achat et de Rue du commerce est respectivement de 3 ans (9 avril 2028) et de 14 ans et 3 mois (10 juillet 2039), ce qui justifie une valeur nette comptable au 31 mars 2025 de 1 534 milliers d'euros et de 7 980 milliers d'euros.

Le remplacement de plusieurs licences justifie la mise au rebut de logiciels à hauteur de 162 milliers d'euros ainsi que la reprise des amortissements correspondant pour un montant de 160 milliers d'euros.

Au 31 mars 2025, l'amortissement des différents projets internes finalisés représente un montant de 1 525 milliers d'euros dont 1 235 milliers d'euros concerne le nouveau projet R&D activé sur l'exercice précédent.

Dans le cadre du PSE de la société Olys, deux établissements sont prévus d'être fermés ce qui justifie la provision de 15 milliers d'euros constatée sur les autres immobilisations incorporelles et correspondant au fonds de commerce de l'un des deux établissements.

3.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>Valeurs brutes</i>	31/03/2024	Acquisitions	Virt Poste *	Cessions M. Rebut	31/03/2025
Constructions	809				809
Installations et agencements	30 666	1 092	133	335	31 556
Matériel	10 901	656	188	60	11 685
Matériel de transport	305	20	0	7	318
Matériel de bureau et mobilier	11 141	477	11	487	11 142
Immobil. Corporelles en cours	491	1 814	(334)	0	1 971
Total	54 313	4 059	(2)	889	57 480

* Le solde de la colonne « Virement poste » correspond principalement à un reclassement d'immobilisations vers des comptes de charges.

<i>Amortissements et dépréciations</i>	31/03/2024	Dotations	Reprises	Dépréc.	31/03/2025
Constructions	804	1		3	809
Installations et agencements	16 799	2 707	336	33	19 204
Matériel	5 905	834	22		6 717
Matériel de transport	220	52	7		265
Matériel de bureau et mobilier	8 898	898	485		9 312
Total	32 627	4 493	848	36	36 307

Au 31 mars 2025, la création d'une chambre de test pour certification justifie des investissements à hauteur de 439 milliers d'euros soit 393 milliers d'euros de matériel, dont 114 milliers d'euros acquis sur l'exercice précédent, et 46 milliers d'euros d'agencements, de matériel de bureau et mobilier.

L'ouverture d'une boutique du réseau LDLC sur l'exercice justifie des acquisitions d'immobilisations corporelles à hauteur de 453 milliers d'euros. Ces investissements se composent d'installations et agencements pour 402 milliers d'euros, dont 130 milliers d'euros acquis sur l'exercice précédent, et de matériel informatique et mobilier pour 51 milliers d'euros.

Le déménagement d'une boutique du réseau LDLC sur l'exercice justifie des acquisitions d'immobilisations corporelles à hauteur de 315 milliers d'euros. Ces investissements se composent d'installations et agencements pour 290 milliers d'euros et de matériel informatique et mobilier pour 25 milliers d'euros.

Les autres principales acquisitions correspondent à de nouveaux matériels intégrés à l'outil logistique de Saint-Quentin-Fallavier à hauteur de 154 milliers d'euros, ainsi que de nouveaux agencements correspondant à des enseignes de la salle LDLC Arena à hauteur de 102 milliers d'euros et au remplacement de plusieurs serveurs à hauteur de 104 milliers d'euros dans le poste « Matériel de bureau et mobilier ».

Les principales acquisitions d'immobilisations corporelles en cours concernent les travaux et agencements du Flagship parisien à hauteur de 1 699 milliers d'euros.

Les principales cessions et mises au rebut de matériel de bureau et mobilier font suite au renouvellement de serveurs pour 205 milliers d'euros et justifient la reprise des amortissements correspondant à hauteur du même montant.

Les dotations aux amortissements sur les immobilisations corporelles concernent le site de l'entrepôt logistique de Saint-Quentin-Fallavier à hauteur de 1 289 milliers d'euros.

Dans le cadre du PSE de la société Olys, deux établissements sont prévus d'être fermés ce qui justifie une provision à hauteur de 31 milliers d'euros constatée sur les immobilisations corporelles.

3.5 PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31/03/2024	Virt Poste	Acquis.	Var périmètre	Cessions	Dépréc.	31/03/2025
	Valeurs nettes						Valeurs nettes
Titres Presse Non Stop	13				51	(38)	0
Titres IMMO FI 1	214						214
Titres NLCL	1 500						1 500
Titres CG Développement	400						400
Titres Team For The Planet Catégorie A	200						200
Titres Team For The Planet Catégorie B	800						800
Divers titres	1 581		3 029	820	10		5 420
Dépôts et cautionnements	3 059		228		300		2 987
Fonds de garantie	865						865
Intérêts courus s/fonds de garantie	12		10				22
Total	8 644	0	3 267	820	361	(38)	12 408

L'augmentation des divers titres s'explique principalement par l'investissement de la société LDLC Invest dans la société Holarena.

La déconsolidation de la société Lyon Asvel Feminin justifie la variation de périmètre de 820 milliers d'euros des divers titres.

Au 31 mars 2025, l'intégration de Rue du Commerce justifie l'augmentation des dépôts et cautionnements à hauteur de 89 milliers d'euros.

La restitution des anciens entrepôts logistiques de Saint-Quentin-Fallavier explique la cession de 288 milliers d'euros de dépôts et cautionnements.

3.6 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

	31/03/2024	Résul. Mise en équivalence	Acquis.	Cessions	Dépréc.	31/03/2025
	Valeurs nettes					Valeurs nettes
GROUPE HORIZONS	0	36	230			266
Total	0	36	230	0	0	266

Pour rappel, le 19 septembre 2024, la société LDLC Invest a pris une participation dans la société Groupe Horizons avec une détention de 20,03 % du capital.

3.7 STOCKS

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025			Du 01/04/2023 au 31/03/2024		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks de marchandises	74 525	3 887	70 638	91 331	2 831	88 500
Total Stocks marchandises	74 525	3 887	70 638	91 331	2 831	88 500
Stocks aut. approvision.	37	0	37	38	0	38
Travaux en cours	13	0	13	6	0	6
Total Stocks et en-cours	74 574	3 887	70 688	91 375	2 831	88 544

Une dépréciation est appliquée sur les stocks en fonction de l'ancienneté du produit et sur les produits pouvant présenter un risque de mévente et/ou dont la valeur de réalisation serait inférieure au coût d'acquisition.

3.8 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025			Du 01/04/2023 au 31/03/2024		
	Brut	Depr.	Net	Brut	Depr.	Net
Créances clients échues	5 740	858	4 882	5 673	675	4 998
Créances clients non échues	20 948		20 948	15 086		15 086
Créances clients	26 688	858	25 830	20 759	675	20 084

Au 31 mars 2025, le Groupe a cédé 2,3 millions d'euros de créances commerciales à Eurofactor. Au 31 mars 2024, le montant cédé représentait 3,4 millions d'euros.

Au 31 mars 2025, la progression des créances clients non échues résulte principalement de la mise en œuvre au cours de l'exercice d'une nouvelle facilité de paiement en 4 fois. Les encours clients non échus liés aux paiements en 3 fois et en 4 fois s'élèvent respectivement à 1 137 milliers d'euros et 4 930 milliers d'euros au 31 mars 2025, contre 1 877 milliers d'euros au 31 mars 2024 pour le seul paiement en 3 fois.

3.9 AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025			Du 01/04/2023 au 31/03/2024		
	Brut	Depr.	Net	Brut	Depr.	Net
Avances et acomptes	2 015		2 015	1 405		1 405
Fournisseurs avoirs reçus et à recevoir	6 862	64	6 797	7 947	62	7 884
Etat (IS, TVA...)	3 161		3 161	3 224		3 224
Etat produits à recevoir	1 291		1 291	1 323		1 323
Impôts différés actif	0		0	175		175
Produits à recevoir	157		157	115		115
Compte courant Eurofactor	89		89	16		16
Retenue garantie Eurofactor	133		133	202		202
Comptes courants	3 003		3 003	2 138		2 138
Débiteurs divers	266		266	259		259
Charges const. d'avance liées aux marchandises	6 003		6 003	4 182		4 182
Autres	41		41	84		84
Charges const. d'avance	5 750		5 750	5 209		5 209
Total	28 772	64	28 708	26 280	62	26 217

L'ensemble des autres créances et comptes de régularisation est à échéance à moins d'un an.

Le poste « Fournisseurs avoirs reçus et à recevoir » correspond principalement à des avoirs liés à de la marchandise et à des remises arrières.

Le poste « Etat produits à recevoir » est principalement constitué de provision de TVA sur factures non parvenues et avoirs à établir.

Les autres créances incluent un montant de 223 milliers d'euros correspondant au compte courant et retenue de garantie Eurofactor.

Au 31 mars 2025, l'augmentation du poste « Comptes courant » s'explique principalement par le versement de 500 milliers d'euros à la société Groupe Horizons.

Le poste « Charges constatées d'avance liées aux marchandises » correspond à des factures de marchandises dont la livraison a été effectuée après la clôture de l'exercice.

Suite à la mise en application du nouveau règlement ANC N° 2020-01, les pertes latentes de change sont désormais comptabilisées en tant qu'écart de conversion actif dans les comptes consolidés et font l'objet de provisions pour risques conformément aux règles comptables définies dans le PCG.

Au 31 mars 2025, ces écarts de conversion actif sont constatés dans le poste « Autres » et s'élèvent à 18 milliers d'euros contre 72 milliers d'euros au 31 mars 2024.

3.10 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Valeurs	Du 01/04/2024 au 31/03/2025			Du 01/04/2023 au 31/03/2024		
	Brutes	Prov.	Nettes	Brutes	Prov.	Nettes
Valeurs mob. de placement	1 810	(1 571)	238	2 561	(1 226)	1 336
Total	1 810	(1 571)	238	2 561	(1 226)	1 336

Les valeurs mobilières de placement correspondent principalement aux 31 381 actions auto-détenues par la société GROUPE LDLC au 31 mars 2025 contre 56 381 actions sur l'exercice précédent.

L'écart de 25 000 actions auto-détenues constaté s'explique par l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société GROUPE LDLC et de ses filiales au 31 mars 2025 (voir note 3.13).

Au 31 mars 2025, les 31 381 actions auto-détenues, comprennent 30 781 actions propres acquises avec un objectif d'attribution de plan d'actions gratuites mais non attribuées à un plan déterminé pour lesquelles une évaluation au cours moyen du dernier mois de clôture a été réalisée, ce qui explique la provision pour dépréciation de 1 571 milliers d'euros contre une provision de 1 226 milliers d'euros au 31 mars 2024 pour 29 081 actions.

3.11 DISPONIBILITES

Disponibilités	Du 01/04/2024 au 31/03/2025		Du 01/04/2023 au 31/03/2024	
		36 724		33 291
Total		36 724		33 291

Depuis le 2 octobre 2023, la société GROUPE LDLC ainsi que certaines filiales ont signé une convention de centralisation de trésorerie groupe avec deux banques afin de permettre un nivellement périodique des comptes bancaires entre la société centralisatrice GROUPE LDLC et les sociétés centralisées (filiales).

3.12 CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

✓ Répartition du capital au 31 mars 2025

Au 31 mars 2025, le capital de la société GROUPE LDLC est composé de 6 171 776 actions d'un montant nominal de 0,18 €.

Les personnes possédant plus de 5 % des droits de vote ou des actions au 31 mars 2025 sont les suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions	% détention capital	% détention droit de vote
Laurent de la CLERGERIE	1 222 246	19,80%	24,65%
Caroline de la CLERGERIE	628 579	10,18%	11,98%
Olivier de la CLERGERIE	627 244	10,16%	11,95%
Suzanne de la CLERGERIE	9 103	0,15%	5,37%

Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double lorsque les actions sont détenues depuis plus de 2 ans au nominatif conformément à l'article L225-123 du code du commerce.

	Nombre d'actions	Dont titres auto détenus	Nombre d'AGA
Total au 31 mars 2023	6 171 776	150 685	142 481
Nouvelles actions			
Rachats d'actions (cessions)		4 685	
Attribution d'actions gratuites		(86 100)	(86 100)
Total au 31 mars 2024	6 171 776	69 270	56 381
Nouvelles actions			
Rachats d'actions (cessions)		1 126	
Attribution d'actions gratuites		(25 000)	(25 000)
Total au 31 mars 2025	6 171 776	45 396	31 381

✓ Résultat par action

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen des actions en circulation au cours de l'exercice.

Le Groupe n'a pas d'action ordinaire dilutive en circulation au cours de la période. Le résultat net dilué par action est donc identique au résultat net par action.

Lorsque le résultat par action est négatif, le résultat dilué par action est identique à ce résultat.

RESULTAT NET PAR ACTION

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 31/03/2024
Numérateur		
Résultat net revenant aux actionnaires de la société	(10 893)	(174)
Résultat net pour le calcul du résultat par action dilué	(10 893)	(174)
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat par action de base	6 157 761	6 158 887
Effet des actions ordinaires dilutives		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat par action dilué	6 157 761	6 158 887
Résultat net par action (en €)	(1,77)	(0,03)
Résultat net dilué par action (en €)	(1,77)	(0,03)

3.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste s'analyse comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025					Du 01/04/2023 au 31/03/2024					
	Solde ex. antér.	Prov Risq & Ch Const/ex	Mont. util. /ex.	Mont. non util. rep/ex.	Total	Solde ex. antér.	Var. Périmètre *	Prov Risq & Ch Const/ex	Mont. util. /ex.	Mont. non util. rep/ex.	Total
Garanties clients	324	670	(324)		670	107		324	(107)		324
Ind. fin carrière	5 098	1 204	(14)	(908)	5 379	4 847	74	1 182	(7)	(998)	5 098
Litiges prud'homal	0	22			22	1			(1)		0
Loyer & charges locatives	1 411	117	(566)	(332)	630	1 821		79	(489)		1 411
Attrib. actions gratuites	281	604	(779)	(96)	9	425		1 052	(1 074)	(122)	281
Pertes latentes de change	72	18	(72)		18	11		72	(11)		72
Coûts restructuration	0	5 221			5 221	0					0
Autres provisions	98	240	(98)		240	159		98	(159)		98
Total	7 284	8 097	(1 853)	(1 337)	12 190	7 373		2 807	(1 850)	(1 121)	7 284

La société n'a pas connaissance au 31 mars 2025 d'événements susceptibles de justifier la constitution de provisions pour risques et charges autres que ceux ayant fait l'objet des provisions suivantes :

Indemnités de fin de carrière

Le Groupe applique la recommandation n°2020-01 (art.271-2) émise par l'Autorité des Normes Comptables.

Les principales hypothèses utilisées au 31 mars 2025 pour le calcul de la provision d'indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Hypothèses retenues	Au 31 mars 2025	Au 31 mars 2024
Hypothèses économiques		
Taux de croissance des salaires cadres	2,5 %	2,5 %
Taux de croissance des salaires non cadres	2,5%	2,5%
Taux d'actualisation par référence à l'Iboxx Corporates AA	3.55%	3.40%
Durée moyenne résiduelle d'activité	11 à 29 ans	12 à 31 ans
Hypothèses démographiques		
Age de départ en retraite	60 à 67 ans	60 à 67 ans
Tables de mortalité	Insee 2024	Insee 2024
Turn-over	Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société	Taux décroissant selon l'âge et en fonction du nombre réel de démissions au sein de la société

Le montant des écarts actuariels neutralisés au 31 mars 2025 dans le cadre de l'application de la méthode du corridor s'élève à 44 milliers d'euros.

- ✓ Conventions Collectives applicables :
 - des entreprises de vente à distance - IDCC 2198
 - des commerces de détail, de papeterie, fournitures de bureau, de bureautique et informatique et de librairie – IDCC 1539
 - de l'enseignement privé hors contrat – IDCC 2691
 - des cadres du bâtiment – IDCC 2420
 - de sociétés de conseils – IDCC 1486
 - des commerces de détail non alimentaires – IDCC 1517
 - des hôtels, cafés, restaurants – IDCC 1979

Attribution d'actions gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites est en cours :

- Attribution du 1er septembre 2022 de 600 actions existantes de GROUPE LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans, le bénéficiaire devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant une année.

La provision pour charges de 9 milliers d'euros comptabilisée au 31 mars 2025 est destinée à couvrir la sortie probable de ressources pour le dernier plan d'attribution restant, en fonction de la probabilité d'atteinte des conditions de présence et du prorata de service rendu.

La contrepartie de cette provision est une charge de personnel (voir note 4.2).

Sur l'exercice clos au 31 mars 2025, 25 000 actions ont été attribuées définitivement.

Bons d'achats

Au 31 mars 2025, le poste « Bons d'achats » s'élève à 80 milliers d'euros contre 98 milliers d'euros au 31 mars 2024. La baisse de ce poste s'explique par une opération marketing lancée en mars 2024 qui avait généré un volume important de bons d'achats, mais compensée en partie par la mise en place d'une cagnotte fidélité sur la société ADB Boutiques qui justifie une provision de 16 milliers d'euros de bons d'achats au 31 mars 2025.

Garanties clients

La hausse des provisions pour garanties clients s'explique principalement par la mise en place depuis le 27 avril 2023, d'une garantie complémentaire gratuite pour une durée de 3 ans applicable à tous les produits du catalogue LDLC pour les achats en ligne et en boutique, ainsi que l'allongement de la garantie à 5 ans gratuite sur les ordinateurs de marques et MAC fixes ou portables ainsi que l'ensemble des smartphones toutes marques confondues à compter du 15 octobre 2024. Ces éléments justifient une provision à hauteur de 670 milliers d'euros au 31 mars 2025 contre 324 milliers d'euros au 31 mars 2024 (voir note 4.3).

Evolution du parc immobilier logistique

Compte tenu de l'arrêt d'activité de l'entrepôt logistique situé à Gennevilliers une provision de 1 331 milliers d'euros avait été constituée au 31 mars 2024.

Au 31 mars 2025, cette provision a été reprise à hauteur de 847 milliers d'euros dans la perspective d'une sortie de bail vers la mi-juin 2025 faisant suite à la signature d'un protocole transactionnel de résiliation.

Provisions pour risques

Au 31 mars 2025, dans le cadre des projets de Plan de Sauvegarde de l'Emploi pour les sociétés GROUPE LDLC et Olys une provision pour restructuration est constatée à hauteur de 5 221 milliers d'euros, dont 4 464 milliers d'euros constitués de frais liés au personnel, 635 milliers d'euros de coûts d'honoraires et 122 milliers d'euros de charges liées à la cessation d'utilisation des locaux prévus d'être fermés sur l'entité Olys.

Au 31 mars 2025, une provision pour risques de 160 milliers d'euros est constatée en lien avec l'intégration de Rue du Commerce.

3.14 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Emprunts	1 286	2 679
Dettes sur contrats de location financement	0	0
A plus de cinq ans	1 286	2 679
Emprunts	11 720	7 660
Dettes sur contrats de location financement	0	0
Entre trois et cinq ans	11 720	7 660
Emprunts	18 145	17 977
Dettes sur contrats de location financement	0	1
Entre un et trois ans	18 145	17 978
Total des dettes financières long terme	31 150	28 317
Emprunts	11 675	9 375
Intérêts courus/emprunt	60	95
Dettes sur contrats de location financement	1	21
A moins d'un an	11 736	9 491
Total des dettes financières court terme	11 736	9 491
Total des dettes financières	42 886	37 807
Dépôts reçus en garantie	0	0
Banques	182	145
Comptes courants	223	229
Endettement financier	43 292	38 182

Crédits long terme

Afin de financer les investissements du Groupe, il a été souscrit entre juillet et septembre 2022, trois nouveaux emprunts de respectivement 5 millions d'euros, 2,5 millions d'euros et 3,5 millions d'euros, soit un total de 11 millions d'euros.

Les emprunts de 5 millions d'euros et 2,5 millions d'euros ont été débloqués à hauteur de 4,25 millions d'euros au 31 mars 2023 et à hauteur de 3,25 millions au 31 mars 2024.

Le 1er avril 2023, la société LDLC 7, filiale à 100 % de la société GROUPE LDLC, dédiée au développement et à la gestion du réseau de boutiques Apple (hors boutiques BIMP) a acquis l'intégralité des titres de la société A.C.T.I.MAC et de sa filiale à 100 % la société O.S.I. Nx.

A cet égard, la société LDLC 7 a sollicité la société GROUPE LDLC, son associée unique et présidente, aux fins de mettre à sa disposition un prêt intragroupe destiné au financement d'une partie du prix d'acquisition.

Dans ce contexte, la société GROUPE LDLC, a jugé plus opportun et avantageux de recourir, pour ce qui la concerne, à un endettement bancaire plutôt que de mobiliser sa trésorerie disponible afin de débloquer les fonds afférents au prêt intragroupe. La société GROUPE LDLC a ainsi contracté le 27 mars 2023 deux emprunts de respectivement 10 millions d'euros et 5 millions d'euros. Ces deux emprunts de 10 millions d'euros et 5 millions d'euros sont remboursables sur une durée de 7 ans au taux respectivement de 3,90 % l'an et 4,08 % l'an.

L'emprunt de 5 millions d'euros est remboursable avec un différé d'amortissement des 8 premiers trimestres. Le premier versement comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts est fixé au 30 juin 2025 et le dernier au 31 mars 2030. La société GROUPE LDLC a également décidé de procéder le 27 mars 2023, à un tirage de 1,5 millions d'euros au titre de l'emprunt de 3,5 millions d'euros souscrit en septembre 2022.

Un avenant n°1 et un avenant n° 2 au contrat de prêt intragroupe a été signé en date respectivement du 29 septembre 2023 et du 26 septembre 2024, aux fins de permettre à la société GROUPE LDLC d'utiliser une partie de sa créance détenue à l'encontre de LDLC 7 dans le cadre d'opérations d'augmentation de capital de cette même entité libérée par voie de compensation de créances.

Afin de financer l'acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce, la société GROUPE LDLC a contracté le 5 juillet 2024 un emprunt de 6 millions d'euros remboursable sur une durée de 7 ans au taux de 3,87 % l'an.

Le 31 octobre 2024, la société GROUPE LDLC a souscrit un emprunt de 4 millions d'euros afin de financer les investissements du Groupe. Au 31 mars 2025, cet emprunt n'a pas été débloqué.

Enfin, dans l'optique de financer son besoin en fonds de roulement, la société GROUPE LDLC a souscrit deux nouveaux emprunts le 23 décembre 2024 et le 29 janvier 2025 de respectivement 5 millions d'euros et 4 millions d'euros.

Crédits court terme

Les ouvertures de crédit sont rémunérées pour une durée indéterminée sur la base des taux suivants s'élevant, selon les établissements financiers, à :

- ✓ Euribor 3 M (flooré) + 0,7 % à Euribor 3 M (flooré) + 1,5 %

Les autorisations de découverts accordées au Groupe s'élèvent à 25 millions d'euros au 31 mars 2025.

3.15 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Fournisseurs	55 863	54 057
Fournisseurs effets à payer	21 292	23 005
Fournisseurs factures non parvenues	5 940	4 997
Total	83 095	82 059

Les échéances de la totalité des dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an.

3.16 AUTRES DETTES ET COMPTES DE DE REGULARISATION

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Avances et acomptes reçus sur commandes	4 508	4 897
Dettes envers le personnel	8 998	8 704
Dettes envers les organismes sociaux	4 822	4 877
Etat (impôt sur les bénéfiques, TVA, autres)	9 139	8 439
Impôts différés passif	271	1 558
Clients autres avoirs & avoirs à accorder	1 490	1 283
Dettes diverses	299	135
Produits constatés d'avance	5 622	3 495
Total	35 150	33 388

Les échéances de la totalité des autres dettes sont à moins d'un an.

Au 31 mars 2025, l'augmentation des dettes envers l'Etat provient essentiellement de la TVA à décaisser qui s'élève à 5 959 milliers d'euros contre 5 245 milliers d'euros au 31 mars 2024.

Au 31 mars 2025, un impôt différé passif est comptabilisé au titre de la marque Matériel.net pour 214 milliers d'euros et au titre des contrats Apple pour 2 968 milliers d'euros, contre respectivement 429 et 3 174 milliers d'euros au 31 mars 2024.

Suite à l'acquisition du fonds de commerce de Top Achat au 10 avril 2020 et de Rue du Commerce au 10 juillet 2024, un impôt différé passif est comptabilisé sur actif incorporel relatif à la marque Top Achat pour 398 milliers d'euros et relatif à la marque Rue du Commerce pour 2 061 milliers d'euros au 31 mars 2025 contre 529 milliers d'euros au 31 mars 2024 au titre de la marque Top Achat.

Ces impôts différés passifs sont neutralisés en partie par l'activation d'un impôt différé actif sur les déficits du Groupe à hauteur de 2 513 milliers d'euros au 31 mars 2025.

Suite à la mise en application du nouveau règlement ANC N° 2020-01, les gains latents de change sont désormais comptabilisés en tant qu'écart de conversion passif dans les comptes consolidés conformément aux règles comptables définies dans le PCG.

Au 31 mars 2025, ces écarts de conversion passif sont constatés dans le poste « Dettes diverses » et s'élèvent à 167 milliers d'euros contre 3 milliers d'euros au 31 mars 2024.

Le poste « Produits constatés d'avance » au 31 mars 2025 correspond essentiellement à l'étalement des ventes de garantie facturés aux clients pour 2 624 milliers d'euros, et au retraitement du chiffre d'affaires pour 2 126 milliers d'euros principalement justifié en moyenne par les deux derniers jours de chiffre d'affaires du mois de mars.

3.17 TABLEAU DES PARTIES LIEES

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024			Du 01/04/2023		
	au 31/03/2025			au 31/03/2024		
	Participations			Participations		
	brut	dépr.	net	brut	dépr.	net
Immobilisations financières	666	0	666	1 500	0	1 500
Clients et cptes rattachés	0	0	0	7	0	7
Autres créances	931	0	931	367	0	367
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0
Total actif	1 597	0	1 597	1 874	0	1 874
Dettes financières	0	0	0	0	0	0
Dettes frs et cptes ratt.	(29)	0	(29)	(480)	0	(480)
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
Comptes de régularisation	0	0	0	0	0	0
Total passif	(29)	0	(29)	(480)	0	(480)

Les immobilisations financières correspondent aux titres CG Développement et Groupe Horizons pour 666 milliers d'euros.

Les autres créances concernent les comptes courants de ces deux parties liées pour 931 milliers d'euros.

4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025			Du 01/04/2023 au 31/03/2024		
	France métropole	Export	Total	France métropole	Export	Total
Vente m/ses	451 545	54 238	505 783	486 560	56 912	543 472
Prest. vendues*	24 295	4 384	28 679	24 236	3 750	27 986
Total	475 840	58 622	534 462	510 796	60 662	571 458

* Les prestations vendues correspondent notamment aux frais de port facturés sur les marchandises vendues, aux commissions ainsi qu'aux frais de gestion et d'abonnement de Marketplaces.

Au 31 mars 2025 le taux de chiffre d'affaires réalisé en France Métropole est de 89 %, et reste donc identique à celui du 31 mars 2024.

4.2 EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Salaires et traitements	44 916	45 067
Charges sociales et charges de personnel	19 167	19 453
Participation des salariés aux résult.entreprises	0	664
Total	64 084	65 184
Effectif salariés	1 135	1 148
Dont non cadres	820	833
Dont cadres	315	315

Information sur les plans d'attribution d'actions gratuites

01/09/2022

En cours

Date d'attribution

Nombre total d'actions attribuées gratuitement

1 000

Date d'acquisition des actions

600 actions au 01/09/2025

Période de conservation

1 an

Attributions gratuites d'actions (en cours d'acquisition)

Les avantages accordés sous forme d'attributions gratuites d'actions sont évalués au coût d'entrée des actions à la date de leur affectation aux plans et comptabilisés en contrepartie d'une provision pour

charges. Ces charges de personnel sont linéairement étalées sur la période d'acquisition (voir méthodes comptables en note 2.2.16).

- Attribution du 1er septembre 2022 de 1 000 actions existantes de GROUPE LDLC qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux à trois ans, le bénéficiaire devant ensuite conserver les actions ainsi attribuées pendant une année.

L'attribution de ces actions est soumise à une condition de présence, mais n'est pas soumise à une condition de performance.

Une provision de charge de personnel est constatée et est destinée à couvrir la sortie probable de ressources pour le plan de 2022, en fonction de la probabilité d'atteinte des conditions de présence et du prorata de service rendu. La contrepartie de cette provision est une charge de personnel (voir note 3.13).

Sur l'exercice clos au 31 mars 2025, 25 000 actions ont été attribuées définitivement.

4.3 DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Dot. et rep. aux amortissements des immobilisations	(8 662)	(9 126)
Dot. et rep. aux prov. pour indemnités de fin de carrière	(282)	(177)
Dot. et rep. aux provisions pour dépréciation des stocks	(1 055)	(671)
Dot. et rep. aux prov. pour dépréc. des créances	(185)	123
Dot. et rep. aux prov. loyer/chges locatives	781	411
Dot. et rep. aux provisions pour garantie clients	(346)	(216)
Dot. et rep. aux provisions pour écarts de conversion	55	(61)
Dotations et reprises diverses	(164)	62
Total dotations et reprises aux amort. et aux provisions	(9 859)	(9 656)

Les chiffres en (-) correspondent à une charge.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2025, la baisse des dotations aux amortissements des immobilisations s'explique principalement par la fin de 4 plans d'amortissements relatifs à des projets informatiques internes. Les dotations aux amortissements concernant les projets internes s'élèvent à 1 525 milliers d'euros contre 2 410 milliers d'euros au 31 mars 2024 (voir note 3.3).

Cette diminution des dotations est compensée en partie au 31 mars 2025 par la dotation aux amortissements de la marque Rue du Commerce suite à l'acquisition du fonds de commerce de la société Rue du Commerce le 10 juillet 2024 à hauteur de 405 milliers d'euros.

La hausse de la provision des indemnités de fin de carrière est principalement liée au montant des écarts actuariels neutralisés au 31 mars 2025 dans le cadre de l'application de la méthode du corridor qui s'élèvent à (44) milliers d'euros contre 34 milliers d'euros au 31 mars 2024 (voir note 3.13).

L'augmentation des reprises de provisions sur loyers et charges locatives est justifiée principalement par la prévision d'une sortie de bail de l'entrepôt logistique de Gennevilliers vers la mi-juin 2025, qui a donné lieu à une reprise de provision de 847 milliers d'euros, compensée notamment par la constitution d'une provision de 97 milliers d'euros consécutivement au transfert des équipes de Rue du Commerce de leurs bureaux parisiens (voir note 3.13).

La hausse des dotations aux provisions pour garantie clients s'explique notamment à hauteur de 303 milliers d'euros par la mise en place depuis le 27 avril 2023, d'une garantie complémentaire gratuite pour une durée de 3 ans applicable à tous les produits du catalogue LDLC pour les achats en ligne et en boutique, ainsi que l'allongement de la garantie à 5 ans gratuite sur les ordinateurs de marques et MAC fixes ou portables ainsi que l'ensemble des smartphones toutes marques confondues à compter du 15 octobre 2024 (voir note 3.13).

Conformément à l'entrée en application du nouveau règlement de l'ANC N° 2020-01 sur les comptes consolidés avec application aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, le traitement des écarts de conversion est aligné sur le PCG. Au 31 mars 2025, la dotation nette sur écarts de change représente un produit de 55 milliers d'euros contre un produit de 61 milliers d'euros au 31 mars 2024.

Au 31 mars 2025, une provision pour risques de 160 milliers d'euros est constatée en lien avec l'intégration de Rue du Commerce.

4.4 RESULTAT FINANCIER

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Reprise de provisions pour dépréciation d'éléments financiers	38	197
Intérêts bancaires créditeurs	163	302
Autres produits financiers	195	248
Produits financiers	396	747
Intérêts des emprunts	(973)	(848)
Intérêts bancaires	(21)	(5)
Intérêts compte courant	(2)	(2)
Commissions de financement	(73)	(134)
Dotations de provisions pour dépréciation d'éléments financiers	(346)	0
Dotations aux prov. pour indemnités de fin de carrière	0	0
Autres charges financières	(2)	5
Charges financières	(1 417)	(983)
Résultat financier	(1 021)	(236)

Ce poste se décompose comme suit :

La méthode du corridor (voir méthodes comptables en note 2.2.20.1) :

- permet de ne pas enregistrer les pertes et les gains actuariels qui n'excèdent pas 10% de la valeur la plus élevée en début d'exercice, entre le montant de l'engagement et la juste valeur des actifs du régime,
- impose d'enregistrer en résultat l'excédent, de manière étalée sur la durée d'activité moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires du régime de l'entreprise.

Au 31 mars 2025, les écarts actuariels constatés s'élèvent à (44) milliers d'euros. La part cumulée qui excède 10% de la valeur la plus élevée en début d'exercice, entre le montant de l'engagement et la juste valeur des actifs du régime est nulle. Aucun étalement d'excédent est donc comptabilisé.

La cession des titres Presse non Stop justifie la reprise de provisions pour dépréciation d'éléments financiers à hauteur de 38 milliers d'euros.

Au 31 mars 2025, les autres produits financiers proviennent principalement des revenus des comptes courants à hauteur de 136 milliers d'euros et des revenus des titres immobilisés à hauteur de 29 milliers d'euros.

La hausse des intérêts d'emprunts provient principalement de la souscription de trois nouveaux emprunts sur l'exercice, et justifie une charge complémentaire de 243 milliers d'euros (voir note 3.14).

Les dotations de provisions pour dépréciation d'éléments financiers s'expliquent par l'évaluation au cours moyen du dernier mois de l'exercice de 30 781 actions propres acquises avec un objectif d'attribution de plan d'actions gratuites mais non attribuées à un plan déterminé au 31 mars 2025.

4.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Produits / cessions immobilisations	141	620
Reprises excep./provisions	723	874
Autres produits exceptionnels	99	216
Total produits exceptionnels	963	1 710
Valeur nette comptable des immob. cédées	(631)	(427)
Charges exceptionnelles rachat de ses actions	(722)	(767)
Dotations excep./dépréc. et provisions	(141)	(554)
Dot. provision pour restructuration	(5 221)	0
Autres charges exceptionnelles	(147)	(585)
Total charges exceptionnelles	(6 863)	(2 333)
Résultat exceptionnel	(5 900)	(623)

Au 31 mars 2025, la déconsolidation de la société Lyon Asvel Feminin justifie un produit de cession d'immobilisations de 141 milliers d'euros et une charge de valeur nette comptable des immobilisations cédées à hauteur de 513 milliers d'euros.

Les autres produits exceptionnels sont constitués principalement de subventions à hauteur de 98 milliers d'euros au 31 mars 2025.

La cession des titres Presse non Stop explique une charge de valeur nette comptable des immobilisations cédées de 51 milliers d'euros.

L'attribution définitive d'actions gratuites justifie le poste de reprises exceptionnelles sur provisions et les charges exceptionnelles de rachat de ses actions à hauteur de 722 milliers d'euros au 31 mars 2025 contre 767 milliers d'euros au 31 mars 2024.

Suite au projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi annoncé le 3 mars 2025, une provision de 5 221 milliers d'euros pour frais de restructuration est constatée au 31 mars 2025 (voir note 3.13). A cela s'ajoute, des charges exceptionnelles d'un montant de 64 milliers d'euros, correspondant à des coûts

d'honoraires déjà facturés au 31 mars 2025 ainsi qu'une provision pour dépréciation des immobilisations prévues de ne plus être utilisées suite au projet de fermeture de deux établissements de la société Olys pour un montant de 46 milliers d'euros.

4.6 IMPOT

Ce poste se décompose comme suit :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Résultat net part du groupe	(10 893)	(174)
(Charge) Produit d'impôt courant	281	(772)
(Charge) Produit d'impôt différé	3 174	620
Résultat des sociétés mises en équivalence	(99)	(542)
Résultat avant impôt	(14 250)	519
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Charge d'impôt théorique	3 681	(134)
Différences permanentes	(637)	(199)
Crédits d'impôts	281	454
Impact retraitement conso sans impôt différé	(48)	14
Impact intégration fiscale	223	26
Impact changement de taux	6	10
Autres impacts	0	3
Déficits fiscaux antérieurement activés	0	(1)
Déficits fiscaux non activés	(51)	(324)
	2 326	
Charge d'impôt réelle	3 455	(151)

Au 31 mars 2025, la charge d'impôt du Groupe est calculée pour les principaux éléments à partir du taux d'impôt de base applicable en France de 25% augmenté de la contribution sociale de 3,3 %, soit 25,83%.

4.7 CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE

Le Groupe fiscalement intégré dont la société GROUPE LDLC est la tête du Groupe est composé des filiales Nemeio, LDLC Distribution, LDLC Boutiques, L'Ecole LDLC, ADB Boutiques, Domimo 2, LDLC 7, LDLC 11, LDLC Invest, LDLC 13, Olys, LDLC VR Studio, Anikop, LDLC Pro Lease, A.C.T.I.MAC, O.S.I. Nx et DLP Connect.

La société DLP CONNECT est intégrée fiscalement depuis le 1^{er} avril 2024.

La convention d'intégration fiscale prévoit que chaque filiale intégrée supporte un impôt égal à celui dont elle aurait dû s'acquitter en l'absence d'intégration. A titre d'information, le montant total des déficits relatif à l'intégration fiscale a été activé au 31 mars 2025.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 2 722 milliers d'euros sur l'exercice clos le 31 mars 2025.

5 AUTRES NOTES ANNEXES

5.1 INFORMATIONS SUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES ALLOUES AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
AVANTAGES A COURT TERME		
Rémunérations fixes	1 293	1 351
Rémunérations variables	159	124
AUTRES AVANTAGES		
Rémunérations payées en actions (attribution d'actions gratuites)	6	22
Total rémunérations accordés aux dirigeants	1 457	1 497

5.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2.1 ENGAGEMENTS DONNES

- La société GROUPE LDLC s'est portée caution de la société LDLC Boutiques à hauteur de 39 milliers d'euros pour le bail commercial signé le 31 août 2017 entre la SCI IMMOCROUS, bailleur, et la société LDLC Boutiques (anciennement LDLC Lille V2).
- Signature d'un contrat de partenariat en septembre 2018 avec l'ASVEL pour une durée de 10 ans. En vertu d'une clause de confidentialité, le montant de l'engagement n'est pas communiqué.
- Signature d'un contrat de partenariat en août 2019 avec la SASP LYON ASVEL FEMININ pour une durée de 4 ans. Un avenant a été signé le 13 juin 2022 afin d'étendre la durée du contrat initial de 4 ans supplémentaires, soit jusqu'à la saison 2026-2027. En vertu d'une clause de confidentialité, le montant de l'engagement n'est pas communiqué.
- Signature en décembre 2021 d'un contrat de naming avec l'OLYMPIQUE LYONNAIS pour une durée de 8 ans à compter de la mise en exploitation de la salle de spectacle multifonction, soit le 23 novembre 2023. La salle a été rachetée en juin 2024 par la société Holarena. En vertu d'une clause de confidentialité, le montant de l'engagement n'est pas communiqué.
- Signature d'une convention de blocage du compte courant de la société NLCL à hauteur de 220 milliers d'euros en faveur de la Caisse d'Epargne jusqu'à remboursement intégral du prêt souscrit par la société NLCL.

- Engagement sur opération de crédit-bail sur biens mobiliers de la société O.S.I.Nx au profit du CREDIT MUTUEL en garantie d'un contrat de location de crédit-bail à hauteur de 25 milliers d'euros et présentant un solde de 1 milliers d'euros au 31 mars 2025.
- Suite à l'acquisition du fonds de commerce de Rue du Commerce, la société GROUPE LDLC a signé le 11 juillet 2024 un nantissement de 1^{er} rang et sans concurrence des marques Rue du Commerce et RDC.fr Rue du Commerce au profit de la Caisse d'Epargne jusqu'à remboursement total du prêt de 6 000 milliers d'euros souscrit.

5.2.2 ENGAGEMENTS REÇUS

- La BNP Paribas s'est portée caution solidaire de la société GROUPE LDLC en faveur de l'administration Fédérale des Contributions, Division principale de la taxe sur la valeur ajoutée de 55 000 CHF pour garantir le paiement de la TVA Suisse de GROUPE LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée.
- La BNP Paribas s'est portée caution de la société GROUPE LDLC en faveur de l'administration Fédérale des douanes à hauteur de 13 020 CHF pour garantir le paiement des droits de douane et TVA douanière de GROUPE LDLC. Cautionnement valable pour une durée illimitée.
- En janvier 2015, la société GROUPE LDLC a signé avec la Caisse d'Epargne une convention cadre relative aux opérations sur instruments financier à terme. Au 31 mars 2025, aucun contrat n'est en cours.
- En janvier, 2015, la société GROUPE LDLC a signé avec le Crédit Agricole une convention cadre relative à des achats de dollars (USD) à terme. Au 31 mars 2025, aucun contrat n'est en cours.
- Dans le cadre de l'emprunt de 900 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 30 janvier 2019, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « prêt Croissance Industrie 2 » à hauteur de 80 % de son capital, soit 216 milliers d'euros au 31 mars 2025. Une retenue de garantie de 45 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
- Dans le cadre de l'emprunt de 1 100 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 4 février 2019, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « prêt Croissance Industrie 2 » à hauteur de 80 % de son capital, soit 308 milliers d'euros au 31 mars 2025. Une retenue de garantie de 55 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
- Dans le cadre de l'emprunt de 5 300 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 4 janvier 2017, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « renforcement de haut de bilan » à hauteur de 50 % de son capital, soit 265 milliers d'euros au 31 mars 2025. Une retenue de garantie de 265 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
- Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 12 avril 2021, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie de l'Union Européenne au travers du Fonds Européen pour les investissements stratégiques à hauteur de 60 % de son capital, soit 946 milliers d'euros au 31 mars 2025

- Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 1^{er} juin 2022, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « renforcement de haut de bilan » à hauteur de 50 % de son capital, soit 2 125 milliers d'euros au 31 mars 2025. Une retenue de garantie de 250 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
- Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 27 mars 2023, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie au titre du Fonds national de Garantie « renforcement de haut de bilan » à hauteur de 50 % de son capital, soit 2 500 milliers d'euros au 31 mars 2025. Une retenue de garantie de 250 milliers d'euros a été retenue par le prêteur BPI comme gage espèces.
- Dans le cadre de l'emprunt de 5 000 milliers d'euros souscrit auprès de la BPI le 23 décembre 2024, la société GROUPE LDLC bénéficie d'une garantie de l'Union Européenne au travers du Fonds Européen pour les investissements stratégiques à hauteur de 60 % de son capital, soit 3 000 milliers d'euros au 31 mars 2025.
- Le Crédit Agricole s'est porté garant de la société LDLC Boutiques en faveur du cabinet SAFAR à hauteur de 16 milliers d'euros afin de garantir le paiement des loyers d'une boutique située sur Paris.

5.2.3 ENGAGEMENTS LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES DE LA SOCIETE

Au 31 mars 2025, le Groupe n'a aucun engagement lié à des contrats de location financement ayant un impact significatif.

LOCATION SIMPLE

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements liés aux contrats de location simple et correspondent aux loyers non résiliables de magasins, plateformes logistiques et autres bâtiments (sièges et administratifs).

La répartition des échéances est la suivante :

	Du 01/04/2024 au 31/03/2025	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
A moins d'un an	9 534	8 453
De un à cinq ans	23 443	25 943
A plus de cinq ans	7 979	11 609
VALEUR ACTUALISEE DES LOYERS FUTURS	40 956	46 005

6.1 HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

	Talenz Audit (Cap Office)				Forvis Mazars				Autres				TOTAL			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	Exercice clos au 31/03/24	Exercice clos au 31/03/25	Exercice clos au 31/03/24	Exercice clos au 31/03/25	Exercice clos au 31/03/24	Exercice clos au 31/03/25	Exercice clos au 31/03/24	Exercice clos au 31/03/25	Exercice clos au 31/03/24	Exercice clos au 31/03/25	Exercice clos au 31/03/24	Exercice clos au 31/03/25	Exercice clos au 31/03/24	Exercice clos au 31/03/25	Exercice clos au 31/03/24	Exercice clos au 31/03/25
AUDIT																
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés																
Emetteur	81	86	49%	53%	81	86	74%	72%	0	0	0%	0%	163	172	59%	61%
Filiales intégrées globalement	84	76	51%	47%	28	33	26%	28%	2	0	100%	0%	114	109	41%	39%
SS-Total Audit	166	162	100%	100%	109	119	100%	100%	2	0	100%	0%	277	281	100%	100%
AUTRES PRESTATIONS																
SACC Emetteur	17	28	57%	100%	34	34	88%	93%	0	0	0%	0%	52	62	75%	96%
SACC Filiales intégrées globalement	13	0	43%	0%	5	3	12%	7%	0	0	0%	0%	18	3	25%	4%
SS-Total Autres Prestations	30	28	100%	100%	39	36	100%	100%	0	0	0%	0%	69	64	100%	100%
TOTAL	196	190			148	155			2	0			346	345		

Les SACC réalisés ont consisté en :

- rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales,
- revue limitée sur les comptes semestriels,
- rapport sur des opérations sur le capital,
- audit des outils informatiques (IT, GLE),
- audit du PPA de Rue du Commerce.
- rapport sur les chiffres d'affaires des boutiques,
- rapport en vu d'obtention de subventions.

PARTIE 5 : AUTRES RAPPORTS ET INFORMATIONS À DESTINATION DES ACTIONNAIRES

1. TABLEAU DES RÉSULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/03/2025 12	31/03/2024 12	31/03/2023 12	31/03/2022 12	31/03/2021 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 110 920	1 110 920	1 110 920	1 137 979	1 137 979
Nombre d'actions ordinaires	6 171 776	6 171 776	6 171 776	6 322 106	6 322 106
Nombre maximum d'actions à créer par droit de souscription	0	0	0	0	0
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	475 132 464	505 498 561	519 076 550	640 120 047	657 527 597
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	7 116 420	16 062 874	18 640 726	62 254 186	74 589 449
Impôts sur les bénéfices	- 498 544	642 560	857 412	15 411 670	21 668 066
Participation des salariés	-	664 459	350 780	4 188 128	4 034 460
Dot. amortissements et provisions	13 792 633	5 781 494	15 305 563	4 583 211	- 3 325 691
Résultat net	- 6 177 668	8 974 362	2 126 971	38 071 177	52 212 613
Résultat distribué ⁽¹⁾	0	2 468 710	7 406 131	12 644 212	12 644 212
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissement, provisions	1,23	2,39	2,82	6,75	7,73
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements, provisions	-1,00	1,45	0,34	6,02	8,26
Dividende attribué ⁽¹⁾	0	0,4	1,2	2	2
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	605	630	662	682	666
Masse salariale	28 148 816	27 803 335	26 753 629	26 409 744	24 746 869
Sommes versées en avantage sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	12 243 656	13 259 462	12 096 466	12 435 858	11 461 063

(1) sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2025

2. RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers actionnaires,

Nous vous rendons compte dans ce rapport spécial de l'usage fait par le Directoire des autorisations données par les assemblées générales du 27 septembre 2019 et du 30 septembre 2022 d'attribuer gratuitement des actions de la société en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce.

Ce rapport spécial fait état uniquement des opérations d'attribution d'actions réalisées en vertu des autorisations susvisées et dont les périodes d'acquisition ou de conservation n'ont pas expiré au 31 mars 2025.

2.1. Opérations d'attribution d'actions réalisées en vertu des articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de Commerce

Aux termes de la seizième résolution adoptée lors des délibérations de l'Assemblée Générale du 27 septembre 2019 ainsi que de la sixième résolution adoptée par l'assemblée générale du 30 septembre 2022, et dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, le Directoire a été autorisé à procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de tout ou partie des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

Dans le cadre des autorisations visées ci-dessus, le Directoire a décidé, à l'unanimité, lors de ses réunions du 22 juillet 2020, du 1^{er} septembre 2022 et du 1^{er} février 2024 d'attribuer gratuitement des actions existantes de la société dans les conditions ci-dessous :

Date d'assemblée	27/09/2019	27/09/2019	30/09/2022
Date du Directoire	22/07/2020	01/09/2022	01/02/2024
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué gratuitement à :	20 000	1 000	19 400
<i>M. Harry de Lepine ⁽⁹⁾</i>	<i>10 000</i>		
Date d'acquisition des actions	⁽²⁾	⁽⁴⁾	01/02/2025 ⁽⁶⁾
Date de fin de période de conservation	⁽³⁾	⁽⁵⁾	01/02/2026 ⁽⁷⁾
Nombre d'actions acquises au 31 mars 2025	20 000	400	16 600
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 mars 2025	Néant	Néant	2 800
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	Néant	600	Néant
Valeur des actions (cours de clôture à la date d'attribution initiale)	27,20 euros	26,70 euros	17,70 euros
Valorisation en euros des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés au 31 mars 2025 ⁽¹⁾	10 547,58 euros	4 392,95 euros	469 406,78 euros
<i>dont valorisation des actions attribuées gratuitement à Monsieur Harry de Lepine</i>	<i>5 702,61 euros</i>		

⁽¹⁾ Nous vous invitons à vous reporter aux notes 3.12, 3.13, et 4.2. de l'annexe aux comptes consolidés figurant en partie 4 du présent rapport.

⁽²⁾ Chaque bénéficiaire ne deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement qu'à l'issue d'une période d'acquisition définie comme suit

- Pour une première tranche de 3 000 actions attribuées gratuitement : 2 ans, prenant fin le 22 juillet 2022, à 23h59 (inclus),
- Pour une deuxième tranche de 3 000 actions attribuées gratuitement : 3 ans, prenant fin le 22 juillet 2023, à 23h59 (inclus),

- Pour une troisième tranche de 4 000 actions attribuées gratuitement : 4 ans, prenant fin le 22 juillet 2024, à 23h59 (inclus).

L'attribution gratuite d'actions ne sera définitive, pour chaque bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive de chaque tranche, il ait été salarié ou mandataire social, de façon ininterrompue depuis le 22 juillet 2020 et soit toujours salarié ou mandataire social à la date d'attribution définitive de chaque tranche, de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

Toutefois, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de Commerce et à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2019, chaque bénéficiaire deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité de ce dernier correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

Conformément à l'article L.225-197-3 du Code de Commerce, en cas de décès d'un bénéficiaire, ses héritiers respectifs pourront demander l'attribution des actions attribuées gratuitement dans un délai de six mois à compter du décès. Ces actions sont librement cessibles.

- (3) Chaque bénéficiaire ne pourra céder les actions attribuées gratuitement définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'un an débutant à compter de chaque date d'attribution d'acquisition définitive, soit à compter du :
- Pour la première tranche : 23 juillet 2022, 00h00 et se terminant le 23 juillet 2023, 23h59 (inclus),
 - Pour la deuxième tranche : 23 juillet 2023, 00h00 et se terminant le 23 juillet 2024, 23h59 (inclus),
 - Pour la troisième tranche : 23 juillet 2024, 00h00 et se terminant le 23 juillet 2025, 23h59 (inclus).

Toutefois, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles avant la fin de la période de conservation en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire correspondant à la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

- (4) Le bénéficiaire ne deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement qu'à l'issue d'une période d'acquisition définie comme suit
- Pour une première tranche de 400 actions attribuées gratuitement : 2 ans, prenant fin le 1^{er} septembre 2024, à 23h59 (inclus),
 - Pour une deuxième tranche de 600 actions attribuées gratuitement : 3 ans, prenant fin le 1^{er} septembre 2025, à 23h59 (inclus).

L'attribution gratuite d'actions ne sera définitive, pour le bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive de chaque tranche, il ait été salarié de façon ininterrompue depuis le 1^{er} septembre 2022 et soit toujours salarié à la date d'attribution définitive de chaque tranche, de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du code de Commerce.

Toutefois, conformément à l'article L.225-197-1 du Code de Commerce et à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2019, le bénéficiaire deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité de ce dernier correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

Conformément à l'article L.225-197-3 du Code de Commerce, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers respectifs pourront demander l'attribution des actions attribuées gratuitement dans un délai de six mois à compter du décès. Ces actions sont librement cessibles.

- (5) Le bénéficiaire ne pourra céder les actions attribuées gratuitement définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'un an débutant à compter de chaque date d'attribution définitive, soit à compter du :
- 2 septembre 2024, 00h00 et se terminant le 2 septembre 2025, 23h59 (inclus) concernant la première tranche,
 - 2 septembre 2025, 00h00 et se terminant le 2 septembre 2026, 23h59 (inclus) concernant la deuxième tranche, et

Toutefois, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles avant la fin de la période de conservation en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire correspondant à la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

- (6) L'attribution gratuite d'actions ne sera définitive, pour chaque bénéficiaire, que sous réserve qu'à la date d'attribution définitive, il soit de façon ininterrompue toujours salarié titulaire d'un contrat à durée indéterminée au sein de la Société ou d'une filiale dont le capital est détenu par la Société à plus de soixante-dix pourcent (70%) et dont le siège social est situé sur le territoire métropolitain de la république française.

Conformément à l'article L.225-197-1 du Code de Commerce et à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2022, chaque bénéficiaire deviendra définitivement propriétaire des actions attribuées gratuitement avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité de ces derniers correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

Conformément à l'article L.225-197-3 du Code de Commerce, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers respectifs pourront demander l'attribution des actions attribuées gratuitement dans un délai de six mois à compter du décès. Ces actions sont librement cessibles.

⁽⁷⁾ Chaque bénéficiaire ne pourra céder les actions attribuées gratuitement définitivement acquises qu'à l'issue d'une période d'un (1) an débutant à compter de la date d'acquisition définitive, soit à compter du 1^{er} février 2025, 00H00 et se terminant le 31 janvier 2026, 23h59 inclus.

Toutefois les actions définitivement acquises seront librement cessibles avant la fin de la période de conservation en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale.

⁽⁸⁾ Cette attribution gratuite d'actions en date du 22 juillet 2020 a été réalisée au profit de Monsieur Harry de Lepine en sa seule qualité de salarié de la Société ; Monsieur Harry de Lepine n'étant devenu membre du Directoire que le 1^{er} décembre 2022.

2.2. Actions attribuées gratuitement à chacun des dirigeants, à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, tant par la Société que par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce ou par les sociétés contrôlées par la Société à raison des mandats et fonctions que ces derniers y exercent durant l'exercice clos le 31 mars 2025

Néant

2.3. Actions attribuées gratuitement tant par la Société que par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce à chacun des dix salariés de la Société qui ne sont pas mandataires sociaux et dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé durant l'exercice clos le 31 mars 2025

2.3.1. Actions attribuées gratuitement durant l'exercice clos le 31 mars 2025 en cours de période d'acquisition

Néant

2.3.2. Actions attribuées gratuitement définitivement durant l'exercice clos le 31 mars 2025 à l'expiration de la période d'acquisition

Société dont les actions sont attribuées	Date d'attribution initiale	Nombre de salariés initialement bénéficiaires ⁽¹⁾	Nombre d'actions initialement attribuées	Date d'attribution définitive	Nombre de salariés bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition	Nombre d'actions définitivement attribuées	Valeur unitaire des actions (cours de bourse retenu selon la date d'attribution définitive)
Groupe LDLC	22/07/2020	2	4 000 par salarié bénéficiaire, soit 8 000 actions au total	23/07/2024	2	4 000 par salarié bénéficiaire, soit 8 000 actions au total	15,10 euros
Groupe LDLC	01/09/2022	1	400	02/09/2024	1	400	13,44 euros
Groupe LDLC	01/02/2024	194 ⁽²⁾	100 par salarié bénéficiaire, soit 19 400 actions au total	01/02/2025	166	100 par salarié bénéficiaire, soit 16 600 actions au total	9,80 euros

⁽¹⁾ En ce compris les salariés bénéficiaires disposant d'un contrat de travail au sein d'une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

- ⁽²⁾ Les bénéficiaires ont été désignés parmi les personnes éligibles par le Directoire lors de la décision d'attribution du 1^{er} février 2024 et selon les critères cumulatifs suivants, appréciés à la date d'attribution, qu'il a fixés conformément à l'autorisation qui lui a été consentie par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2022, à savoir :
- être titulaire d'un contrat à durée indéterminée au sein de la Société ou d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de soixante-dix (70)% du capital et dont le siège social est situé sur le territoire métropolitain de la République française ; et
 - disposer d'au moins un (1) an d'ancienneté en cette qualité ; et
 - ne pas avoir été bénéficiaire d'une précédente attribution gratuite d'actions de la Société au sens des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, même caduque ; et
 - ne pas disposer d'un mandat social au sein de la Société ou d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de soixante-dix (70)% du capital et dont le siège social est situé sur le territoire métropolitain de la République française.

3. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Groupe LDLC

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 mars 2025

Groupe LDLC

Société anonyme
RCS : Lyon 403 554 181

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

À l'assemblée générale de la société Groupe LDLC,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 12 juin 2025

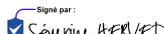
Talenz Audit

Paris, le 12 juin 2025

Signé par :

EB47DF2809C2478...

Alexandra Bertucat
Louwagie
Associée

Signé par :

5E200D8A514F404...

Séverine Hervet
Associée

Signé par :

613A4EEC7C6452...

Rémi Charnay
Associé

4. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT (TIERCE PARTIE) SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Groupe LDLC SA

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (tierce partie) sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 mars 2025

Groupe LDLC SA

S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 110 919,68 €

Siège social : 2, rue des Erables CS21035, 69578 Limonest cedex

Immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 403 554 181

Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant (tierce partie) sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), également commissaire aux comptes du Groupe LDLC, accrédité par le COFRAC Validation/Vérification sous le numéro 3-1901 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 mars 2025 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du Groupe LDLC (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce (dans leurs versions antérieures au 1^{er} janvier 2025).

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Comme précisé dans la Déclaration, un objectif de réduction de 5% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2024, par rapport à 2019, sur les scopes 1 et 2 du Bilan Carbone® réglementaire avait été initialement fixé par la société Groupe LDLC. Depuis 2023, la Déclaration présente les émissions de gaz à effet de serre au niveau du Groupe LDLC qui n'est pas comparable du fait du périmètre et de l'évolution des méthodologies de calcul appliquées. Néanmoins, les données calculées au niveau de la société Groupe LDLC continuent de figurer dans la Déclaration pour suivre l'atteinte de l'objectif fixé.

- Comme indiqué dans la Déclaration, le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Groupe LDLC couvre une partie du scope 3. Les travaux vont être poursuivis pour disposer à terme d'une vision exhaustive des émissions de gaz à effet de serre et définir des objectifs de réduction associés.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce (dans leurs versions antérieures au 1^{er} janvier 2025) ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3^o du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce (dans leurs versions antérieures au 1^{er} janvier 2025), à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Ces dispositions nous ont permis d'établir un programme de vérification (RSE_SQ_Annexe N°2_Programme de vérification_DPEF) décrivant notamment l'ensemble des méthodologies appliquées conformément aux dispositions de la norme ISO 17029. Le présent rapport de l'Organisme Tiers Indépendant est établi conformément à ce programme.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre février et mai 2025 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions Juridique, Ressources Humaines, Paie et Qualité Hygiène Sécurité Environnement.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale (dans leurs versions antérieures au 1^{er} janvier 2025) ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 (dans leurs versions antérieures au 1^{er} janvier 2025) lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{eme} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 (dans leurs versions antérieures au 1^{er} janvier 2025) ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau des directions concernées au Siège de la Société ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces

justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 39 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant

Forvis Mazars SAS (Lyon)

Lyon, le 12 juin 2025

Signé par :

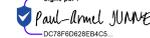
Séverine HERVET
SE200DBA514F404

Séverine Hervet
Associée

Signé par :

Alexandra BERTUCAT LOUWAGIE
EB470F2B09C2478

Alexandra Bertucat Louwagie
Associée

Signé par :

Paul-Armel JUNNE
DC78F6C428EB4C5

Paul-Armel Junne
Associé

¹ Société Groupe LDLC ; Matériel.net

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- Sécurité des collaborateurs
- Recherche d'une qualité de vie au travail
- Lutte contre les discriminations
- Montée en compétences des équipes
- Gestion responsable des déchets
- Maîtrise des consommations d'énergie
- Sécurité des consommateurs
- Participation à l'essor économique des territoires
- Lutte contre la corruption
- Respect du règlement général sur la protection des données
- Incidents informatiques

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Effectif total au 31 décembre 2024
- Taux de fréquence et taux de gravité des activités Logistique, Boutiques, Filiales et Bureaux
- Taux d'absentéisme
- Taux de turnover
- Pourcentage de l'effectif assujetti en situation de handicap N-1
- Montant de la contribution AGEFIPH par effectif assujetti N-1
- Pourcentage de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations
- Nombre d'heures moyen de formation par salarié
- Pourcentage de collaborateurs ayant suivi une formation
- Pourcentage des collaborateurs ayant suivi une formation de développement personnel
- Taux global de valorisation des déchets
- kWh d'électricité consommée par m² de surface
- kWh d'énergie consommée (gaz, fioul, électricité) par m² de surface
- Bilan Carbone Scopes 1 et 2 du Groupe LDLC
- Nombre de sinistres « sécurité » sur l'assurance RC
- Evolution du nombre de boutiques LDLC.com en France par rapport à l'exercice précédent
- Pourcentage des élèves diplômés par l'École LDLC ayant trouvé un emploi dès la fin de leur cursus scolaire
- Pourcentage des personnes exposées sensibilisées à la loi Sapin II
- Pourcentage de référents ayant réalisé une sensibilisation au RGPD en N ou N-1
- Taux de disponibilité du logiciel permettant de piloter l'activité de l'entreprise

5. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX 10 PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

GROUPE LDLC

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

GROUPE LDLC

Société anonyme
RCS Lyon B 403 554 181

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Sur la base de nos travaux nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 257 622 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

GROUPE LDLC

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2025 Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

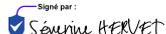
Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux comptes

Lyon et Paris, le 12 juin 2025

Forvis Mazars

Talenz Audit

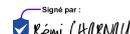
Signé par :

Séverine HERVET
SE20DD08A514F404...

Séverine Hervet
Associée

Signé par :

Alexandra BERTUCAT LOUWAGIE
EB47DF2B69C2478...

Alexandra Bertucat-Louwagie
Associée

Signé par :

Rémi CHARNAY
0134BEEC07C9452...

Rémi Charnay
Associé



**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L.225-115-4
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux dix personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 ressort à la somme de 2 257 622 euros.

Limonest, le 12 juin 2025

**Olivier Villemonte de la Clergerie
Directeur Général**



GROUPÉ LDLC | www.groupe-ldlc.com

**2 RUE DES ÉRABLES - CS21035 - 69578 LIMONEST CEDEX – France | TÉL : +33 (0)4 72 52 37 77 | FAX : +33 (0)4 72 52 37 78 257
S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 110 919,68 € - RCS Lyon – Siren 403 554 181 - NAF 4791B - N°T.V.A. FR26403554181**

6. MONTANT GLOBAL DES VERSEMENTS EFFECTUÉS EN APPLICATION DES 1 ET 5 DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS AINSI QUE DE LA LISTE DES ACTIONS NOMINATIVES DE PARRAINAGE, DE MÉCÉNAT

GROUPE LDLC

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 mars 2025

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

GROUPE LDLC

Société anonyme
RCS Lyon B 403 554 181

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce
relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5
de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31
mars 2025**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 mars 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 405 196 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2025.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

GROUPE LDLC

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 mars 2025 - Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.]

Les Commissaires aux comptes

Lyon et Paris, le 12 juin 2025

Forvis Mazars

Talenz Audit

Signé par :

Séverine HERVET
5E20DD8A514F404...

Signé par :

Alexandra BERTUCAT LOUWAGIE
E947DF2899C2478...

Signé par :

Rémi CHARNAY
613A4EEC67C8452...

Séverine Hervet
Associée

Alexandra Bertucat-Louwagie
Associée

Rémi Charnay
Associé



**ATTESTATION
PREVUE A L'ARTICLE L. 225-115-5°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes ouvrant droit à la réduction d'impôt visée aux 1. et 5. De l'article 238 bis du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élève à 405 196 euros.

Limonest, le 12 juin 2025

**Olivier Villemonte de la Clergerie
Directeur Général**



GROUPE LDLC | www.groupe-ldlc.com

**2 RUE DES ÉRABLES - CS21035 - 69578 LIMONEST CEDEX – France | TÉL : +33 (0)4 72 52 37 77 | FAX : +33 (0)4 72 52 37 78 262
S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 110 919,68 € - RCS Lyon – Siren 403 554 181 - NAF 4791B - N°T.V.A. FR26403554181**



2015/2016



2016/2017



2017/2018



2018/2019



2019/2020



2020/2021



2021/2022



2022/2023



2023/2024



2024/2025



2 rue des Érables
CS21035
69578 Limonest cedex
FRANCE
Tél. +33 (0)4 72 52 37 77
groupe-ldlc.com



au cœur de l'expérience_high-tech